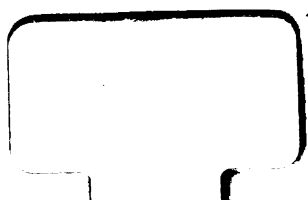






HISTOIRE

DES

DOUZE CÉSARS.

On trouve chez le même libraire les ouvrages suivans du même auteur.

TABLEAU politique, religieux et moral de Rome, et des états ecclésiastiques, accompagné de notes analogues au sujet, et à la nouvelle constitution de la France. 1 vol. in-8°. : 3 fr. 60 c. pour Paris, et 4 fr. 50 c. par la poste.

COURS élémentaire de morale, ou le Père instituteur de ses enfans. Nouvelle édition, revue et corrigée, 1 vol. in-8°., 3 fr. 60 c. pour Paris, et 4 fr. 50. c. par la poste.

Les deux exemplaires, en vertu de la loi, ont été déposés à la Bibliothéque Impériale.

Arthus Bertrand

HISTOIRE
DES
DOUZE CÉSARS,
TRADUITE DU LATIN
DE SUÉTONE,

SANS AUCUN RETRANCHEMENT, ET AVEC DES TABLES INDICATIVES, DES NOTES ET DES OBSERVATIONS ;

PAR M. MAURICE LEVESQUE.

Cette nouvelle traduction, à laquelle se trouve joint le texte, est la plus complète et la plus fidèle de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour.

TOME SECOND.



PARIS,

Chez ARTHUS-BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 23, acquéreur du fonds de M. Buisson.

1808.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

On voit par les écrits qui nous restent de Suétone, que son père, Suétonius Lenis, étoit chevalier romain et tribun de la treizième légion dans la guerre d'Othon contre Vitellius. On peut en conclure aussi qu'il naquit lui-même vers le commencement du règne de Vespasien.

Il fut très-lié par l'estime et l'amitié avec Pline le jeune, dont les lettres nous prouvent qu'il obtint par son moyen le grade de tribun légionaire, et qu'il le céda aussitôt à son parent Cœsennius Silvanus; qu'il se maria, et n'eut point d'enfans de cette union malheureuse: ce qui lui fit solliciter les priviléges des

pères de familles qui avoient trois enfans. Il en fut redevable à l'empereur Trajan, et aux prières de Pline.

On voit cet ami le presser de mettre au jour quelques-uns de ses ouvrages, dont il fait un grand éloge, et lui rendre le service de faire différer le jugement d'un procès, à cause d'un rêve sinistre qui lui faisoit craindre de le perdre. On ne sera pas étonné d'après cela de l'attention scrupuleuse de Suétone à raconter les prodiges, les présages et les songes. Il devint par la suite secrétaire de l'empereur Adrien, et perdit cette place pour s'être permis des libertés peu respectueuses avec l'impératrice Sabine.

Voici la liste des nombreux ouvrages que Suidas lui attribue : un livre sur les jeux des Grecs ; deux livres sur les spectacles et les combats chez les Romains ; un livre sur le calendrier romain ; un autre sur les

différens caractères employés dans les livres, un troisième sur la république de Cicéron, en réponse à Didyme; un traité sur les noms propres, sur les vêtemens, sur les chaussures et les divers habillemens; un autre sur les mots de mauvais augure; deux livres sur la ville de Rome, et ce qu'elle renferme, sur ses institutions et ses mœurs; un ouvrage sur la généalogie des Romains illustres; enfin une histoire en huit livres des douze Césars, depuis Jules César jusqu'à Domitien. Ausone parle aussi de trois livres sur les rois, et Priscien de plusieurs autres, écrits par Suétone, sur l'établissement des charges publiques et des préteurs en particulier.

On lui attribue de plus divers traités sur les triomphes, sur les poëtes, sur les défauts du corps, et sur différens objets: mais Servius qui cite les deux derniers, est un auteur peu

recommandable ; et l'on pourroit présumer que ce qui concerne les charges publiques et les triomphes, a bien pu être pris dans les livres sur la ville de Rome ; comme ce qui concerne les poëtes fait partie d'un abrégé très-concis sur les grammairiens célèbres, qui se trouve à la fin de la plupart des éditions des Douze Césars de Suétone. Ce dernier ouvrage est, pour bien dire, le seul qui nous reste de lui.

Si j'avois cru qu'il en existât une bonne traduction dans notre langue, je n'aurois pas entrepris celle que je livre au public. Je n'ai connu pendant long-temps que celle de M. Duteil, publiée en 1670, et celle de M. de La Harpe, en 1770. On ne lit plus la première : reste donc à parler de la seconde.

Celle-ci a du moins sur l'autre l'avantage d'être écrite correctement et avec clarté; mais elle est presque

toujours inexacte et très-souvent infidèle. Son auteur non content de se dispenser de rendre tout ce qu'énonce l'original, va jusqu'à lui faire dire ce qu'il ne dit point. Ce n'est pas que je pense que M. de La Harpe manquât des connoissances et du talent nécessaires pour bien traduire Suétone : mais on seroit tenté de soupçonner que se croyant supérieur à lui, il n'a pas daigné se donner la peine de l'étudier mûrement, et moins encore de s'assujétir à un travail régulier et pénible. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les vers rapportés dans les vies de plusieurs empereurs. M. de La Harpe les traduit, tantôt en vers, tantôt en prose, et quelquefois il les confond, ou il n'en donne que l'idée. Il se trouve une preuve bien frappante entre autres de son inadvertance, dans la vie de Claude. Il y est question deux fois d'un chef rebelle de l'armée de

Dalmatie, nommé Camille; et la seconde fois il en parle comme d'un inconnu.

On feroit un volume des omissions, des bévues et des contre-sens même qui lui sont échappés. Il tronque son original, afin de paroître plus concis que lui : il le traite en un mot presque aussi lestement qu'on traiteroit un roman anglois, ou allemand [1].

Tout le monde est pourtant d'accord que la fidélité est un des principaux mérites de l'histoire, et que si on l'exige de l'historien, à plus forte raison on est en droit de l'exiger de son traducteur. D'ailleurs Suétone, quoique traité d'imbécille par Lin-

---

[1] Ceux qui voudront s'en assurer, peuvent consulter le tome 1 de l'Année littéraire, 1771, lettre 1 et 4. Cependant son ouvrage tout imparfait qu'il est, étoit supérieur à toutes les traductions de Suétone qui l'avoient précédé; et il ne m'a pas été inutile, puisque ses fautes même m'ont servi de préservatif.

guet [1], devoit s'attendre à plus d'égards de la part de M. de La Harpe, fait pour sentir et apprécier l'excellence des anciens historiens.

Suétone, à la vérité, est inférieur en éloquence à Tite-Live, et à Tacite en génie et en profondeur. Il n'a pas l'élégance soutenue du premier, et n'est pas aussi grand peintre que le second : mais il est pur et correct, clair, méthodique et concis. S'il abonde en détails qui semblent quelquefois minutieux ; ces détails sont presque toujours instructifs, ou curieux : ils nous retracent les mœurs et les usages des anciens Romains. Il met peu de chaleur et de mouvement dans son style, parce qu'il est sans passion ; et l'on trouve en lui tous les caractères de la plus parfaite impar-

[1] Dans son livre des Révolutions de l'Empire romain, où il se permet les paradoxes les plus révoltans et les plus absurdes.

tialité. Les nombreux ouvrages qui lui sont attribués, prouvent assez l'étendue de son érudition. Le siècle où il a vécu, peu distant des règnes des empereurs dont il parle, et la place de secrétaire d'Adrien, qu'il occupa, le mirent à portée de recueillir toutes les traditions et tous les renseignemens qui existoient sur leur compte. Affranchi d'ailleurs par l'extinction de leurs dynasties, de tout besoin de flatter, il se trouvoit libre de dire la vérité toute entière. Ce n'est donc pas sans raison que J. J. Rousseau regrettoit que nous n'eussions plus de Suétone.

Outre les connoissances précieuses que son ouvrage nous transmet sur les mœurs et les antiquités romaines, il a sur la plupart de ceux qui concernent la même époque, l'avantage presque unique de nous être parvenu tout entier et sans aucune des nombreuses lacunes qui déparent les écrits

de Tacite. Au mérite biographique il joint en abrégé celui d'une histoire générale et complète de l'établissement de l'empire romain sur les ruines de la république : il nous retrace ses nouvelles institutions et tous les progrès de son existence durant l'espace d'environ cent cinquante ans. Ces titres suffiroient seuls pour le rendre recommandable, quand bien même il n'emprunteroit pas un nouveau prix des circonstances où nous sommes. Il est propre, en un mot, à satisfaire également et les lecteurs instruits et les curieux.

Cependant il offre plus d'une sorte de difficultés aux traducteurs françois. Celles qui tiennent à la différence des deux langues ne sont pas les seules ; on en trouve de particulières dans les usages anciens retracés en peu de mots, et qui étant perdus pour nous, sont aussi difficiles à saisir qu'à exprimer. On en trouve dans les détails arides ou

trop libres pour la chasteté de notre langue ; contre lesquels il faut lutter. On est exposé aux dangers de la monotonie par la marche méthodique de l'auteur, dont les longues phrases composées de participes et d'ablatifs absolus, sont scrupuleusement liées par une variété de particules qui nous manquent.

Toutes ces difficultés m'ont souvent rebuté au point de me faire repentir de mon entreprise ; mais non de m'obliger à m'écarter du devoir d'un traducteur. Je me suis toujours attaché à suivre mon original du plus près qu'il m'étoit possible. Quand j'ai été contraint à rompre la contexture de ses phrases, j'en ai toujours respecté le sens et la marche progressive de ses pensées. Si je n'ai pu rendre en françois tout le sel de quelques jeux de mots, rapportés çà et là ; j'en ai donné l'idée dans des notes supplémentaires. Elles m'ont servi à éclaircir et à rectifier le

sens de quelques passages obscurs ou tronqués, et à répandre plus de jour sur des usages anciens. J'en ai usé du reste sobrement et sans étalage.

Pour ne pas défigurer les noms propres, je leur ai laissé leur terminaison latine, à moins que leur célébrité ne les eût fait passer irrévocablement dans notre langue; et dans ce cas je les ai restreints, pour éviter toute confusion, aux personnages qui nous les ont fait adopter.

Je me suis fait une loi de traduire en vers non-seulement les épigrammes rapportées dans les différentes vies, mais encore les vers qui y sont cités; parce que j'ai cru qu'ils ne pouvoient être rendus qu'imparfaitement en prose: mais je me suis permis alors un peu plus de liberté; et quand je n'ai pas pu les traduire avec assez de précision, j'en ai fait la remarque.

Comme les vies des douze Césars, dont quelques-unes sont très-longues,

ne sont divisées dans le texte latin que par des chiffres; il m'a semblé bon, dans ma traduction, de mettre en tête de chacune d'elles une table analytique des matières, afin d'en faciliter la lecture. J'y ai joint les *numéros* de l'original, et les ai placés de même dans ma traduction, pour que le lecteur pût aisément, ou retrouver les passages qu'il désire, ou passer du latin au françois, et les confronter l'un à l'autre. Il m'a semblé aussi que Suétone pourroit sembler trop avare de réflexions à bien des lecteurs; parce qu'il se borne très-scrupuleusement au rôle d'historien, c'est pourquoi j'ai joint à la fin de chaque vie quelques observations générales pour leur servir de supplément.

Si malgré tous mes efforts et le travail assidu et pénible de plus de deux années, je n'ai pas pu atteindre le degré de perfection où j'aspirois; ce n'est pas faute d'application et de

soins. Je me flatte au moins d'avoir sur tous les traducteurs françois qui m'ont précédé, et qui ont tronqué ou défiguré Suétone, l'avantage d'avoir rendu à cet historien son caractère et sa véritable physionomie.

NOTE.

Mon travail étoit entièrement fini quand j'ai su qu'il existoit une troisième traduction des Douze Césars, publiée en 1771, sous le nom d'Ophellot de la Pause; et je me suis convaincu en la lisant, qu'elle étoit encore plus inexacte et aussi infidèle, quoique moins concise que celle de M. de La Harpe. Suétone y est traité d'une manière étrange. Non-seulement ce dernier traducteur s'attache peu à rendre le texte de son original; mais il y ajoute, ou en retranche à son gré, et va jusqu'à en passer des pages entières qu'il sacrifie à l'envie de paroître élégant. Tels sont dans la vie privée d'Auguste quelques détails sur les expressions particulières à ce prince, sur son orthographe et sa manière d'écrire en

chiffres. Il s'en faut beaucoup que cette omission considérable, qu'il se croit pourtant obligé de rétablir dans ses notes, soit la seule qui lui échappe : on en trouve un grand nombre d'autres plus ou moins importantes dans la vie de Jules César, dans celle de Tibère, et partout enfin. En un mot il mérite au moins à cet égard autant de reproches que M. de La Harpe.

Je ne me permettrai aucune observation sur une traduction qui a paru depuis peu en un volume. Je me bornerai à dire que son auteur a du moins l'avantage de la franchise sur tous les autres traducteurs qu'il a surpassés en hardiesse à tronquer impitoyablement Suétone. Le modeste aveu qu'il en fait, suffit au public. Je n'y ajouterai rien; sinon qu'avec un pareil système de liberté, à peine admissible à l'égard d'un mauvais livre, un auteur classique finit par être méconnoissable.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
DE CAIUS CALIGULA.

1. Actions principales de la vie de Germanicus, père de Caius.

2. Sa mort.

3. Ses grandes qualités et ses vertus.

4. L'estime et l'amour qu'il inspire à tout le monde.

5. Témoignages éclatans de l'affliction générale, causée par sa mort.

6. Deuil public des Romains.

7. Enfans qu'eut Germanicus de son mariage avec Agrippine, et leur sort.

8. On varie sur le lieu de la naissance de Caius: opinions diverses de Getulicus et de Pline le jeune à ce sujet: celle de Suétone est contraire aux deux autres: il les réfute, et il fonde la sienne sur l'autorité des actes publics qui font naître Caius à Antio.

9. Les soldats lui donnent le surnom de Caligula: leur attachement pour lui.

10. Il accompagne son père en Syrie, et passe, après la mort de sa mère, de la maison de Livie dans celle d'Antonia, son aïeule: jeune encore il est appelé à Caprée par Tibère, à qui il témoigne la complaisance la plus servile.

11. Ses inclinations sanguinaires et basses sont découvertes par le prince: paroles à ce sujet.

12. Il se marie, est désigné augure, puis créé pontife: il perd sa femme en couche, et séduit celle de Macron, pour s'assurer de l'empire qu'il promet de partager avec elle. Moyens, dont on l'accuse de s'être servi pour se défaire de Tibère, rendus vraisemblables par l'aveu qui lui échappa dans la suite.

13. Témoignages d'amour qu'on lui prodigue dans le voyage où il accompagne le corps de Tibère à Rome.

14. A son entrée, le sénat et le peuple l'investissent de tous les pouvoirs: la joie publique éclate par le nombre incroyable des sacrifices et par la nature des vœux qu'on fait pour lui. Artaban, jaloux de son amitié, ne tarde pas à lui rendre hommage.

15. Moyens adroits qu'emploie Caligula pour redoubler l'amour du peuple à son égard.

CAII

SUETONII TRANQUILLI

DUODECIM

CÆSARES.

LIBER QUARTUS.

CAIUS CÆSAR CALIGULA.

I. GERMANICUS, Caii Cæsaris pater, Drusi et minoris Antoniæ filius, a Tiberio patruo adoptatus, quæsturam quinquennio ante quam per leges liceret, et post eam consulatum statim gessit. Missusque ad exercitum in Germaniam, excessu Augusti nuntiato, legiones universas imperatorem Tiberium pertinacissime recusantes, et sibi summam Reipublicæ deferentes, incertum constantia an pietate majore, compescuit: atque hoste mox devicto, triumphavit. Consul deinde iterum creatus, ac prius quam honorem iniret, ad componendum Orientis statum expulsus, cum Armeniæ regem devicisset, Cappadociam in provinciæ formam redegisset, an-

HISTOIRE
DES
DOUZE CÉSARS,
PAR
SUÉTONE.

LIVRE QUATRIÈME.

CAIUS CÆSAR CALIGULA.

1. Germanicus, père de Caïus-César et fils de Drusus et de la jeune Antonia, fut adopté par son oncle Tibère; il exerça la questure cinq ans avant l'âge fixé par les lois, et le consulat immédiatement après. Il commandoit l'armée de Germanie lorsqu'on apprit la mort d'Auguste. Toutes les légions refusoient avec la plus grande opiniâtreté de reconnoître Tibère pour empereur, et lui déféroient l'empire à lui-même; mais il les contint dans le devoir par une constance non moins grande que sa piété filiale et obtint le triomphe pour les victoires qu'il remporta bientôt après sur les ennemis. Nommé consul pour la seconde fois; avant d'entrer en fonctions, il fut éloigné de Rome, avec la mission de rétablir les affaires en Orient. Après avoir

num ætatis agens quartum et trigesimum, diutino morbo Antiochiæ obiit, non sine veneni suspicione. Nam præter livores, qui toto corpore erant, et spumas quæ per os fluebant, cremati quoque cor inter ossa incorruptum repertum est: cujus ea natura existimatur, ut tinctum veneno igne confici nequeat.

2. Obiit autem, ut opinio fuit, fraude Tiberii, ministerio et opera C. Pisonis; qui sub idem tempus Syriæ præpositus, nec dissimulans offendendum sibi aut patrem, aut filium, quasi plane ita necesse esset, etiam ægrum Germanicum gravissimis verborum ac rerum acerbitatibus, nullo adhibito modo, affecit: propter quæ ut Romam rediit, pene discerptus a populo, a senatu capitis damnatus est.

3. Omnes Germanico corporis animique virtutes, et quantas nemini cuiquam, contigisse satis constat: formam et fortitudinem egregiam: ingenium in utroque eloquentiæ doctrinæque genere præcellens: benevolentiam singularem: conciliandæque hominum gratiæ, ac promerendi amoris mirum et efficax studium. Formæ minus congruebat gracilitas crurum; sed ea quoque paulatim repleta assidua equi vectatione post cibum. Hostem cominus sæpe percussit.

vaincu le roi d'Arménie, et réduit la Cappadoce en province romaine, il mourut à Antioche, à trente-quatre ans, d'une maladie de longue durée, où l'on soupçonna que le poison avoit part : outre les taches livides qui couvroient tout son corps, et l'écume qui lui sortoit de la bouche, on trouva au milieu de ses os, quand on l'eût brûlé, son cœur dans son entier, que le feu n'avoit pu consumer, comme il est, dit-on, naturel à ce viscère imprégné de poison.

2. On croit que Tibère, pour le faire périr, se servit du ministère de Pison, qui gouvernoit alors la Syrie ; et qui jugeant inévitable de se mettre à dos ou le père ou le fils, accabla, sans aucun ménagement, Germanicus malade, des plus grands affronts, et des plus mauvais traitemens. Aussi Pison fut-il, à son retour à Rome, presque mis en pièces par le peuple, et condamné à mort par le sénat.

3. Il est certain que Germanicus possédoit, plus que personne, toutes les qualités du corps et de l'ame : une beauté et une bravoure accomplies, un génie éminent pour l'éloquence et les lettres grecques et latines, une bonté de cœur incomparable, un désir ardent et efficace de plaire et d'être aimé. Ses jambes étoient trop effilées pour le reste de son corps ; mais l'exercice habituel qu'il prenoit à cheval, après avoir mangé, contribua peu-à-peu à les grossir. Souvent il tua des ennemis de sa main. Il plaida des causes au barreau, même

Oravit causas etiam triumphalis: atque inter cætera studiorum monumenta reliquit et comœdias græcas. Domi forisque civilis: libera ac fœderata oppida sine lictoribus adibat. Sicubi clarorum virorum sepulcra cognosceret, inferias Manibus dabat. Cæsorum clade Variana veteres ac dispersas reliquias uno tumulo humaturus, colligere sua manu, et comportare primus aggressus est. Obtrectatoribus etiam qualescumque, et quantacumque de causa nactus esset, lenis adeo et innoxius, ut Pisoni decreta sua rescindenti, clientelas diu vexanti, non prius succensere in animum induxerit, quam veneficiis quoque et devotionibus impugnari se comperisset: ac ne tunc quidem ultra progressus, quam ut et amicitiam ei more majorum renunciaret, mandaretque domesticis ultionem, si quid sibi accideret.

4. Quarum virtutum fructum uberrimum tulit, sic probatus et dilectus a suis, ut Augustus, (omitto enim necessitudines reliquas) diu cunctatus an sibi successorem destinaret, adoptandum Tiberio dederit. Sic vulgo favorabilis, ut plurimi tradant, quoties aliquo adveniret, vel sicunde discederet, præ turba occurentium prosequentiumve nonnunquam eum discrimen vitæ adisse: e Germania vero, post compres-

après avoir obtenu les honneurs du triomphe. Entre autres monumens de ses études, il nous a laissé des comédies grecques. Affable également chez lui et en public, il visitoit les villes libres et alliées sans licteurs. Partout où il découvroit des tombeaux de grands hommes, il faisoit des offrandes à leurs mânes. Il fut le premier à recueillir et à porter, de ses propres mains, les ossemens épars et blanchis des soldats tués dans la défaite de Varus, qu'il réunit dans une commune sépulture. Doux et débonnaire pour ses envieux même, quels qu'ils fussent, et à quelque sujet qu'ils le devinssent; après avoir souffert long-temps que ses décrets fussent cassés et ses cliens vexés par Pison, il ne put se résoudre à le haïr, qu'en sachant que lui-même étoit en butte à ses maléfices et à ses imprécations: encore, se borna-t-il à renoncer publiquement à son amitié, selon l'ancienne coutume, et à recommander aux siens le soin de sa vengeance, s'il lui arrivoit quelque malheur.

4. En récompense de tant de vertus, il fut si estimé et si chéri des siens, qu'Auguste, sans parler des autres, balança long-temps s'il ne le nommeroit pas son successeur, et le fit adopter par Tibère. Il étoit tellement aimé du peuple, qu'on raconte que la foule de ceux qui se pressoient sur son passage, lorsqu'il arrivoit en quelqu'endroit, ou qu'il en partoit, mit plus d'une fois sa vie en danger. A son retour d'Allemagne, après qu'il eut étouffé la sédition, toutes les cohortes prétoriennes

sam seditionem, revertenti, prætorianas cohortes universas prodisse obviam, quamvis pronuntiatum esset, ut duæ tantummodo exirent: populi autem Romani sexum, ætatem, ordinem omnem usque ad vicesimum lapidem effudisse se.

5. Tamen longe majora et firmiora de eo judicia in morte ac post mortem exstitere. Quo defunctus est die, lapidata sunt templa, subversæ Deum aræ, Lares a quibusdam familiares in publicum abjecti, partus conjugum expositi. Quin et Barbaros ferunt, quibus intestinum, quibusque adversus nos bellum esset, velut in domestico communique mœrore consensisse ad inducias. Regulos quosdam barbam posuisse, et uxorum capita rasisse, ad indicium maximi luctus. Regum etiam regem et exercitatione venandi, et convictu Megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est.

6. Romæ equidem, cum ad primam famam valetudinis attonita et mœsta civitas sequentes nuntios opperiretur, et repente jam vesperi incertis auctoribus convaluisse tandem percrebuisset: passim cum luminibus et victimis in Capitolium concursum est, ac pene revulsæ templi fores, ne quid gestientes vota reddere moraretur. Expergefactus e somno Tiberius

allèrent au-devant de lui, malgré l'ordre donné, qu'il n'en sortiroit que deux; et les Romains de tout sexe, de tout âge et de tout rang, se répandirent sur sa route, jusqu'à vingt milles de Rome.

5. Sa mort fit encore éclater des témoignages plus forts et plus honorables en sa faveur. Le jour où elle arriva, on assaillit les temples de pierres, on renversa les autels; quelques-uns jetèrent dans les rues leurs dieux domestiques; d'autres exposèrent leurs enfans qui venoient de naître. On dit même que les peuples barbares qui avoient la guerre entre eux ou avec nous, suspendirent leurs hostilités d'un commun accord, comme dans un deuil domestique et général; que quelques princes coupèrent leur barbe, et firent raser la tête de leurs femmes, en signe de la plus grande affliction; que le roi des rois, Mégistanus, s'abstint de l'exercice de la chasse et des plaisirs de la table; ce qui équivaut chez les Parthes à la clôture de nos tribunaux.

6. A Rome, lorsque tous les citoyens, frappés et consternés de la première nouvelle de sa maladie, attendoient avec inquiétude de nouveaux courriers, le bruit de sa convalescence s'étant tout-à-coup répandu vers le soir, sans aucun fondement, on courut de tout côté au capitole, avec des flambeaux et des victimes, et on arracha presque les portes du temple, dans l'impatience d'accomplir les vœux qu'on avoit faits. Tibère fut réveillé par les accla-

est gratulantium vocibus, atque undique concinentium: Salva Roma, Salva patria, Salvus est Germanicus. Sed ut demum fato functum palam factum est, non solatiis ullis, non edictis inhiberi luctus publicus potuit, duravitque etiam per festos Decembris mensis dies. Auxit gloriam desideriumque defuncti etiam atrocitas insequentium temporum: cunctis nec temere opinantibus, reverentia ejus ac metu repressam Tiberii sævitiam, quæ mox eruperit.

7. Habuit in matrimonio Agrippinam, M. Agrippæ et Juliæ filiam, et ex ea novem liberos tulit; quorum duo infantes adhuc rapti, unus jam puerascens, insigni festivitate, cujus effigiem habitu Cupidinis in æde Capitolinæ Veneris Livia dedicavit: Augustus in cubiculo suo positam, quotiescumque introiret, exosculabatur. Cæteri superstites patri fuerunt. Tres sexus feminini, Agrippina, Drusilla, Livilla, continuo triennio natæ; totidem mares, Nero et Drusus et Caius Cæsar. Neronem et Drusum senatus, Tiberio criminante, hostes judicavit.

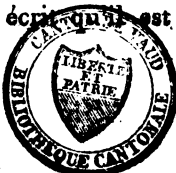
8. Caius Cæsar natus est pridie Kalendas Septembres, patre suo et C. Fonteio Capitone Con-

[1] C'est-à-dire pendant les Saturnales.

mations et les chants de ceux qui se félicitoient en ces mots: *Rome, la patrie, tout est sauvé avec Germanicus*. Mais lorsqu'on sut enfin qu'il n'étoit plus, le deuil public ne put être arrêté par aucune consolation et par aucun édit; il s'étendit jusqu'aux fêtes de décembre [1]. Les horreurs qui suivirent sa mort augmentèrent encore les regrets de sa perte; tout le monde étant persuadé, avec raison, que le respect et la crainte qu'il imprimoit à Tibère, avoient été un frein à la cruauté de cet empereur, qui ne tarda pas à éclater.

7. Germanicus vécut marié avec Agrippine, fille d'Agrippa et de Julie. Il en eut neuf enfans, dont deux moururent dans l'enfance, et un troisième un peu plus âgé, dont la gentillesse étoit remarquable. Livie dédia son portrait, sous la figure de Cupidon, dans le temple de Vénus capitoline. Auguste l'avoit placé dans sa chambre, et le baisoit toutes les fois qu'il y entroit. Les autres survécurent à leur père, savoir, trois filles, Agrippine, Drusine et Liville, nées dans trois années consécutives, et trois garçons, Néron, Drusus et Caïus-César. Le sénat condamna Néron et Drusus, sur les accusations de Tibère.

8. Caïus naquit le dernier jour d'août, sous le consulat de son père et de C. Fonteius-Capiton. On ne s'accorde pas sur le lieu de sa naissance. Cnéius-Lentulus-Getulicus écrit qu'il est né à Tivoli;



sulibus. Ubi natus sit incertum diversitas tradentium facit. C. Lentulus Gætulicus Tiburi genitum scribit : Plinius Secundus in Treveris vico Ambiatino supra confluentes : addit etiam pro argumento aras ibi ostendi inscriptas, OB AGRIPPINÆ PUERPERIUM. Versiculi, imperante mox eo, divulgati, apud hibernas legiones procreatum indicant :

> In castris natus, patriis nutritus in armis,
> Jam designati principis omen erat.

Ego in Actis Antii invenio editum. Gætulicum refellit Plinius, quasi mentitum per adulationem ut ad laudes juvenis gloriosique principis aliquid etiam ex urbe Herculi sacra sumeret, abusumque audentius mendacio, quod ante annum fere natus Germanico filius Tiburi fuerat, appellatus et ipse C. Cæsar : de cujus amabili pueritia immaturoque obitu supra diximus. Plinium arguit ratio temporum. Nam qui res Augusti memoriæ mandarunt, Germanicum exacto consulatu in Galliam missum consentiunt, jam nato Caio. Nec Plinii opinionem inscriptio aræ quidquam adjuverit, cum Agrippina bis in ea regione filias enixa sit : et qualiscumque partus, sine ullo sexus discrimine, puerperium

---

[1] C'est celui du Rhin et de la Moselle dont il s'agit ici.

[2] *Puerperium.* Pour confirmer le sens de ce mot,

Pline le jeune, dans un bourg du pays de Trèves, au-dessus du confluent.[1] La preuve qu'il en donne c'est qu'on y montre des autels, avec cette inscription: *A l'enfantement d'Agrippine.* Des vers, publiés peu après son avénement à l'empire, placent sa naissance dans les quartiers d'hiver des légions:

Né dans les camps, croissant au sein de la victoire;
Ce présage annonçoit son empire et sa gloire.

Je trouve, dans les actes publics, qu'il est né à Antio. Pline dit que c'est pour flatter la vanité de Caïus, que Gétilicus a imaginé de le faire naître dans une ville consacrée à Hercule; il le taxe d'avoir, par un mensonge audacieux, abusé de la naissance antérieure, de près d'une année, d'un autre enfant de Germanicus qui vint au jour à Tivoli: il se nommoit également Caïus-César, et c'est lui dont nous venons d'exposer l'aimable enfance et la mort prématurée. La chronologie dément l'opinion de Pline. Ceux qui ont écrit l'histoire d'Auguste, s'accordent tous à dire que Germanicus fut envoyé dans les Gaules après son consulat et la naissance de Caïus. L'inscription de l'autel ne prouve rien en faveur de l'opinion de Pline; puisqu'Agrippine accoucha deux fois, et de deux filles, dans cette contrée, et que le mot d'enfantement[2] s'applique également à

Suétone ajoute qu'anciennement chez les Romains on disoit également *puellas* et *pueras*, de même que *pueros* et *puellos*.

vocetur : quod antiqui etiam puellas puera, sicut et pueros puellos dictitarent. Exstat e Augusti epistola ante paucos quam obiret menses, ad Agrippinam neptem ita scripta de Caio hoc (neque enim quisquam jam alius infans nomine pari tunc supererat) Puerum Caium decimo quinto Kalendas Junii, si Dii volent, ut ducerent Talarius et Asellius, heri cum his constitui. Mitto præterea cum eo ex servis meis medicum, quem scripsi Germanico, si vellet, ut retineret. Valebis, mea Aggrippina, et dabis operam ut valens pervenias ad Germanicum tuum. Abunde arbitror parere, non potuisse ibi nasci Caium, quo prope bimulus demum perductus ab urbe sit. Versiculorum quoque fidem eadem hæc elevant : et eo facilius quod hi sine auctore sint. Sequenda igitur est quæ sola actorum restat et publici instrumenti auctoritas : præsertim cum Caius Antium, omnibus semper locis atque secessibus prælatum non aliter quam natale solum dilexerit ; tradaturque etiam sedem ac domicilium Imperii tædio urbis transferre eo destinasse.

9. Caligulæ cognomen castrensi joco traxit, quia manipulario habitu inter milites educabatur. Apud quos quantum præterea per hanc nutrimentorum consuetudinem amore et gratia valuerit, maxime cognitum est, cum post excessum Augusti tumultuantes et in furorem us-

la naissance des enfans, tant mâles que femelles. Auguste, quelques mois avant sa mort, dans une lettre à sa petite-fille Agrippine, s'exprimoit ainsi sur ce même Caïus, puisqu'il ne restoit pas alors d'autre enfant qui s'appelât ainsi : « *Je suis convenu* « *hier avec Talarius et Asellius, qu'ils vous con-* « *duiroient, s'il plaît aux dieux, votre fils Caïus,* « *le 18 mai. J'envoie de plus avec lui, un médecin* « *à moi, et j'écris à Germanicus de le retenir s'il* « *le veut. Portez-vous bien, ma chère Agrip-* « *pine, et faites en sorte de rejoindre en bonne santé* « *votre Germanicus.* » Il est assez évident, d'après cela, que Caïus ne naquit pas dans un pays, où bientôt on l'envoya de Rome, avant l'âge de deux ans. Ces mêmes témoignages détruisent l'autorité des deux vers que nous avons cités, d'autant plus qu'ils sont anonymes. Il ne reste donc à suivre que l'autorité des actes publics et authentiques. On sait de plus que Caïus préféra toujours le séjour d'Antio à toutes les autres demeures, et qu'il l'aima comme le lieu de sa naissance ; on va même jusqu'à dire qu'il avoit résolu d'y transférer le siége de l'empire, par dégoût pour le séjour de Rome.

9. Les soldats lui donnèrent, en plaisantant, le surnom de Caligula[1], parce qu'il portoit leur uniforme dans le camp, où il étoit élevé parmi eux.

[1] *Caliga* étoit le nom de la chaussure des soldats romains.

que præcipites, solus haud dubie conspectu suo flexit. Non enim prius destiterunt quam ablegari eum ob seditionis periculum, et in proximam civitatem demandari animadvertissent, tunc demum ad pœnitentiam versi, represso ac retento vehiculo, invidiam quæ sibi fieret deprecati sunt.

10. Comitatus est patrem et in Syriaca expeditione. Unde reversus primum in matris, deinde ea relegata, in Liviæ Augustæ proaviæ suæ contubernio mansit: quam defunctam prætextatus etiam tum pro Rostris laudavit. Transiitque ad Antoniam aviam, et inde vicesimo ætatis anno accitus Capreas a Tiberio, uno atque eodem die togam sumpsit, barbamque posuit, sine ullo honore, qualis contigerat tirocinio fratrum ejus. Hic omnibus insidiis tentatus elicientium, cogentiumque se ad querelas, nullam unquam occasionem dedit: perinde obliterato suorum casu ac si nihil cuiquam accidisset: quæ vero ipse pateretur, incredibili dissimulatione transmittens. Tantique in avum, et qui juxta erant, obsequii, ut non immerito sit dictum: Nec servum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuisse.

Cette éducation leur inspira un si grand attachement pour lui, qu'après le trépas d'Auguste, lorsqu'ils se livrèrent au désordre et à la fureur, sa présence fut, sans contredit, seule capable de les calmer : car ils ne s'arrêtèrent qu'au moment où ils s'aperçurent qu'on l'éloignoit, à cause des dangers de la sédition, et qu'on l'envoyoit dans une ville voisine. Alors enfin, touchés de repentir, ils retinrent sa voiture, et prévinrent, par leurs prières, un départ qui les rendroit odieux.

10. Il accompagna son père dans l'expédition de Syrie. Au retour il demeura d'abord chez sa mère; et après qu'elle eût été exilée, auprès de Livie, sa bisaïeule, dont il fit l'oraison funèbre dans la tribune aux harangues, avant d'être sorti de l'enfance. Il passa ensuite chez son aïeule Antonia, d'où il fut appelé dans sa vingtième année à Caprée, par Tibère, qui lui fit, dans un seul et même jour, prendre la robe virile et couper la barbe, sans mettre à cette cérémonie rien de la pompe qu'on avoit étalée pour ses frères. En butte dans ce séjour aux insinuations perfides de tous ceux qui l'excitoient et vouloient le forcer à se plaindre, jamais il ne leur donna aucune prise sur lui. Les malheurs de tous les siens paroissoient aussi éloignés de son souvenir que s'il ne fût rien arrivé à aucun d'eux. Il dévoroit avec une dissimulation incroyable tout ce qu'il avoit à souffrir lui-même; et il avoit pour son aïeul et ceux qui l'entouroient tant de complaisance,

11. Naturam tamen sævam atque probrosam, nec tunc quidem inhibere poterat: quin et animadversionibus, pœnisque ad supplicium datorum cupidissime interesset: et ganeas atque adulteria capillamento celatus, et veste longa noctibus obiret: ac scenicas saltandi canendique artes studiosissime appeteret: facile id sane Tiberio patiente, si per has mansuefieri posset ferum ejus ingenium. Quod sagacissimus senex ita prorsus perspexerat, ut aliquoties prædicaret, Exitio suo omniumque Caium vivere: et se natricem (serpentis id genus) populo Romano, Phaëthontem orbi terrarum educare.

12. Non ita multo post Juniam Claudillam, M. Silani nobilissimi viri filiam, duxit uxorem. Deinde augur in locum fratris sui Drusi destinatus, priusquam inaugurarctur, ad Pontificatum traductus est: insigni testimonio pietatis atque indolis: cum deserta desolataque reliquis subsidiis aula, Sejano vero tunc suspecto, mox et oppresso, ad spem successionis paulatim admoveretur. Quam quo magis confirmaret, amissa Junia ex partu, Enniam Næviam Macronis uxorem, qui tum prætorianis cohortibus præerat, sollicitavit ad stuprum, pollicitus et matronium suum,

qu'on a dit avec justice, *qu'il n'y avoit point eu de meilleur valet, ni de plus méchant maître que lui.*

11. Dès-lors, cependant il ne pouvoit assez maîtriser son naturel sanguinaire et bas, pour cacher le plaisir qu'il goûtoit à contempler les châtimens et les supplices; pour ne pas fréquenter la nuit les lieux de débauches et les femmes de mauvaise vie, à l'ombre d'une longue robe et d'une chevelure empruntée, et pour ne pas montrer une passion décidée pour la danse et les chants du théâtre. Tibère souffroit cela sans peine, dans la vue d'adoucir ce caractère féroce que sa pénétration avoit assez bien découvert, pour répéter de temps en temps, *que Caïus vivoit pour son malheur et celui de tout le monde. J'élève,* disoit-il, *un serpent pour le peuple romain, et un phaëton pour l'univers.*

12. Quelque temps après Caligula épousa Junia Claudilla, fille de M. Silanus, dont la naissance étoit des plus illustres. Puis désigné Augure à la place de son frère Drusus, il fut avant son initiation promu au pontificat, et fit éclater beaucoup d'amour et de reconnoissance pour Tibère, qui, se voyant privé de tous ses autres appuis et soupçonnant déjà Séjan, qu'il écrasa bientôt, élevoit peu-à-peu Caïus jusqu'à l'espoir d'être son successeur. Celui-ci, pour s'en assurer davantage, après la mort de Junie, qu'il perdit en couche, séduisit Ennia Nevia, femme de Macron, commandant

si potitus Imperio fuisset: deque ea re et jurejurando et chirographo cavit. Per hanc insinuatus Macroni, veneno Tiberium aggressus est, ut quidam opinantur: spirantique adhuc detrahi annulum: et, quoniam suspicionem retinentis dabat: pulvinum jussit injici: atque etiam fauces manu suâ oppressit: liberto, qui ob atrocitatem facinoris exclamaverat, confestim in crucem acto. Nec abhorret a veritate, cùm sint quidam auctores, ipsum postea, et si non de perfecto, at certe de cogitato quondam parricidio professum: Gloriatum enim esse assidue, in commemoranda sua pietate, ad ulciscendam necem matris et fratrum, introisse se cum pugione cubiculum Tiberii dormientis: et misericordia correptum, abjecto ferro recessisse: nec illum, quamquam sensisset, aùt inquirere quidquam aut exsequi ausum.

13. Sic imperium adeptus, populum Romanum vel, ut ita dicam, hominum genus, votì compotem fecit, exoptatissimus princeps maximæ parti provincialium ac militum, quod infantem plerique cognoverant: sed et universæ plebi urbanæ ob memoriam Germanici patris miserationemque prope afflictæ domus. Itaque ut a

des cohortes prétoriennes, en lui promettant de l'épouser s'il parvenoit à l'empire; et il lui confirma sa promesse par son serment et par un écrit signé de sa main. Il gagna Macron, par son entremise; et quelques-uns pensent qu'il employa le poison contre Tibère; qu'il ordonna de lui arracher son anneau, et que, comme ce vieillard encore respirant sembloit vouloir le retenir; il fit jeter un coussin sur lui pour l'étouffer, et finit même par l'étrangler de ses propres mains. On ajoute qu'un affranchi, qui s'écria contre l'atrocité de cet attentat, fut aussitôt pendu par son ordre. Ce récit est d'autant moins invraisemblable, qu'on rapporte qu'il avoua lui-même par la suite, sinon l'accomplissement, du moins le projet de ce parricide: *Il se glorifia souvent, pour prouver sa piété filiale, d'être entré avec un poignard dans la chambre de Tibère endormi; afin de venger la mort de sa mère et de ses frères: mais saisi, dit-il, par la pitié il avoit jeté son arme en se retirant sans que Tibère, qui s'en étoit aperçu, osât l'accuser ou se venger de ce crime.*

13. Son avénement à l'empire, quelque criminel qu'il pût être, combla les vœux du peuple romain et du genre humain pour ainsi dire. Ce prince étoit ardemment désiré des habitans des provinces et des soldats qui, la plupart, l'avoient connu dans son enfance; il étoit cher à tous les Romains, à cause du souvenir de Germanicus, son père, et de la compassion qu'inspi-

Miseno movit, quamvis lugentis habitu, et funus Tiberii prosequens: tamen inter altaria et victimas, ardenteisque tedas, densissimo et lætissimo obviorum agmine incessit, super fausta nomina, sidus et pullum, et puppum et alumnum appellantium.

14. Ingressoque urbem, statim consensu senatus, et irrumpentis in Curiam turbæ, irrita Tiberii voluntate, qui testamento alterum nepotem suum prætextatum adhuc cohæredem ei dederat, jus arbitriumque omnium rerum illi permissum est, tanta publica lætitia, ut tribus proximis mensibus, ac ne totis quidem, supra centum sexaginta millia victimarum cæsa tradantur. Cum deinde paucos post dies in proximas Campaniæ insulas trajecisset, vota pro reditu suscepta sunt: ne minimam quidem occasionem quoquam omittente in testificanda sollicitudine et cura de incolumitate ejus. Ut vero in adversam valetudinem incidit, pernoctantibus cunctis circa Palatium, non defuerunt qui depugnaturos se armis pro salute ægri, quique capita sua titulo proposito voverent. Accessit ad immensum civium amorem notabilis etiam externorum favor. Namque Artabanus Parthorum rex, odium semper contemptumque Ti-

roient les malheurs de sa famille, presqu'entièrement détruite. Aussi, dès qu'il sortit de Misène, avec le corps de Tibère, qu'il suivoit en habit de deuil, marcha-t-il, malgré ce triste appareil, au milieu des autels, des victimes et des flambeaux, pressé par la foule immense et joyeuse de ceux qui venoient à sa rencontre, en l'appelant *leur astre, leur nourisson*,[1] et en lui prodiguant toute sorte de dénominations tendres et flatteuses.

14. A peine fut-il entré dans la ville, que l'assemblée du sénat, où le peuple se jetoit en foule, l'investit unanimement de tous les pouvoirs, sans égard pour le testament de Tibère, qui lui donnoit pour cohéritier son autre petit-fils, non encore sorti de l'enfance. La joie publique étoit telle, qu'en moins de trois mois on immola plus de cent soixante mille victimes. Peu de jours après, lorsqu'il passa dans les îles voisines de la Campanie, on fit des vœux publics pour son retour; et personne n'oublia la moindre occasion de témoigner son inquiétude et ses soins pour lui. Quand il tomba malade, on passoit les nuits autour de son palais : il y en eut qui firent vœu de se battre pour lui les armes à la main, et d'autres dévouèrent publiquement leur vie pour racheter la sienne. La faveur des peuples étrangers vint se joindre à cet amour prodigieux des citoyens. Artaban, roi des Parthes, qui

---

[1] Le texte porte aussi *pullus* et *puppus*; *petit*, *poupon*.

berii præ se ferens, amicitiam ejus ultro petiit: venitque ad colloquium legati consularis: et transgressus Euphratem, aquilas et signa Romana Cæsarumque imagines adoravit.

15. Incendebat et ipse studia hominum omni genere popularitatis. Tiberio cum plurimis lacrymis pro concione laudato funeratoque amplissime, confestim Pandatariam et Pontias, ad transferendos matris fratrisque cineres festinavit, tempestate turbida, quo magis pietas emineret: adiitque venerabundus, ac per semet in urnas condidit. Nec minore scena Ostiam, præfixo in biremis puppe vexillo, et inde Romam Tiberi subvectos, per splendidissimum quemque equestris ordinis, medio ac frequenti die duobus ferculis Mausoleo intulit. Inferiasque his annua religione publice instituit: et eo amplius matri Circenses, carpentumque quo in pompa traduceretur. At in memoriam patris, Septembrem mensem Germanicum appellavit. Post hæc, Antoniæ aviæ quidquid unquam Livia Augusta honorum cepisset, uno senatusconsulto congessit. Patruum Claudium, equitem Romanum ad id tempus, collegam sibi in consulatu assumpsit. Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque principem juventutis. De sororibus auctor fuit, ut omnibus sacramentis

n'affichoit que de la haine et du mépris pour Tibère, rechercha de lui-même l'amitié de son successeur; il eut une entrevue avec le proconsul de Syrie, et passa l'Euphrate pour se prosterner devant les aigles romaines et les images des Césars.

15. Pour enflammer le zèle ardent qu'on lui témoignoit, Caligula n'oublioit aucun moyen de se rendre agréable au peuple. Après avoir fait, les larmes aux yeux, l'oraison funèbre de Tibère, et lui avoir honorablement rendu les derniers devoirs, s'embarquant aussitôt malgré le temps orageux, afin de faire mieux éclater sa piété filiale, il se rendit dans les îles Pandataria et Pontia, pour en rapporter les cendres de sa mère et de son frère. Il s'en approcha avec respect; et les renferma lui-même dans des urnes. Il les conduisit avec le même appareil à Ostie, sur la galère où flottoit son étendard, et delà par le Tibre jusqu'à Rome, où elles furent reçues par les personnages les plus distingués de l'ordre équestre, qui les transportèrent sur des brancards, au milieu du jour et de la foule, dans le mausolée d'Auguste. Il ordonna qu'on leur feroit tous les ans des offrandes publiques et religieuses. Il établit des jeux du cirque en l'honneur de sa mère, et un char pour y promener pompeusement sa statue. En mémoire de son père, il donna, au mois de septembre le nom de Germanicus. Son aïeule, Antonia, fut, par un seul sénatus-consulte, comblée de tous les honneurs qu'on avoit décernés à Livie,

adjiceretur, NEQUE ME LIBEROSQUE MEOS CHARIORES HABEO QUAM CAIUM ET SORORES EJUS. Item relationibus consulum: QUOD BONUM FELIXQ. SIT CAIO SORORIBUSQUE EJUS. Pari popularitate damnatos relegatosque restituit: criminumque, si qua residua ex priore tempore manebant, omnium gratiam fecit. Commentarios ad matris fratrumque suorum causas pertinentes, ne cui postmodum delatori aut testi maneret ullus metus, convectos in forum, et ante clare obtestatus deos neque legisse neque attigisse quidquam, concremavit. Libellum de salute sua oblatum non recepit, contendens, Nihil sibi admissum cur cuiquam invisus esset: negavitque se delatoribus aures habere.

16. Spintrias monstruosarum libidinum ægre, ne profundo mergeret, exoratus, urbe submovit. Titi Labieni, Cordi Cremutii, Cassii Severi scripta senatusconsultis abolita, requiri, et esse in manibus lectitarique permisit: quando

femme d'Auguste. Il se donna pour collègue dans son consulat, son oncle Claude qui, jusqu'alors étoit resté simple chevalier. Il adopta son frère Tibère, le jour que ce jeune homme prit la robe virile, et il le nomma prince de la jeunesse. Il fit, en faveur de ses sœurs, ajouter à tous les sermens : *Je jure que Caïus et ses sœurs ne me sont pas moins chers que moi et mes enfans.* Il fit aussi mettre cette formule en tête des rapports faits par les consuls : *Pour la prospérité de Caïus et de ses sœurs.*

Il se montra également populaire en réhabilitant tous ceux qui avoient été condamnés ou bannis, et en annulant toutes les accusations qui pouvoient rester du règne précédent. Afin d'ôter toute alarme aux délateurs et aux témoins qui avoient été entendus dans les procès de sa mère et de ses frères, il fit porter dans le forum toutes les procédures qui les concernoient et les brûla, en attestant les Dieux qu'il ne les avoit ni lus ni touchés. Il rejeta un mémoire qu'on lui présentoit comme intéressant pour sa vie; parce qu'il n'avoit rien fait, dit-il, pour mériter la haine de qui que ce soit; et il protesta qu'il n'avoit point d'oreilles pour les délateurs.

16. On obtint avec peine qu'il ne fît pas jeter à la mer les artisans de débauches monstrueuses; et il les bannit de la ville. Les écrits de Titus Labienus, de Cordus Cremutius et de Cassius Severus avoient été supprimés par des sénatus-con-

maxime sua interesset ut facta quæque posteris tradantur. Rationes imperii ab Augusto proponi solitas, sed a Tiberio intermissas, publicavit. Magistratibus liberam jurisdictionem, et sine sui appellatione concessit. Equites Romanos severe curioseque, nec sine moderatione recognovit: palam adempto equo, quibus aut probri aliquid aut ignominiæ inesset: eorum qui minore culpa tenerentur, nominibus modo in recitatione præteritis. Ut levior labor judicantibus foret, ad quatuor priores quintam decuriam addidit. Tentavit, et comitiorum more revocato, suffragia populo reddere. Legata ex testamento Tiberii, quamquam obolito, sed et Liviæ Augustæ, quod Tiberius suppresserat, cum fide, ac sine calumnia repræsentata persolvit. Centesimam auctionum Italiæ remisit. Multis incendiorum damna supplevit: ac si quibus regna restituit, adjecit et fructum omnem vectigaliorum, et redituum medii temporis, ut Antiocho Comageno sestertium[1] millies confiscatum. Quoque magis nullius non boni exempli fautor videretur, mulieri libertinæ octoginta donavit, quod excruciata gravissimis tormentis de scelere patroni reticuisset. Quas ob res inter reliquos ho-

[1] Vingt millions de francs.

[2] Seize mille francs.

sultes : il en permit la lecture et la publicité, *parce qu'il lui importoit beaucoup*, dit-il, *que toutes les actions passassent à la postérité.* Il publia les comptes de l'empire selon l'usage d'Auguste, interrompu par Tibère. Il accorda aux magistrats une juridiction libre et affranchie de tout appel à sa personne. Il fit avec sévérité, et pourtant avec modération, une exacte revue des chevaliers romains. Il ôta le cheval publiquement à ceux qui s'étoient déshonorés par quelque action honteuse ou infamante, et se contenta, en lisant le catalogue, de passer les noms de ceux qui s'étoient rendus coupables de fautes plus légères. Pour diminuer le travail des juges, il ajouta une cinquième décurie aux quatre premières. Il tenta aussi de rendre le droit de suffrage au peuple, en rétablissant l'usage des comices. Il acquitta fidèlement, sans aucune supercherie ni délai, non-seulement les legs faits par Tibère, quoique son testament eût été annulé ; mais encore ceux portés sur celui de Livie, que Tibère avoit supprimé. L'impôt du centième denier, sur les ventes à l'enchère, fut remis par lui aux peuples d'Italie ; plusieurs incendiés reçurent des indemnités de sa part. En rendant les royaumes, il y ajouta le produit des impôts et des revenus perçus dans l'intervalle. Antiochus, roi de Comagène, reçut ainsi cent millions de sesterces.[1] Pour se montrer protecteur de toutes les vertus, il donna quatre-vingt mille sesterces[2] à une affranchie pour avoir souf-

nores decretus est ei clypeus aureus : quem quotannis certo die collegia sacerdotum in Capitolium ferrent, senatu prosequente : nobilibusque pueris ac puellis, carmine modulato, laudes virtutum ejus canentibus. Decretum autem, ut dies quo cepisset imperium, Palilia vocaretur, velut argumentum rursus conditæ urbis.

17. Consulatus quatuor gessit : primum ex Kalendis Julii per duos menses : secundum ex Kalendis Januariis per triginta dies : tertium usque in Idus Januarii : quartum usque in septimum Idus easdem. Ex omnibus duos novissimos conjunxit. Tertium autem Lugduni iniit solus : non, ut quidam opinantur, superbia negligentiave, sed quod defunctum sub Kalendarum diem collegam rescisse absens non potuerat. Congiarium populo bis dedit trecenos sestertios : toties abundantissimum epulum senatui æquestrique ordini, etiam conjugibus ac liberis utrorumque. Posteriore epulo, forensia insuper viris, pueris ac feminis fascias purpuræ ac conchylii distribuit. Et ut lætitiam publicam in perpetuum quoque augeret, ad-

* Fête à l'honneur de Palès, déesse des bergers, qu'on

fert la torture la plus cruelle, sans rien révêler contre son patron. Pour tous ces bienfaits, on lui décerna entr'autres honneurs un bouclier d'or qui, tous les ans, et à certain jour, seroit porté au capitole par les colléges des prêtres, suivis du sénat et de la jeune noblesse des deux sexes, chantant des hymnes à la louange de ses vertus. On décréta aussi que le jour de son avènement à l'empire s'appelleroit *Palilia*, [1] pour témoigner qu'on le regardoit comme le nouveau fondateur de Rome.

17. Il fut consul quatre fois : la première pendant deux mois, à partir du premier juillet; la seconde depuis le commencement et jusqu'à la fin de janvier; la troisième jusqu'au treize du même mois, et la quatrième jusqu'au sept. Ses deux derniers consulats furent seuls consécutifs. C'est à Lyon qu'il fut seul à commencer le troisième; non par hauteur ou par négligence, malgré l'opinion de quelques-uns; mais parce qu'étant éloigné, il n'avoit pu apprendre la mort de son collègue, arrivée à la fin de décembre. Il fit deux fois au peuple des largesses, chacune de trois cents sesterces par tête. Il donna deux repas somptueux aux sénateurs et aux chevaliers, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfans. Dans le dernier de ces repas, il distribua des toges aux hommes et des bandes de pourpre de deux

---

célébroit le 21 avril, jour où Romulus fonda la ville de Rome.

jecit diem Saturnalibus, appellavitque Juvenalem.[1]

18. Munera gladiatoria partim in Amphitheatro Tauri, partim in Septis[2] aliquot edidit: quibus inseruit catervas Afrorum Campanorumque pugilum ex utraque regione electissimorum. Neque spectaculis ipse semper præsedit: sed interdum aut magistratibus, aut amicis præsidendi munus injunxit. Scenicos ludos et assidue, et varii generis, multifariam fecit: quondam etiam et nocturnos, accensis tota urbe luminibus. Sparsit et missilia variarum rerum, et panaria cum opsonio viritim divisit. Qua epulatione equiti romano contra se hilarius avidiusque vescenti, partes suas misit: sed et senatori ob eamdem causam codicillos, quibus prætorem eum extra ordinem designabat. Edidit et Circenses plurimos a mane usque ad vesperam, interjecta modo Africanarum venatione, modo Trojæ decursione: quosdam autem præcipuos, minio et chrysocolla constrato Circo: nec ullis nisi ex senatorio ordine auri-

---

[1] *Juvenalis dies.*

[2] C'étoit une place palissadée où le peuple s'assembloit, et qu'on nommoit *Septa*.

nuances différentes aux enfans et aux femmes. Pour prolonger et augmenter à jamais la joie publique, il ajouta aux saturnales un jour qu'il nomma *le jour de la jeunesse.* [1]

18. Il donna des combats de gladiateurs tantôt dans l'amphithéâtre de Statilius Taurus, tantôt dans l'enclos [2] du Champ-de-Mars, et y joignit des combats d'athlètes, où l'élite de ceux de l'Afrique et de la Campanie s'exerçoient au pugilat. Il ne présida pas toujours lui-même aux spectacles; quelquefois il conféroit cette fonction aux magistrats ou à ses amis. Il donna aussi très-fréquemment des représentations théâtrales, de différens genres et en diverses manières; même une fois pendant la nuit, et toute la ville fut illuminée. Il jeta différentes sortes de présens au peuple, et distribua à chaque citoyen des corbeilles remplies de pain et de viande. Voyant dans ce banquet un chevalier romain manger vis-à-vis de lui joyeusement et avec avidité, il lui envoya sa part. Le même motif lui fit envoyer un brevet à un sénateur qu'il nommoit extraordinairement à la préture. Il donna fréquemment dans le cirque des jeux qui duroient depuis le matin jusqu'au soir. Il les entrecoupoit tantôt d'une chasse de panthères, tantôt de jeux troyens. Il y en eut quelques-uns de plus remarquables, où la carrière étoit couverte de poudre de Cinabre et de Borax, et où les sénateurs étoient seuls admis à conduire des chars. D'autres furent donnés subitement sur

gantibus. Commisit et subitos, cum e Gelotiana apparatum Circi prospicientem pauci ex proximis Mœnianis postulassent.

19. Novum præterea atque inauditum genus spectaculi excogitavit. Nam Baiarum medium intervallum Puteolanas ad moles trium millium et sexcentorum fere passuum ponte conjunxit, contractis undique onerariis navibus, et ordine duplici ad anchoras collocatis, superjectoque aggere terreno, ac directo in Appiæ viæ formam. Per hunc pontem ultro citroque commeavit, biduo continenti. Primo die phalerato equo, insignisque quercica corona, et securi, et cetra et gladio, aureaque chlamyde. Postridie quadrigario habitu, curriculoque bijugi famosorum equorum, præ se ferens Darium puerum ex Parthorum obsidibus, comitante Prætorianorum agmine, et in essedis cohorte amicorum. Scio plerosque existimasse, talem a Caio pontem excogitatum æmulatione Xerxis, qui non sine admiratione aliquanto angustiorem Hellespontum contabulaverit: Alios, ut Germaniam et Britanniam, quibus imminebat, alicujus immensi operis fama territaret. Sed avum meum narrantem puer audiebam, causam operis ab interioribus aulicis proditam, quod Thrasyllus mathematicus, anxio de successore Ti-

la simple demande que lui en firent quelques habitans voisins du cirque, dont il considéroit les préparatifs de la maison qu'on nommoit *Gelotiana*.

19. Il imagina un autre genre de spectacle nouveau et inoui. La ville de Baies est séparée du mole de Pouzole, par un golfe d'environ trois mille six cents pas; il les réunit par un pont qu'il établit sur un double rang de navires de transport rassemblés de toute part et fixés à l'encre, qui étoient recouverts d'une chaussée semblable à la voie appienne. Il passa et repassa sur ce pont pendant deux jours consécutifs, le premier monté sur un cheval superbement enharnaché, une couronne de chêne sur la tête, vêtu d'un surtout d'or et armé de la hache, du bouclier et de l'épée. Le lendemain, en habit de cocher, sur un char attelé de deux chevaux renommés, il portoit devant lui Darius, jeune enfant donné en ôtage par les Parthes; et il étoit accompagné d'un bataillon de gardes prétoriennes et d'une troupe d'amis en chariots. Beaucoup de gens ont pensé que Caïus n'avoit imaginé un tel pont que pour rivaliser avec Xercès qui avoit excité l'admiration en se servant du même moyen pour traverser l'Hellespont, dont le détroit est un peu moins large pourtant que le golfe de Baies. D'autres ont cru qu'il n'entreprit ce grand ouvrage que pour effrayer la Germanie et la Grande-Bretagne, qu'il menaçoit de la guerre. Mais j'ai entendu dans mon enfance raconter à

berio, et in verum nepotem proniori, affirmasset, non magis Caium imperaturum, quam per Baianum sinum equis discursurum.

20. Edidit et peregre spectacula: in Sicilia Syracusis astycos ludos, et in Gallia Lugduni miscellos.[1] Sed et certamen quoque græcæ latinæque facundiæ: quo certamine ferunt victoribus præmia victos contulisse, eorumdem et laudes componere coactos: eos autem qui maxime displicuissent, scripta sua spongia linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari aut flumine proximo mergi maluissent.

21. Opera sub Tiberio semiperfecta, templum Augusti theatrumque Pompeii absolvit. Inchoavit autem aquæductum regione Tiburi, et amphitheatrum juxta Septa: quorum operum a successore ejus Claudio, alterum peractum, omissum alterum est. Syracusis collapsa vetustate mœnia, Deorumque ædes refectæ. Destinaverat et Sami Polycratis regiam restituere, Mileti Didymeum peragere: in jugo Alpium

---

[1] On les nommoit *miscelli*, c'est-à-dire jeux mélangés.

mon aïeul, que le vrai motif de Caligula avoit été révélé par ses courtisans intimes : c'étoit une prédiction de l'astrologue Thrasyle, qui, voyant Tibère inquiet sur son successeur, à cause du penchant qu'il avoit pour son petit-fils véritable, lui avoit assuré *que Caïus ne seroit pas plus Empereur qu'on ne le verroit courir à cheval à travers le golfe de Baies.*

20. Il donna aussi des spectacles en voyage, des jeux attiques à Syracuse, en Sicile ' et des jeux de différentes sortes dans les Gaules à Lyon; entr'autres un combat d'éloquence grecque et latine. On dit que dans ce combat les vaincus donnoient des récompenses aux vainqueurs, et étoient obligés de faire leur éloge; qu'on ordonnoit à ceux qui avoient le plus mal réussi d'effacer leurs écrits avec une éponge ou avec la langue, sous peine des coups de férule, ou d'être plongés dans le fleuve voisin.

21. Il acheva le temple d'Auguste, et le théâtre de Pompée, ouvrages laissés imparfaits par Tibère. Il commença aussi un aquéduc auprès de Tivoli, et un amphithéâtre auprès du Champ-de-Mars. De ces deux ouvrages, l'un fut achevé par son successeur Claude, et l'autre abandonné. Il rétablit à Syracuse les temples des Dieux et les murs de la ville tombés en ruine. Il avoit aussi projeté de rétablir à Samos le palais de Polycrate, d'achever à Milet le temple d'Apollon *Didyméen*, de bâtir une ville sur le sommet des Alpes, mais

urbem condere, sed ante omnia Isthmum in Achaia perfodere. Miseratque jam ad demetiendum opus primipilarem.

22. Hactenus quasi de principe, reliqua ut de monstro narranda sunt. Compluribus cognominibus assumptis (nam et PIUS, et CASTRORUM FILIUS, et PATER EXERCITUUM, et OPTIMUS MAXIMUS CÆSAR vocabatur)[1], cum audiret forte reges, qui officii causa in urbem advenerant, concertantes apud se super cœnam de nobilitate generis exclamavit :

Εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς.

Nec multum abfuit quin statim diadema sumeret, speciemque principatus in regni formam converteret. Verum admonitus, et principum et regum se excessisse fastigium, divinam ex eo majestatem asserere sibi cœpit. Datoque negotio, ut simulacra numinum religione et arte præclara, inter quæ Olympici Jovis, apportarentur e Græcia, quibus capite dempto suum imponeret, partem palatii ad forum usque promovit, atque æde Castoris et Pollucis in vestibulum transfigurata, consistens sæpe inter fratres deos medium se adorandum adeuntibus

---

[1] Il se mettoit ainsi au niveau de Jupiter, à qui seul on donnoit les épithètes de *optimus*, *maximus*.

avant tout de percer l'isthme de Corinthe, et il avoit envoyé le premier centurion d'une légion pour lever le plan de cet ouvrage.

22. Les actions que j'ai rapportées jusqu'ici sont d'un prince ; je n'ai plus désormais à parler que d'un monstre. Après avoir pris un grand nombre de surnoms (car il portoit ceux de *Pieux*, *de Fils des Camps*, *de Père des armées*, *de César très-bon et très-grand)*, il entendit par hasard quelques rois qui étoient venus à Rome pour lui rendre hommage, se disputer chez lui après souper, sur la noblesse de leur extraction, et il s'écria :

Il ne faut qu'un seul maître, il ne faut qu'un seul roi [1].

Peu s'en fallut dès-lors qu'il ne prît le diadème et qu'aux marques de l'empire, il ne substituât tout l'appareil de la royauté ; mais, comme on lui représenta qu'il étoit bien au-dessus des princes et des rois, il profita de l'avis pour s'arroger les honneurs divins. L'ordre fut donné d'apporter de la Grèce les statues des Dieux que la vénération religieuse et la beauté du travail avoient rendues les plus célèbres, entr'autres celle de Jupiter Olympien : c'étoit pour leur ôter la tête et y substituer la sienne. Il étendit jusqu'au forum un côté de son palais, et lui donna pour vestibule le temple de Castor et de Pollux, où il venoit sou-

---

[1] Vers d'Homère dans le second livre de l'Iliade.

exhibebat : et quidam eum LATIALEM JOVEM consalutaverunt. Templum etiam numini suo proprium, et sacerdotes et excogitatissimas hostias instituit. In templo simulacrum stabat aureum iconicum. Amiciebaturque quotidie veste, quali ipse uteretur. Magisteria sacerdotii ditissimus quisque et ambitione et licitatione maxima vicibus comparabat. Hostiæ erant phœnicopteri, pavones, tetraones, Numidicæ, meleagrides, phasianæ, quæ generatim per singulos dies immolarentur. Et noctibus quidem plenam fulgentemque lunam invitabat assidue in amplexus atque concubitum : interdiu vero cum Capitolino Jove secreto fabulabatur, modo insusurrans, ac præbens invicem aures, modo clarius, nec sine jurgiis. Nam vox comminantis audita est,

Ἐς γαῖαν Δαναῶν περάω σε,

donec exoratus, ut referebat, et in contubernium ultro invitatus, super templum Divi Augusti ponte transmisso, palatium Capitoliumque conjunxit. Mox quo propior esset, in area Capitolina novæ domus fundamenta jecit.

[1] *Tetraones*, sorte de grand oiseau qu'on peut, d'après la description de Pline, assimiler au coq de bruyère.

vent se placer entre ces divins frères pour recevoir les adorations : on le salua sous le nom *de Jupiter Latin.* Il s'érigea aussi un temple à lui-même, se donna des prêtres et les victimes les plus recherchées. Dans ce temple étoit une statue en or, modelée sur lui, et vêtue chaque jour comme lui. Les citoyens les plus riches briguoient tour à tour et mettoient à l'enchère les fonctions de ce sacerdoce. Les victimes étoient des phénicoptères, des paons, des coqs de bruyères, des pintades, des poules d'inde et des faisans, dont on immoloit chaque jour une espèce différente. La nuit, lorsque la lune étoit dans son plein et dans son éclat, il l'invitoit assidûment à venir coucher avec lui. Le jour, il avoit des entretiens secrets avec Jupiter Capitolin; tantôt lui parlant à l'oreille, il prêtoit la sienne à son tour; tantôt il élevoit la voix pour le quereller. On l'entendit lui adresser cette menace :

Je te confinerai dans le fond de la Grèce.

Fléchi enfin, comme il le disoit, par Jupiter, qui l'invitoit à demeurer avec lui, il réunit le mont Palatin au capitole, par une galerie qui passoit au-dessus du temple d'Auguste; et bientôt pour être plus voisin, il jeta les fondemens d'une nouvelle maison dans la place même du capitole.

23. Agrippæ se nepotem neque credi, neque dici ob ignobilitatem ejus volebat: succensebatque, si qui vel oratione vel carmine imaginibus eum Cæsarum insererent. Prædicabat autem matrem suam ex incesto quod Augustus cum Julia filia commisisset, procreatam. Ac non contentus hac Augusti insectatione, Actiacas Siculasque victorias, ut funestas populo romano et calamitosas, vetuit solemnibus feriis celebrari. Liviam Augustam proaviam, Ulyssem stolatum, identidem appellans, etiam ignobilitatis quadam ad senatum epistola arguere ausus est, quasi materno avo Decurione Fundano ortam: cum publicis monumentis certum sit Aufidium Lingonem Romæ honoribus functum. Aviæ Antoniæ secretum petenti denegavit, nisi ut interveniret Macro præfectus. Ac per istiusmodi indignitates et tædia, causa exstitit mortis: dato tamen, ut quidam putant, et veneno. Nec defunctæ ullum honorem habuit: prospexitque e triclinio ardentem rogum. Fratrem Tiberium inopinantem, repente immisso tribuno militum, interemit. Silanum item socerum ad necem, secandasque novacula fauces, compulit: causatus in utroque, quod hic ingressum se turbatius mare non esset secutus, ac spe occupandi urbem, si quid sibi per tempestates accideret, remansisset: ille antidotum

23. Il ne vouloit pas qu'on crût ni qu'on dît qu'il étoit petit-fils d'Agrippa, dont la naissance lui sembloit trop basse, et il se fâchoit contre ceux qui, dans leurs discours ou leurs vers, mettoient ce grand homme, au rang des Césars. Il se vantoit que sa mère étoit le fruit d'un inceste d'Auguste avec sa fille; et non content de cette invective, il défendit de célébrer par des fêtes solennelles la victoire d'Actium et celles de Sicile, qu'il regardoit comme funestes et désastreuses pour le peuple romain. Il appeloit sa bisaïeule Livie, l'*Ulysse femelle*; et il osa un jour lui reprocher la bassesse de son extraction, dans une lettre au sénat, où il traitoit son aïeul maternel, de *Décurion de Fondi*; quoiqu'il soit constant, par les monumens publics, qu'Aufidius Lingon avoit exercé des magistratures à Rome.

Il refusa un entretien secret à son aïeule Antonia, et ne voulut l'entendre qu'en présence du préfet Macron. Ce fut par des indignités et des chagrins semblables, qu'il causa sa mort. Quelques-uns l'attribuent aussi au poison qu'il lui donna. Il ne lui rendit aucun honneur quand elle fut morte, et regarda les flammes de son bûcher de la salle où il mangeoit. Il fit périr son frère Tibère à l'imprévu, par le ministère d'un tribun militaire, envoyé tout-à-coup. Il força également son beau-père Silanus à se couper la gorge avec un rasoir. Ses prétextes, à l'égard de tous deux, étoient, quant à son beau-père, qu'il n'a-

oboluisset, quasi ad præcavenda venena sua sumptum: cum et Silanus impatientiam nauseæ vitasset et molestiam navigandi, et Tiberius propter assiduam et ingravescentem tussim medicamento usus esset. Nam Claudium patruum non nisi in ludibrium reservavit.

24. Cum omnibus sororibus suis stupri consuetudinem fecit: plenoque convivio singulas infra se vicissim collocabat, uxore supra cubante. Ex his Drusillam vitiasse virginem, prætextatus adhuc, creditur. Atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia, apud quam simul educabantur. Mox Lucio Cassio Longino consulari collocatam abduxit, et in modum justæ uxoris propalam habuit. Heredem quoque bonorum atque imperii æger instituit. Eadem defuncta, justitium indixit: in quo rississe, lavisse, cœnasse cum parentibus, aut conjuge, liberisve, capitale fuit. Ac mœroris impatiens, cum repente noctuque profugisset ab urbe, transcurrissetque Campaniam, Syracusas petiit. Rursusque inde propere rediit, barba capilloque promisso. Nec unquam postea quantiscumque de rebus, ne

voit pas voulu s'embarquer avec lui sur une mer orageuse, dans l'espoir que si la tempête l'eût fait périr, il se seroit emparé de la ville; quant à son frère, il lui reprochoit de se munir d'un préservatif contre le poison qu'il craignoit de sa part. Silanus cependant n'avoit eu d'autre but en restant à Rome, que d'éviter le mal de mer et les incommodités de la navigation, et Tibère n'avoit pris qu'un simple médicament contre une toux opiniâtre et des plus fâcheuses. Si Caligula épargna son oncle Claude ce n'est que pour en faire son jouet.

24. Il entretint un commerce incestueux avec toutes ses sœurs, qu'il plaçoit tour-à-tour au-dessous de lui, dans les plus grands festins, tandis que sa femme étoit au-dessus. On croit que dès son enfance il séduisit Drusille, et que son aïeule Antonia, chez qui ils étoient élevés ensemble, le surprit même couché avec elle. On la maria depuis à Lucius Cassius Longinus, personnage consulaire; mais il la lui enleva bientôt et la traita publiquement comme son épouse légitime. Il l'institua même héritière de ses biens et de l'empire lorsqu'il fut malade. Elle mourut, et tous les tribunaux furent fermés. Ce fut un crime capital d'avoir ri durant ce deuil, de s'être baigné, d'avoir soupé avec ses parens, sa femme ou ses enfans. Transporté de douleur, il s'enfuit soudain de la ville pendant la nuit, et parcourut la Campanie; il se rendit à Syracuse, d'où il revint à la hâte, la barbe et les cheveux longs. Jamais, par

pro concione quidem populi, aut apud milites nisi per numen Drusillæ dejeravit. Reliquas sorores, nec cupiditate tanta, nec dignatione dilexit, ut quas sæpe exoletis suis prostraverit. Quo facilius eas in causa Æmilii Lepidi condemnavit, quasi adulteras, et insidiarum adversus se conscias. Nec solum chirographa omnium requisita fraude ac stupro divulgavit, sed et tres gladios in necem suam præparatos Marti ultori, addito elogio, consecravit.

25. Matrimonia contraxerit turpius, an dimiserit, an tenuerit, non est facile discernere. Liviam Orestillam C. Pisoni nubentem; cum ad officium et ipse venisset, ad se deduci imperavit, intraque paucos dies repudiatam biennio post relegavit : quod repetisse usum prioris mariti tempore medio videbatur. Alii tradunt, adhibitum cœnæ nuptiali, mandasse ad Pisonem, contra accumbentem, Noli uxorem meam premere : statimque e convivio abduxisse eam secum, et proximo die edixisse, MATRIMONIUM SIBI REPERTUM EXEMPLO ROMULI ET AUGUSTI. Lolliam Paulinam, C. Memmio consulari, exercitus regenti nuptam, facta mentione aviæ ejus, ut quondam pulcherrimæ, subito ex pro-

la suite, pour quelque affaire que ce fût, soit devant le peuple assemblé, soit devant les soldats, il ne jura par d'autre divinité que Drusille. Il n'aima pas ses autres sœurs avec la même passion, et ne leur prodigua pas tant d'honneurs. Il les prostituoit souvent à ses mignons; ce qui lui donna plus de facilité à les condamner comme adultères et comme complices de la conjuration d'Emilius Lépidus contre lui. Non-seulement il fit voir leurs signatures qu'il s'étoit procurées par la fraude et la corruption; mais encore il consacra à Mars vengeur trois épées préparées pour sa mort, avec une inscription qui attestoit ce crime.

25. On ne sauroit dire s'il contracta, maintint ou rompit plus honteusement ses mariages. Etant venu pour assister à celui de C. Pison avec Livia Orestilla, il ordonna qu'on la menât chez lui, la répudia au bout de quelques jours et l'exila deux ans après; parce qu'il paroissoit que dans cet intervalle elle avoit revu son premier mari. D'autres rapportent que Caligula, assis au banquet nuptial, vis-à-vis de Pison, lui adressa cet ordre : *Gardez-vous de toucher à ma femme*; qu'aussitôt il l'emmena du festin avec lui; et publia le lendemain qu'il s'étoit marié à l'exemple de Romulus et d'Auguste. Il entendit dire que l'aïeule de Lollia Paulina, femme de C. Memmius, proconsul à la tête d'une armée, avoit été l'une des plus belles femmes de son temps; aussi-

vincia evocavit, ac perductam a marito conjunxit sibi, brevique missam fecit, interdicto cujusquam in perpetuum coitu. Cæsoniam neque facie insigni, neque ætate integra, matremque jam ex alio viro trium filiarum, sed luxuriæ ac lasciviæ perditæ, et ardentius et constantius amavit: ut sæpe chlamyde peltaque et galea ornatam, et juxta adequitantem, militibus ostenderit: amicis vero etiam nudam. Quam enixam uxoris nomine dignatus est, uno atque eodem die professus, et maritum se ejus, et patrem infantis ex ea natæ. Infantem autem Juliam Drusillam appellatam, per omnium dearum templa circumferens, Minervæ gremio imposuit, alendamque et instituendam commendavit. Nec ullo firmiore indicio sui seminis esse credebat, quam feritatis: quæ illi quoque tanta jam tunc erat, ut infestis digitis, ora et oculos simul ludentium infantium incesseret.

26. Leve ac frigidum sit his addere quo propinquos amicosque pacto tractaverit, Ptolemæum, regis Jubæ filium, consobrinum suum (erat enim et is M. Antonii ex Selena filia ne-

[1] Nommée autrement Cléopâtre, du nom de sa mère.

tôt il fait venir Lollia de la province où elle étoit, se la fait présenter par son mari, l'épouse et ne tarde pas à la renvoyer, avec défense de s'unir par la suite à aucun homme.

Quoique Césonie ne fût ni d'une figure remarquable, ni dans la fleur de l'âge, et qu'elle eût eu trois filles d'un autre mari; cependant comme elle portoit la lubricité à son dernier point, il l'aima avec plus d'ardeur et de constance que les autres. Souvent il la fit voir aux soldats, vêtue d'un surtout, ornée d'un casque et d'un bouclier et à cheval à ses côtés; et il la montroit mêmenue à ses amis. Il l'honora du nom de son épouse lorsqu'elle accoucha; et dans un seul et même jour il se déclara son mari et le père de l'enfant qui venoit de naître. C'étoit une fille qu'on nomma Julie Drusille. Il la promena dans les temples de toutes les déesses, et la plaça dans le sein de Minerve, en lui recommandant de la nourrir et de l'élever. Le plus fort indice d'après lequel il la croyoit de son sang, c'étoit sa férocité, qui, dès-lors, étoit telle, que ses ongles se portoient toujours au visage et aux yeux des enfans qui jouoient avec elle.

26. Il paroîtra insipide et froid d'ajouter après cela comment il traita ses proches et ses amis. Ptolémée, fils du roi Juba, son cousin-germain, puisqu'il étoit fils de Sélène [1], fille de Marc-Antoine, et Macron et Ennia qui l'avoient porté à l'empire, en reçurent tous une mort sanglante en vertu des

pos) et in primis ipsum Macronem, ipsam Enniam, adjutores imperii, quibus omnibus pro necessitudinis jure, proque meritorum gratia cruenta mors persoluta est. Nihilo reverentior leniorve erga senatum : quosdam summis honoribus functos, ad essedum sibi occurrere togatos per aliquot passuum millia, et cœnanti, modo ad pluteum, modo ad pedes stare succincto linteo, passus est : alios cum clam interemisset, citare nihilo minus ut vivos perseverarit, paucos post dies voluntaria morte periisse mentitus. Consulibus oblitis de natali suo edicere, abrogavit magistratum, fuitque per triduum sine summa potestate respublica. Quæstorem suum in conjuratione nominatum flagellavit veste detracta, subjectaque militum pedibus, quo firme verberaturi insisterent. Simili superbia violentiaque cæteros tractavit ordines. Inquietatus fremitu gratuita in Circo loca

---

[1] *Decimas* : ce mot a beaucoup exercé les commentateurs, qui l'ont tous altéré plus ou moins pour lui donner une signification. Je le traduis par celui de *distributions*, en regardant comme sous-entendu le mot *sportulas* ou *tesseras*, qu'on aura sans doute appelé simplement *decimas*, quand il s'agissoit des distributions qu'on faisoit quelquefois à la fin des spectacles, parce que c'étoit ordinairement vers la dixième heure du jour.

droits du sang, ou pour prix de leurs services. Il n'eut ni plus d'égard ni plus de douceur pour le sénat. Il souffrit que quelques membres des plus distingués de ce corps par les dignités qu'ils avoient remplies, allassent en toge au-devant de sa voiture l'espace de plusieurs milles; qu'ils se tinssent pendant son souper, tantôt au côté, tantôt au pied de son lit, retroussés comme des esclaves; il continuoit d'appeler comme vivans encore ceux qu'il avoit fait secrètement mourir, et quelques jours après il les taxoit de s'être donné volontairement la mort. Il destitua les consuls pour avoir oublié d'annoncer par un édit le jour de sa naissance; et la république resta trois jours privée de ses premiers magistrats. Il fit battre de verges son questeur, impliqué dans une conjuration, et fit étendre les habits qu'on lui avoit ôtés, sous les pieds des soldats, afin qu'ils se tinssent plus fermes pour frapper.

Il traita avec la même hauteur et la même violence les autres ordres de l'état. Importuné par le bruit de ceux qui, dès le milieu de la nuit, s'emparoient, dans le cirque, des places gratuites, il les chassa tous à coups de bâton: plus de vingt chevaliers furent écrasés dans ce tumulte, autant de dames romaines, sans compter une foule innombrable de peuple. Pour jeter des semences de discorde entre les chevaliers et le peuple dans les jeux scéniques, il commençoit les distributions plutôt qu'à l'ordinaire, afin que la populace s'em-

de media nocte occupantium, omnes fustibus abegit. Elisique per eum tumultum viginti amplius equites romani, totidem matronæ, super innumeram turbam cæteram. Scenicis ludis, inter plebem et equitem causam discordiarum serens, decimas maturius dabat, ut equestria ab infimo quoque occuparentur. Gladiatorio munere, reductis interdum flagrantissimo sole velis, emitti quemquam vetabat: remotoque ordinario apparatu, rabidis feris vilissimos senio confectos, gladiatores quoque pegmares, patres-familiarum notos, sed insignes debilitate aliqua corporis, subjiciebat. Ac nonnunquam horreis præclusis, populo famem indixit.

27. Sævitiam ingenii per hæc maxime ostendit. Cum ad saginam ferarum muneri præparatarum carius pecudes compararentur, ex noxiis laniandos adnotavit: et custodiarum seriem recognoscens, nullius inspecto elogio, stans tantummodo intra porticum mediam, a calvo ad calvum duci imperavit. Votum exegit ab eo qui pro salute sua gladiatoriam operam promiserat: spectavitque ferro dimicantem: nec dimi-

[1] *A calvo ad calvum.* Cette plaisanterie est atroce, soit qu'elle enveloppât tous les prisonniers, ou une partie seulement.

parât des portions destinées à l'ordre-équestre. Dans les spectacles de gladiateurs, il fit quelquefois ôter les voiles qui préservoient les spectateurs des ardeurs du soleil; et il défendit qu'on laissât sortir personne; quelquefois, au lieu des combats ordinaires, il fit exposer aux bêtes féroces les gladiateurs les plus vils et les plus décrépits, ainsi que d'autres qui combattoient sur un second théâtre mobile, et qui étoient connus pour pères de famille, mais remarquables par quelque infirmité. Il lui arriva enfin de fermer les greniers publics et de *déclarer* la famine au peuple.

27. Les traits suivans signalèrent surtout sa cruauté. Le grand nombre des animaux carnassiers rassemblés pour un spectacle, ayant fait renchérir les viandes nécessaires à leur nourriture : voici comme il y suppléa. Il se transporta au milieu du portique de la prison, se fit représenter les registres des prisonniers, et sans prendre aucune connoissance de leurs crimes, il ordonna que tous ceux qui se trouvoient depuis le premier chauve [1] jusqu'au second servissent de pâture aux bêtes. Il exigea que celui qui avoit promis de se battre dans l'arène pour le salut de l'empereur accomplît son vœu; il fut témoin de son combat, et ne le renvoya que victorieux et après beaucoup de prières.

sit nisi victorem, et post multas preces. Alterum qui se periturum ea de causa voverat, cunctantem pueris tradidit verbenatum infulatumque, qui votum reposcentes per vicos agerent, quoad precipitaretur ex aggere. Multos honesti ordinis deformatos prius stigmatum notis, ad metalla aut ad viarum munitiones, aut ad bestias condemnavit, aut bestiarum more quadrupedes cavea coërcuit, aut medios serra dissecuit. Nec omnes gravibus ex causis, verum male de munere suo opinatos, vel quod nunquam per Genium suum dejerassent. Parentes supplicio filiorum interesse cogebat. Quorum uni valetudinem excusanti lecticam misit : alium e spectaculo pœnæ, epulis statim adhibuit, atque omni comitate ad hilaritatem et jocos provocavit. Curatorem munerum ac venationum per continuos dies in conspectu suo catenis verberatum non prius occidit, quam offensus putrefacti cerebri odore. Atellanæ poetam, ob ambigui joci versiculum, media Amphitheatri arena igni cremavit : Equitem Romanum objectum feris, cum se innocentem proclamasset, reduxit : abscissaque lingua, rursus induxit.

---

[1] Les Atellanes étoient une sorte de pièces bouffonnes et satiriques en usage chez les Osques, d'où elles

Un autre s'étoit dévoué à la mort pour la même cause et différoit de se sacrifier : il le fit ceindre de bandelettes et couronner de verveine comme une victime, et le livra à des enfans pour le promener par la ville, en lui rappelant son vœu, jusqu'à ce qu'il fût précipité du rempart. Après avoir défiguré plusieurs personnes bien nées, par des marques flétrissantes, il les condamna soit aux travaux des mines, soit à ceux des grands chemins, soit à être exposées aux bêtes, ou bien à prendre, comme elles dans des cages, la posture des quadrupèdes, ou même à être sciées par le milieu du corps. Ce ne fut pas toujours pour des fautes graves. Il ne reprochoit à quelques-uns que d'avoir critiqué un de ses spectacles, ou de n'avoir jamais juré par son génie. Il obligeoit les pères à assister au supplice de leurs enfans. Il envoya sa litière à l'un d'eux qui s'excusoit sur sa santé. Au sortir de ce spectacle, il en invita un autre à sa table, et le provoqua par toute sorte d'instances à la joie et aux plaisirs. L'intendant de ses spectacles et de ses chasses fut battu de chaînes plusieurs jours de suite en sa présence, et il ne le fit mourir que lorsqu'il fut blessé par l'infection de son cerveau gangrené. Il fit brûler au milieu de l'amphithéâtre l'auteur d'une atellane [1], à cause d'un vers équivoque et plaisant. Un che-

---

passèrent à Rome, où elles étoient jouées par les citoyens même.

28. Revocatum quemdam a vetere exilio sciscitatus, quidnam ibi facere consuesset, respondente eo per adulationem : Deos semper oravi, ut, quod evenit, periret Tiberius, et tu imperares : opinans sibi quoque exsules suos mortem imprecari, misit circum insulas, qui universos contrucidarent. Cum discerpi senatorem concupisset, subornavit qui ingredientem curiam, repente hostem publicum appellantes, invaderent, graphiisque confossum lacerandum cæteris traderent. Nec ante satiatus est quam membra et artus et viscera hominis tracta per vicos, atque ante se congesta vidisset.

29. Immanissima facta augebat atrocitate verborum. Nihil magis in natura sua laudare se ac probare dicebat, quam, ut ipsius verbo utar, ἀδιατρεψίαν. Monenti Antoniæ aviæ, tanquam parum esset non obedire : Memento, ait : omnia mihi et in omnes licere. Trucidaturus fratrem, quem metu venenorum præmuniri medicamentis suspicabatur : Antidotum, inquit, adversus Cæsarem ? Relegatis sororibus, non solum insulas habere se, sed etiam gladios minabatur. Prætorium virum ex secessu Anticyræ, quam

valier romain, exposé aux bêtes, s'écria qu'il étoit innocent. Il l'en fit retirer, lui fit couper la langue, et le renvoya au supplice.

28. Il demanda à quelqu'un qu'il avoit rappelé d'un long exil, à quoi vous occupiez-vous dans le lieu de votre bannissement? Celui-ci pour le flatter lui répondit : *Je demandois sans cesse uax Dieux ce qui est arrivé, de faire périr Tibère et de vous faire régner.* Jugeant d'après cette réponse que tous ceux qu'il avoit exilés lui-même, souhaitoient également sa mort, il envoya dans les îles, où on les détenoit, des soldats pour les massacrer tous. Voulant faire mettre en pièces un sénateur, il aposta des gens qui se jetèrent sur lui à l'entrée du sénat, en l'appelant ennemi public; qui le percèrent de leurs stilets et le livrèrent à d'autres pour le déchirer. Il ne fut pas content qu'il ne vît les membres et les entrailles de ce malheureux traînés par les rues, et entassés devant lui.

29. Aux actions les plus inhumaines, il joignoit des discours encore plus atroces. *De tous les dons de la nature*, disoit-il, *celui dont je me loue davantage, c'est mon inflexibilité.* Non content de ne pas suivre les avis que lui donnoit son aïeule Antonia, il lui répondit : *Souvenez-vous que tout m'est permis et contre tous.* En ordonnant la mort de son frère, qu'il soupçonnoit de se prémunir contre le poison, *C'est*, dit-il, *un préservatif contre César, que je lui envoie.* Après avoir exilé ses sœurs, il leur adressoit cette menace : *J'ai non-seulement*

valetudinis causa petierat, propagari sibi commeatum sæpius desiderantem, cum mandasset interimi, adjecit, Necessariam esse sanguinis missionem, cui tam diu non prodesset elleborum. Decimo quoque die, numerum puniendorum ex custodia subscribens, Rationem se purgare dicebat. Gallis Græcisque aliquot uno tempore condemnatis, gloriabatur Gallogræciam[1] sese subegisse.

30. Non temere in quemquam, nisi crebris et minutis ictibus animadverti passus est: perpetuo notoque jam præcepto; ita feri, ut se mori sentiat. Punito per errorem nominis alio quam quem destinaverat, ipsum quoque paria meruisse dixit. Tragicum illud subinde jactabat,

Oderint dum metuant.

Sæpe in cunctos pariter senatores, ut Sejani clientes, aut matris ac fratrum suorum delatores, invectus est, prolatis libellis, quos crematos simulaverat, defensaque Tiberii sævitia quasi necessaria, cum tot criminantibus credendum esset. Equestrem ordinem, ut scenæ arenæque devotum assidue proscidit. Infensus turbæ faventi adversus studium suum excla-

---

[1] C'est une contrée d'Asie peuplée de Gaulois et de Grecs, qu'on nommoit ordinairement Galatie.

des îles, mais encore des épées. Un ci-devant préteur s'étoit retiré à Anticyre, pour cause de santé et demanda souvent la prolongation de son congé. Caïus ordonna de le tuer, en ajoutant : *Il faut une saignée quand l'ellébore a été si long-temps inutile.* En signant tous les dix jours la liste des prisonniers qu'on devoit exécuter, il disoit *qu'il apuroit ses comptes.* Ayant condamné en même-temps quelques Gaulois et quelques Grecs, il se glorifioit *d'avoir subjugué la Gallo-Grèce.* [1]

30. Il ne vouloit pas qu'on punît, si ce n'est à coups lents et réitérés; et il répétoit toujours ces paroles si connues : *Fais en sorte qu'il sente les angoisses de la mort.* Après avoir fait périr par méprise quelqu'un au lieu d'un autre, il se contenta de dire, *qu'il l'avoit également mérité.* On l'entendoit de temps en temps prononcer ce vers tragique,

Que je sois détesté, pourvu que l'on me craigne!

Il insulta souvent tous les sénateurs à la fois comme créatures de Séjan, ou délateurs de sa mère et de ses frères; en montrant les mémoires qu'il avoit feint de brûler, il justifioit la cruauté de Tibère comme nécessitée par tant d'accusateurs dignes de foi. Il dénigroit fréquemment l'ordre équestre comme idolâtre des jeux et des spectacles. Irrité contre la multitude qui applaudissoit contre son avis, *plût au ciel*, s'écria-t-il, *que le peuple romain n'eût qu'une tête.* Il dit à ceux qui accusoient le brigand Tetrinius, *vous êtes*

mavit : Utinam populus Romanus unam cervicem haberet! Cumque Tetrinius latro postularetur, et, qui postularent, Tetrinios esse ait. Retiarii tunicati quinque numero gregatim dimicantes, sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant : cum occidi juberentur, unus resumpta fuscina, omnes victores interemit. Hanc ut crudelissimam cædem et deflevit edicto, et eos qui spectare sustinuissent, exsecratus est.

31. Queri etiam palam de conditione temporum suorum solebat, quod nullis calamitatibus publicis insignirentur: Augusti principatum clade Variana: Tiberii, ruina spectaculorum apud Fidenas, memorabilem factum: sui oblivionem imminere prosperitate rerum. Atque identidem exercituum cædes, famem, pestilentiam, incendia, hiatum aliquem terræ optabat.

32. Animum quoque remittenti, ludoque et epulis dedito, eadem dictorum factorumque sævitia aderat. Sæpe in conspectu prandentis vel comissantis seriæ quæstiones per tormenta habebantur. Miles decollandi artifex quibuscumque e custodia capita amputabat. Puteolis dedicatione pontis, quem excogitatum ab eo significavimus, cum multos e littore invitasset ad se, repente omnes præcipitavit. Quosdam guberna-

tous des Tetrinius. Cinq gladiateurs en tunique et armés du filet, combattant en troupe, avoient succombé sans aucune défense sous un nombre égal d'antagonistes; lorsqu'on demanda leur mort, un d'eux reprit son trident, et tua tous les vainqueurs. Ce massacre parut affreux à Caligula; il le déplora par un édit et chargea de malédictions tous ceux qui avoient pu soutenir ce spectacle.

31. Il avoit coutume de se plaindre du cours de son règne, parce qu'il n'étoit signalé par aucune calamité publique. L'empire d'Auguste avoit été, selon lui, rendu mémorable par le désastre de Varus; celui de Tibère par la ruine de l'amphithéâtre à Fidènes: mais la prospérité des événemens menaçoit le sien de l'oubli. Aussi souhaitoit-il de temps en temps la défaite de ses armées, la famine, la peste, des incendies, des tremblemens de terre.

32. Jusque dans les récréations, les jeux et les festins, ses paroles et ses actions étoient également inhumaines. On donnoit la question devant lui, tandis qu'il dînoit ou faisoit la débauche de nuit. Un soldat, habile à couper les têtes, s'exerçoit en sa présence sur celles de tous les prisonniers indistinctement. Dans la dédicace du pont qu'il construisit, comme nons l'avons dit, à Pouzoles, il invita plusieurs de ceux qui étoient sur le rivage, à venir à lui, et

cula apprehendenteis, contis remisque detrusit in mare. Romæ publico epulo servum, ob detractam lectis argenteam laminam, carnifici confestim tradidit, ut manibus abscissis, atque ante pectus e collo pendentibus, præcedente titulo qui causam pœnæ indicaret, per cœtus epulantium circumduceretur. Mirmillonem e ludo rudibus secum batuentem, et sponte prostratum, confodit ferrea sica, ac more victorum cum palma discucurrit. Admota altaribus victima, succinctus poparum habitu, elato alte malleo, cultrarium mactavit. Lautiore convivio effusus subito in cachinnos, Consules qui juxta cubabant, quidnam rideret blande quærentibus : Quid, inquit, nisi uno meo nutu jugulari utrumque vestrum statim posse?

33. Inter varios jocos, cum assistens simulacro Jovis Appellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem. Quoties uxoris vel amiculæ collum exoscularetur, ad-

[1] On les appeloit *popæ*, et ils n'avoient pour tout vêtement qu'une bande de toile autour des reins.

soudain il les précipita tous dans la mer; quelques-uns voulurent s'accrocher aux gouvernails; mais avec des crocs et des avirons, il les fit repousser dans les flots. A Rome, dans un banquet public, un esclave qui avoit détaché d'un lit une lame d'argent, fut livré par lui au bourreau; et les mains coupées, suspendues à son col, il fut mené à toutes les tables des convives, avec un écriteau qui indiquoit la cause de son châtiment. Un gladiateur, avec lequel il escrimoit, se laissa tomber volontairement; il le perça de son poignard et se promena avec la palme à la manière des vainqueurs. Retroussé dans un sacrifice, comme ceux qui égorgent les victimes, il en fait approcher une de l'autel; et levant la massue il assomme celui qui présentoit le couteau. Dans un repas des plus splendides, il se mit tout-à-coup à rire aux éclats; les consuls qui étoient près de lui s'informèrent flatteusement du sujet de sa gaieté : *Je ris*, dit-il, *en pensant que je puis d'un clin-d'œil vous faire égorger l'un et l'autre.*

33. On peut juger de ses plaisanteries par celles-ci : Se tenant un jour debout auprès de la statue de Jupiter, il demanda à l'acteur tragique Appelle : *qui de Jupiter ou de moi te semble le plus grand ?* L'acteur, embarrassé, tardant trop à répondre; il le fit déchirer à coups de fouets, tout en faisant l'éloge de sa voix suppliante, dont la douceur n'étoit pas même altérée par les gémissemens. Toutes les fois qu'il baisoit le cou de sa

debat, Tam bona cervix, simulac jussero, demetur. Quin et subinde jactabat, exquisiturum se vel fidiculis de Cæsonia sua, cur eam tantopere diligeret.

34. Nec minore livore ac malignitate quam superbia sævitiaque pene adversus omnis ævi homines grassatus est. Statuas virorum illustrium, ab Augusto ex Capitolina area propter angustias in Martium campum collatas, ita subvertit atque disjecit, ut restitui salvis titulis non valuerint. Vetuitque posthac viventium cuiquam usquam statuam aut imaginem, nisi consulto se et auctore, poni. Cogitavit etiam de Homeri carminibus abolendis; cur enim sibi non licere, dicens, quod Platoni licuit, qui eum e civitate quam constituebat, ejecerit? Sed et Virgilii et Titi Livii scripta et imagines, paulum abfuit quin ex omnibus bibliothecis amoverit: quorum alterum, ut nullius ingenii, minimæque doctrinæ: alterum ut verbosum in historia negligentemque carpebat. De juris quoque consultis, quasi scientiæ eorum omnem usum aboliturus sæpe jactavit, Se, me hercle, effecturum, ne quid respondere possent præter eum.

35. Vetera familiarum insignia nobilissimo

---

[1] C'est-à-dire à Caligula.

femme ou de sa maîtresse, il ajoutoit : *Un si beau cou sera tranché à mon premier ordre.* Il disoit même *qu'il n'épargneroit pas les plus cruelles tortures à Césonie, pour savoir d'elle pourquoi il l'aimoit tant.*

34. Il se déchaîna avec autant d'envie et de malignité que d'arrogance et de fureur, contre les hommes de presque tous les siècles. Auguste avoit transporté dans le Champ-de-Mars les statues des grands hommes, de la place du capitole, où elles étoient trop à l'étroit; et Caligula les renversa et les dispersa tellement, qu'on ne pût les rétablir avec tous leurs titres. Il défendit qu'on érigeât sans sa permission des statues ou des images à aucun homme vivant. Il lui passa aussi par la tête d'anéantir les poëmes d'Homère. Pourquoi, disoit-il, aurai-je moins de pouvoir que Platon, qui le bannit de la république dont il formoit le plan? Peu s'en fallut qu'il n'ôta les écrits et les portraits de Virgile et de Tite-Live de toutes les bibliothéques; parce que le premier lui sembloit un poëte sans génie et très-peu savant; le second un historien négligent et verbeux. Il se vantoit aussi qu'il détruiroit toute la science des jurisconsultes, et ne leur laisseroit pas d'autre réponse à faire à leurs cliens, sinon, *adressez-vous à lui.*

35. Il ôta aux familles les plus illustres leurs marques honorifiques les plus anciennes, le collier à Torquatus, les boucles de cheveux à Cincinnatus, le surnom de *Grand* à Cneius Pompée,

cuique ademit : Torquato torquem : Cincinnato crinem : Cn. Pompeio stirpis antiquæ, Magni cognomen. Ptolemæum, de quo retuli, et accersitum e regno, et exceptum honorifice, non alia de causa repente percussit, quam quod edente se munus, ingressum spectacula, convertisse hominum oculos fulgore pupureæ abollæ animadvertit. Pulcros et comatos, quoties sibi occurrerent, occipitio raso deturpabat. Erat Esius Proculus patre primipilari, ob egregiam corporis amplitudinem et speciem Colosseros dictus. Hunc e spectaculis detractum, repente et in arenam deductum, Thraci, et mox hoplomacho comparavit : bisque victorem constringi sine mora jussit : et pannis obsitum vicatim circumduci, ac mulieribus ostendi, deinde jugulari. Nullus denique tam abjectæ conditionis, tamque extremæ sortis fuit, cujus non commodis obtrectaret. Nemorensi regi, quod multos jam annos potiretur sacerdotio, validiorem adversarium subornavit. Cum quodam die muneris, essedario Porio, ob prosperam pugnam servum suum manu mittenti studiosius plausum esset, ita se proripuit e

---

[1] On l'appelloit *rex nemorensis*, roi des bois, à cause de ceux qui entouroient le temple de Diane, situé près de *Riccia*. Il paroît que ce roi étoit obligé de

malgré son ancienne extraction. Ptolémée, dont j'ai parlé, qu'il avoit fait venir de son royaume, et reçu honorablement, ne fut sacrifié que pour avoir, dans un spectacle que donnoit Caligula, attiré les yeux de tout le monde par l'éclat d'un manteau de pourpre. Quand il rencontroit des gens de bonne mine et avec de beaux cheveux, il leur faisoit raser le derrière de la tête. Esius Proculus étoit fils d'un premier centurion de légions; on l'appeloit le Colosse, à cause de sa grandeur remarquable et imposante: il le fit tirer du nombre des spectateurs et mener tout-à-coup dans l'arène; le mit aux prises avec un gladiateur armé à la légère, puis avec un autre armé de toutes pièces; et après une double victoire, il le fit enchaîner aussitôt et promener dans les rues, couvert de haillons, pour le montrer aux femmes, et l'égorger ensuite. Il n'y avoit personne enfin, quelque fût la bassesse de sa condition et de son sort, à qui il n'enviât ses foibles avantages. Le même homme jouissoit depuis plusieurs années du sacerdoce de Diane; Caïus lui suscita un adversaire plus fort que lui.[1] Un certain jour de spectacle que Porius, après avoir combattu en chariot heureusement, fut applaudi avec transport, à cause de la liberté qu'il donna à son esclave, Caligula sortit si furieux de l'enceinte, que

---

défendre sa royauté contre tous ceux qui vouloient la lui disputer les armes à la main.

spectaculis, ut calcata lacinia togæ, præceps per gradus iret indignabundus, et clamitans, Dominum gentium populum ex re levissima plus honoris gladiatori tribuentem, quam consecratis principibus, aut præsenti sibi.

36. Pudicitiæ neque suæ neque alienæ pepercit. M. Lepidum Mnesterem pantomimum, quosdam obsides dilexisse fertur commercio mutui stupri. Valerius Catullus consulari familia juvenis, stupratum a se, ac latera sibi contubernio ejus defessa, etiam vociferatus est. Super sororum incesta, et notissimum prostitutæ Pyrallidis amorem, non temere ulla illustriore femina abstinuit: quas plerumque cum maritis ad cœnam vocatas, præterque pedes suos transeuntes diligenter, ac lente, mercantium more considerabat: etiam faciem manu allevans, si quæ pudore submitteret. Quoties deinde libuisset, egressus triclinio, cum maxime placitam se vocasset, paulo post recentibus adhuc lasciviæ notis, reversus vel laudabat palam, vel vituperabat, singula numerans bona malave corporis, atque concubitus. Quibusdam, absentium maritorum nomine, repudium ipse misit, jussitque in Acta referri.

foulant le bord de sa toge, il se précipitoit de degré en degré, en s'écriant avec indignation: *C'est donc pour si peu de chose què ce peuple, maître du monde, accorde plus d'honneur à un gladiateur qu'aux Césars et qu'à moi-même en personne.*

36. Il n'épargna pas plus son honneur que celui des autres. Il passe pour avoir eu un commerce de prostitution mutuelle avec M. Lepidus Mnester le Pantomime, et avec quelques ôtages. Valerius Catullus, jeune homme d'une famille consulaire, s'écria à haute voix qu'il lui avoit livré tant d'assauts, qu'il en étoit excédé de fatigue. Outre ses incestes avec ses sœurs et sa passion déclarée pour la courtisane Pyrallis, il ne respecta aucune des femmes les plus distinguées. Il les invitoit ordinairement avec leurs maris à souper, et lorsqu'elles passoient devant lui, il les examinoit avec autant de soin et d'attention qu'un marchand d'esclaves. Il leur soulevoit même le menton avec la main, lorsque la pudeur leur faisoit baisser le visage. Toutes les fois ensuite qu'il lui en prenoit fantaisie, il quittoit la table, faisoit venir celle qui lui plaisoit davantage, et la ramenant peu après avec les marques encore récentes de sa lubricité, il louoit ou blamoit tout haut, avec le plus grand détail, les perfections ou les défauts personnels qu'il avoit découverts dans ce commerce. Il en répudia quelques-unes au nom de

37. Nepotinis sumptibus omnium prodigorum ingenia superavit: commentus novum balnearum usum, portentosissima genera ciborum, atque cœnarum: ut calidis frigidisque unguentis lavaretur: pretiosissimas margaritas aceto liquefactas sorberet: convivis ex auro panes et opsonia apponeret: aut frugi hominem esse oportere dictitans, aut Cæsarem. Quin et nummos non mediocris summæ e fastigio basilicæ Juliæ per aliquot dies sparsit in plebem. Fabricavit et de cedris Liburnicas, gemmatis puppibus, versicoloribus velis, magna thermarum et porticuum et tricliniorum laxitate, magnaque etiam vitium et pomiferarum arborum varietate: quibus discumbens de die inter choros ac symphonias, litora Campaniæ peragraret. In exstructionibus prætoriorum atque villarum omni ratione posthabita, nihil tam efficere concupiscebat quam quod posse effici negaretur. Et jactæ itaque moles infesto ac profundo mari, excisæ rupes durissimi silicis, et campi montibus aggere æquati, et complanata fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cum moræ culpa capite lueretur. Ac ne ne singula enumerem, immensas opes, totumque

leurs maris absens, et fit inscrire ces divorces dans les actes publics.

37. Ses profusions déréglées l'emportèrent sur celles des hommes les plus prodigues. Inventeur de nouveaux bains, de genres de nourritures et de soupers les plus étranges, il se baignoit dans des essences froides et chaudes; faisoit dissoudre les perles les plus précieuses dans le vinaigre pour les avaler; faisoit servir à ses convives des pains et des mets d'or, en disant *qu'il falloit être économe quand on n'étoit pas César*. Du haut de la basilique de Jules, il jeta pendant quelques jours au peuple des pièces de monnoie d'une grande valeur. Il construisit des navires en bois de cèdre, dont les poupes étoient couvertes de pierreries, les voiles de diverses couleurs, qui contenoient des bains, des portiques, des salles à manger très-vastes et décorées d'une grande variété de vignes et d'arbres fruitiers. C'est là que passant le jour à table, il parcouroit les côtes de la Campanie, au milieu des chœurs et des symphonies. Dans la construction de ses palais et de ses maisons de campagne, sans égard à rien, ce qu'il désiroit le plus, c'étoit d'exécuter ce qu'on regardoit comme impossible. C'est pour cela qu'on fit des jetées dans une mer profonde et orageuse; qu'on coupa les rochers les plus durs; que des plaines furent transformées en montagnes, et que les sommets des montagnes furent creusés et applanis avec une incroyable célérité; car il y alloit

illud Tiberii Cæsaris, vicies ac septies millies[1] sestertium non toto vertente anno absumpsit.

38. Exhaustus igitur atque egens, ad rapinas convertit animum, vario et exquisitissimo calumniarum et auctionum et vectigalium genere. Negabat jure civitatem Romanam usurpare eos quorum majores sibi posterisque eam impetrassent, nisi filii essent. Neque enim intelligi debere posteros ultra hunc gradum. Prolataque Divorum Julii et Augusti diplomata, ut vetera et obsoleta deflebat. Arguebat et perperam editos census, quibus postea quacumque de causa quidquam incrementi accessisset. Testamenta primipilarium[2], qui ab initio principatus Tiberii, neque illum, neque se heredem reliquissent, ut ingrata rescidit. Item cæterorum, ut irrita et vana, quoscumque quis diceret herede Cæsare mori destinasse. Quo metu injecto, cum jam et ab ignotis inter familiares, et a parentibus inter liberos palam heres nuncuparetur, derisores vocabat: quod post nuncupationem vivere perseverarent, et multis ve-

[1] Cinq cent quarante millions de francs.

[2] Dion dit ceux de tous les centurions indistinctement.

de la vie pour le moindre délai. Pour tout dire en peu de mots, il consuma en moins d'un an des richesses immenses avec la somme entière de deux milliards sept cents millions de sesterces [1] que Tibère avoit laissés à sa mort.

38. Réduit à l'indigence, il recourut aux rapines et mit en usage toute sorte de chicanes, de ventes à l'enchère et d'impôts les plus recherchés. Il contestoit le droit de bourgeoisie romaine à ceux dont les ancêtres l'avoient obtenu pour eux et leurs descendans, prétendant que le mot *descendans* ne comprenoit que la première génération. Il rejetoit comme surrannés les diplômes de Jules César et d'Auguste. Il accusoit de fraude tous ceux dont les biens, pour quelque cause que ce fût, avoient reçu quelque accroissement depuis l'état qu'ils en avoient donné. Il cassa, sous prétexte d'ingratitude, les testamens des premiers centurions de légions [2] qui, depuis le commencement du règne de Tibère, n'avoient nommé ni ce prince ni lui pour leurs héritiers. Pour rendre nuls ceux des autres citoyens, il suffisoit que quelqu'un déclarât qu'ils avoient eu dessein de laisser leurs biens à César. L'alarme que répandit sa tyrannie obligeant les citoyens qu'il ne connoissoit pas, à le porter publiquement sur leurs testamens, soit au nombre de leurs amis, soit au rang de leurs enfans ; il disoit que c'étoit se moquer de lui que de continuer à vivre après l'avoir appelé à sa succession, et il envoya à plusieurs testateurs des frian-

nenatas macteas misit. Cognoscebat autem de talibus causis, taxato prius modo summæ, ad quem conficiendum consideret, confecto demum excitabatur. Ac ne paululum quidem moræ patiens, super quadraginta reos quondam ex diversis criminibus una sententia condemnavit, gloriatusque est expergefactæ somno Cæsoniæ, quantum egisset, dum ea meridiaret. Auctione proposita, reliquias omnium spectaculorum subjecit[1], et vinditavit: exquirens per se pretia, et usque eo extendens, ut quidam immenso coacti quædam emere, ac bonis exuti venas sibi inciderent. Nota res est, Aponio Saturnino inter subsellia dormitante, monitum a Caio præconem, ne prætorium virum crebro capitis motu nutantem sibi præteriret: nec licendi finem factum, quoad tredecim gladiatores sestertium nonagies ignoranti addicerentur.

39. In Gallia quoque, cum damnatarum sororum ornamenta, et supellectilem, et servos, atque etiam libertos, immensis pretiis vendidisset: invitatus lucro, quidquid instrumenti veteris aulæ erat, ab urbe repetiit: comprehensis ad deportandum meritoriis quoque

[1] Un million huit cent mille francs.

dises empoisonnées. Lui-même il prenoit connoissance de ces sortes de causes, et fixant avant tout la somme qu'il vouloit gagner en siégeant, il se levoit dès qu'elle étoit complète. Impatienté par le moindre délai, il condamna par un même arrêt plus de quarante personnes accusées de différens crimes; puis il se vanta à Césonie, qui venoit de se réveiller, *d'avoir dépêché bien des affaires, tandis qu'elle faisoit la méridienne.*

Dans une vente qu'il annonça, il mit à l'encan et vendit ce qui restoit des spectacles qu'il avoit donnés; lui-même il prenoit les enchères, et les poussoit tellement, que des particuliers contraints d'acheter certains objets à des prix énormes, se coupèrent les veines, désespérés de la perte de leurs biens. L'histoire d'Aponius-Saturninus est assez connue: tandis qu'il dormoit sur un banc, Caius avertit le crieur de faire attention aux signes fréquens que faisoit cet ex-préteur, en branlant la tête, et il ne mit fin aux enchères, qu'en lui faisant adjuger à son insçu, treize gladiateurs, pour neuf millions de sesterces [1].

39. Après la condamnation de ses sœurs, dont il vendit dans la Gaule, à des prix immenses, les ornemens, les meubles, les esclaves et même les affranchis; amorcé par le gain, il fit venir de Rome tout l'attirail de la vieille cour. Pour le transporter, il prit un si grand nombre de voitures de louage, et dégarnit tellement les moulins de bêtes de somme, que le pain manqua souvent à Rome;

vehiculis, et pistrinensibus jumentis: adeo ut et panis Romæ sæpe deficeret, et litigatorum plerique, quod occurrere absentes ad vadimonium non possent, causa caderent. Cui instrumento distrahendo nihil non fraudis ac lenocinii adhibuit: modo avaritiæ singulos increpans, et quod non puderet eos locupletiores esse quam se: modo pœnitentiam simulans, quod principalium rerum privatis copiam faceret. Compererat provincialem locupletem ducenta sestertia numerasse vocatoribus, ut per fallaciam convivio interponeretur, nec tulerat moleste tam magno æstimari honorem cœnæ suæ. Huic postero die sedenti in auctione misit, qui nescio quid frivoli ducentis millibus traderet: diceretque cœnaturum apud Cæsarem, vocatu ipsius.

40. Vectigalia nova atque inaudita, primum per publicanos, deinde quia lucrum exuberabat, per centuriones tribunosque prætorianos exercuit: nullo rerum aut hominum genere omisso, cui non tributi aliquid imponeret; pro eduliis, quæ tota urbe venirent, certum statumque exigebatur; pro litibus atque judiciis ubicumque conceptis, quadragesima summæ de qua litigaretur: nec sine pœna, si quis composuisse vel donasse negotium convinceretur. Ex gerulorum diurnis quæstibus pars

et que la plupart des plaideurs absens, perdirent leurs procès, faute de pouvoir se présenter à l'assignation. Il n'y a point d'artifice et de séduction qu'il n'employât pour se défaire de ces meubles. Il taxoit les uns d'avarice, en leur disant: *n'avez-vous pas honte d'être plus riche que moi?* Il feignoit du repentir avec les autres, de leur livrer ainsi ce qui avoit appartenu à un prince. Il avoit su qu'un riche habitant de la province, pour être admis frauduleusement au nombre de ses convives, avoit compté deux cent mille sesterces[1] à ceux qu'il chargeoit de faire ses invitations; et il ne fut pas fâché qu'on mît à si haut prix l'honneur de souper avec lui. Le lendemain, le voyant à la vente, il envoya quelqu'un pour lui livrer, au même prix, une chose de peu d'importance, et lui dire de sa part: *vous souperez avec César; et c'est lui qui vous y invite.*

40. Il établit des impôts nouveaux et inouïs, qu'il fit lever d'abord par les fermiers publics, et ensuite, à cause de la grandeur du profit, par les centurions et les tribuns prétoriens. Aucune classe d'hommes ou de choses ne fut exempte de tributs. Il y avoit une taxe fixe et déterminée pour tous les comestibles qu'on vendoit dans la ville. On payoit, pour les procès et les jugemens quelconques, le quarantième de la somme en litige; et l'on étoit puni pour arranger une affaire, ou pour s'en dé-

[1] Quarante mille francs.

octava ex capturis prostitutarum quantum quæque unio concubitu mereret. Additumque ad caput legis, ut tenerentur publico, et quæ meretricium, et qui lenocinium fecissent: nec non et matrimonia obnoxia essent.

41. Hujusmodi vectigalibus indictis, neque propositis, cum per ignorantiam scripturæ multa commissa fierent, tandem flagitante populo romano proposuit quidem legem: sed et minutissimis litteris, et angustissimo loco, uti ne cui describere liceret. Ac ne quod non manubiarum genus experiretur, lupanar in palatio constituit: distinctisque et instructis pro loci dignitate compluribus cellis, in quibus matronæ ingenuique starent, misit circum fora et basilicas nomenclatores ad invitandos in libidinem juvenes senesque: præbita advenientibus pecunia fœnebris, appositique qui nomina palam subnotarent, quasi adjuvantium Cæsaris reditus. Ac ne ex lusu quidem aleæ compendium spernens, plus mendacio atque etiam perjurio lucrabatur. Et quondam proximo collusori demandata vice sua, progressus in atrium domus, cum prætereuntes duos equites romanos locupletes sine mora corripi, confi-

sister gratuitement. On exigeoit le huitième des gains journaliers des porte-faix; et des filles publiques, le même prix qu'elles gagnoient en se prostituant. Un article de cette loi assujettissoit au fisc, même après leur mariage, toutes celles qui avoient fait le métier de courtisane, ainsi que les entremetteurs.

41. Ces sortes d'impôts ayant été publiés et non affichés, comme il se commettoit beaucoup de fautes par ignorance, Caïus à la fin, cédant aux prières du peuple, afficha son édit, il est vrai; mais en si petits caractères, et dans un lieu si resserré, que personne ne pût en prendre copie. Pour faire butin de tout, il établit dans son palais un lieu de prostitution: il en disposa et décora les cellules convenablement à la dignité du lieu, y plaça des femmes et des jeunes gens de naissance, et envoya des nomenclateurs dans les places publiques et les basiliques, pour inviter au libertinage les vieillards et la jeunesse. On prêtoit de l'argent à usure à ceux qui s'y rendoient; et ils étoient inscrits au rang de ceux qui contribuoient à grossir les revenus de César. Loin de dédaigner le profit des jeux de hasard, il multiplioit ses gains par la fraude et le parjure. Un jour il chargea son voisin de jouer pour lui, s'avança sous le vestibule de son palais, et voyant passer deux riches chevaliers romains, il les fit saisir et fit confisquer leurs biens sur-le-champ; puis il revint joyeux, et se

scarique jussisset, exsultans rediit, gloriansque nunquam se prosperiore alea usum.

42. Filia vero nata, paupertatem, nec jam imperatoria modo, sed et patria conquerens onera, collationes in alimoniam atque dotem puellæ recepit. Edixit et strenas ineunte anno se recepturum : stetitque in vestibulo ædium Kalendis Januariis ad captandas stipes, quas plenis ante eum manibus ac sinu omnis generis turba fundebat. Novissime contrectandæ pecuniæ cupidine incensus, sæpe super immensos aureorum acervos patentissimo diffusos loco, et nudis pedibus spatiatus, et toto corpore aliquandiu volutatus est.

43. Militiam resque bellicas semel attigit, neque ex destinato, sed cum ad visendum nemus flumenque Clitumni Mevaniam processisset : admonitus de supplendo numero Batavorum quos circum se habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit : neque distulit, sed legionibus et auxiliis undique excitis, delectibus ubique acerbissime actis, contracto et omnis generis commeatu quantum nunquam alius, iter ingressus est : confecitque modo tam festinanter et rapide, ut prætorianæ cohortes contra mo-

Le texte porte *Mevaniam*, nom ancien d'une partie de l'Ombrie.

vanta de n'avoir jamais joué avec plus de bonheur.

42. Après la naissance de sa fille, il ne se plaignit pas seulement de sa pauvreté comme empereur, mais comme père; et il reçut des subsides pour la nourriture et la dot de sa fille. Il proclama qu'il recevroit des étrennes au commencement de l'année, et le premier jour de janvier il se tint dans le vestibule de son palais pour recevoir l'argent qu'on versoit à pleines mains devant lui. Enflammée par cette vue, sa passion l'emporta enfin jusqu'à se promener pieds nus et à se rouler dans un lieu très-vaste sur des tas immenses de pièces d'or.

43. Il n'entreprit qu'une seule expédition militaire; et ce fut sans aucune délibération, en allant voir en Ombrie, le bois et la rivière de Clitumnus. Sur l'avis qu'on lui donna qu'il falloit recruter la garde batave qu'il avoit autour de lui, il se décida sur-le-champ à faire la guerre en Germanie, et n'y mit aucun retard. Après avoir appelé des légions et des troupes auxiliaires de toute part; avoir fait partout des levées avec la plus grande rigueur; avoir rassemblé des provisions de toute espèce, et telles qu'on n'en avoit jamais vues, il se mit en route. Il alla tantôt si vîte et si rapidement que les cohortes prétoriennes étoient obligées, pour le suivre, de mettre contre l'usage, leurs enseignes sur des bêtes de somme. Tantôt lentement

rem signa jumentis imponere, et ita subsequi cogerentur : interdum adeo segniter et delicate, ut octophoro veheretur, atque a propinquarum urbium plebe verri sibi vias, et conspergi propter pulverem exigeret.

44. Postquam castra attigit, ut se acrem et severum ducem ostenderet, legatos, qui auxilia serius ex diversis locis adduxerant, cum ignominia dimisit. At in exercitu recensendo, plerisque centurionum maturis jam, et nonnullis ante paucissimos quam consummaturi essent dies, primos pilos ademit, causatus senium cujusque et imbecillitatem : cæterorum increpita cupiditate, commoda emeritæ militiæ ad sex millium summam rescidit. Nihil autem amplius quam Adminio Cinobellini Britannorum regis filio, qui pulsus a patre, cum exigua manu transfugerat, in deditionem recepto : quasi universa tradita insula, magnificas Romam litteras misit : monitis speculatoribus ut vehiculo ad Forum usque et Curiam pertenderent, nec nisi in æde Martis, ac frequente senatu, Consulibus traderent.

45. Mox deficiente belli materia, paucos de custodia Germanos trajici, occulique trans Rhenum jussit : ac sibi post prandium, quam tumultuosissime adesse hostem nuntiari. Quo facto, proripuit se cum amicis et parte equi-

et mollement porté par huit hommes dans une litière, il exigeoit, pour n'être pas incommodé par la poussière, que les habitans des villes voisines vinssent balayer et arroser les chemins devant lui.

44. A son arrivée au camp, pour se montrer un général actif et sévère, il renvoya avec ignominie les lieutenans venus trop tard avec les troupes auxiliaires qu'ils amenoient. Dans la revue qu'il fit de l'armée, il congédia, sous prétexte de vieillesse et d'infirmité, la plupart des centurions qui avoient fait le temps de leur service, et quelques-uns peu de jours avant qu'ils l'eussent achevé. Quant aux autres il leur reprocha leur avarice et restreignit la retraite des vétérans à six mille sesterces. Adminius, fils de Cinobellinus, roi de la Grande-Bretagne, chassé par son père, se réfugia vers lui avec peu de gens; et Caligula qui n'avoit fait que le recevoir à composition, écrivit, comme si on lui eût livré l'île toute entière, des lettres fastueuses à Rome, avec ordre aux courriers de se rendre en chariots dans la place publique jusqu'au sénat, et de ne remettre leurs dépêches aux consuls que dans le temple de Mars, au milieu des sénateurs assemblés.

45. Au défaut d'une vraie guerre, il ordonna à un petit nombre d'Allemands de sa garde d'aller se cacher au-delà du Rhin, et de venir après dîné lui annoncer avec grand fracas que l'ennemi arrivoit. L'alarme étant donnée, il court avec ses

tum prætorianorum in proximam silvam: truncatisque arboribus, et in modum tropæorum adornatis, ad lumina reversus, eorum quidem qui secuti non essent, timiditatem et ignaviam corripuit: comites autem et participes victoriæ, novo genere ac nomine coronarum donavit: quas distinctas Solis ac Lunæ siderumque specie, exploratorias appellavit. Rursus obsides quosdam abductos e litterario ludo, clamque præmissos, deserto repente convivio cum equitatu insecutus, veluti profugos ac reprehensos in catenis reduxit: in hoc quoque mimo præter modum intemperans. Repetita cœna renuntiantes coactum agmen, sicut erant, loricatos ad discumbendum adhortatus est. Monuit etiam notissimo Virgilii versu, Durarent, secundisque se rebus servarent. Atque inter hæc absentem senatum populumque gravissimo objurgavit edicto, quod Cæsare prœliante, et tantis discriminibus objecto, intempestiva convivia, circum, et theatra et amœnos secessus celebrarent.

46. Postremo, quasi perpetraturus bellum, directa acie in littore Oceani, ac balistis machinisque dispositis, nemine gnaro ac opinante

---

[1] Du mot latin *explorare*, aller à la découverte.

amis et une partie de la cavalerie prétorienne dans la forêt la plus proche, y coupe des arbres et les arrange en forme de trophées; puis revenant à la lumière des flambeaux, il réprimande l'indolence et la lâcheté de ceux qui ne l'avoient pas suivi, et récompense les compagnons de sa victoire d'une nouvelle espèce de couronnes qui, faites à l'imitation de la lune, du soleil et des astres, reçurent de lui le nom de couronnes *exploratoires*. [1] Il fit une autre fois enlever secrètement quelques ôtages d'une école où on les élevoit; et quittant tout-à-coup son repas pour les poursuivre avec la cavalerie, il les ramena enchaînés comme des fugitifs. Extrême jusque dans cette farce extravagante, après s'être remis à table, il engagea ceux qui lui annonçoient que l'armée étoit sous les armes, à prendre place avec lui, revêtus de leurs cuirasses, et leur adressa ce vers très-connu de Virgile:

Souffrez tout, dans l'espoir d'un destin plus heureux.

Au milieu de ces folies il fit des reproches très-graves au sénat et au peuple romain, qu'il taxoit dans un édit, *de se livrer à contre-temps aux plaisirs de la table, du cirque, des théâtres et aux délices de la campagne, tandis que César s'exposoit à tous les dangers des combats.*

46. Enfin, comme pour terminer la guerre, il mena son armée vers les côtes de la mer, fit disposer les balistes et toutes les machines militaires, sans que personne pût deviner ses projets; et il ordonna sur-le-champ à ses troupes de remplir

quidnam cœpturus esset, repente ut conchas legerent, galeasque et sinus replerent, imperavit: spolia Oceani vocans, Capitolio Palatioque debita. Et in indicium victoriæ altissimam turrem excitavit ex qua, ut ex Pharo, noctibus ad regendos navium cursus, ignes emicarent: pronunciatoque militi donativo, centenis viritim denariis, quasi omne exemplum liberalitatis supergressus: Abite, inquit, læti, abite locupletes.

47. Conversus hinc ad curam triumphi, præter captivos et transfugas barbaros, Galliarum quoque procerissimum quemque, et ut ipse dicebat ἀξιοθριαμβευτον, ac nonnullos ex principibus legit ac seposuit ad pompam: coëgitque non tantum rutilare, et submittere comam, sed et sermonem Germanicum addiscere, et nomina barbarica ferre. Præcepit etiam triremes, quibus introierat Oceanum, magna ex parte itinere terrestri Romam devehi. Scripsit et procuratoribus, Triumphum appararent quam minima summa; sed quantus nunquam alius fuisset: quando in omnium hominum bona jus haberent.

48. Priusquam provincia decederet, consilium iniit nefandæ atrocitatis, legiones, quæ post excessum Augusti seditionem olim mo-

leurs casques et leurs habits de coquillages : *ce sont*, disoit-il, *les dépouilles de l'Océan qui doivent enrichir le capitole et le palais des Césars.* Pour monument de sa victoire, il éleva une très-haute tour, où des feux allumés comme sur un phare, devoient servir à diriger les vaisseaux pendant la nuit. Il fit aussi proclamer une gratification de cent deniers par chaque soldat, en leur disant, comme s'il avoit surpassé tout exemple de libéralité :

Partez, joyeux, partez; votre fortune est faite.

47. Tout occupé ensuite du soin de son triomphe, et pour le rendre plus pompeux, il y destina non-seulement les prisonniers et les transfuges barbares, mais encore ceux des Gaulois dont la taille étoit la plus haute, ou, comme il le disoit, *la plus triomphale* ; il choisit aussi pour cela quelques-uns de leurs princes. C'est peu de les obliger à laisser croître leurs cheveux et à se les roussir, il les contraignit à apprendre la langue allemande et à porter des noms barbares. Il ordonna que les trirèmes sur lesquelles il étoit entré dans l'Océan, fussent transportées par terre à Rome, une grande partie du chemin, et il écrivit à ses intendans : *Préparez-moi un triomphe des moins coûteux, et tel pourtant qu'on n'en vit jamais ; attendu que les biens de tout le monde sont à votre disposition.*

48. Avant de quitter la Gaule, il forma le projet atroce de massacrer les légions qui s'étoient révoltées après le trépas d'Auguste ; parce qu'alors

verant, contrucidandi; quod et partrem suum Germanicum ducem, et se infantem tunc obsedissent. Vixque a tam præcipiti cogitatione revocatus, inhiberi nullo potuit modo quin decimare velle perseveraret: vocatas itaque ad concionem inermes, atque etiam gladiis depositis, equitatu armato circumsedit. Sed cum videret, suspecta re, plerosque dilabi ad resumenda, si qua vis fieret, arma, profugit concione: confestimque urbem petiit, deflexa omni acerbitate in senatum, cui ad avertendos tantorum dedecorum rumores palam minabatur: querens inter cætera, fraudatum se justo triumpho, cum ipse paulo ante, ne quid de honoribus suis ageretur, etiam sub mortis pœna denuntiasset.

49. Aditus ergo in itinere a legatis amplissimi ordinis, ut maturaret orantibus, quam maxima voce: Veniam, inquit, veniam, et hic mecum: capulum gladii crebro verberans quo cinctus erat: Edixit et reverti se, sed iis tantum qui optarent, equestri ordini et populo: nam se neque civem neque principem senatui amplius fore. Vetuit etiam quemquam senatorum sibi occurrere: atque omisso, vel dilato triumpho, ovans urbem natali suo ingressus est. Intraque quartum mensem periit, ingentia facinora ausus, et aliquanto majora moliens. Si-

elles tinrent assiégé son père Germanicus, leur général, et lui-même encore enfant. On eut beaucoup de peine à le détourner d'un dessein aussi périlleux : il persista malgré tout à vouloir les décimer. Il les fit donc assembler sans armes et même sans épées, et les fit entourer par la cavalerie toute armée : mais voyant que dans le soupçon la plupart s'échappoient pour se mettre en état de résister à la violence, il s'enfuit de l'assemblée et prit à la hâte le chemin de Rome. Déchargeant alors toute sa fureur contre le sénat, il le menaçoit hautement, pour détourner par-là les bruits de son déshonneur; il se plaignoit entre autres choses, qu'on ne lui eût pas décerné le triomphe qu'il méritoit; quoiqu'il eût défendu peu auparavant lui-même, sous peine de mort, qu'il fût question de lui rendre aucun honneur.

49. Les députés du sénat l'étant venu trouver en route pour le prier de hâter son retour : *Je viendrai*, leur dit-il de la voix la plus forte, et en frappant plusieurs fois la garde de son épée, *Je viendrai et avec cette arme*. Il déclara par un édit *que l'unique objet de son retour étoit de satisfaire les vœux des chevaliers et du peuple; que, pour les sénateurs, ils ne trouveroient plus en lui ni un citoyen ni un prince*. Il défendit même qu'aucun d'eux vînt à sa rencontre; et oubliant ou différant son triomphe, il fit le jour de sa naissance son entrée à Rome, avec la pompe modeste de l'ovation. Il périt avant la fin des quatre mois suivans, chargé

quidem proposuerat, Antium, deinde Alexandriam commigrare, interempto prius utriusque ordinis electissimo quoque. Quod ne cui dubium videatur, in secretis ejus reperti sunt duo libelli, diverso titulo: alteri GLADIUS, alteri PUGIO index erat. Ambo notas et nomina continebant morti destinatorum. Inventa et arca ingens, variorum venenorum plena: quibus mox a Claudio demersis, infecta maria traduntur non sine piscium exitio, quos enectos æstus in proxima littora ejecit.

50. Statura fuit eminenti, pallido colore, corpore enormi, gracilitate maxima cervicis et crurum, et oculis et temporibus concavis, fronte lata et torva, capillo raro, ac circa verticem nullo, hirsutus cætera. Quare transeunte eo, prospicere ex superiore parte, aut omnino quacumque de causa capram nominare, criminosum et exitiale habebatur. Vultum vero natura horridum ac tetrum etiam ex industria efferabat, componens ad speculum in omnem terrorem ac formidinem. Valetudo ei neque animi neque corporis constitit. Puer comitiali morbo vexatus; in adolescentia ita patiens laborum erat, ut tamen nonnunquam subita defectione ingredi, stare, colligere semet ac sufferre vix posset. Mentis valetudinem et ipse senserat:

de crimes et en méditant de plus grands encore. Son plan étoit de se retirer à Antio, ensuite à Alexandrie, après s'être défait de l'élite des deux premiers ordres de l'état. On ne peut en douter, puisqu'on trouva dans ses papiers secrets deux mémoires intitulés l'un l'*épée* et l'autre le *poignard*. Tous deux contenoient avec des notes les noms de ceux qu'il destinoit à la mort. On trouva aussi un grand coffre rempli de différens poisons que Claude fit jeter à la mer; et l'on dit qu'elle en fut tellement infectée, qu'il périt une grande quantité de poissons que les flots vomirent sur les rivages voisins.

50. La taille de Caius étoit grande, son teint pâle, son corps énorme, son cou et ses jambes très-minces, ses yeux enfoncés et ses tempes creuses, son front large et menaçant, sa tête peu garnie de cheveux et tout-à-fait chauve à son sommet; le reste de son corps étoit velu: aussi étoit-ce un crime capital de regarder d'enhaut lorsqu'il passoit, et de prononcer le mot de chèvre pour quelle cause que ce fût. Il s'étudioit dans un miroir à donner avec art à son visage naturellement farouche et sombre, un air encore plus terrible et plus effroyable. Il n'étoit sain ni de corps ni d'esprit. Sujet au mal caduc dans son enfance, il ne put dans sa jeunesse supporter le travail, qu'au risque de défaillances subites, qui lui laissoient à peine la liberté de marcher, de se tenir debout, de reprendre haleine et de se soutenir. Il s'é-

ac subinde de secessu deque purgando cerebro cogitavit. Creditur potionatus a Cæsonia uxore, amatorio quidem medicamento, sed quod in furorem verterit. Incitabatur insomnia maxime: neque enim plus quam tribus nocturnis horis quiescebat: ac ne his quidem placida quiete, sed pavida miris rerum imaginibus: ut qui inter cæteras, pelagi quondam speciem colloquentem secum videre visus sit. Ideoque magna parte noctis vigiliæ cubandique tædio, nunc toro residens, nunc per longissimas porticus vagus, invocare identidem atque expectare lucem consueverat.

51. Non immerito mentis valetudini attribuerim diversissima in eodem vitia, summam confidentiam, et contra nimium metum. Nam qui deos tantopere contemneret, ad minima tonitrua et fulgura connivere, caput obvolvere, ad vero majora proripere se e strato, sub lectumque condere solebat. Peregrinatione quidem Siciliensi, irrisis multorum locorum miraculis, repente a Messana noctu profugit, Ætnæi verticis fumo ac murmure pavefactus. Adversus Barbaros quoque minacissimus, cum trans Rhenum inter angustias densumque agmen iter essedo faceret, dicente quodam, Non mediocrem fore consternationem, sicunde hostis appareat, equum illico conscendit: ac

toit aperçu lui-même du dérangement de son esprit, et songea quelquefois à la retraite pour y remédier. On croit que Césonie lui avoit fait prendre un philtre amoureux qui le rendit furieux. Les insomnies redoubloient ses transports. Il ne reposoit pas plus de trois heures par nuit, et son sommeil même, loin d'être paisible, étoit troublé par des fantômes extraordinaires; entr'autres il crut voir la mer qui s'entretenoit avec lui. Aussi une grande partie de la nuit, las d'être couché sans dormir, tantôt il restoit assis sur son lit; tantôt il erroit dans de vastes portiques en invoquant et en attendant le jour. . . . . .

51. On peut avec raison attribuer à l'altération de son esprit, deux vices très-opposés, une extrême présomption et une crainte excessive. Tout le mépris qu'il avoit pour les dieux ne l'empêchoit pas de cligner les yeux, de s'envelopper la tête aux moindres éclairs, aux plus petits coups de tonnerre; et quand ils étoient plus forts il quittoit son lit pour se cacher dessous. Dans son voyage de Sicile, après s'être moqué des miracles qu'on lui vantoit en plusieurs endroits, tout-à-coup il s'enfuit de Messine pendant la nuit, effrayé de la fumée et du bruit souterrain du mont Etna. Malgré toutes ses menaces contre les peuples barbares, se trouvant au-delà du Rhin dans son chariot, resserré avec ses troupes dans un défilé, quelqu'un vint à dire : *Il y auroit une grande cons-*

propere versus ad pontes, ut eos calonibus et impedimentis stipatos reperit, impatiens moræ, per manus ac super capita hominum translatus est. Mox etiam audita rebellione Germaniæ, fugam et subsidia fugæ, classes apparabat, uno solatio acquiescens, transmarinas certe sibi superfuturas provincias, si victores Alpium juga, ut Cimbri, vel etiam urbem, ut Senones quondam, occuparent: unde credo percussoribus ejus postea consilium natum, apud tumultuantes milites ementiendi ipsum sibi manus intulisse, nuntio malæ pugnæ perterritum.

52. Vestitu calceatuque, et cætero habitu, neque patrio, neque civili, ac ne virili quidem, ac denique humano, semper usus est. Sæpe depictas gemmatasque indutus pænulas, manuleatus et armillatus in publicum processit: aliquando sericatus, et cycladatus: ac modo in crepidis vel cothurnis modo in speculatoria caliga, nonnunquam socco muliebri: plerumque vero aurea barba fulmen tenens, ac fuscinam, aut caduceum, deorum insignia, atque etiam Veneris cultu conspectus est. Triumphalem quidem ornatum etiam ante expeditionem assidue gestavit: interdum et

ternation si l'ennemi se montroit. Aussitôt il monte à cheval, gagne promptement les ponts, et les trouvant embarrassés par les bagages et les goujats de l'armée, dans son impatience il se fait transporter de mains en mains au-dessus des têtes de la multitude. Bientôt aussi ayant appris la rebellion de la Germanie, il se disposoit à la fuite, et préparoit des flottes pour la protéger. Sa seule consolation se fondoit sur l'espoir de conserver les provinces d'outre mer, si les Germains victorieux s'emparoient, comme les Cimbres, des passages des Alpes, ou de Rome même, comme autrefois les Gaulois. C'est je crois ce qui donna par la suite à ses meurtriers, l'idée de calmer le tumulte des soldats, en répandant le faux bruit qu'il avoit lui-même attenté à sa vie, effrayé par la nouvelle d'un combat malheureux.

52. Le vêtement, la chaussure et la parure dont il se servoit toujours, n'étoient ni d'un Romain, ni d'un citoyen, ni même d'un homme. Souvent il parut en public avec une tunique à manches, des bracelets, un manteau peint et brodé de perles, quelquefois tout couvert de soie et dans une longue robe traînante, tantôt en pantoufles, ou en cothurne, tantôt en bottine militaire ou en brodequin de femme. On le vit prendre les attributs de tous les dieux, et se montrer avec une barbe d'or, la foudre, le trident, ou le caducée à la main : il se montra même travesti en Vénus. Il portoit aussi les ornemens triom-

Magni Alexandri thoracem repetitum e conditorio ejus.

53. E disciplinis liberalibus minimum eruditioni, eloquentiæ plurimum attendit, quantumvis facundus et promptus : utique si perorandum in aliquem esset, irato et verba et sententiæ suppetebant : pronuntiatio quoque et vox, ut neque eodem loci præ ardore consisteret et exaudiretur a procul stantibus. Peroraturus stricturum se lucubrationis suæ telum minabatur : lenius comptiusque scribendi genus adeo contemnens, ut Senecam tum maxime placentem, commissiones meras componere, et arenam esse sine calce diceret. Solebat etiam prosperis oratorum actionibus rescribere, et magnorum in senatu reorum accusationes defensionesque meditari : ac, prout stylus cesserat, vel onerare sententia sua quemque, vel sublevare : equestri quoque ordine ad audiendum invitato per edicta.

54. Sed et aliorum generum artes studiosissime, et diversissimas exercuit. Thrax et auriga, idem cantor, atque saltator. Batuebat pugnatoriis armis, aurigabat exstructo plurifariam circo.

[11] Il vouloit sans doute lui reprocher, par cette métaphore, son style sentencieux et sans liaison.

phaux même avant son expédition, et quelquefois la cuirasse d'Alexandre-le-Grand, qu'il fit prendre dans son tombeau.

53. Dans l'étude des lettres il négligea l'érudition, et s'appliqua beaucoup à l'éloquence. Il s'énonçoit bien et avec beaucoup de facilité. S'il avoit à parler contre quelqu'un, la colère lui fournissoit abondamment les pensées et les expressions. Sa prononciation et sa voix étoient si animées qu'il ne pouvoit rester à la même place et se faisoit entendre au loin. Avant de haranguer *il menaçoit de lancer les traits de ses veilles*; et il méprisoit tellement le style plus doux et plus orné, qu'il disoit de Sénèque, l'auteur alors le plus en vogue, que ses ouvrages n'étoient que *de pures amplifications*, et qu'on n'y trouvoit *que du sable sans chaux*. [1] Il avoit coutume aussi de répondre aux discours oratoires qui avoient un grand succès, de méditer les défenses et les accusations des grands personnages accusés devant le sénat, et de les charger ou de les justifier suivant la pente de son génie. Il invitoit alors par des édits l'ordre équestre à venir l'entendre.

54. Il cultiva avec beaucoup d'ardeur d'autres arts très-différens entr'eux. Tour-à-tour gladiateur, cocher, chanteur et danseur, il manioit les armes destinées aux combats de l'arène, et conduisoit des chars dans différens cirques. Les plaisirs du chant et de la danse le transportoient tellement, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'accom-

Canendi ac saltandi voluptate ita efferebatur, ut ne publicis quidem spectaculis temperaret, quo minus et tragœdo pronuntianti concineret: et gestum histrionis quasi laudans vel corrigens palam effingeret. Nec alia de causa videtur eo die quo periit, pervigilium indixisse, quam ut initium in scenam prodeundi licentia temporis auspicaretur. Saltabat autem nonnunquam etiam noctu: et quondam tres consulares secunda vigilia[1] in palatium accitos, multaque et extrema metuentes super pulpitum collocavit: deinde repente magno tibiarum et scabellorum crepitu, cum palla tunicaque talari prosiluit, ac desaltato cantico abiit. Atque hic tam docilis ad cætera, natare nescit.

55. Quorum vero studio teneretur, omnibus ad insaniam favit. Mnesterem pantomimum etiam inter spectacula osculabatur: ac si quis saltante eo vel leniter obstreperet, detrahi jussum manu sua flagellabat. Equiti Romano tumultuanti, per centurionem denuntiavit abiret sine mora Ostiam, perferretque ad Ptolemæum regem in Mauritaniam codicillos suos, quorum exemplum erat: Ei, quem istuc misi, neque boni

[1] Les Romains partageoient la nuit en quatre veilles de trois heures chacune, qui commençoient à six heures du soir, et finissoient le matin à la même heure.

pagner en public la voix de l'acteur tragique, et de copier ouvertement les gestes du comédien avec des signes d'approbation ou d'improbation. Il paroît qu'il n'avoit ordonné une veille générale le jour de sa mort, qu'afin de profiter de la licence de la nuit pour débuter sur la scène. C'est le temps qu'il prenoit aussi quelquefois pour danser. Il attendit un jour jusqu'à la seconde veille [1] pour mander au palais trois personnages consulaires; et lorsqu'ils attendoient les derniers malheurs, il les plaça sur le théâtre, et soudain au bruit des flûtes [2] il s'élança en robe de femme et en tunique traînante, et les quitta après avoir achevé sa danse. Cependant avec tant d'aptitude pour toute sorte d'exercices, Caligula ne savoit pas nager.

55. Sa faveur pour tous ceux dont il étoit engoué, dégénéroit en folie. On le voyoit embrasser le pantomime Mnester au milieu du spectacle; et lorsqu'il dansoit, si quelqu'un laissoit échapper le moindre murmure, il le faisoit prendre et le fouettoit de sa propre main. Un chevalier romain faisoit du bruit, il lui ordonna par l'organe d'un centurion de partir sur-le-champ pour Ostie, et de porter à Ptolémée, roi de Mauritanie, ses dépêches, dont voici le modèle : *Ne faites ni bien ni mal à celui que je vous envoie.* Il nomma comman-

---

[2] Le texte porte aussi *scabellorum*, nom d'un autre instrument qui nous est inconnu.

quidquam neque mali feceris. Thraces quosdam Germanis corporis custoibus præposuit. Mirmillonum armaturas rescidit. Columbo victori, leviter tamen saucio, venenum in plagam addidit, quod ex eo Columbinum appellavit. Sic certe inter alia venena scriptum ab eo repertum est. Prasinæ factioni ita addictus et deditus, ut cœnaret in stabulo assidue, et maneret. Agitatori Cythico comissatione quadam in apophoretis vicies sestertium contulit. Incitato equo, cujus causa pridie Circenses, ne inquietaretur, viciniæ silentium per milites indicere solebat, præter equile marmoreum, et præsepe eburneum, præterque purpurea tegumenta, ac monile e gemmis, domum etiam, et familiam, et supellectilem dedit, quo lautius nomine ejus invitati, acciperentur: consulatum quoque traditur destinasse.

56. Ita bacchantem atque grassantem non defuit plerisque animus adoriri, sed una alteraque conspiratione detecta, aliis per inopiam occasionis cunctantibus, duo consilium communicaverunt, perfeceruntque; non sine conscientia potentissimorum libertorum præfectorumque prætorii: quod ipsi quoque, etsi falso,

---

[1] Quatre cent mille francs.

dans de sa garde allemande quelques gladiateurs armés à la thracienne, et rogna les armes de ceux qui l'étoient à la gauloise. Colombus, l'un de ces derniers, avoit acheté la victoire par une légère blessure; il y mit du poison que de là il appela *colombin*. C'est du moins sous ce nom qu'on le trouva désigné parmi ses autres poisons. Il étoit si attaché et si dévoué à la faction des cochers *verts*, qu'il soupoit et séjournoit dans leur écurie. Le cocher Cythicus reçut de lui, dans une orgie, deux millions de sesterces [1] en présent. De peur que le cheval nommé *incitatus* ne fût troublé dans son sommeil, il établissoit des sentinelles pour maintenir le silence dans tout le voisinage, la veille des jeux du cirque. Outre une écurie en marbre, une mangeoire d'ivoire, des housses de pourpre, un colier de perles, il lui donna une maison, des meubles et des domestiques, pour traiter splendidement ceux qui étoient invités en son nom à manger chez lui. On ajoute qu'il le destinoit au consulat.

56. Beaucoup de citoyens vouloient mettre fin par sa mort à tant d'extravagances et d'excès; mais la découverte de deux conspirations et le défaut d'occasions les arrêtant, deux Romains s'unirent pour exécuter cette entreprise. Ils étoient secondés en secret par les affranchis les plus accrédités du palais, et par les préfets du prétoire, qui, nommés, quoiqu'à tort, complices dans une conspiration, sentoient néanmoins qu'ils étoient devenus suspects et odieux; car Caligula les prit aus-

in quadam conjuratione, quasi participes nominati, suspectos tamen se et invisos sentiebant. Nam et statim seductis magnam fecit invidiam, districto gladio affirmans sponte se periturum, si et illis morte dignus videretur: nec cessavit ex eo criminari alterum alteri, atque inter se omnes committere. Cum placuisset Palatinis ludis spectaculo egressum meridie aggredi, primas sibi partes Cassius Chærea tribunus cohortis prætoriæ depoposcit: quem Cajus seniorem jam, ut mollem et effeminatum denotare omni probro consuerat: et modo, signum petenti, PRIAPUM aut VENEREM dare: modo ex aliqua causa agenti gratias, osculandam manum offerre formatam commotamque in obscœnum modum.

57. Futuræ cædis multa prodigia exstiterunt. Olympiæ simulacrum Jovis, quod dissolvi transferrique Romam placuerat, tantum cachinum repente edidit, ut machinis labefactis opifices diffugerint. Supervenitque illico quidam Cassius quoque nomine, jussum se somnio affirmans immolare taurum Jovi. Capitolium Capuæ Idibus Martiis de cœlo tactum est: item Romæ cella Palatini atriensis. Nec defuerunt qui conjectarent altero ostento periculum a custodibus domino portendi: altero, cædem rursus insignem, qualis eodem

sitôt à part; et pour exciter l'animosité contre eux, *il leur protesta, en dégaînant son épée, qu'il se donneroit volontiers la mort, s'il leur en sembloit digne.* Dès-lors il ne cessa point de leur donner des torts mutuels, et de les mettre aux prises entre eux. On convint de l'attaquer à midi lorsqu'il sortiroit des jeux qu'on représentoit dans son palais; et l'honneur du premier coup fut réclamé par Cassius Chérea, tribun d'une cohorte prétorienne, qui déjà vieux et traité par Caligula en homme mou et efféminé, se trouvoit sans cesse en butte à toute sorte d'affronts de sa part. Lorsqu'il lui demandoit le mot d'ordre, *Priape* ou *Vénus* étoient ceux qu'il en recevoit; et s'il le remercioit de quelque grace, un geste ou une image obscène partoient de la main qu'on lui donnoit à baiser.

57. Plusieurs prodiges annoncèrent sa fin tragique. La statue de Jupiter, à Olimpie, qu'on démontoit pour transporter à Rome, fit tout-à-coup un si grand éclat de rire, que les ouvriers s'enfuirent effrayés de l'ébranlement de leurs machines. Aussitôt survint un certain Cassius qui assura avoir reçu en songe l'ordre d'immoler un taureau à Jupiter. Aux ides de Mars, le capitole de Capoue fut frappé de la foudre, ainsi qu'à Rome, la loge du portier du palais. On augura que l'un de ces présages annonçoit un danger à l'empereur de la part de ses gardes, et l'autre un second meurtre remarquable, tel que le premier

die facta quondam fuisset. Consulenti quoque de genitura sua, Sylla mathematicus certissimam necem appropinquare affirmavit. Monuerunt et sortes Antiatinæ ut a Cassio caveret. Qua causa ille Cassium Longinum, Asiæ tum proconsulem, occidendum delegaverat, immemor Chæream Cassium nominari. Pridie quam periret, somniavit consistere se in cœlo juxta solium Jovis: impulsumque ab eo dextri pedis pollice, et in terras præcipitatum. Prodigiorum loco habita sunt etiam quæ forte illo ipso die paulo prius acciderant. Sacrificans respersus est phœnicopteri sanguine. Et pantomimus Mnester tragœdiam saltavit, quam olim Neoptolemus tragœdus, ludis quibus rex Macedonum Philippus occisus, egerat. Et cum in Laureolo mimo, in quo actor proripiens se ruina sanguinem vomit, ut plures secundarum certatim experimentum artis darent, cruore scena abundavit. Parabatur et in noctem spectaculum, quo argumenta inferorum per Ægyptios et Æthiopes explicarentur.

58. Nono Kalendas Februarii hora quasi septima, cunctatus an ad prandium surgeret, marcente adhuc stomacho pridiani cibi onere,

---

[1] Celui de Jules César.

[2] Ainsi nommé à cause de ses ailes rouges, et plus

qui avoit eu lieu autrefois le même jour. [1] Caius consulta sur son horoscope l'astrologue Sylla, qui lui annonça *une mort assurée et prochaine*. L'oracle de la fortune, à Antio, l'avertit aussi *de se garder de Cassius*. C'est pour cela qu'il avoit ordonné de tuer Cassius Longinus, proconsul d'Asie, sans songer que Chérea se nommoit Cassius. La veille de sa mort, il rêva qu'il étoit dans le ciel auprès du trône de Jupiter, qui, le poussant du pouce de son pied droit, le précipita sur la terre. On mit aussi au rang des prodiges plusieurs accidens arrivés le jour même et peu auparavant qu'il périt. En faisant un sacrifice, il fut couvert du sang d'un *phénicoptère*. [2] Le pantomime Mnester dansa dans la même tragédie que l'acteur Néoptoleme avoit jouée autrefois, le jour où fut tué Philippe, roi de Macédoine. Dans la pièce nommée *Laureolus*, où l'acteur principal vomit du sang en s'échappant des ruines, plusieurs acteurs secondaires voulant à l'envi donner un échantillon de leur talent, la scène fut inondée de sang. On préparoit aussi pour la nuit un spectacle où des Egyptiens et des Ethiopiens devoient représenter les enfers.

58. Le vingt-deux janvier, vers une heure de l'après midi, après avoir balancé s'il se leveroit pour aller dîner, parce qu'il se sentoit l'estomac

---

connu parmi nous sous le nom de bécharu ou de flambant.

tandem suadentibus amicis egressus est. Cum in crypta, per quam transeundum erat, pueri nobiles ex Asia ad edendas in scena operas evocati præpararentur, ut eos inspiceret hortareturque, restitit. Ac nisi princeps gregis algere se diceret, redire ac repræsentare spectaculum voluit. Duplex dehinc fama est: alii tradunt alloquenti pueros a tergo Chæream cervicem gladio cæsim graviter percussisse, præmissa voce: Hoc age, dehinc Cornelium Sabinum, alterum e conjuratis tribunum, ex adverso trajecisse pectus: alii, Sabinum, submota per conscios centuriones turba, signum more militiæ petisse, et Caio Jovem dante, Chæream exclamasse: Accipe ratum: respicientique maxillam ictu discidisse. Jacentem, contractisque membris clamitantem se vivere, cæteri vulneribus triginta confecerunt. Nam signum erat omnium, Repete. Quidam etiam per obscœna ferrum adegerunt. Ad primum tumultum lecticarii cum asseribus in auxilium accurrerunt, mox Germani corporis custodes: ac nonnullos ex percussoribus, quosdam etiam senatores innoxios, interemerunt.

encore chargé des alimens de la veille, il sortit enfin à la prière de ses amis. Dans la galerie souterraine par où il falloit passer, des enfans distingués par leur naissance, qu'on avoit fait venir d'Asie, se préparoient à paroître sur la scène à Rome : il s'arrêta pour les voir et les exhorter à bien faire; et si leur chef n'avoit pas dit qu'il étoit transi de froid, il les auroit fait revenir et jouer sur-le-champ. Ce qui suivit est rapporté de deux manières différentes: les uns disent que tandis qu'il parloit à ces jeunes gens, Chérea lui déchargea sur le cou le tranchant de son épée par derrière et le blessa grièvement, en s'écriant : *Songe à ceci*; et qu'ensuite un autre des conjurés, le tribun Cornélius Sabinus, lui traversa la poitrine. D'autres racontent que Sabinus, ayant fait écarter la foule par les centurions, ses complices, demanda le mot d'ordre suivant l'usage militaire et que Caius, nommant *Jupiter*, Chérea s'écria *Reçois ce qui t'est destiné*, et lui fendit la mâchoire au moment qu'il se retournoit. Caligula, renversé et se repliant sur lui-même, en criant qu'il vivoit encore, reçut des autres conjurés trente blessures dont il mourut. Leur mot de ralliement étoit *redouble*; et quelques-uns d'eux plongèrent leurs fers jusques dans ses parties naturelles. Au premier bruit, ses porteurs vinrent au secours avec leurs bâtons; sa garde allemande les suivit de près, et ils tuèrent plusieurs de ses meurtriers

59. Vixit annis undetriginta, imperavit triennio et decem mensibus, diebusque octo. Cadaver ejus clam in hortos Lamianos asportatum, et tumultuario rogo semiambustum levi cespite obrutum est: postea per sorores ab exilio reversas erutum, crematum, sepultumque. Satis constat, prius quam id fieret, hortorum custodes umbris inquietatos: in ea quoque domo in qua occubuerit, nullam noctem sine aliquo terrore transactam, donec ipsa domus incendio consumpta sit. Periit una et uxor Cæsonia, gladio a centurione confossa: et filia parieti illisa.

60. Conditionem temporum illorum etiam per hæc existimare quivis possit. Nam neque cæde vulgata statim creditum est, fuitque suspicio, ab ipso Caio famam cædis simulatam et emissam: ut eo pacto erga se hominum mentes deprehenderet. Neque conjurati cuiquam imperium destinaverunt. Et senatus in asserenda libertate adeo consensit, ut Consules primo non in curiam, quia Julia vocabatur, sed in Capitolium convocarent. Quidam vero sententiæ loco abolendam Cæsarum memoriam ac di-

et même quelques sénateurs qui n'étoient pas coupables.

59. Il vécut vingt-neuf ans, et ne régna que trois ans, dix mois et huit jours. Son corps transporté secrètement dans les jardins de Lamia, ne fut brûlé qu'à demi sur un bûcher fait à la hâte, et ne fut couvert que de quelques gazons. Ses sœurs, revenues de leur exil, l'exhumèrent par la suite, le brûlèrent et l'ensevelirent. Il est assez constant que jusqu'alors ceux qui avoient la garde de ces jardins étoient troublés par des fantômes, et qu'on ne passa aucune nuit sans éprouver quelques terreurs dans la maison où il fut tué, jusqu'à l'incendie qui la consuma. Sa femme Césonie, percée du glaive d'un centurion, périt avec lui et avec sa fille qui fut brisée contre la muraille.

60. Ce qui met à portée de juger de ce temps-là, c'est qu'on n'ajouta pas foi à ce meurtre aussitôt que le bruit en devint public, et qu'on soupçonna qu'il avoit été imaginé et répandu par Caligula même pour sonder par ce moyen les sentimens à son égard; c'est aussi que les conjurés ne destinèrent l'empire à personne, et que le sénat fut tellement d'accord pour le rétablissement de la liberté, que les consuls le convoquèrent dans le capitole et non dans le lieu ordinaire; parce qu'il portoit le nom de *Jules* : quelques sénateurs proposèrent pour tout avis d'abolir la mémoire des

ruenda templa censuerunt. Observatum autem notatumque est in primis, Cæsares omnes, quibus Caii prænomen fuit, ferro periisse, jam inde ab eo qui Cinnanis temporibus sit occisus.

---

[1] Cette remarque n'est pas exacte, puisque Caius, petit-fils d'Auguste, et frère de Lucius, mourut de

Césars, et de raser leurs temples ; et l'on remarqua d'abord que tous les Césars qui avoient porté le prénom de Caius, [1] *étoient péris par le fer depuis celui qui fut tué dans le temps de Cinna.*

---

maladie, et que le père du dictateur Jules César expira subitement de mort naturelle.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE CAIUS CALIGULA.

CALIGULA est un des monstres les plus déshonorans pour la nature humaine; d'autant plus détestable qu'appelé à l'empire par les vœux du peuple, il étala en y montant l'apparence de toutes les vertus propres à séduire les cœurs, pour afficher ensuite avec la plus impudente effronterie les vices les plus abominables et les plus honteux. Les excès de son extravagance et de ses déréglemens l'ont fait taxer de folie; et c'est justement sans doute, si l'on prend ce mot dans l'acception vague de ceux qui prétendoient jadis que tous les méchans sont des insensés, puisqu'ils s'écartent des règles de la saine raison: mais la conduite de Caligula, toute extravagante qu'elle fut, prouve encore plus la dépravation de son cœur que l'altération de son esprit.

Il semble qu'il avoit perdu à la cour de Tibère et à l'école des sophistes qui l'entouroient,

tout sentiment de ce qui est honnête et beau. Il ne se plaisoit que dans le mal, et il étoit encore plus méchant que fou. Cumulant à la fois les vices les plus opposés, il avoit tous ceux de Tibère, sans aucune de ses qualités estimables. Si celui-ci abusa si cruellement du prétexte terrible des crimes de lèze-majesté pour faire périr juridiquement tant d'innocens ; celui-là plus expéditif s'en défaisoit militairement. Si l'un s'empara des riches dépouilles de quelques citoyens opulens par des testamens iniques ; l'autre, en les cassant à son gré, envahissoit toutes les successions. Enfin, quoique les excès de Caligula allassent si loin, qu'ils le firent périr sous les coups de ses propres gardes, et qu'ils donnèrent l'idée de rétablir la république, ils avoient tellement avili et corrompu le peuple romain, qu'il préféra la servitude à la liberté.

TABLE

ANALYTIQUE ET INDICATIVE

DE LA VIE

DE CLAUDE.

LIBER QUINTUS.

TIBERIUS CLAUDIUS DRUSUS.

PATREM Claudii Cæsaris Drusum, olim Decimum, mox Neronem prænomine, Livia, cum Augusto gravida nupsisset, intra mensem tertium peperit: fuitque suspicio, ex vitrico per adulterii consuetudinem procreatum. Statim certe vulgatus est versus:

Τοῖς εὐτυχοῦσι καὶ τρίμηνα παιδία.

Is Drusus in quæsturæ præturæque honore, dux Rhætici, deinde Germanici belli, Oceanum septemtrionalem primus Romanorum ducum navigavit: transque Rhenum fossas novi et immensi operis effecit, quæ nunc adhuc DRUSINÆ[1] vocantur. Hostem etiam frequenter cæsum, ac penitus in intimas solitudines actum, non prius destitit insequi, quam species barbaræ mulieris humana amplior, victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset. Quas ob res ovandi jus, et triumphalia ornamenta percepit:

---

[1] *Fossa Drusina*, qu'on appelle à présent le nouvel Issel.

LIVRE CINQUIÈME.

TIBÈRE CLAUDE DRUSUS.

Livie, qui étoit enceinte lorsqu'elle épousa Auguste, accoucha trois mois après de Drusus qui fut père de Claude, et qui porta d'abord le prénom de Décimus, et bientôt après celui de Néron. On soupçonna qu'il devoit le jour au commerce adultère de son beau-père. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on publia aussitôt ce vers :

Il naît aux gens heureux des enfans à trois mois.

Ce même Drusus, commandant en qualité de questeur et de préteur dans la guerre de Rhétie, puis dans celle de Germanie, navigua le premier des généraux romains, dans l'Océan septentrional, et fit au-delà du Rhin un canal d'une construction nouvelle et d'une grande étendue, qui porte encore son nom. [1] Après avoir souvent taillé l'ennemi en pièces, et l'avoir repoussé jusqu'au fond de ses déserts, il ne fut arrêté que par l'apparition d'une femme barbare, au-dessus de la nature humaine, qui lui défendit en latin d'aller plus avant. Il reçut pour ces beaux faits les honneurs de l'ovation et les ornemens triomphaux; et aussitôt après sa préture, étant entré en exercice du consulat, et reprenant le cours de

ac post præturam confestim inito consulatu, atque expeditione repetita, supremum diem morbo obiit, in æstivis castris, quæ ex eo scelerata sunt appellata. Corpus ejus per municipiorum coloniarumque primores, suscipientibus obviis scribarum decuriis, ad urbem devectum, sepultum est in Martio campo. Cæterum exercitus honorarium ei tumulum excitavit: circa quem deinceps stato die quotannis miles decurreret, Galliarumque civitates publice supplicarent. Præterea senatus inter alia complura, marmoreum arcum cum tropæis via Appia decrevit, et Germanici cognomen ipsi posterisque ejus. Fuisse autem creditur non minus gloriosi quam civilis animi. Nam ex hoste super victorias, opima quoque spolia captasse, summoque sæpius discrimine duces Germanorum tota acie insectatus: nec dissimulasse unquam pristinum se reipublicæ statum quandoque restituturum, si posset. Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provincia: et quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem, retuli, quam quia verum aut verisimile putem: cum Augustus tantopere et vivum dilexerit, ut coheredem semper filiis instituerit, sicut quondam in senatu professus est: et defunctum ita pro concione laudaverit,

son expédition, il mourut de maladie dans ses quartiers d'été, appelés depuis *le camp maudit*. Son corps, reçu par les décuries des écrivains qui alloient au-devant, fut transporté par les principaux habitans des villes municipales et des colonies jusqu'à Rome, et enseveli dans le Champ-de-Mars. Mais son armée lui éleva un cénotaphe; les soldats firent par la suite des courses annuelles autour de ce tombeau, et les villes des Gaules y offrirent des sacrifices publics. Le sénat, entre-autres honneurs, lui décerna, sur la voie Appienne un arc de triomphe en marbre, orné de trophées, et le surnom de Germanicus pour lui et pour ses descendans.

On croit qu'il avoit autant de magnanimité que de modération. Non content de vaincre les ennemis, il s'exposa souvent à de grands périls en poursuivant dans la mêlée les généraux allemands, pour remporter sur eux des dépouilles *opimes*; [1] et il ne dissimula jamais qu'il rétabliroit, s'il le pouvoit un jour, l'ancienne république. C'est, je pense, ce qui a donné lieu à quelques-uns d'avancer qu'Auguste le rappela de son gouvernement, parce qu'il lui étoit suspect, et le fit périr par le poison à cause de sa lenteur à obéir. Je rapporte cette opinion, plutôt pour ne pas l'omettre, que parce qu'elle me semble ou vraie ou vraisemblable; puis-

---

[1] C'est ainsi qu'on nommoit les dépouilles des chefs ennemis qu'on tnoit dans le combat.

ut deos precatus sit, Similes ei Cæsares suos facerent: sibique tam honestum quandoque exitum darent, quam illi dedissent. Nec contentus elogium tumulo ejus versibus a se compositis insculpsisse, etiam vitæ memoriam prosa oratione composuit. Ex Antonia minore complures quidem liberos tulit: verum tres omnino reliquit, Germanicum, Livillam, Claudium.

2. Claudius natus est, Julio Antonio, Fabio Africano consulibus, kalendis Augustis, Lugduni, eo ipso die quo primum ara ibi Augusto dedicata est: appellatusque Tiberius Claudius Drusus. Mox fratre majore in Juliam familiam adoptato, Germanici cognomen assumpsit. Infans autem relictus a patre, ac per omne fere pueritiæ atque adolescentiæ tempus, variis et tenacibus morbis conflictatus est; adeo ut animo simul et corpore hebetato, ne progressa quidem ætate, ulli publico privatoque muneri habilis existimaretur. Diu, atque etiam post tutelam receptam, alieni arbitrii, et sub pædagogo fuit: quem Barbarum et olim superjumentarium, ex industria sibi appositum, ut se quibuscumque de causis quam sævissime

que Auguste aima tellement Drusus, tant qu'il vécut, qu'il l'établit toujours son héritier au même rang que ses fils, comme il le déclara un jour dans le sénat; et que dans l'éloge public qu'il en fit après sa mort, il alla jusqu'à prier les dieux *de lui accorder à lui-même une fin aussi honorable que la sienne, et de rendre ses deux jeunes fils, semblables à Drusus*. Non content d'avoir gravé sur son tombeau une épitaphe en vers qu'il composa pour lui, il écrivit aussi en prose des mémoires sur sa vie. Drusus eut plusieurs enfans de la jeune Antonia, mais Germanicus, Livilla et Claude furent les seuls qu'il laissa.

2. Claude naquit sous le consulat de Julius Antonius et de Fabius Africanus, le premier d'août, à Lyon, le jour même où l'on fit d'abord la dédicace de l'autel d'Auguste. On le nomma Tibère Claude Drusus. Bientôt, son frère aîné ayant été adopté dans la famille des Césars, il prit le surnom de Germanicus. Laissé par son père, en bas âge, il fut affligé pendant tout le temps de son enfance et de sa jeunesse de maladies diverses et opiniâtres, qui appesantirent son corps et son esprit, au point que dans un âge plus avancé, on ne le crut propre à aucune fonction publique ni particulière. Long-temps pupille après sa majorité, il fut sous la conduite d'un gouverneur dont il se plaint lui-même dans un écrit *comme d'un barbare qui, après avoir eu soin des écuries, lui fut donné tout exprès pour le contrôler avec rigueur à*

coërceret, ipse quodam libello conqueritur. Ob hanc eamdem valetudinem et gladiatorio munere, quod simul cum fratre memoriæ patris edebat, palliolatus novo more præsedit: et togæ virilis die, circa mediam noctem, sine solemni officio lectica in Capitolium latus est.

3. Disciplinis tamen liberalibus ab ætate prima non mediocrem operam dedit, ac sæpe experimenta cujusque etiam publicavit. Verum ne sic quidem quidquam dignitatis assequi, aut spem de se commodiorem in posterum facere potuit. Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum a natura, sed tantum inchoatum: ac si quem socordiæ argueret, stultiorem aiebat filio suo Claudio. Avia Augusta pro despectissimo semper habuit: non affari, nisi rarissime: non monere, nisi acerbo et brevi scripto, aut per internuntios, solita. Soror Livilla, cum audisset quandoque imperaturum, tam iniquam et tam indignam sortem populo Romano palam et clare detestata est. Nam et avunculus major Augustus quid de eo in utramque partem opinatus sit, quo certius cognoscatur, capita ex ipsius epistolis posui.

4. Collocutus sum cum Tiberio, ut mandasti, mea Livia, quid nepoti tuo Tiberio

quelque sujet que ce fût. C'est à cause de cet état de foiblesse qu'il portoit, contre l'usage, un capuchon sur la tête en présidant avec son frère aux combats de gladiateurs, qu'ils donnoient tous deux en mémoire de leur père; et que le jour qu'il prit la robe virile, on le porta vers minuit au capitole en litière et sans aucune pompe.

3. Dès son enfance il s'appliqua cependant aux belles-lettres, et souvent il fit part au public de ses différens essais; mais il ne put acquérir par-là aucune considération, ni donner sur son compte quelque espoir plus avantageux pour l'avenir. Sa mère Antonia le traitoit *d'avorton*, *d'ébauche de la nature*; et disoit, quand elle taxoit quelqu'un de bêtise, *il est plus sot que mon fils Claude*. Livie, son aïeule, eut toujours pour lui le plus grand dédain. Elle ne lui adressoit que très-rarement la parole; et c'étoit toujours par un écrit dur et laconique, ou par l'entremise d'un tiers qu'elle le reprenoit. Sa sœur Livilla, entendant dire qu'il régneroit un jour, plaignit hautement le sort indigne et funeste réservé au peuple romain. Quant à Auguste, son grand oncle maternel: je cite les passages de ses propres lettres, pour faire connoître plus sûrement ce qu'il en pensoit en bien et en mal.

4. « J'ai délibéré avec Tibère, comme vous le demandez, ma chère Livie, sur ce que nous fe-

faciendum esset ludis Martialibus. Consenti autem uterque nostrum, semel esse nobis statuendum, quod consilium in illo sequamur. Nam si est ἄρτιος, ut ita dicam, ὁλόκληρος, quid est quod dubitemus, quin per eosdem articulos et gradus producendus sit per quos frater ejus productus fuit? Sin autem ἠλαττῶσθαι sentimus eum, καὶ βεβλάφθαι, καὶ εἰς τὴν τοῦ σώματος καὶ εἰς τὴν τῆς ψυχῆς ἀρτιότητα, præbenda materia deridendi et illum et nos non est hominibus, τὰ τοιαῦτα σκώπτειν καὶ μυκτηρίζειν εἰωθόσιν. Nam semper æstuabimus, si de singulis articulis temporum deliberabimus, μὴ πρῶ προϋϊιμένου ἡμῖν, posse eum gerere honores arbitremur nec ne. In præsentia tamen quibus de rebus consulis, curare eum ludis Martialibus triclinium sacerdotum, non displicet nobis, si est passurus se ab Silani filio, homine sibi affini, admoneri, ne quid faciat quod conspici et derideri possit. Spectare eum Circenses ex pulvinari non placet nobis. Expositus enim in prima fronte spectaculorum conspicietur. In Albanum montem ire eum non placet nobis, aut esse Romæ Latinarum diebus. Cur enim non præficitur urbi, si potest fratrem

[1] Il s'agit du sacrifice solennel que les consuls alloient offrir tous les ans sur le mont Albain pendant les fêtes latines. On voit par ce passage, ainsi que par plusieurs

rions de votre petit-fils Claude, dans les fêtes de mars. Nous sommes d'accord tous deux qu'il faut arrêter, une fois pour toujours, le plan que nous suivronsà son égard ; car s'il n'est pas inepte et infirme, pourquoi balançons-nous à le produire et à l'élever par les mêmes degrés que son frère? Si nous sentons au contraire qu'il est disgracié tant du côté du corps que de l'esprit, il ne faut pas donner lieu aux hommes de se moquer de lui et de nous. Ils sont railleurs et savent profiter de ces sortes de ridicules. Pour nous, nous serons toujours dans la perplexité, si nous délibérons à chaque conjoncture sans avoir déterminé auparavant si nous le croyons propre ou non à remplir les dignités. Quant à ce que vous me demandez à présent, je consens qu'il tienne la table des prêtres aux fêtes de Mars, pourvu qu'il souffre que le fils de Silanus, son allié, l'empêche de rien faire qu'on puisse remarquer ou tourner en dérision. Je ne suis pas d'avis qu'il assiste aux jeux du cirque sur un lit de parade, parce que cette situation, dans le lieu le plus avancé du spectacle, le mettroit trop en vue. Je ne suis pas d'avis non plus qu'il aille au mont Albain, ou qu'il reste à Rome pendant les fêtes latines. Car pourquoi ne pas lui donner aussi le gouvernement de la ville, s'il est en état d'accompagner son frère sur la montagne?[1] Voilà ce que que je pense, ma chère

---

autres, qu'on créoit pour suppléer à l'absence des pre-

suum sequi in montem? Habes nostras, mea Livia, sententias, quibus placet semel de tota re aliquid constitui: ne semper inter spem et metum fluctuemus. Licebit autem, si voles, Antoniæ quoque nostræ des hanc partem epistolæ hujus legendam. Rursus alteris literis: Tiberium adolescentem ego vero, dum tu aberis, quotidie invitabo ad cœnam, ne solus cœnet cum suo Sulpicio et Athenodoro: qui vellem diligentius, et minus μετεώρως, deligeret sibi aliquem, cujus motum et habitum et incessum imitaretur misellus:

Ἀτυχεῖ πάνυ ἐν τοῖσι σπουδαίοις λίαν.

ubi non aberravit ejus animus, satis apparet ἡ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ εὐγένεια. Item tertiis literis, Tiberium nepotem tuum placere mihi declamantem potuisse, peream, nisi, mea Livia, admiror. Nam qui tam ἀσαφῶς loquatur, qui possit, cum declamat, σαφῶς dicere quæ dicenda sunt, non video. Nec dubium est quin post hæc Augustus constituerit, et reliquerit eum nullo præter Auguralis sacerdotii honore impertitum: ac ne heredem quidem, nisi inter tertios, ac pene

miers magistrats de la république, des préfets qui remplissoient à Rome leurs fonctions. C'étoit un honneur

Livie, et je désire que nous prenions à son égard une détermination définitive et générale, pour ne pas toujours flotter entre la crainte et l'espérance. Vous pouvez, si vous le voulez, communiquer à Antonia cette partie de ma lettre. »

Il lui dit dans une autre : « Durant votre absence j'inviterai tous les jours à souper le jeune Claude, afin qu'il ne reste pas seul avec son Sulpicius et son Athénodore. Je voudrois que le pauvret, plus sage et moins exalté dans le choix de ses amis, en prît un dont il pût imiter les gestes, le port et la démarche.

Il n'a pas de bonheur parmi tous ces pédans.

Mais lorsque son jugement ne s'égare point, il fait assez voir la noblesse de son ame. » Voici ce qu'il écrit dans une troisième lettre : « J'ai entendu déclamer votre petit-fils Claude ; et il m'a fait plaisir. Que je meure, si je reviens de ma surprise. Je ne conçois pas comment, lui qui parle d'une manière si obscure, il peut, en déclamant exprimer aussi clairement tout ce qu'il faut dire. » On ne peut douter d'après cela de la détermination d'Auguste à son égard ; d'autant plus qu'il ne lui conféra jamais d'autre dignité que celle d'augure ; qu'il le traita presque en étranger dans son testa-

---

des plus distingués et qui servoit d'acheminement aux plus grandes dignités.

extraneos, e parte sexta nuncuparit: legatoque non amplius quam octingentorum sestertiorum prosecutus.

5. Tiberius patruus petenti honores consularia ornamenta detulit. Sed instantius legitimos flagitanti, id solum codicillis rescripsit, quadraginta aureos in Saturnalia et Sigillaria misisse ei. Tunc demum abjecta spe dignitatis, ad otium concessit, modo in hortis et suburbana domo, modo in Campaniæ secessu delitescens: atque ex contubernio sordidissimorum hominum super veterem segnitiæ notam, ebrietatis quoque et aleæ infamiam subiit.

6. Cum interim, quamquam hoc modo agenti, nunquam aut officium hominum, aut reverentia publica defuit. Equester ordo bis patronum eum perferendæ pro se legationis elegit: semel cum deportandum Romam corpus Augusti hu-

[1] Cent soixante mille francs.

[2] Ils consistoient en petites figures de relief, auxquelles on attachoit une idée expiatoire, et qu'on s'envoyoit mutuellement en présent dans les deux derniers

ment, en ne l'appelant à sa succession qu'en troisième lieu, pour un sixième seulement; et qu'il ne lui laissa qu'un legs de huit cent mille sesterces [1].

5. Lorsqu'il demanda à son oncle Tibère d'être promu aux honneurs, il n'en obtint que les ornemens consulaires, et quand il le pressa plus instamment pour être admis à l'exercice même des fonctions publiques, il n'en reçut que cette réponse : *Je vous ai envoyé quarante pièces d'or pour les saturnales et les petits présens ordinaires* [2]. Renonçant alors à tout espoir de parvenir aux dignités, il se livra entièrement à l'oisiveté, vécut renfermé à Rome tantôt dans une maison et des jardins à l'extrémité des faubourgs, tantôt retiré dans la Campanie, et il contracta dans la société des hommes les plus vils l'habitude de l'ivrognerie et des jeux de hasard, dont l'opprobre se joignit aux reproches anciens que sa nonchalance lui avoit attirés.

6. Malgré cela le public ne manqua pour lui ni d'égards ni de considération. Les chevaliers le choisirent deux fois pour chef de leurs députations et pour leur avocat; la première fois, quand ils demandèrent aux consuls de porter à Rome le corps d'Auguste sur leurs épaules, et la seconde

---

jours des fêtes de Saturne, qui de *Sigillum*, prirent le nom de *Sigillaria;* nom qu'on donnoit aussi au quartier devenu célèbre par le grand débit de ces petites figures.

meris suis a consulibus exposceretur : iterum cum oppressum Sejanum apud eosdem gratularetur. Quin et spectaculis advenienti assurgere, et lacernas deponere solebat. Senatus quoque, ut ad numerum sodalium Augustalium sorte ductorum extra ordinem adjiceretur, censuit : et mox ut domus ei, quam incendio amiserat, publica impensa restitueretur dicendæque inter consulares sententiæ jus esset. Quod decretum abolitum est, excusante Tiberio imbecillitatem ejus, ac damnum liberalitate sua resarturum pollicente. Qui tamen moriens, et in tertiis heredibus eum ex parte tertia nuncupatum, legato, etiam circa sestertium vicies prosecutus, commendavit insuper exercitibus, senatui populoque Romano inter cæteras necessitudines nominatim.

7. Sub Caio demum fratris filio secundam existimationem circa initia imperii omnibus lenociniis colligente, honores auspicatus, consulatum gessit una per duos menses : evenitque ut primitus ingredienti cum fascibus Forum, prætervolans aquila dexteriore humero consideret. Sortitus est et de altero consulatu in quartum annum : præseditque nonnunquam spectaculis in Caii vicem, acclamante populo, Feliciter,

---

[1] Quatre cent mille francs.

lorsqu'ils les félicitoient de la ruine de Séjan. Ils se levoient à son entrée aux spectacles, et déposoient leur surtout. Le sénat arrêta aussi qu'il seroit adjoint extraordinairement au nombre de ceux que le sort avoit désignés prêtres d'Auguste, et bientôt après, que sa maison brûlée dans un incendie, seroit rebâtie des deniers publics, et qu'il auroit le droit de voter au rang des consulaires. Tibère abolit ce décret, à cause de l'imbécillité de Claude, et avec promesse de l'indemniser de sa perte. En mourant il le plaça parmi ses héritiers au troisième rang, et pour le tiers de sa succession; il lui fit un legs de deux millions de sesterces,[1] et de plus le recommanda nommément aux armées, au sénat et au peuple romain comme un de ses proches.

7. Sous Caius, son neveu, qui, au commencement de son empire, capta la bienveillance publique par toutes sortes de complaisances, il eut enfin accès aux dignités et fut consul avec lui pendant deux mois. La première fois qu'il entra dans le forum avec les faisceaux, un aigle interrompit son vol pour se reposer sur son épaule droite. Il fut désigné par le sort pour exercer au bout de quatre ans un second consulat. Il présida quelquefois aux spectacles, à la place de Caligula; et le peuple l'accueillit par ces acclamations : *Vive l'oncle de notre empereur! vive le frère de Germanicus!*

partim patruo Imperatoris, partim Gemanici fratri.

8. Nec eo minus contumeliis obnoxius vixit. Nam si paulo serius ad prædictam cœnæ horam occurrisset, non nisi ægre, et circuito demum triclinio, recipiebatur. Et quoties post cibum addormisceret, quod ei fere accidebat, olearum ac palmularum ossibus incessebatur: interdum ferula flagrove, velut per ludum, excitabatur a copreis. Solebant et manibus stertentis socci induci, ut repente expergefactus faciem sibi confricaret.

9. Sed ne discriminibus quidem caruit: primum in ipso consulatu, quod Neronis et Drusi, fratrum Cæsaris, statuas segnius locandas ponendasque curasset, pene honore submotus est: deinde extraneo vel etiam domesticorum aliquo deferente, assidue varieque inquietatus. Cum vero detecta esset Lepidi et Gætulici conjuratio, missus in Germaniam inter legatos ad gratulandum, etiam vitæ periculum adiit: indignante ac fremente Caio, patruum potissimum ad se missum, quasi ad puerum regendum: adeo ut non defuerint, qui traderent, præcipitatum quoque in flumen, sicut vestitus advenerat. Atque ex eo nunquam non in senatu novissimus consularium sententiam dixit, ignominiæ causa post omnes interrogatus. Etiam cognitio falsi

8. Il n'en fut pas moins exposé aux affronts. S'il se rendoit un peu tard au souper de l'empereur, il n'y trouvoit place qu'avec peine et après avoir fait le tour de la table. Quand il s'endormoit après le repas, ce qui lui arrivoit assez souvent, on lui lançoit des noyaux d'olives et de dattes ; les bouffons se faisoient un jeu de le réveiller avec une verge ou un fouet : on lui mettoit dans les mains des brodequins lorsqu'il ronfloit, pour qu'il s'en frottât le visage au premier moment de son réveil.

9. Il ne fut pas même exempt de dangers : premièrement dans son consulat, peu s'en fallut qu'il ne fût destitué pour avoir mis trop de lenteur à faire exécuter et placer les statues de Néron et Drusus, frères de l'empereur. Ensuite il fut toujours en butte aux diverses délations d'un étranger, ou bien de quelqu'un de sa maison. Envoyé en Germanie, au nombre des députés chargés de féliciter Caius, après la découverte de la conjuration de Lépidus et de Gétulicus, il courut risque de la vie. Caius fut indigné et frémit de ce qu'on lui avoit dépêché préférablement son oncle, comme à un enfant qui auroit eu besoin de gouverneur. Il y a même des gens qui rapportent qu'il le fit plonger à son arrivée dans le fleuve habillé comme il étoit ; et depuis ce temps Claude essuya au sénat l'affront de n'opiner que le dernier de tous les con-

testamenti recepta est, in quo et ipse signaverat. Postremo etiam sestertium octogies pro introitu novi sacerdotii coactus impendere; ad eas rei familiaris angustias decidit, ut cum obligatam ærario fidem liberare non posset, in vacuum lege prædiatoria venalis pependerit sub edicto præfectorum.

10. Per hæc ac talia, maxima ætatis parte transacta, quinquagesimo anno imperium cepit, quantumvis mirabili casu. Exclusus inter cæteros ab insidiatoribus Caii, cum quasi secretum eo desiderante turbam submoverent, in diætam, cui nomen est Hermæum, recesserat. Neque multo post rumore cædis exterritus, prorepsit ad solarium proximum : interque prætenta foribus vela se abdidit : latentem discurrens forte gregarius miles animadversis pedibus e studio sciscitandi quisnam esset, agnovit, extractumque, et præ metu ad genua sibi accidentem, IMPERATOREM salutavit. Hinc ad alios commilitones fluctuantes, nec quidquam adhuc quam frementes perduxit, ab his lecticæ imposi-

[1] Un million six cent mille francs. Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit ici du sacerdoce que Caligula s'étoit établi à lui même, et dont on mettoit les fonctions à l'enchère.

sulaires. On reçut aussi l'accusation de faux contre un testament où il avoit lui-même apposé son cachet. Obligé enfin de dépenser huit millions de sesterces [1] pour son admission à un nouveau sacerdoce, il fut réduit à une telle détresse, que ne pouvant acquitter les obligations qu'il avoit contractées envers le trésor public, les préposés firent afficher la vente de tous ses biens suivant la loi des hypothèques.

10. C'est ainsi que se passa la plus grande partie de sa vie, jusqu'à l'âge de cinquante ans, où il parvint à l'empire par un évènement des plus singuliers. Dans l'instant où les assassins de Caligula écartoient tout le monde, comme s'il eût voulu être seul, Claude, sorti avec les autres, se retira dans une salle qui porte le nom de Mercure. Peu après, effrayé par le bruit du meurtre, il se traîna jusqu'à la terrasse voisine, et se cacha derrière les tapisseries qui couvroient la porte. Un simple soldat en courant çà et là, aperçut ses pieds, voulut savoir qui il étoit, et le reconnut. Il le tira tout tremblant; et lorsque la peur faisoit tomber Claude à ses genoux, il le salua empereur. Il le conduisit aussitôt à quelques autres de ses camarades, qui, dans leur irrésolution, se bornoient encore à des murmures. Ils le mirent dans une litière, et au défaut d'esclaves, qui avoient pris la fuite, ils s'en chargèrent alternativement eux-mêmes : ils le portèrent ainsi jusqu'au camp, triste, tremblant, objet de la pitié

tus, et quia servi diffugerant, vicissim succollantibus in castra delatus est, tristis ac trepidus miserante obvia turba, quasi ad pœnam raperetur insons. Receptus intra vallum, inter excubias militum pernoctavit, aliquanto minore spe quam fiducia. Nam consules cum senatu et cohortibus urbanis Forum Capitoliumque occuparunt, asserturi communem libertatem : accitusque et ipse per Tribunum plebis in curiam ad suadenda quæ viderentur, vi se et necessitate teneri respondit. Verum postero die, senatu segniore in exsequendis conatibus, per tædium ac dissensionem diversa censentium, et multitudine quæ circumstabat, unum rectorem jam et nominatim exposcente, armatos pro concione jurare in nomen suum passus est : promisitque singulis quina dena sestertia[1], primus Cæsarum fidem militis etiam præmio pignoratus.

11. Imperio stabilito nihil antiquius duxit quam id biduum quo de mutando Reipublicæ statu hæsitatum erat, memoriæ eximere. Omnium itaque factorum dictorumque in eo veniam et oblivionem in perpetuum sanxit, ac præstitit : tribunis modo ac centurionibus paucis è conjuratorum in Caium numero interemptis, exempli simul causa, et quod suam quoque cæ-

[1] Trois mille francs.

de ceux qui le rencontroient et le regardoient comme un innocent qu'on menoit au supplice. Reçu dans l'enceinte des retranchemens, il y passa la nuit au milieu de la garde militaire, avec plus de sécurité que d'espoir. Les consuls s'étoient emparés du forum et du capitole, à l'aide des sénateurs et des cohortes de la ville, dans le dessein de rétablir la liberté. Claude lui-même fut sommé par un tribun du peuple de se rendre au sénat pour y donner son avis ; mais il répondit qu'on le retenoit par force : voyant le lendemain que les efforts du sénat étoient rallentis, tant par la diversité fatigante des opinions, que par les clameurs de la multitude, qui demandoit un empereur et l'appeloit nommément à l'empire ; il reçut le serment solennel des soldats, et promit à chacun d'eux quinze mille sesterces, ' C'est le premier des Césars qui ait acheté à prix d'argent la fidélité des troupes.

11. Affermi sur le trône, il n'eut rien de plus à cœur que d'effacer le souvenir de tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours où l'on avoit songé à changer la forme du gouvernement. Il publia à ce sujet une amnistie générale qu'il fut fidèle à maintenir, et se contenta de faire mourir un petit nombre des tribuns et des centurions conjurés contre Caius, tant pour l'exemple, que parce qu'il savoit qu'ils avoient aussi demandé sa mort. Tout occupé ensuite à témoigner sa piété à l'égard de ses parens, il n'adopta point de serment

dem depoposcisse cognoverat. Conversus hinc ad officia pietatis, jusjurandum neque sanctius sibi neque crebrius instituit quam PER AUGUSTUM. Aviæ Liviæ divinos honores, et Circensi pompa currum elephantorum Augustino similem decernendum curavit. Parentibus inferias publicas: et hoc amplius, patri Circenses annuos natali die: matri carpentum quod per Circum duceretur, et cognomen Augustæ, ab avia recusatum. Ad fratris memoriam per omnem occasionem celebratam, comœdiam quoque Græcam Neapolitano certamine docuit, ac de sententia judicum coronavit. Ne Marcum quidem Antonium inhonoratum, ac sine grata mentione transmisit: testatus quondam per edictum, Tanto impensius petere se, ut natalem patris Drusi celebrarent, quod idem esset et avi sui Antonii. Tiberio marmoreum arcum juxta Pompeii theatrum, decretum quidem olim a senatu, verum omissum, peregit, Caii quoque etsi acta omnia rescidit, diem tamen necis, quamvis exordium principatus sui, vetuit inter festos referri.

12. Ac insemet augendo parcus atque civilis, prænomine Imperatoris abstinuit, nimios honores recusavit, sponsalia filiæ, natalemque geniti nepotis silentio, ac tantum domestica religione, transegit. Neminem exulum, nisi ex senatus

plus solennel et plus fréquent *que par le génie d'Auguste.* Il fit décerner à son aïeule Livie les honneurs divins et un char traîné par des éléphans dans la pompe des jeux du cirque comme celui d'Auguste. Il institua des offrandes publiques aux mânes de son père et de sa mère, et de plus des jeux dans le cirque à l'anniversaire de la naissance de son père. Sa mère fut honorée d'un char dans cette même selennité, et reçut le surnom *d'Augusta*, refusé par Livie. Il aimoit à célébrer en toute occasion la mémoire de son frère Germanicus, et fit représenter dans les jeux napolitains une comédie grecque à son honneur, qui fut couronnée par les juges. Marc-Antoine lui-même ne resta pas sans honneurs et sans marques de sa reconnoissance. Il déclara un jour par un édit *qu'il désiroit d'autant plus qu'on célébrât le jour de la naissance de son père Drusus, que c'étoit le même que celui de son aïeul Marc-Antoine.* Il acheva, près du théâtre de Pompée, l'arc de triomphe en marbre que le sénat avoit décrété en l'honneur de Tibère, et dont l'exécution avoit été négligée. En annulant les actes de Caius, il ne voulut pas qu'on mît au nombre des fêtes le jour de sa mort, quoique ce fût celui de son avènement à l'empire.

12. Réservé et modeste lorsqu'il s'agissoit de sa propre grandeur, il ne prit pas le prénom d'empereur, et refusant les honneurs excessifs, il se contenta de célébrer en particulier, sans en faire mention, les fiançailles de sa fille et la naissance

auctoritate, restituit: ut sibi in curiam praefectum Praetorii, tribunosque militum secum inducere liceret, utque rata essent quae procuratores sui in judicando statuerent, precario exegit. Jus nundinarum in privata praedia a consulibus petiit: cognitionibus magistratuum, ut unus e consiliariis frequenter interfuit. Eosdem spectacula edentes, surgens et ipse cum caetera turba voce ac manu veneratus est. Tribunis plebis adeuntibus se pro tribunali excusavit, quod propter angustias non posset audire eos nisi stantes. Quare in brevi spatio tantum amoris favorisque collegit, ut cum profectum eum Ostiam periisse ex insidiis nuntiatum esset, magna consternatione populus, et militem quasi proditorem, et senatum quasi parricidam, diris exsecrationibus incessere non ante destiterit, quam unus atque alter, et mox plures a magistratibus in Rostra producti, salvum et appropinquare confirmarent.

13. Nec tamen expers insidiarum usque quaque permansit, sed et a singulis, et per factionem et denique civili bello infestatus est. E plebe homo nocte media juxta cubiculum ejus cum pugione deprehensus est: reperti et equestris ordinis duo in publico cum dolone ac venatorio cultro praestolantes, alter ut egres-

de son petit-fils. Il ne rappela aucun exilé qu'avec l'autorisation du sénat, ne lui demanda que comme une grace d'y entrer accompagné du préfet du prétoire et des tribuns militaires, et qu'on ratifiât les jugemens de ses délégués. Il recourut aux consuls pour en obtenir le droit d'établir des foires dans ses possessions particulières. C'étoit fréquemment comme conseiller qu'il assistoit aux jugemens rendus par les magistrats. Lorsqu'ils donnoient des spectacles, il se levoit à leur arrivée avec les autres spectateurs, et se servoit de la voix et du geste pour les honorer. Les tribuns du peuple l'étant venu trouver à son tribunal, il s'excusa de les laisser parler debout, parce qu'il manquoit de place pour les faire asseoir. Aussi lui fallut-il peu de temps pour se faire aimer, au point qu'après son départ pour Ostie, le bruit s'étant répandu qu'on l'avoit fait périr, le peuple consterné, accusant les soldats de trahison, et le sénat de parricide, ne cessa de les charger d'imprécations, que lorsque les magistrats eurent fait monter dans la tribune aux harangues plusieurs personnes qui assurèrent que l'empereur revenoit sain et sauf.

13. Il n'eut pourtant pas le bonheur de vivre exempt de toute embûche. Il fut en butte à des entreprises particulières, à des factions et enfin à la guerre civile. On saisit, au milieu de la nuit, près de sa chambre, un homme du peuple avec un poignard. On tr[illegible]va dans un lieu public

sum theatro, alter ut sacrificantem apud Martis ædem adoriretur. Conspiraverant autem ad res novas Gallus Asinius et Statilius Corvinus, Pollionis ac Messallæ oratorum nepotes, assumptis compluribus libertis ipsius atque servis. Bellum civile movit Furius Camillus Scribonianus, Dalmatiæ legatus: verum intra quintum diem oppressus est, legionibus quæ sacramentum mutaverant, in pœnitentiam religione conversis, postquam denuntiato ad novum Imperatorem itinere, casu quodam, an divinitus, neque aquila ornari, neque signa convelli moverique potuerunt.

14. Consulatus super pristinum quatuor gessit: ex quibus duos primos junctim: sequentes per intervallum, quarto quemque anno, semestrem novissimum, bimestres cæteros, tertium autem, novo circa principem exemplo, in locum demortui suffectus. Jus et consul et extra honorem laboriosissime dixit, etiam suis suorumque diebus solemnibus, nonnunquam festis quoque antiquitus, et religiosis. Nec semper præscripta legum secutus, duritiam lenitatemve multarum, ex bono et æquo perinde ut afficeretur, moderatus est. Nam et iis qui apud privatos judices plus petendo formula excidis-

avec un bâton à dard et un couteau de chasse, deux chevaliers apostés pour l'attaquer, l'un au sortir du théâtre et l'autre lorsqu'il sacrifioit dans le temple de Mars. Gallus Asinius et Statilius Corvinus, descendans des orateurs Pollion et Messala, tramèrent des complots contre lui, secondés par plusieurs de ses affranchis et de ses esclaves. Furius Camillus Scribonianus, commandant en Dalmatie, leva l'étendard de la guerre civile : mais elle fut étouffée en cinq jours par le repentir des légions qui lui avoient prêté serment. Ce changement eut pour principe un motif religieux. L'ordre étant donné d'aller joindre le nouvel empereur, soit effet du hasard ou d'une puissance divine, on ne put ni parer les aigles, ni arracher ou transporter les enseignes.

14. Outre son ancien consulat, il en exerça quatre autres, les deux premiers tout de suite, et les suivans chacun après un intervalle de trois ans. Il garda le dernier pendant six mois, et les autres pendant deux seulement. Dans le troisième il remplaça un consul mort, et donna par-là un exemple inconnu parmi les empereurs. Soit qu'il fût consul, ou qu'il eût cessé de l'être, il rendit la justice avec beaucoup d'application, sans en excepter les jours solennels pour lui ou les siens, quelquefois même ceux des fêtes anciennes et les jours qui passoient pour sinistres. Il ne suivoit pas toujours le texte des lois : il en tempéroit ou en augmentoit la rigueur, selon qu'il lui sem-

sent, restituit actiones, et in majore fraude convictos, legitimam pœnam supergressus, ad bestias condemnavit.

15. In cognoscendo autem ac decernendo, mira varietate animi fuit, modo circumspectus et sagax, modo inconsultus ac præceps: nonnunquam frivolus amentique similis. Cum decurias rerum actu expungeret, eum, qui dissimulata vacatione quam beneficio liberorum habebat, responderat, ut cupidum judicandi dimisit: alium interpellatum ab adversariis de propria lite, negantemque cognitionis rem, sed ordinarii juris esse, agere causam confestim apud se coegit, proprio negotio documentum daturum, quam æquus judex in alieno negotio futurus esset. Feminam non agnoscentem filium suum, dubia utrimque argumentorum fide, ad confessionem compulit, indicto matrimonio juvenis. Absentibus secundum præsentes facillime dabat, nullo delectu, culpane quis an aliqua necessitate cessasset. Proclamante quodam, præcidendas esse falsario manus, carnificem statim acciri cum machæra mensaque laniona flagitavit. Peregrinitatis reum, orta inter advocatos levi contentione, togatumne an

bloit bon et équitable. Dans les causes particulières il rendit à ceux qui étoient déchus de leur demande pour avoir manqué aux formes en la faisant trop forte, le droit de la renouveler ; et il outrepassa la peine légale en condamnant aux bêtes ceux qui étoient convaincus d'une fraude plus considérable.

15. Sa conduite dans l'instruction et la décision des affaires étoit d'une inégalité surprenante ; on le voyoit tantôt circonspect et pénétrant, tantôt inconsidéré et fougueux, souvent léger et semblable à un fou. En faisant la revue des décuries de juges qui devoient entrer en exercice, il en réforma un comme avide de juger, pour avoir répondu à son appel, sans alléguer l'exemption que lui donnoit le nombre de ses enfans. Un autre étoit sommé par ses adversaires pour un procès qui le concernoit ; et il prétendoit qu'on ne devoit pas s'occuper de cette affaire, parce qu'elle étoit du droit ordinaire ; Claude l'obligea aussitôt à plaider sa cause devant lui, afin qu'il y donnât un témoignage de l'équité de ses jugemens dans les affaires d'autrui. Une femme refusoit de reconnoître son fils, et les preuves étoient équivoques de part et d'autre, il la força à le reconnoître en lui ordonnant de l'épouser. Il prononçoit très-facilement contre les absens, sans distinguer s'ils l'étoient par leur faute ou par nécessité. Quelqu'un s'écria qu'il falloit couper les mains à un faussaire ; aussitôt il fit venir le bourreau avec un

palliatum dicere causam oporteret, quasi æquitatem integram ostentans mutare habitum sæpius, et prout accusaretur defendereturve, jussit. De quodam etiam negotio ita ex tabella pronuntiasse creditur, SECUNDUM EOS SE SENTIRE QUI VERA PROPOSUISSENT. Propter quæ usque eo eviluit ut passim ac propalam contemptui esset. Excusans quidam testem e provincia ab eo vocatum, negavit præsto esse posse. Dissimulata diu causa, ac post longas demum interrogationes, mortuus est, inquit, Puteolis. Alius gratias agens, quod reum defendi pateretur, adjecit; et tamen fieri solet. Illud quoque a majoribus natu audiebam, adeo causidicos patientia ejus solitos abuti, ut descendentem e tribunali non solum voce revocarent, sed et lacinia togæ retenta, interdum pede apprehenso retinerent. Ac ne cui hæc mira sint, litigatori Græculo vox in altercatione excidit, ϗ σὺ γέρων εἶ ϗ μωρός. Equitem quidem Romanum obscœnitatis in feminas reum, sed falso, et ab impotentibus inimicis conficto crimine, satis constat, cum scorta meritoria citari adversus se, et audiri pro testimonio videret, graphium et libellos, quos tenebat in manu, ita cum magna stultitiæ et sævitiæ exprobratione jecisse in faciem ejus, ut genam non leviter perstrinxerit.

couperet et un billot. La question s'éleva entre des avocats, si quelqu'un à qui on contestoit la qualité de citoyen, devoit plaider en toge romaine ou en manteau grec; pour montrer une parfaite équité, il lui ordonna de changer d'habit selon les différens rôles qu'il feroit comme accusé ou comme défendeur. Il passe pour avoir, dans certaine affaire, écrit sur ses tablettes une opinion ainsi conçue : *Je suis de l'avis de ceux qui ont raison.*

Ces inepties l'avilirent jusqu'à le rendre l'objet du mépris public. Quelqu'un avoit appelé un témoin de province, et pour excuser son absence, il disoit qu'il ne pouvoit pas venir : Après avoir long-temps dissimulé la cause qui le retenoit et après s'être fait beaucoup interroger, il répondit enfin, *il est mort à Pouzoles*. Un autre, en remerciant l'empereur de ce qu'il permettoit qu'on défendît un accusé, ajouta, *c'est pourtant l'usage*. J'ai aussi entendu dire à des vieillards que les avocats abusoient tellement de sa patience, que non-seulement ils se permettoient de le rappeler lorsqu'il descendoit de son tribunal, mais encore de le retenir par la robe ou par le pied : ce qui ne doit surprendre personne, puisqu'un plaideur grec laissa, dans une altercation, échapper ces mots : *Et toi aussi tu es vieux et imbécille.* Il est assez constant qu'un chevalier romain, accusé faussement d'obscénités envers les femmes, par des ennemis imposteurs qui ne pouvoient lui trouver

16. Gessit et censuram intermissam diu post Paulum Plancumque censores: sed hanc quoque inæqualiter, varioque et animo et eventu. Recognitione equitum juvenem probri plenum, sed quem pater probatissimum sibi affirmabat, sine ignominia dimisit, habere dicens censorem suum. Alium corruptelis adulteriisque famosum, nihil amplius quam monuit ut aut parcius ætatulæ indulgeret, aut certe cautius. Addiditque, Quare enim ego scio, quam amicam habeas? Et cum orantibus familiaribus dempsisset cuidam appositam notam, Litura tamen, inquit, exstet. Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit. Nec quemquam nisi sua voce, utcumque quis posset, ac sine patrono, rationem vitæ passus est reddere. Notavitque multos et quosdam inopinantes, et ex causa novi generis, quod se inscio ac sine commeatu Italia excessissent: quemdam vero et quod comes regis in provincia fuisset, referens, majorum temporibus,

un véritable crime, voyant citer contre lui et entendre en témoignage des filles publiques, reprocha fortement à Claude sa bêtise et sa cruauté, en lui jetant à la figure ses tablettes et son poinçon qu'il avoit à la main, et lui blessa assez rudement la joue.

16. Claude exerça aussi la censure, interrompue pendant long-temps, depuis les censeurs Paullus et Plancus; mais il y montra la même diversité de conduite. Dans la revue des chevaliers il ne nota pas d'infamie un jeune homme couvert d'opprobres, mais dont le père se disoit très-content: *ce fils*, dit-il, *a son censeur.* A l'égard d'un autre chevalier renommé par ses séductions et ses adultères, il se contenta de l'avertir *d'user plus sobrement, ou du moins avec plus de discrétion des plaisirs de son âge*, en ajoutant: *pourquoi faut-il que je sache le nom de votre maîtresse?* Otant, à la prière de ses amis, la note qu'il avoit apposée à quelqu'un, il dit, *la rature doit pourtant subsister.* Non content de rayer de la liste des juges un homme illustre et des principaux de la Grèce, il le mit encore au nombre des étrangers, parce qu'il ne savoit pas la langue latine. Il ne souffrit pas que personne rendît compte de sa conduite par l'organe d'autrui; il exigea que chacun le fît par soi-même, comme il pourroit et sans défenseur. Quelques-uns furent notés contre leur attente et pour une cause qui étoit nouvelle, pour être sortis d'Italie à son insçu et sans sa permission;

Rabirio postumo, Ptolemæum Alexandriam, crediti servandi causa, secuto, majestatis crimen apud judices motum. Plures notare conatus, magna inquisitorum negligentia, sed suo majore dedecore, innoxios fere reperit, quibuscunque cælibatum, aut orbitatem, aut egestatem objiceret, maritos, patres, opulentos se probantibus, eo quidem, qui sibimet vim ferro intulisse arguebatur, illæsum corpus veste deposita ostentante. Fuerunt et illa in censura ejus notabilia, quod essedum argenteum sumptuose fabricatum ac venale ad Sigillaria[1], redimi concidique coram imperavit: quodque uno die viginti edicta proposuit: inter quæ duo, quorum altero admonebat, ut uberi vinearum proventu bene dolia picarentur: altero, nihil æque facere ad viperæ morsum quam taxi arboris succum.

17. Expeditionem unam, suscepit omnino eamque modicam, cum decretis sibi a senatu ornamentis triumphalibus leviorem majestati principali titulum arbitraretur, velletque justi

---

[1] *Ad Sigillaria.*

il nota certain individu pour avoir accompagné un roi dans ses états : il rappela à ce sujet que Rabirius Postumus avoit subi jadis une accusation de lèze-majesté pour avoir suivi le roi Ptolémée à Alexandrie, afin d'y être remboursé de l'argent qu'il lui avoit prêté. Il vouloit en noter beaucoup d'autres ; mais la négligence des examinateurs l'exposa à la honte de les trouver presque tous innocens. Ceux à qui il objectoit le célibat, le défaut d'enfans ou de fortune, prouvèrent qu'ils étoient époux, pères et riches. Il y en eut même un qu'il taxoit de s'être blessé en attentant à ses jours, et qui fit voir en se dépouillant que son corps étoit sans blessure. Sa censure fut aussi remarquable par deux choses ; la première qu'il fit acheter et mettre en pièces un chariot d'argent d'un travail somptueux, exposé en vente dans le quartier *Sigillaire* ; [1] la seconde qu'il publia vingt édits en un seul jour. Dans l'un d'eux il donnoit avis de bien enduire de poix les tonneaux à cause de l'abondance des vendanges, et dans l'autre que le suc des ifs étoit le remède le plus efficace contre la morsure des vipères.

17. Il n'entreprit qu'une seule guerre, et elle ne fut pas considérable. Les ornemens triomphaux que le sénat lui avoit décernés, lui semblant une trop foible distinction pour la majesté impériale, il voulut mériter les honneurs d'un véritable triomphe, et pour l'obtenir il choisit l'Angleterre, qui n'avoit point été attaquée de-

triumphi decus; unde acquireret, Britanniam potissimum elegit : neque tentatam ulli post Divum Julium, et tunc tumultuantem ob non redditos transfugas. Huc cum ab Ostia navigaret, vehementi circio bis pene demersus est prope Liguriam, juxtaque Stœchadas insulas. Quare a Massilia Gessoriacum usque pedestri itinere confecto, inde transmisit : ac sine ullo prælio aut sanguine intra paucissimos dies parte insulæ in deditionem recepta, sexto quam profectus erat mense Romam rediit, triumphavitque maximo apparatu. Ad cujus spectaculum commeare in urbem non solum præsidibus provinciarum permisit, verum etiam exulibus quibusdam : atque inter hostilia spolia, navalem coronam fastigio Palatinæ domus juxta civicam fixit, trajecti et quasi domiti Oceani insigne. Currum ejus Messalina uxor carpento secuta est. Secuti et triumphalia ornamenta eodem bello adepti, sed cæteri pedibus et in prætexta : Crassus Frugi equo phalerato, et in veste palmata, quod eum honorem iteraverat.

18. Urbis annonæque curam sollicitissime semper egit. Cum Æmiliana pertinacius arderent, in diribitorio duabus noctibus mansit, ac deficiente militum ac familiarium turba, auxilio plebem per magistratus ex omnibus vicis con-

puis Jules-César, et faisoit alors grand bruit de ce qu'on ne lui rendoit point ses transfuges. S'étant embarqué à Ostie, pour y passer; un vent violent pensa le faire périr deux fois près de la Ligurie, et auprès des îles d'Hyères. C'est pourquoi il se rendit par terre de Marseille à Boulogne, d'où il fit sa traversée; et après avoir, en très-peu de jours, sans aucun combat et sans effusion de sang, reçu une partie de l'île à composition, il revint à Rome, le sixième moi de son départ, et triompha avec le plus grand appareil. Il permit aux gouverneurs des provinces, et même à quelques exilés, de venir à ce spectacle. Parmi les dépouilles des ennemis on voyoit une couronne navale qu'il attacha au fronton de son palais près de la couronne civique, comme un monument de l'Océan, traversé et dompté pour ainsi dire. Sa femme Messaline suivoit son char en voiture. Ceux qui obtinrent les ornemens triomphaux dans cette guerre, le suivirent aussi, mais à pied et en robe prétexte, excepté Crassus Frugi, qui montoit un cheval caparaçonné, et portoit une robe ornée de palmes, parce que c'étoit pour la seconde fois qu'on lui accordoit cette récompense.

18. Il prit toujours le plus grand soin de la ville et de ses approvisionnemens. Durant l'opiniâtre incendie du quartier Emilien, il passa deux nuits dans un bureau de distribution. Comme le nombre des soldats et des domestiques étoit insuffi-

vocavit: ac positis ante se cum pecunia fiscis, ad subveniendum hortatus est, repræsentaturus pro opera dignam cuique mercedem. Arctiore autem annona ob assiduas sterilitates detentus quondam medio Foro a turba, conviciisque ac simul fragminibus panis ita instratus, ut ægre nec nisi postico evadere in palatium valuerit, nihil non excogitavit ad invehendos etiam in tempore hiberno commeatus. Nam et negotiatoribus certa lucra proposuit suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset: et naves mercaturæ causa fabricantibus magna commoda constituit.

19. Pro conditione cujusque, civibus vacationem legis Papiæ Poppeæ: Latinis jus Quiritum: feminis jus quatuor liberorum: quæ constituta hodieque servantur.

20. Opera magna potius quam necessaria, quam multa perfecit: sed et præcipua, aquæ ductum a Caio inchoatum: item emissarium Fucini lacus, portumque Ostiensem: quam-

[1] Dion dit positivement qu'il entreprit, mais en vain de donner une issue à ce lac.

sant, il fit appeler le peuple entier au secours par les magistrats; et faisant placer devant lui des paniers remplis d'argent, il exhorta tout le monde à l'ouvrage avec promesse de récompenser chacun selon son mérite, Pendant une disette occasionnée par plusieurs années de stérilité, il fut retenu un jour dans la place publique par la multitude qui l'accabla tellement d'injures, et lui jeta tant de morceaux de pains, qu'il put à peine se sauver dans son palais par une porte dérobée. Cet affront lui fit prendre tous les moyens imaginables de faire venir des vivres à Rome même en hiver. Les principaux furent d'assurer un bénéfice aux négocians en se chargeant de tous les risques de la mer, et d'accorder de grands avantages à ceux qui faisoient construire des navires marchands.

19. Il donna, selon la condition de chacun d'eux, aux citoyens la dispense de la loi Papia Poppéa, aux latins les droits de citoyen, et aux femmes les priviléges de celles qui avoient quatre enfans. Ces constitutions subsistent encore aujourd'hui.

20. Il acheva plusieurs ouvrages plus grands que nécessaires. Les principaux sont l'aquéduc commencé par Caius, le canal de décharge pour le lac Fucin [1] et le port d'Ostie. Il savoit pourtant que de ces deux derniers ouvrages, le premier avoit été refusé par Auguste, aux fréquentes prières des Marses, et que Jules-César, après avoir projeté l'autre, l'avoit abandonné à cause de la

quam sciret ex his alterum ab Augusto precantibus assidue Marsis negatum, alterum a divo Julio sæpius destinatum, ac propter difficultatem omissum: Claudiæ aquæ gelidos et uberes fontes, quorum alteri Cæruleo, alteri Curtio et Albudino nomen est: simulque rivum Anienis novi lapideo opere in urbem perduxit, divisitque in plurimos et ornatissimos lacus. Fucinum aggressus est, non minus compendii spe quam gloriæ, cum quidam privato sumptu emissuros se repromitterent, si sibi siccati agri concederentur. Per tria autem passuum millia, partim effosso monte, partim exciso, canalem absolvit ægre, et post undecim annos, quamvis continuis triginta hominum millibus sine intermissione operantibus. Portum Ostiæ exstruxit, circumducto dextra sinistraque brachio, et ad introitum profundo jam salo mole objecta, quam quo stabilius fundaret, navem ante demersit, qua magnus obeliscus ex Ægypto fuerat advectus, congestisque pilis superposuit altissimam turrim in exemplum Alexandrini Phari, ut ad nocturnos ignes cursum navigia dirigerent. Congiaria populo sæpius distribuit.

21. Spectacula quoque complura magnificaque edidit, non usitata modo, ac solitis locis, sed et commentitia, et ex antiquitate repetita, et ubi præterea nemo ante eum. Ludos dedica-

difficulté. Les sources froides et abondantes de l'eau claudienne, dont l'une porte le nom de source verte, l'autre celui de curtienne et d'albudine, furent conduites à Rome avec le nouveau Teveron, par le moyen d'un aquéduc en pierre; et il les répartit dans un grand nombre de bassins très-bien décorés. Quant à l'entreprise du lac Fucin, il en espéroit autant de profit que de gloire; parce que quelques particuliers promettoient de lui donner issue à leurs dépends, à condition qu'ils jouiroient des terrains desséchés. Le canal fut achevé avec beaucoup de peine : il fallut, ou creuser, ou trancher une montagne l'espace de trois mille pas, et employer durant onze ans sans relâche et sans interruption les bras de trente mille hommes. Il bâtit le port d'Ostie, en construisant un môle à droite et à gauche et une digue à l'entrée. On coula à fond un vaisseau qui avoit apporté un grand obélisque d'Egypte, pour établir plus solidement cette digue dans une mer profonde; par dessus on éleva une très-haute tour à l'instar du phare d'Alexandrie, et l'on y alluma des feux pour diriger les vaisseaux pendant la nuit.

21. Il fit très-souvent des largesses au peuple; il donna aussi des spectacles nombreux et magnifiques; et pour sortir des règles et des lieux ordinaires, il imagina de nouveaux jeux, en renou-

tionis Pompeiani theatri quod ambustum restituerat, e tribunali posito in orchestra commisit[1], cum prius apud superiores ædes supplicasset, perque mediam caveam sedentibus ac silentibus cunctis, descendisset. Fecit et sæculares, quasi anticipatos ab Augusto, nec legitimo tempori reservatos: quamvis ipse in historiis suis prodat, intermissos eos Augustum multo post, diligentissime annorum ratione subducta, in ordinem redegisse. Quare vox præconis irrisa est, invitantis more solemni ad ludos, quos nec spectasset quisquam, nec spectaturus esset: cum superessent adhuc qui spectaverant, et quidam histrionum producti olim, tunc quoque producerentur. Circenses frequenter etiam in Vaticano commisit, nonnunquam interjecta per quinos missus venatione. Circo vero maximo marmoreis carceribus, auratisque metis, quæ utraque et tophina ac lignea antea fuerant, exculto, propria senatoribus constituit loca, promiscue spectare solitis. Ac super quadrigarum certamina, Trojæ lusum exhibuit, et Africanas conficiente turma equitum prætorianorum, ducibus tribunis, ipsoque præfecto: præterea Thessalos equites, qui feros tauros

[1] Le temple de Vénus, qui étoit la patrone du théâtre.

vela d'anciens, et en donna dans des emplacemens qui jamais n'avoient servi à cet usage. Lorsqu'il fit la dédicace du théâtre de Pompée, qu'il avoit rétabli après un incendie, il sacrifia d'abord dans le temple supérieur, descendit ensuite à travers le parterre au milieu de tous les spectateurs assis en silence, pour se rendre à l'orchestre sur son tribunal, d'où il donna le signal des jeux. Il célébra les jeux séculaires, sous prétexte qu'Auguste avoit anticipé l'époque de leur célébration; quoiqu'il déclare lui-même dans son histoire qu'*Auguste les avoit remis à leur place, après un calcul très-exact des années de leur interruption*. Aussi se moqua-t-on de l'annonce du crieur public, quand il invita d'une manière solennelle le peuple à des jeux *que personne n'avoit vus et ne reverroit plus*; tandis qu'il restoit encore beaucoup de spectateurs des derniers, et que quelques acteurs qui y avoient déjà figuré, y reparurent de nouveau. Claude donna fréquemment dans le cirque du Vatican des jeux, où le spectacle d'une chasse servoit quelquefois d'intermède à cinq courses de chars. Il orna le grand cirque de barrières de marbre et de bornes dorées, qui étoient auparavant de tuf et de bois, et il assigna des places particulières aux sénateurs, accoutumés à rester confondus avec les autres spectateurs. Aux courses de chars attelés de quatre chevaux, il joignit les jeux troyens, ainsi que des chasses de panthères exécutées par des cavaliers prétoriens, commandés par les

per spatia circi agunt, insiliuntque defessos, et ad terram cornibus detrahunt. Gladiatoria munera plurifariam ac multiplicia exhibuit. Anniversarium in castris prætorianis, sine venatione apparatuque, justum atque legitimum in Septis, ibidem extraordinarium et breve, dierumque paucorum, quodque appellare cœpit Sportulam*: quia primum daturus edixerat, velut ad subitam condictamque cœnulam invitare se populum. Nec ullo spectaculi genere communior aut remissior erat, adeo ut oblatos victoribus aureos prolata sinistra pariter cum vulgo, voce digitisque numeraret: ac sæpe hortando rogandoque ad hilaritatem homines provocaret, dominos identidem appellans, immistis interdum frigidis et accersitis jocis. Qualis est, ut cum Palumbum postulantibus, daturum se promisit, si captus esset. Illud quoque plane quantumvis salubriter et in tempore, cum essedario, pro quo quatuor filii deprecabantur, magno omnium favore indulsisset rudem, tabulam illico misit, admonens populum, quantopere liberos suscipere deberet quos videret et gladiatori præsidio gratiæque esse. Edidit et in

* Sportula signifie proprement corbeille ; et par suite la viande et les fruits qu'on y mettoit, et dont les grands de Rome faisoient présent à leurs cliens.

tribuns et par le préfet lui-même ; enfin des combats de taureaux sauvages que des cavaliers thessaliens poursuivoient dans le cirque ; après les avoir lassés ils sautoient dessus, les saisissoient par les cornes et les terrassoient.

Les spectacles de gladiateurs donnés par ce prince furent nombreux et de différentes sortes. Dans le camp des prétoriens, il y en eut un annuel, sans chasse et sans autre appareil ; un autre complet et régulier dans l'enclos du Champ-de-Mars. Claude en donna extraordinairement dans le même lieu un qui dura peu de jours, et qu'il appela *Sportula* [1], parce qu'il l'annonça la première fois *comme un petit souper à l'improviste, auquel il invitoit le peuple.* Il n'étoit aucun genre de spectacles où il se montra plus familier et plus populaire. On l'y voyoit étendant la main gauche à la manière du peuple, y compter à voix haute et avec les doigts les pièces d'or qu'il donnoit aux vainqueurs. Souvent il exhortoit et invitoit les spectateurs à la joie, tantôt en les appelant ses maîtres, tantôt en se livrant à des jeux de mots froids et empruntés, tels que celui-ci : le peuple demandoit *Palumbus*, gladiateur ; il profita de l'équivoque de son nom qui signifie pigeon ramier, pour répondre qu'*il le donneroit quand il seroit pris.* Que dirons-nous de l'avis suivant, quoiqu'il ne manquât ni d'utilité ni d'à-propos ? Les quatre enfans d'un gladiateur imploroient le congé de leur père ; et il le lui accorda à la satis-

Martio campo expugnationem direptionemque oppidi ad imaginem bellicam, et deditionem Britanniæ regum, præseditque paludatus. Quin et emissurus Fucinum lacum, naumachiam ante commisit. Sed cum proclamantibus naumachiariis, Ave Imperator, morituri te salutant, respondisset, Avete vos: neque post hanc vocem, quasi venia data, quisquam dimicare vellet; diu cunctatus, an omnes igni ferroque absumeret, tandem e sede sua prosiluit: ac per ambitum lacus, non sine fœda vacillatione, discurrens, partim minando partim adhortando ad pugnam compulit. Hoc spectaculo classis Sicula et Rhodia concurrerunt; duodenarum triremium singulæ, exciente buccina Tritone argenteo, qui e medio lacu per machinam emerserat.

22. Quædam circa cærimonias, civilemque et militarem morem, item circa omnium ordinum statum, domi forisque, aut correxit, aut exoleta revocavit, aut etiam nova instituit. In

faction de tout le monde : aussitôt il fit circuler des tablettes pour avertir le peuple, *qu'il devoit s'empresser d'avoir des enfans, en voyant l'appui et la faveur qu'ils procuroient même à un gladiateur.*

Il fit représenter dans le Champ-de-Mars la prise et le pillage d'une ville, pour donner une image de la guerre et de la soumission des rois de la Grande Bretagne; et il y présida en cotte-d'armes. Avant de faire écouler les eaux du lac Fucin, il donna la représentation d'un combat naval; mais les combattans s'étant écriés : *Bon jour à notre Empereur, nous te saluons avant que de mourir;* comme il leur répondit *bon jour à vous*, et qu'après ce mot favorable, qu'ils prirent pour une parole de grace, personne ne vouloit s'exposer au combat, il balança long-temps s'il les feroit tous périr par le fer et par le feu. Enfin il s'élança de son siége et courant tout au tour du lac, d'un pas chancelant et risible, il les força à combattre, moitié par menaces et moitié par exhortations. Ce spectacle représentoit une flotte sicilienne et une flotte rhodienne de douze galères à trois rangs de rames chacune, qui s'attaquèrent au signal de la trompette, donné par un triton d'argent, qui s'éleva du milieu du lac par le moyen d'une machine.

22. Il réforma, renouvela ou créa quelques établissemens tant religieux que civils et militaires, et fit des changemens dans l'état de tous les ordres au dedans et au dehors de la ville. Il n'agré-

cooptandis per collegia sacerdotibus, neminem nisi juratus nominavit: observavitque sedulo, ut quoties terra in urbe movisset, ferias advocata concione prætor indiceret: utque dira avi in urbe aut in Capitolio visa, obsecratio haberetur, eamque ipse jure maximi pontificis, commonito pro Rostris populo, præiret, submotaque operariorum servorumque turba.

23. Rerum actum divisum antea in hibernos æstivosque menses conjunxit. Jurisdictionem de fidei commissis quotannis, et tantum in urbe delegari magistratibus solitam in perpetuum, atque etiam per provincias potestatibus demandavit. Capiti Papiæ Poppeæ legis, a Tiberio Cæsare quasi sexagenarii generare non possent, addito, abrogavit. Sanxit ut pupillis extra ordinem tutores a consulibus darentur, utque hi, quibus a magistratibus provinciæ interdicerentur, urbe quoque et Italia submoverentur. Ipse quosdam novo exemplo relegavit, ut ultra lapidem tertium vetaret egredi ab urbe. De ma-[illegible]re negotio acturus, in curia medius inter [illegible]lum sellas, tribunitio subsellio sedebat. [illegible]eatus a senatu peti solitos beneficii sui

gea jamais aucun membre dans les colléges pontificaux qu'après avoir prêté le serment. Il prit scrupuleusement garde qu'à chaque tremblement de terre le préteur prescrivît des fêtes au peuple assemblé ; et s'il paroissoit dans la ville et dans le capitole un oiseau de mauvais augure, il ordonnoit des prières publiques, dont il avertissoit le peuple de la tribune aux harangues, et où il le précédoit en qualité de souverain pontife, après avoir écarté la foule des manœuvres et des esclaves.

23. Les procédures distribuées auparavant en mois d'hiver et en mois d'été, furent réunies dans un seul rôle. Ce n'étoit qu'à Rome que la connoissance des fidéicommis étoit attribuée tous les ans aux mêmes magistrats ; elle leur fut assurée à perpétuité, et donnée également aux premiers magistrats des provinces. Il abrogea l'article que Tibère avoit ajouté à la loi Papia Poppea, et qui mettoit les sexagénaires dans la classe des gens inhabiles à la génération. Il statua que les consuls nommeroient extraordinairement des tuteurs aux pupilles, et que les gens bannis par les magistrats de leurs provinces, le seroient également de Rome et de l'Italie. Il prescrivit une nouvelle espèce de ban, en défendant à quelques citoyens de s'écarter de Rome plus loin que de trois milles. Pour traiter d'affaires importantes, il étoit assis dans le sénat, sur le siége tribunitien, au milieu des chaires curules des deux consuls. Il se réserva le

24. Ornamenta consularia etiam procuratoribus ducenariis[1] indulsit. Senatoriam dignitatem recusantibus, equestrem quoque ademit. Latum clavum, quamvis initio affirmasset non lecturum senatorem, nisi civis Romani abnepotem, etiam libertini filio tribuit: sed sub conditione, si prius ab equite Romano adoptatus esset. Ac sic quoque reprehensionem verens, etiam App. Cæcum generis sui proauctorem, censorem, libertinorum filios in senatum allegisse docuit: ignarus, temporibus Appii et deinceps aliquandiu libertinos dictos, non ipsos qui manumitterentur, sed ingenuos ex his procreatos. Collegio quæstorum pro stratura viarum gladiatorum munus injunxit: detractaque Ostiensi et Gallica provincia, curam ærarii Saturni reddidit, quam medio tempore prætores aut utique prætura functi sustinuerant. Triumphalia ornamenta Silano, filiæ suæ sponso, nondum puberi dedit. Majoribus vero natu, tam multis, tamque facile, ut epi-

[1] *Procuratoribus ducenariis.* On croit que *ces agens* de l'empereur s'appeloient ainsi parce qu'ils avoient le maniement d'une somme de deux cent mille sesterces, ou de quarante mille francs.

droit d'accorder les passe-ports qu'on avoit coutume de demander au sénat.

24. Il prodigua les ornemens consulaires à ses plus petits intendans, [1] ôta le rang de chevalier à ceux qui refusoient d'être sénateurs. Quoiqu'il se fût engagé d'abord à ne faire entrer personne dans le sénat qui ne fût au moins arrière petit-fils d'un citoyen romain, il accorda le laticlave au fils d'un affranchi; mais à condition qu'il se feroit adopter auparavant par un chevalier romain. Ne se croyant pas malgré cela à l'abri du blâme, il s'autorisa de l'exemple d'Appius Cæcus, l'un de ses aïeux, qui, dans sa censure, avoit, dit il, agrégé au sénat des fils d'*affranchis*: il ignoroit sans doute que du temps d'Appius, et depuis on donnoit quelquefois le nom d'*affranchis*, non-seulement à ceux qui recevoient la liberté, mais encore aux hommes libres qui étoient nés d'eux. Il chargea le collége des questeurs de donner un spectacle de gladiateurs, à cause de la réparation des routes : il lui ôta le gouvernement des provinces d'Ostie et de la Gaule, [2] et lui rendit la garde du trésor public qu'Auguste avoit fait passer à des préteurs en charge ou sortis de fonctions. Il fiança Silanus à sa fille, et lui donna les ornemens triomphaux avant l'âge de puberté : il les prodigua à des gens plus âgés, avec tant de fa-

[2] Il s'agit probablement ici de la partie de la Gaule Cisalpine, qui se trouvoit en deçà du Pô.

stola communi legionum nomine exstiterit, petentium, ut legatis consularibus simul cum exercitu et triumphalia darentur, ne causam belli quoquo modo quærerent. A. Plautio etiam ovationem decrevit: ingressoque urbem obviam progressus, et in Capitolium eunti, et inde rursus revertenti latus texit. Gabinio secundo, Chaucis, gente Germanica, superatis, Chaucici cognomen usurpare concessit.

25. Equestreis militias ita ordinavit, ut post cohortem, alam: post alam, tribunatum legionis daret: stipendiaque instituit, et imaginariæ militiæ genus, quod vocatur supra numerum, quo absentes, et titulo tenus fungerentur. Milites domos senatorias salutandi causa ingredi, etiam patrum decreto prohibuit. Libertinos, qui se pro equitibus Romanis agerent, publicavit. Ingratos et de quibus patroni quererentur, revocavit in servitutem, advocatisque eorum negavit se adversus libertos ipsorum jus dicturum. Cum quidam ægra et affecta mancipia in insulam Æsculapii tædio medendi expo-

[1] C'est une île formée par le Tibre, vis-à-vis le Champ-de-Mars, où l'on trouve encore quelques vestiges du temple d'Esculape. On la nomme à présent *Isola Tiberina*.

cilité, qu'une lettre écrite au nom des légions, le pria *d'accorder les ornemens triomphaux aux proconsuls, en leur confiant le commandement des armées, pour leur ôter tout motif de chercher la guerre*. Il décerna même les honneurs de l'ovation à Aulus Plautius, alla à sa rencontre lors de son entrée à Rome, et se tint à ses côtés quand il montoit au capitole et lorsqu'il en revenoit. Il permit à Gabinius Secundus de prendre le surnom de *Caucique* à cause de ses victoires sur les Cauches, peuple de la Germanie.

25. Il régla les grades dans la cavalerie, de de telle sorte qu'on passoit du commandement d'une cohorte à celui de la cavalerie auxiliaire, et de là au tribunat de légion. Il établit une solde et une espèce de service imaginaire pour ceux qu'il nomma surnuméraires et qui n'avoient qu'un titre sans fonction. Il fit défendre aux soldats, par un sénatus-consulte, d'entrer dans les maisons des sénateurs pour les saluer. Il confisqua les biens des affranchis qui se donnoient pour chevaliers romains, remit en servitude ceux qui se rendant coupables d'ingratitude, forçoient leurs anciens maîtres à se plaindre d'eux; et il déclara aux avocats qui prenoient leur défense, qu'ils ne devoient attendre aucune justice de sa part contre leurs propres affranchis. Quelques personnes ennuyées de soigner des esclaves malades et languissans, les exposoient dans l'île d'Esculape [1] : il arrêta que ceux qu'on exposoit

nerent, omnes qui exponerentur, liberos esse sanxit, nec redire in ditionem domini, si convaluissent : quod si quis necare quem mallet quam exponere, cædis crimine teneri. Viatores ne per Italiæ oppida nisi aut pedibus, aut sella, aut lectica transirent, monuit edicto. Puteolis et Ostiæ singulas cohortes ad arcendos incendiorum casus collocavit. Peregrinæ conditionis homines vetuit usurpare Romana nomina, dumtaxat gentilitia. Civitatem romanam usurpantes in campo Esquilino securi percussit. Provincias Achaiam et Macedoniam, quas Tiberius ad curam suam transtulerat, senatui reddidit. Lyciis ob exitiabiles inter se discordias libertatem ademit : Rhodiis ob pænitentiam veterum delictorum reddidit. Iliensibus, quasi Romanæ gentis auctoribus, tributa in perpetuum remisit, recitata vetere epistola Græca senatus populique Romani Seleuco regi amicitiam, et societatem ita demum pollicentis, si consanguineos suos Ilienses ab omni onere im-

---

[1] Il s'agit ici de la liberté publique, qui consistoit principalement pour les peuples sujets, à nommer leurs magistrats, et à vivre d'après leurs lois.

[2] Le texte porte *impulsore chresto*; et ce passage prouve que les chrétiens étoient encore confondus avec les juifs.

ainsi, devenoient libres; et que leur convalescence ne les feroit point rentrer sous le pouvoir de leurs maîtres : ajoutant qu'on se rendroit coupable de meurtre, si on tuoit un esclave plutôt que de l'exposer.

Un édit enjoignit aux voyageurs de ne passer dans les villes d'Italie qu'à pied, en chaise ou en litière. Il plaça une cohorte à Pouzoles et une autre à Ostie, pour en écarter les ravages du feu. Il défendit aux étrangers de prendre les noms affectés aux familles romaines, et fit décapiter dans le champ Esquilien, ceux qui usurpoient les droits de citoyen romain. Il rendit au sénat l'administration des provinces d'Achaie et de Macédoine, que Tibère s'étoit réservée; ôta la liberté [1] aux Lyciens, à cause de leurs funestes dissensions, et la rendit aux Rhodiens, qui se repentoient de leurs anciennes fautes. Il déchargea à perpétuité de tout tribut les Troyens, que les Romains regardoient comme leurs ancêtres : on fit lecture à cette occasion d'une ancienne lettre grecque où le sénat et le peuple romain promettoient au roi Séleucus amitié et alliance, à condition qu'il exempteroit de tout impôt les Troyens, à cause de la parenté qui les unissoit à eux. Il chassa de Rome les juifs qui suscitoient des troubles fréquens à l'instigation d'un certain Christ. [2] Il permit aux députés des Germains de s'asseoir dans l'orchestre, frappé de leur noble simplicité et de leur confiance : un jour de spectacle, qu'on les

munes præstitisset. Judæos impulsore CHRESTO assidue tumultuantes Roma expulit. Germanorum legatis in orchestra sedere permisit, simplicitate eorum et fiducia motus, quod in popularia deducti, cum animadvertissent Parthos et Armenios sedentes in senatu, ad eadem loca sponte transierant, nihilo deteriorem virtutem aut conditionem suam prædicantes. Druidarum religionem apud Gallos diræ immanitatis, et tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit. Contra, sacra Eleusina etiam transferre ex Attica Romam conatus est. Templum quoque in Sicilia Veneris Erycinæ vetustate collapsum, ut ex ærario populi romani reficeretur, auctor fuit. Cum regibus fœdus in foro icit, porca cæsa, ac vetere fecialium præfatione adhibita. Sed et hæc et cætera, totumque adeo ex parte magna principatum, non tam suo quam uxorum libertorumque arbitrio administravit: talis ubique plerumque, qualem esse eum aut expediret illis aut liberet.

26. Sponsas admodum adolescens duas habuit: Æmiliam Lepidam, Augusti proneptem: item Liviam Medullinam, cui et cognomen Camillæ erat, e genere antiquo Dictatoris Camilli. Priorem, quod parentes ejus Augustum offenderant, virginem adhuc repudiavit: posteriorem, ipso die qui erat nuptiis destinatus, ex

faisoit placer parmi le peuple, ils aperçurent les ambassadeurs parthes et arméniens assis au rang des sénateurs, et passèrent d'eux-mêmes dans le même endroit, en disant tout haut qu'ils ne leur cédoient en rien, ni pour le rang ni pour le courage.

Il abolit entièrement dans les Gaules le culte inhumain des Druides qu'Auguste s'étoit contenté d'interdire aux citoyens romains. Bien différent à l'égard des mystères de Cérès Eleusine, il tâcha de les faire passer de l'Attique à Rome; il fut aussi d'avis qu'on rebâtît en Sicile, aux frais du peuple romain, le temple de Vénus Erycine, tombé de vétusté. Il fit alliance avec les rois dans le forum, en immolant une truie et en se conformant à l'ancien préambule des héraults d'armes: mais en ceci et dans tout le reste, ainsi que dans la plus grande partie de son administration, il se conduisit bien moins d'après lui, qu'au gré de ses femmes et de ses affranchis; et il ne fut presque toujours que l'instrument de leur intérêt et de leurs caprices.

26. Il fut fiancé dans son bas âge à Émilia Lépida, arrière petite-fille d'Auguste, et à Livia Médullina, surnommée Camilla à cause de l'ancienne famille du dictateur Camille dont elle sortoit. Il répudia la première encore vierge, parce que ses parens avoient offensé Auguste. Une maladie lui enleva la dernière, le jour même destiné à leurs

valetudine amisit. Uxores deinde duxit Plautiam Urgulanillam, triumphali, et mox Æliam Petinam, consulari patre. Cum utraque divortium fecit: sed cum Petina, ex levibus offensis: cum Urgulanilla, ob libidinum probra et homicidii, suspicionem. Post has Valeriam Messalinam, Barbati Messalæ consobrini sui filiam in matrimonium accepit. Quam cum comperisset super cætera flagitia atque dedecora C. Silio etiam nupsisse, dote inter auspices consignata, supplicio affecit: confirmavitque pro concione apud prætorianos, Quatenus sibi matrimonia male cederent, permansurum se in cælibatu: ac nisi permansisset, non recusaturum se confodi manibus ipsorum. Nec durare valuit quin de conditionibus continuo tractaret, etiam de Petinæ, quam olim exegerat, deque Lolliæ Paulinæ, quæ C. Cæsari nupta fuerat. Verum illecebris Agrippinæ, Germanici fratris sui filiæ, per jus osculi et blanditiarum occasiones pellectus in amorem, subornavit proximo senatu qui censeret cogendum se ad ducendam eam uxorem, quasi reipublicæ maxime interesset: dandamque cæteris veniam talium conjugiorum, quæ ad id tempus incesta habebantur. Ac vix uno interposito die, confecit nuptias: non repertis qui sequerentur exemplum, excepto libertino quodam, et altero primipilari, cujus officium

noces. Il épousa ensuite Plautia Urgulanilla, dont le père avoit reçu les honneurs du triomphe et bientôt après Élia Pétina, d'une famille consulaire. Il fit divorce avec l'une et l'autre : avec Pétina pour des mécontentemens légers; avec Urgulanilla pour la honte de ses déréglemens joints au soupçon d'homicide. Il les remplaça par Messaline, fille de son cousin Barbatus Messala; mais instruit, qu'outre ses autres crimes et ses autres infamies, elle avoit eu l'impudence d'épouser solennellement C. Silius, et que la dot avoit même été consignée entre les mains des augures, il lui fit subir la peine de mort. C'est à cette occasion qu'il protesta devant les prétoriens assemblés, *que puisque ses mariages étoient malheureux, il garderoit désormais le célibat, et qu'il consentoit à expirer sous leurs coups, s'il manquoit à sa parole.* Cependant il ne put s'empêcher de traiter incontinent d'une nouvelle union, soit avec Pétina, qu'il avoit répudiée auparavant, soit avec Lollia Paulina, qui avoit été mariée à Caligula. Mais séduit par les charmes d'Agrippine, fille de son frère, qui sut profiter des droits de la parenté pour l'enflammer par ses baisers et ses caresses, il suborna quelqu'un qui, sous prétexte de l'intérêt public, opina dans la première assemblée du sénat à le forcer d'épouser sa nièce, et à permettre aux autres ces sortes d'unions, regardées jusqu'alors comme incestueuses. A peine différa-t-il d'un jour à terminer ce mariage, et son

nuptiarum et ipse cum Agrippina celebravit.

27. Liberos ex tribus uxoribus tulit : ex Urgulanilla Drusum et Claudiam : ex Petina Antoniam : ex Messallina Octaviam, et quem primo Germanicum, mox Britannicum cognominavit. Drusum Pompeiis impuberem amisit, pyro per lusum in sublime jactato, et hiatu oris excepto strangulatum : cui et ante paucos dies filiam Sejani despondisset. Quo magis miror fuisse qui traderent, fraude a Sejano necatum. Claudiam ex liberto suo Botere conceptam, quamvis ante quintum mensem divortii natam, alique cœptam, exponi tamen ad matris januam, et nudam jussit abjici. Antoniam Cn. Pompeiio[1] Magno, deinde Fausto Sullæ, nobilissimis juvenibus, Octaviam Neroni privigno suo collocavit, Silano ante desponsatam. Britannicum vigesimo imperii die, inque secundo consulatu natum sibi, parvulum etiam tum, et militibus pro concione manibus suis gestans, et plebi per spectacula gremio, aut ante se retinens, assidue commendabat, faustisque ominibus cum acclamantium turba prosequebatur. E generis

---

[1] Sans doute parce qu'il descendoit du grand Pompée.

exemple ne fut suivi que par un affranchi et par un premier centurion de légions, dont lui-même avec Agrippine il célébra les noces.

26. Il eut des enfans de trois de ses femmes; d'Urgulanilla, Drusus et Claudia; de Pétina, Antonia; et de Messaline, Octavie, puis un fils qu'il surnomma d'abord Germanicus, et bientôt après Britannicus. Drusus mourut à Pompeia, avant l'âge de puberté, étranglé par une poire qu'il s'amusoit à jeter en l'air, pour la recevoir ensuite dans la bouche : peu de jours auparavant son père l'avoit fiancé à la fille de Séjan; ce qui me donne d'autant plus lieu d'être surpris que ce soit aux embuches de ce même Séjan que quelques-uns attribuent sa mort. Quoique Claudia fût née avant le cinquième mois du divorce de son père, et qu'il en eût pris soin d'abord, il la rejeta depuis et la fit exposer toute nue à la porte de sa mère, comme l'enfant de son affranchi Boter. Antonia épousa d'abord Cneius Pompée, qui portoit le surnom de Grand, [1] ensuite Faustus Sylla, jeunes gens tous les deux de la plus illustre naissance. Après avoir promis Octavie à Silanus, il la maria à Néron, son beau-fils. Britannicus lui étoit né le vingtième jour de son empire et dans son second consulat; il le recommandoit fréquemment aux soldats assemblés et au peuple réuni dans les spectacles, en le prenant entre ses bras, ou en le tenant sur son sein ou sur ses genoux; et il mêloit sa voix aux acclamations de la multitude qui

Neronem adoptavit : Pompeium atque Silanum non recusavit modo, sed et interemit.

28. Libertorum præcipue suspexit Posidem spadonem, quem etiam Britannico triumpho[1] inter militares viros hasta pura donavit. Nec minus Felicem, quem cohortibus et alis provinciæque Judææ præposuit, trium reginarum maritum : et Harpocram, cui lectica per urbem vehendi, spectaculaque publice edendi jus tribuit. Ac super hos Polybium a studiis, qui sæpe inter duos consules ambulabat. Sed ante omnes, Narcissum ab epistolis, et Pallantem a rationibus : quos decreto quoque senatus non præmiis modo ingentibus, sed et quæstoriis prætoriisque ornamentis ornari libenter passus est : tantum præterea acquirere et rapere, ut querente eo quondam de fisci exiguitate, non absurde sit dictum, Abundaturum, si a duobus libertis in consortium reciperetur.

29. His, ut dixi, uxoribusque addictus, non

---

[1] C'étoit chez les anciens Romains le prix de la première victoire qu'on remportoit sur les ennemis.

faisoit des vœux pour ce jeune enfant. Il adopta Néron, l'un de ses gendres; et non content de renoncer à l'alliance de Pompée et de Silanus, il leur ôta la vie.

28. Parmi ses affranchis, ceux que sa faveur mit au premier rang, furent l'eunuque Posidès, qu'il honora parmi les guerriers d'une pique sans fer, [1] dans son triomphe de la Grande-Bretagne; Félix, qui eut le commandement des cohortes et de la cavalerie auxiliaire, le gouvernement de la Judée, et fut le mari de trois reines; Harpocras, à qui il accorda le droit de se faire porter en litière dans la ville, et de donner des spectacles publics. Polybe, son maître d'études, jouissoit encore d'une plus grande considération : on le voyoit souvent se promener entre les deux consuls. Mais aucun d'eux n'égala le crédit de Narcisse, secrétaire du cabinet et de Pallas, contrôleur des finances. Claude souffrit volontiers qu'un décret du sénat leur décernât les plus grandes récompenses, et même les ornemens de questeur et de prêteur : il les laissa s'enrichir et piller tellement, qu'un jour qu'il se plaignoit de la pénurie de son trésor, on lui dit avec raison, *qu'il seroit dans l'abondance si ses deux affranchis vouloient le prendre pour leur associé.*

29. Gouverné, comme je l'ai dit, par eux et par ses femmes, il se comporta moins en maître qu'en valet. Dignités, commandement des armées, graces et supplices, tout fut prodigué en

principem se, sed ministrum egit. Compendio cujusque horum, vel etiam studio ac libidine, honores, exercitus, impunitates, supplicia largitus est: et quidem insciens plerumque et ignarus. Ac ne sigillatim minima quæque enumerem, revocatas liberalitates ejus, judicia rescissa, suppositos aut etiam palam immutatos datorum officiorum codicillos; App. Silanum consocerum suum, Juliasque, alteram Drusi, alteram Germanici filiam, crimine incerto, nec defensione ulla data, occidit. Item Cn. Pompeium, majoris filiæ virum, et L. Silanum, minoris sponsum. Ex quibus Pompeius in concubitu dilecti adolescentuli confossus est. Silanus abdicare se prætura ante quartum kalendas januarias, morique initio anni coactus, die ipso Claudii et Agrippinæ nuptiarum. In quinque et triginta senatores, trecentosque amplius equites Romanos tanta facilitate animadvertit, ut de nece consularis viri renuntiante centurione, Factum esse quod imperasset, negaret quidquam se imperasse et nihilo minus rem comprobaret: affirmantibus libertis, officio milites functos, quod ad ultionem Imperatoris ultro procurrissent. Nam illud omnem fidem excesserit, quod nuptiis, quas Messallina cum adultero Silio fecerat, tabellas dotis et ipse consignaverit, inductus, quasi de industria simula-

son nom et à son insçu, suivant leur intérêt et même selon leurs goûts et leurs caprices. Il seroit trop long de parler de ses libéralités révoquées par eux, de ses jugemens annulés, de ses brevets qu'ils supposoient ou changeoient publiquement. Il fit mourir Appius Silanus, son beau-père, et les deux Julies, l'une fille de Drusus, et l'autre fille de Germanicus, sur des accusations incertaines, et sans entendre leurs défenses. Il en fut de même de C. Pompée, mari de sa fille aînée, et de Lucius Silanus, promis à la plus jeune. Pompée fut poignardé dans son lit et dans les bras d'un jeune homme qu'il aimoit. Silanus, contraint d'abdiquer la préture trois jours avant la fin de l'année, fut privé de la vie au commencement de la suivante, le jour même des noces de Claude et d'Agrippine. Il sévit avec tant de facilité contre trente-cinq sénateurs et plus de trois cents chevaliers romains, qu'un centurion qui venoit de mettre à mort un personnage consulaire, lui annonçant *qu'il avoit obéi à ses ordres*, il dit *qu'il n'avoit rien commandé*; et néanmoins il approuva l'exécution sur le témoignage de ses affranchis qui l'assurèrent que les soldats avoient fait leur devoir en volant d'eux-mêmes à la vengeance de l'empereur. Mais ce qui passe toute croyance, c'est qu'aux noces de Messaline et de son amant Silius, on lui fit signer à lui-même le contrat de mariage, sous prétexte que tout cela étoit imaginé pour détour-

rentur, ad avertendum transferendumque periculum quod imminere ipsi per quædam ostenta portenderetur.

30. Auctoritas dignitasque formæ non defuit vel stanti, vel sedenti, ac præcipue quiescenti. Nam et prolixo, nec exili corpore erat; et specie canitieque pulcra, opimis cervicibus. Cæterum et ingredientem destituebant poplites minus firmi, et remisse quid vel serio agentem multa dehonestabant. Risus indecens: ira turpior, spumante rictu, humentibus naribus: præterea linguæ titubantia, caputque, cum semper, tum in quantulocumque actu vel maxime tremulum.

31. Valetudine sicut olim gravi, ita princeps perprospera usus est, excepto stomachi dolore. Quo se correptum etiam de consciscenda morte cogitasse dixit.

32. Convivia agitavit et ampla et assidua, ac fere patentissimis locis, ut plerumque sexcenteni simul discumberent: Convivatus et super emissarium Fucini lacus, ac pene submersus, cum emissa impetu aqua redundasset. Adhibebat omni cœnæ et liberos suos cum pueris puellisque nobilibus, qui more vetere ad fulcra lectorum sedentes vescerentur. Convivæ, qui

ner un péril imminent dont il étoit menacé par des présages.

30. Il ne manquoit ni de noblesse ni de dignité dans la représentation quand on le voyoit debout ou assis, et surtout en repos. Il étoit grand et avoit assez d'embonpoint. Son cou étoit gras et ses cheveux blancs donnoient un caractère de beauté à sa figure. Mais sa démarche se ressentoit de la foiblesse de ses genoux ; et soit qu'il agît sérieusement ou non, plusieurs défauts venoient le défigurer : un rire messéant, une colère plus ignoble encore par l'écume qui lui sortoit de la bouche, et l'humidité de ses narrines. Le bégayement s'y joignoit, avec un tremblement de tête qui redoubloit dans la moindre action.

31. Sa santé devint aussi bonne lorsqu'il fut empereur, qu'elle avoit été mauvaise autrefois. Il n'eut à se plaindre que de maux d'estomac assez forts, dit-il, pour le faire songer, même à se donner la mort.

32. Il donna de grands et de fréquens repas, ordinairement en des endroits spacieux, et le plus souvent à six cents personnes à la fois. Dans un de ces festins, qu'il donnoit sur l'ouverture du lac Fucin, il manqua d'être submergé par le cours impétueux et le débordement de l'eau. Il faisoit toujours souper avec lui ses enfans qui, avec la jeune noblesse des deux sexes, mangeoient selon l'ancien usage assis au pied des lits. Il invita pour

pridie scyphum aureum surripuisse existimabatur, revocato in diem posterum, calicem fictilem apposuit. Dicitur etiam meditatus edictum, quo veniam daret flatum crepitumque ventris in convivio emittendi : cum periclitatum quemdam præ pudore ex continentia reperisset.

33. Cibi vinique quocumque et tempore et loco appetentissimus. Cognoscens quondam in Augusti foro, ictusque nidore prandii, quod in proxima Martis æde Saliis apparabatur, deserto tribunali adscendit ad sacerdotes, unaque discubuit. Nec temere unquam triclinio abscessit, nisi distentus ac madens : et ut statim supino, ac per somnum hianti, pinna in os inderetur, ad exonerandum stomachum. Somni brevissimi erat. Nam ante mediam noctem plerumque evigilabat, ut tamen interdiu nonnunquam in jure dicendo obdormisceret, vixque ab advocatis de industria vocem augentibus excitaretur. Libidinis in feminas profusissimæ, marium omnium expers. Aleam studiosissime lusit, de cujus arte librum quoque emisit: solitus etiam in gestatione ludere, ita essedo alveoque adaptatis, ne lusus confunderetur.

34. Sævum et sanguinarium natura fuisse, magnis minimisque apparuit rebus. Tormenta

le lendemain un convive qu'on soupçonnoit d'avoir volé la veille une coupe d'or, et il lui présenta une tasse d'argile ; on dit aussi qu'il médita un édit *pour permettre de soulager à table son ventre et son estomac de l'incommodité des vents*, parce qu'il sut qu'un convive avoit été en danger pour ne pas manquer à la bienséance.

33. Prêt à manger et à boire en tout temps et en tout lieu, un jour qu'il jugeoit dans le marché d'Auguste, il fut frappé de l'odeur d'un repas qu'on servoit près de là, dans le temple de Mars, aux prêtres Saliens, et quitta son tribunal pour aller prendre place avec eux. Il ne sortoit jamais de table sans être gorgé de nourriture et de vin, au point qu'on le voyoit s'étendre sur-le-champ à la renverse et s'endormir la bouche ouverte, où l'on introduisoit une plume pour le faire vomir. Son sommeil étoit court, et il s'éveilloit ordinairement avant minuit ; mais il s'endormoit souvent le jour en rendant la justice, et les avocats pouvoient à peine, en haussant la voix, parvenir à le réveiller. Il eut une passion déréglée pour les femmes ; mais ce sexe fut le seul objet de son amour. Il publia un traité sur les jeux de hasard ; il s'y appliquoit beaucoup, et jouoit même en voyage : le tablier étoit si bien adapté à la voiture, que son mouvement ne dérangeoit point le jeu.

34. Son naturel cruel et sanguinaire éclata dans les grandes et les plus petites choses. Il hâtoit

quæstionum, pœnasque parricidarum repræsentabat, exigebatque coram. Cum et spectare antiqui moris supplicium Tiburi concupisset, et deligatis ad palum noxiis carnifex deesset, accitum ab urbe vesperam usque operiri perseveravit. Quocumque gladiatorio munere, vel suo, vel alieno, etiam forte prolapsos jugulari jubebat: maxime retiarios, ut expirantium facies videret. Cum par quoddam mutuis ictibus concidisset, cultellos sibi parvulos ex utroque ferro in usum fieri sine mora jussit. Bestiariis meridianisque adeo delectabatur, ut etiam prima luce ad spectaculum descenderet: et meridie, dimisso ad prandium populo, persederet: præterquam destinatos, etiam levi subitaque de causa, quosdam committeret, de fabrorum quoque ac ministrorum, atque id genus numero, si αὐτόματον, vel pegma, vel quid tale aliud parum cessisset. Induxit et unum ex nomenclatoribus suis, sicut erat togatus.

35. Sed nihil æque quam timidus ac diffidens fuit. Primis imperii diebus, quamquam, ut

C'étoit ordinairement par-là que commençoient les spectacles. Les combats de gladiateurs venoient ensuite,

l'instant de la torture et la peine des parricides pour y être présent. Il voulut voir à Tivoli un supplice anciennement usité, et les coupables furent attachés au poteau ; mais comme on manquoit de bourreau, il en fit venir un de Rome, qu'il eut la constance d'attendre jusqu'au soir. Dans tous les spectacles de gladiateurs, donnés par lui ou par quelqu'autre, il faisoit égorger ceux mêmes qui tomboient par hasard, surtout s'ils étoient armés du filet : c'étoit pour les voir expirer. Deux combattans s'enferrèrent mutuellement ; il ordonna sur-le-champ que leurs armes servissent à faire de petits couteaux pour son usage. Il se plaisoit tant à voir les combats d'hommes contre les bêtes [1], et ceux des gladiateurs seul à seul, qu'il se rendoit au spectacle dès le point du jour, et qu'à midi il y restoit à sa place, lorsque le peuple alloit dîner. C'est alors que non content d'exposer les gens destinés à l'arène, il y faisoit descendre des artisans et des domestiques sur le prétexte le plus léger ; soit qu'un automate ou une machine quelconque eussent manqué d'effet. Un jour même il fit combattre un de ses nomenclateurs en toge.

35. Mais rien ne le caractérisa autant que la timidité et la défiance. Les premiers jours de son

---

puis les chasses, et d'autres amusemens plus gais, pour renvoyer les spectateurs contens.

diximus, jactator civilitatis, neque convivia inire ausus est, nisi ut spiculatores cum lanceis circumstarent, militesque vice ministrorum fungerentur: neque ægrum quemquam visitavit nisi explorato prius cubiculo, culcitisque, et stragulis prætentatis, et excussis: reliquo autem tempore salutatoribus scrutatores semper apposuit, et quidem omnibus, et acerbissimos. Sero enim, ac vix remisit, ne feminæ prætextatique pueri et puellæ contrectarentur, et ne cuivis comiti aut librario calamariæ aut graphiariæ thecæ adimerentur. Motu civili cum eum Camillus non dubitans etiam citra bellum posse terreri, contumeliosa et minaci et contumaci epistola cedere imperio juberet, vitamque otiosam in privata re agere: dubitavit, adhibitis principibus viris, an obtemperaret.

36. Quasdam insidias temere delatas adeo expavit, ut deponere imperium tentaverit. Quodam, ut supra retuli, cum ferro circa sacrificantem se deprenso, senatum per præcones propere convocavit: lacrymisque et vociferatione miseratus est conditionem suam, cui nihil tuti usquam esset, ac diu publico abstinuit. Messalinæ quoque amorem flagrantissimum, non tam indignitate contumeliarum, quam periculi

règne, malgré la civilité dont nous avons dit qu'il se piquoit, il ne se rendit jamais à aucun festin qu'entouré de ses gardes armés de lances, et il n'y étoit servi que par des soldats. Jamais il n'alla voir un malade qu'après avoir fait reconnoître sa chambre et visiter soigneusement les matelas et les couvertures; et il eut toujours par la suite des gens chargés de fouiller avec rigueur tous ceux qui venoient pour lui faire la cour. Ce ne fut qu'à la longue et avec peine, qu'il dispensa de cette recherche les femmes ainsi que les enfans des deux sexes, et qu'il consentit à laisser aux copistes les boîtes à plumes et à poinçons qu'ils portoient à la suite de leurs maîtres. Lorsque Camille prit les armes contre lui, il fut si sûr de l'épouvanter, même sans faire la guerre, qu'il lui écrivit une lettre injurieuse, menaçante et hautaine, où il lui ordonnoit d'abdiquer l'empire, pour mener une vie tranquille et privée; et Claude balança en effet, et consulta les personnes les plus distinguées pour savoir s'il devoit obéir.

36. Lorsqu'on lui dénonça quelques embûches incertaines, il en fut si alarmé qu'il voulut se démettre de l'empire. Quelqu'un, comme je l'ai dit, ayant été trouvé avec des armes auprès de lui, lorsqu'il faisoit un sacrifice; il convoqua le sénat à la hâte par l'organe des crieurs publics, pour y déplorer avec des larmes et des gémissemens les dangers perpétuels attachés à son rang; et il fut long-temps sans se montrer en public. Ce qui lui

metu abjecit, cum adultero Silio acquiri imperium credidisset: quo tempore fœdum in modum trepidus ad castra confugit, nihil tota via, quam esset ne sibi salvum imperium requirens.

37. Nulla adeo suspicio, nullus auctor tam levis exstitit, a quo non mediocri scrupulo injecto ad cavendum ulciscendumque compelleretur. Unus ex litigatoribus, seducto in salutatione affirmavit se vidisse per quietem, occidi eum a quodam: deinde paulo post, quasi percussorem àgnosceret, libellum tradentem adversarium suum demonstravit: confestimque is pro deprehenso ad pœnam raptus est. Pari modo oppressum ferunt App. Silanum: quem cum Messallina et Narcissus conspirassent perdere, divisis partibus, alter ante lucem similis attonito, patroni cubiculum irrupit, affirmans somniasse se, vim ei ab Appio illatam: altera in admirationem formata, sibi quoque eamdem speciem aliquot jam noctibus obversari retulit. Nec multo post ex composito irrumpere Appius nuntiatus, cui pridie ad id temporis ut adesset præceptum erat, quasi plane repræsentaretur somnii fides, arcessi statim ac mori jussus est. Nec dubitavit postero die Claudius

et bannir l'amour ardent qu'il portoit à Messaline, ce fut moins l'indignité des affronts qu'elle lui avoit faits, que la crainte de son propre danger et la persuasion où il étoit que Silius s'emparoit de l'empire : c'est pourquoi il s'enfuit au camp saisi d'une honteuse frayeur, et tout occupé sur la route à demander *s'il étoit encore empereur.*

37. Le moindre soupçon, le témoignage le plus léger étoient du plus grand poids pour lui, et suffisoient pour le porter à pourvoir à sa sûreté et à sa vengeance. Un plaideur le prit à part en le saluant, et lui dit qu'il avoit vu en songe quelqu'un attenter aux jours de l'empereur : peu après, comme s'il reconnoissoit l'assassin, il lui montra sa partie qui venoit présenter un mémoire : c'est d'après une pareille conviction, que ce malheureux fut aussitôt traîné au supplice. On dit qu'Appius Silanus périt de la même manière. Messaline et Narcisse ayant conspiré sa perte, se partagèrent ainsi les rôles : l'un avant le jour entra tout éperdu dans la chambre de son maître, en l'assurant qu'il avoit rêvé qu'il le voyoit poignardé par Silanus ; l'autre, feignant la surprise, rapporta que la même image l'obsédoit aussi depuis quelques nuits. Peu après on annonça l'entrée subite d'Appius, qu'on avoit prévenu la veille de venir à ce moment ; et l'ordre fut donné sur-le-champ de l'arrêter et de le faire mourir, comme si le songe étoit entièrement vérifié. Claude ne balança

ordinem rei gestæ perferre ad senatum, ac liberto gratias agere, quod pro salute sua etiam dormiens excubaret.

38. Iræ atque iracundiæ conscius sibi, utrumque excusavit edicto: distinxitque, pollicitus alteram quidem brevem et innoxiam, alteram non injustam fore. Ostiensibus, quia sibi subeunti Tiberim scaphas obviam non miserint, graviter correptis, eaque cum invidia, ut in ordinem se coactum conscriberet, repente tantum non satisfacientis veniam modo dedit. Quosdam in publico parum tempestive adeuntes manu sua repulit. Item scribam quæstorium, itemque prætura functum senatorem, inauditos et innoxios, relegavit: quod ille adversus privatum se intemperantius affuisset: hic, in ædilitate inquilinos prædiorum suorum contra vetitum cocta vendentes multasset, villicumque intervenientem flagellasset. Qua de causa etiam coërcitionem popinarum ædilibus ademit. Ac ne stultitiam quidem suam reticuit, simulatamque a se ex industria sub Caio, quod aliter evasurus perventurusque ad susceptam stationem non fuerit, quibusdam oratiunculis testatus est. Nec ante persuasit, quam intra breve tempus liber editus sit, cui index erat μωρῶν ἐπανάστασις: argumentum autem, stultitiam neminem fingere.

point le lendemain à faire part au sénat de ce qui s'étoit passé, et à rendre grace à son affranchi qui même en dormant veilloit à sa conservation.

38. Comme il savoit qu'il étoit sujet à la colère et au ressentiment; il s'excusa de l'une et de l'autre dans un édit, et promit, en les distinguant, que l'une seroit courte et innocente, et que l'autre ne seroit pas injuste. Les habitans d'Ostie n'avoient point envoyé de chaloupes au-devant de lui lorsqu'il entroit dans le Tibre; il les en reprit si durement et avec tant d'aigreur, qu'il écrivit qu'ils le traitoient comme un de leurs confrères : cependant il leur pardonna tout à coup et leur fit même une sorte de satisfaction. Il repoussa avec la main quelques personnes qui l'abordoient en public à contre-temps. Il exila injustement et sans les entendre, le greffier d'un questeur, et un sénateur qui avoit été préteur : le premier pour s'être porté en justice avec peu de ménagement contre lui avant son avénement à l'empire; le second pour avoir, comme Édile, mis à l'amende les locataires d'un de ses domaines qui vendoient des choses cuites en contravention, et avoir fait fouetter le fermier qui intervenoit dans cette cause. C'est aussi pour cela qu'il ôta aux Ediles toute inspection sur les cabarets. Au lieu de passer sous silence sa sottise, il voulut prouver dans quelques-uns de ses discours que c'étoit une feinte nécessaire de sa part pour échapper à Caius, et pour parvenir au but qu'il se pro-

39. Inter cætera in eo mirati sunt homines et oblivionem et inconsiderantiam : vel, ut Græce dicam, μετεωρίαν καὶ ἀβλεψίαν. Occisa Messallina, paulo post quam in triclinio decubuit, cur domina non veniret, requisivit. Multos ex iis quos capite damnaverat, postero statim die et in convivium et ad aleæ lusum admoveri jussit : et quasi morarentur, ut somniculosos per nuntium increpuit. Ducturus contra fas Agrippinam uxorem, non cessavit omni oratione filiam et alumnam, et in gremio suo natam, atque educatam prædicare. Adsciturus in nomen familiæ suæ Neronem, quasi parum reprehenderetur, quod adulto jam filio privignum adoptaret, identidem divulgavit, neminem unquam per adoptionem familiæ Claudiæ insertum.

40. Sermonis vero rerumque tantam sæpe negligentiam ostendit, ut nec quis, nec inter quos, quove tempore, ac loco verba faceret, scire ac cogitare existimaretur. Cum de laniis ac

---

[1] Suétone ajoute, *ou pour parler en grec*, μετεωρίαν

posoit. Mais il n'avoit pas encore réussi à le persuader, lorsqu'on vit bientôt paroître un livre qui avoit pour titre *la résurrection des sots*, et qui tendoit à prouver *que personne ne contrefaisoit la sottise.*

39. Il donna surtout des traits surprenans d'oubli et d'inadvertance. [1] Peu après avoir fait mourir Messaline, il demanda, en se mettant à table, *pourquoi l'impératrice ne venoit pas.* Il fit inviter plusieurs de ceux qu'il avoit condamnés à mort, à venir le lendemain souper et jouer avec lui; et il leur dépêcha des gens pour les réprimander de leur lenteur et de leur négligence. Sur le point de contracter avec Agrippine un mariage réprouvé par les lois, il ne cessa dans tous ses discours de l'appeler *sa fille. C'est mon élève*, disoit-il; *elle est née et a été nourrie dans mes bras.* Près de faire porter son nom de famille à Néron, comme s'il n'étoit pas assez blâmable d'adopter le fils de sa femme au préjudice du sien qui déjà étoit adulte, il publioit que jamais personne n'étoit entré par adoption dans la famille *Claudia.*

40. Il prenoit si peu garde à ce qu'il disoit ou faisoit, qu'on eût dit qu'il ne savoit ou ne songeoit pas qui il étoit, ni avec qui ni dans quel

---

καὶ ἀβλεψίαν, mots qui correspondent aux deux latins que nous avons traduits.

vinariis ageretur, exclamavit in curia: Rogo vos, quis potest sine offula vivere? descripsitque abundantiam veterum tabernarum, unde solitus esset vinum olim et ipse petere. De quæstore quodam candidato inter causas suffragationis suæ posuit, quod pater ejus frigidam ægro sibi tempestive dedisset. Inducta teste in senatu. Hæc, inquit, matris meæ liberta et ornatrix fuit: sed me patronum semper existimavit. Hoc ideo dixi, quod quidam sunt adhuc in domo mea qui me patronum non putant. Sed et pro tribunali, Ostiensibus quiddam publice orantibus, cum excanduisset, Nihil habere se vociferatus est, quare eos demereatur: si quem alium et se liberum esse. Nam illa ejus quotidiana, et plane omnium horarum et momentorum erant, Quid, ego tibi Theogonius videor, et λογιώτατος? multaque talia etiam privatis deformia, ne dum principi, neque infacundo, neque indocto, immo etiam pertinaciter, liberalibus studiis dedito.

41. Historiam in adolescentia, hortante T. Livio, Sulpicio vero Flavo etiam adjuvante,

---

[1] Le texte varie beaucoup dans ce passage:

temps ou quel lieu il parloit. A-propos de bouchers et de marchands de vin, il s'écria un jour dans le sénat : *Je vous le demande, qui peut vivre sans andouillettes ?* Et il décrivit l'abondance qui régnoit dans les anciennes tavernes où lui-même il prenoit autrefois son vin. Un des motifs qu'il allégua en faveur d'un candidat à la questure, fut *que son père lui avoit donné à-propos de l'eau froide dans une maladie.* Il fit paroître une femme en témoignage dans le sénat, et dit à son sujet : *Elle étoit affranchie et femme d'atour de ma mère : mais elle m'a toujours regardé comme son maître. Je parle ainsi, parce qu'il y a encore des gens dans ma maison qui ne me considèrent comme leur maître.* S'emportant un jour contre les habitans d'Ostie, qui lui demandoient publiquement une grace : *Je n'ai*, s'écria-t-il, *aucun motif pour les obliger et je suis libre tout comme un autre.* Quant à ces propos-ci : *eh quoi! ne te semblai-je pas un enfant des Dieux et le plus éloquent des hommes :*[1] sans cesse il les avoit à la bouche, ainsi que plusieurs autres semblables, indécens même dans un particulier, et à plus forte raison dans un prince, qui loin de manquer d'éloquence et d'instruction, s'étoit constamment adonné aux lettres.

41. Dans sa jeunesse il entréprit d'écrire l'histoire, à l'exhortation de Tite-Live et avec l'aide de Sulpicius Flavus. La première fois qu'il en lut quelques morceaux dans un nombreux auditoire, il eut beaucoup de peine à les achever, à cause de

scribere aggressus est. Et cum primum frequenti auditorio commisisset, ægre perlegit, refrigeratus sæpe a semetipso. Nam cum initio recitationis defractis compluribus subselliis, obesitate cujusdam, risus exortus esset: ne sedato quidem tumultu temperare potuit, quin ex intervallo subinde facti reminisceretur, cachinnosque revocaret. In principatu quoque et scripsit plurimum et assidue recitavit per lectorem. Initium autem sumpsit historiæ post cædem Cæsaris Dictatoris. Sed et transiit ad inferiora tempora, cœpitque a pace civili: cum sentiret neque libere neque vere sibi de superioribus tradendi potestatem relictam, correptus sæpe et a matre et ab avia. Prioris materiæ duo volumina, posterioris unum et quadraginta reliquit. Composuit et De vita sua octo volumina, magis inepte quam ineleganter. Item Ciceronis defensionem adversus Asinii Galli libros, satis eruditam. Novas etiam commentus est literas tres, ac numero veterum quasi maxime necessarias addidit. De quarum ratione cum privatus adhuc volumen edidisset, mox princeps non difficulter obtinuit ut in usu quoque promiscuo essent. Exstat talis scriptura in plerisque libris, ac diurnis titulisque operum.

---

[1] C'est-à-dire après la mort de Marc-Antoine, qui

ses fréquentes distractions. Plusieurs bancs s'étant rompus sous le poid d'un auditeur qui avoit beaucoup de corpulence, il s'éleva des éclats de rire au commencement de sa lecture; et lorsque le tumulte fut apaisé, il ne put s'empêcher de rire de temps en temps lui-même, en songeant à cet accident. Il écrivit beaucoup aussi durant son règne, et se servit d'un lecteur pour lire assidument ses ouvrages en public. Son histoire commençoit après le meurtre du dictateur César; mais il en interrompit la suite pour passer à des temps postérieurs et la reprendre à la cessation des guerres civiles, [1] sentant par les fréquentes réprimandes de sa mère et de son aïeule, qu'on ne lui laissoit pas la liberté d'être véridique dans le récit des événemens antérieurs. Il laissa deux volumes sur les événemens de la première époque, et quarante-un sur ceux de la seconde. Il en composa huit des mémoires de sa vie, où l'on trouve moins d'esprit que d'élégance, ainsi *qu'une apologie assez savante de Cicéron contre les critiques d'Asinius Gallus.* Il inventa aussi trois nouvelles lettres qu'il ajouta comme très-nécessaires à l'alphabet ancien. Il avoit publié un traité à leur sujet avant d'être empereur, et n'eut pas beaucoup de peine, quand il le devint, à en faire adopter l'usage. Ces caractères

---

fut l'époque de la paix intérieure de la république romaine.

42. Nec minore cura Græca studia secutus est, amorem præstantiamque linguæ occasione omni professus. Cuidam barbaro Græce et Latine disserenti, Cum utroque, inquit, sermone nostro sis peritus. Et in commendanda patribus conscriptis Achaia, gratam sibi provinciam ait, communium studiorum commercio. Ac sæpe in senatu legatis perpetua oratione respondit. Multum vero pro tribunali etiam Homericis locutus est versibus. Quoties quidem hostem vel insidiatorem ultus esset, excubitori tribuno signum de more poscenti, non temere aliud dedit quam,

Ἄνδρ' ἐπαμύνασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπαίνῃ.

Denique et Græcas scripsit historias, Τυῤῥηνικῶν viginti Καρχηδονιακῶν octo. Quarum causa veteri Alexandriæ Museo alterum additum ex ipsius nomine: institutumque ut quotannis in altero Τυῤῥηνικῶν libri, altero Καρχηδονιακῶν, diebus statutis, velut in auditorio, recitarentur toti a singulis per vices.

se trouvent dans la plupart des livres, dans les actes publics et les inscriptions des monumens de ce temps-là.

42. Il n'apporta pas moins de soin à l'étude de la langue grecque, et saisit toutes les occasions de prôner son excellence et l'amour qu'il avoit pour elle : il dit à un étranger qui parloit grec et latin, *puisque vous savez mes deux langues.* Il recommanda l'Achaïe au sénat en ces mots : *le commerce de nos communes études m'attache à cette province*; et souvent il fit en grec à ses députés des réponses suivies. Il s'exprima beaucoup en vers d'Homère, même sur son tribunal. Toutes les fois qu'il s'étoit vengé d'un ennemi ou d'un malveillant, lorsque le tribun de garde venoit, selon l'usage, lui demander le mot d'ordre, il ne lui en donnoit pas d'autre que celui-ci :

L'homme doit se venger de celui qui l'offense.

Enfin il écrivit des histoires en grec : celle des Étrusques, en vingt livres, et celle des Carthaginois, en huit. Ce fut à leur occasion qu'à l'ancien musée d'Alexandrie, il en ajouta un autre qui prit son nom; et on régla que dans l'un, les vingt livres touchant les Étrusques, et dans l'autre, ceux qui traitoient des Carthaginois, seroient lus en entier tous les ans et tour à tour, en public, à des jours fixes, par chacun des associés de ces musées.

43. Sub exitu vitæ, signa quædam nec obscura pœnitentis de matrimonio Agrippinæ, deque Neronis adoptione dederat. Siquidem commemorantibus libertis, ac laudantibus cognitionem, qua pridie quamdam adulterii ream condemnaverat : sibi quoque in fatis esse jactavit omnia impudica, sed non impunita matrimonia. Et subinde obvium sibi Britannicum arctius complexus, hortatus est, ut cresceret, rationemque a se omnium factorum acciperet, Græca insuper voce prosecutus, ὁ τρώσας καὶ ἰάσεται. Cumque impubi teneroque adhuc, quando statura permitteret, togam dare destinasset, adjecit : ut tandem populus romanus verum Cæsarem habeat.

44. Non multoque post testamentum etiam conscripsit, ac signis omnium magistratuum obsignavit. Prius igitur quam ultra progrederetur, præventus est ab Agrippina, quam præter hæc, conscientia quoque, nec minus delatores

[1] Dans les variétés de texte qu'offrent les différens manuscrits anciens, j'ai préféré celui qui présente l'application la plus directe, à celui qu'on a le plus ordinairement adopté. Les voici tous les deux. Le texte

43. Sur la fin de sa vie, il donna des marques non équivoques de repentir au sujet de son mariage avec Agrippine, et de l'adoption de Néron. Ses affranchis parloient avec beaucoup d'éloge d'un jugement qu'il avoit rendu la veille contre une femme adultère. *Il est aussi dans ma destinée*, dit-il, *de n'avoir que des femmes impudiques, mais non de les laisser impunies*. Peu après, il rencontra Britannicus, le serra très-étroitement dans ses bras, *l'exhorta à croître, afin qu'il pût lui rendre compte de toutes ses actions*; et il ajouta en grec;

Celui qui fit le mal, y portera remède.[1]

Comme il se proposoit de lui donner la robe virile avant l'âge, et dès qu'il seroit un peu plus grand, il dit : *c'est pour que le peuple romain ait enfin un vrai César*.

44. Peu après, il écrivit son testament, qu'il fit revêtir des cachets de tous les magistrats : mais avant d'aller plus loin, il fut prévenu par Agrippine, qui, outre ces sujets d'inquiétude, avoit à se reprocher plusieurs crimes, dont elle étoit accusée par des délateurs. Tout le monde convient qu'il périt par le poison. En quel lieu et par qui,

---

que j'ai traduit est ὁ τρώσας καὶ ἰάσεται. Voici le second, ἔρως δὲ ἐπείγεται, *l'amour fait violence*.

multorum criminum arguebant. Et veneno quidem occisum convenit : ubi autem et per quem dato, discrepat. Quidam tradunt, epulanti in arce cum sacerdotibus, per Halotum spadonem prægustatorem : alii, domestico convivio, per ipsam Agrippinam, quæ boletum medicatum avidissimo ciborum talium obtulerat. Etiam de subsequentibus diversa fama est. Multi statim hausto veneno obmutuisse aiunt, excruciatumque doloribus nocte tota, defecisse prope lucem. Nonnulli inter initia consopitum, deinde cibo affluente evomuisse omnia, repetitumque toxico, incertum pultine addito, cum velut exhaustum refici cibo oporteret, an immisso per clysterem : ut quasi abundantia laboranti etiam hoc genere egestionis subveniretur.

45. Mors ejus celata est, donec circa successorem omnia ordinarentur. Itaque et quasi pro ægro adhuc vota suscepta sunt, et inducti per simulationem comœdi, qui velut desiderantem oblectarent. Excessit tertio idus octobris, Asinio Marcello, Acilio Aviola consulibus, sexagesimo quarto ætatis, imperii decimo quarto anno. Funeratus est solemni principum pompa, et in numerum deorum relatus. Quem honorem, a Nerone destitutum abolitumque, recepit mox per Vespasianum.

lui fut-il donné ? voilà sur quoi l'on varie. Quelques-uns disent que ce fut au Capitole, dans un repas avec les pontifes, et par le ministère de l'eunuque Halotus, qui étoit chargé de goûter ce qu'on servoit à l'empereur : d'autres que ce fut dans un repas domestique et par la main d'Agrippine elle-même, qui lui présenta un champignon empoisonné, légume dont il étoit très-avide. On ne s'accorde pas mieux sur les suites. Selon plusieurs, il perdit la parole aussitôt que le poison fut avalé ; et après avoir souffert toute la nuit de violentes douleurs, il expira vers le jour. Selon d'autres, il s'assoupit d'abord, et rejeta ensuite de lui-même tout ce qu'il avoit mangé ; l'on réitéra le poison, qu'on lui fit prendre, soit dans un potage, sous prétexte de rétablir ses forces ; soit dans un lavement, comme pour le soulager d'une indigestion par cette sorte de remède.

45. Sa mort resta cachée jusqu'à ce qu'on eût pris tous les moyens d'assurer l'empire à son successeur : on faisoit des vœux publics pour le rétablissement de Claude, et l'on fit venir des comédiens sous prétexte qu'il désiroit cet amusement. Il mourut le treize octobre, sous le consulat d'Asinius Marcellus et d'Acilius Aviola, dans la soixante-quatrième année de son âge et la quatorzième de son Empire. On lui fit des obsèques solennelles et convenables à son rang ; et il fut mis au nombre des dieux : mais tous les honneurs qu'on lui rendoit en cette qualité, négligés bien-

46. Præsagia mortis ejus præcipua fuerunt: exortus crinitæ stellæ, quam cometen vocant: tactumque de cœlo monumentum Drusi patris: et quod eodem anno ex omnium magistratuum genere plerique mortem obierant. Sed ipse nec ignorasse, aut dissimulasse ultima vitæ suæ tempora videtur, aliquot quidem argumentis. Nam et cum consules designaret, neminem ultra mensem, quo obiit, designavit: et in senatu, cui novissime interfuit, multum ad concordiam liberos suos cohortatus, utriusque ætatem suppliciter patribus commendavit. Et in ultima cognitione pro tribunali, accessisse ad finem mortalitatis, quamquam abominantibus qui audiebant, semel atque iterum pronuntiavit.

---

[1] Tacite s'accorde à rapporter qu'il mourut en peu

tôt et abolis par Néron, ne furent rétablis que par Vespasien.

46. Les principaux présages de sa mort, furent l'apparition d'une étoile chevelue, qu'on nomme comète, la foudre qui tomba sur le tombeau de son père Drusus, et la mort qui avoit cette année-là frappé la plupart des différens magistrats.[1] Mais nous avons quelques indices qu'il connut lui-même et ne dissimula pas les approches de sa mort, car il ne désigna point de consuls au-delà du mois où il mourut; et dans la dernière assemblée du Sénat, où il assista, après avoir beaucoup exhorté ses enfans à la concorde, il recommanda d'un ton suppliant, leur jeune âge à tous les sénateurs. La dernière fois aussi qu'il siégea sur son tribunal, il dit qu'il touchoit au terme de la vie humaine, et il le répéta, malgré l'horreur qu'un tel présage sembloit inspirer à tous ceux qui l'entendirent.

---

de mois un questeur, un édile, un tribun un préteur et un consul.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE CLAUDE.

TACITE, dans ce qui nous reste de ses Annales, est parfaitement d'accord avec Suétone, sur le caractère de Claude. Cet empereur moins cruel et moins extravagant que Caligula, son prédécesseur, avoit l'esprit plus foible que lui, et n'étoit pas beaucoup plus raisonnable. C'étoit un imbécille instruit qui succédoit à un fou malin et furieux. Son application à l'étude n'avoit que pallié et non pas corrigé ses imperfections naturelles. Il ne fut qu'un simulacre d'empereur, comme il n'étoit qu'une ébauche d'homme.

Quoique la politique la plus sage ne trouve rien à reprendre à la conduite qu'il tint en parvenant à l'empire, et quoiqu'il eût de l'inclination à la justice et au bien public, sa foiblesse et sa crédulité gâtèrent toutes ses bonnes qualités, et ne laissèrent éclater que ses vices. Esclave et jouet tour à tour de ses femmes et de ses affranchis, il ne fut que l'instrument de leurs passions et de leurs caprices.

Tout fut vénal sous son règne. Ses délégués abusèrent impunément de leur autorité, qu'il étendit au préjudice du sénat. Les débauches infâmes de Messaline, et l'ambition effrénée d'Agrippine corrompirent de plus en plus les mœurs et l'esprit des Romains. Malgré quelques lois sages et bienfaisantes, et quelques succès militaires plus éclatans qu'utiles, son gouvernement n'en fut pas moins funeste à sa famille, à lui-même, et à l'empire romain, dont il combla l'infortune par l'adoption de Néron.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
DE NÉRON.

1. ORIGINE merveilleuse du surnom d'*Ænobarbus*, et particularités remarquables sur les prénoms qu'adopta celle des deux branches de la famille Domitia, d'où Néron descend. Ce prince hérite des vices et non des vertus de ses ancêtres.

2. Impudence de Cn. Domitius, son quadrisaïeul, dont le fils ne montra pas autant de constance que d'emportement et de dureté.

3. La conduite plus estimable du bisaïeul de Néron est pourtant exposée à quelques reproches.

4. Arrogance et inhumanité de son aïeul.

5. Scélératesse abominable de son père.

6. Présages qui accompagnent et suivent la naissance de Néron: événemens de son enfance et fable à ce sujet.

7. Son adoption par Claude à l'âge de onze ans: traits de noirceur qui lui échappent. En débutant dans ses premiers exercices, il fait des largesses au peuple et aux soldats. Il est initié aux fonctions publiques: peu après il épouse

cute : il veut percer l'isthme de Corinthe et faire une expédition vers les portes caspiennes.

20. Sa passion pour la musique lui fait prendre toute sorte de soins pour perfectionner sa voix : il brûle de monter sur la scène, et y paroît publiquement à Naples. Précautions qu'il prend pour s'assurer les applaudissemens les plus nombreux et les plus variés.

21. Il anticipe le temps des jeux néroniens pour se donner aussi en spectacle à Rome, et non content d'y avoir chanté, il se met aux gages des magistrats, et joue dans un grand nombre de tragédies.

22. Passionné dès son enfance pour les chevaux et les courses de chars, il s'exerce à les conduire à Rome, et paroît comme cocher dans le grand cirque : bientôt il se décide à partir pour la Grèce, où il débute par chanter devant l'autel de Jupiter-Cassius.

23. Il va disputer le prix à tous les différens jeux réunis pour lui dans la même année. Anecdotes curieuses : la jalousie qu'il témoigne envers ses rivaux, et l'inquiétude qu'il marque à l'égard de ses juges.

24. Autres particularités sur sa conduite dans les jeux : récompenses qu'il accorde à son départ, pour prix de toutes les couronnes qu'il emporte de la Grèce.

LIBER SEXTUS.

NERO CLAUDIUS CÆSAR.

1. Ex gente DOMITIA duæ familiæ claruerunt, CALVINORUM et ÆNOBARBORUM.[1] Ænobarbi auctorem originis itemque cognominis habent L. Domitium: cui rure quondam revertenti, juvenes gemini augustiore forma ex occursu imperasse traduntur, nuntiaret senatui ac populo victoriam, de qua incertum adhuc erat: atque in fidem majestatis, adeo permulsisse malas, ut e nigro rutilum æriquе assimilem capillum redderent. Quod insigne mansit et in posteris ejus, ac magna pars rutila barba fuerunt. Functi autem consulatibus septem, triumpho censuraque duplici, et inter patricios allecti perseverarunt omnes in eodem cognomine. Ac ne prænomina quidem ulla, præterquam Cnæi et Lucii usurparunt: eaque ipsa notabili varietate, modo continuantes unumquodque per ternas personas, modo alternantes per singulas. Nam primum secundumque ac tertium Ænobarborum Lucios: rursus sequentes tres ex ordine Cnæos

[1] Il signifie *barbe d'airain.*

LIVRE SIXIÈME.

NÉRON CLAUDE CÉSAR.

1. De la famille Domitia sortirent deux branches illustres, celle des Calvinus et celle des AEnobarbus. Les AEnobarbus tirent leur origine et leur surnom [1] de Lucius Domitius. On rapporte à son sujet, que deux jeunes gens d'une beauté divine le rencontrèrent lorsqu'il revenoit de la campagne, et lui ordonnèrent d'annoncer au sénat et au peuple romain une victoire dont on étoit encore incertain; que pour preuve de leur mission céleste, ils lui touchèrent les joues, et que sa barbe, de noire qu'elle étoit, devint aussi jaune que le cuivre. Ce signe se transmit à ses descendans, qui pour la plupart eurent la barbe rousse. Honorés de sept consulats, de deux triomphes, de deux censures, et aggrégés aux patriciens, ils gardèrent tous le même surnom; ils ne prirent pas même d'autres prénoms que ceux de Cneius et de Lucius; et c'est une chose remarquable que l'un et l'autre de ces prénoms furent portés tantôt par trois personnes de suite, tantôt alternativement par chacune d'elles: car les trois premiers AEnobarbus s'appelèrent Lucius, les trois suivans Cneius, et les autres Lucius ou Cneius tour-à-tour. Il me

accepimus: reliquos nonnisi vicissim, tum Lucios tum Cnæos. Plures e familia cognosci referre arbitror: quo facilius appareat ita degenerasse a suorum virtutibus Neronem, ut tamen vitia cujusque quasi tradita et ingenita retulerit.

2. Ut igitur paulo altius repetam, atavus ejus Cn. Domitius in tribunatu pontificibus offensior, quod alium quam se in patris sui locum cooptassent, jus sacerdotum subrogandorum a collegiis ad populum transtulit: ac in consulatu Allobrogibus Arvernisque superatis, elephanto per provinciam invectus est: turba militum, quasi inter solemnia triumphi, prosequente: in hunc dixit Licinius Crassus orator, Non esse mirandum quod æneam barbam haberet, cui esset os ferreum, cor plumbeum. Hujus filius prætor C. Cæsarem abeuntem consulatu, quem adversus auspicia legesque gessisse existimabatur, ad disquisitionem senatus vocavit: mox consul imperatorem ab exercitibus Gallicis, retrahere tentavit: successorque ei per factionem nominatus, principio civilis belli ad Corfinium captus est. Unde dimissus, Massilienses obsidione laborantes cum adventu suo confirmasset, repente destituit, acieque demum Pharsalica occubuit. Vir neque satis constans, et ingenio truci: in desperatione rerum, mortem timore appetitam ita expavit, ut haustum

semble à propos de faire connoître plusieurs personnages de cette famille, afin qu'il soit plus évident que Néron dégénéra tellement de leurs vertus, qu'il n'hérita que des vices que le sang sembloit leur transmettre.

2. En remontant un peu plus haut, je trouve que son quatrisaïeul Cneius Domitius s'étant, dans son tribunat, brouillé avec les pontifes pour avoir aggrégé un autre que lui à la place de son père, fit passer des colléges au peuple le droit de remplir les places vacantes dans le sacerdoce. Après avoir vaincu dans son consulat les Allobroges et les Auvergnats, il se promena dans sa province sur un éléphant, suivi d'une troupe de soldats, comme dans un triomphe solennel. C'est de lui que l'orateur Licinius Crassus a dit qu'*il n'étoit pas étonnant qu'il eût une barbe d'airain, puisqu'il avoit une bouche de fer et un cœur de plomb*. Son fils, en qualité de préteur, provoqua l'examen du sénat contre César sortant du consulat, pour l'avoir exercé au mépris des auspices et des lois. Bientôt devenu consul, il essaya de lui ôter le commandement de l'armée des Gaules, se fit nommer son successeur par une faction, et fut fait prisonnier à Corfinium au commencement de la guerre civile. Remis en liberté, il se rendit à Marseille, où il encouragea les assiégés par son arrivée; mais il les abandonna tout-à-coup, et périt enfin à la bataille de Pharsale. Son carac-

venenum pœnitentia evomuerit, medicumque manumiserit, qui id sibi prudens ac sciens minus noxium temperasset. Consultante autem Cn. Pompeio de mediis ac neutram partem sequentibus, solus censuit hostium numero habendos.

3. Reliquit filium omnibus gentis suæ procul dubio præferendum. Is inter conscios Cæsarianæ necis, quamquam insons, damnatus lege Pedia, cum ad Cassium Brutumque se, propinqua sibi cognatione junctos, contulisset, post utriusque interitum classem olim commissam retinuit: auxit etiam: nec nisi partibus ubique profligatis, M. Antonio sponte, et ingentis meriti loco, tradidit, solusque omnium ex iis qui pari lege damnati erant, restitutus in patriam, amplissimos honores percucurrit ac subinde redintegrata dissensione civili, eidem Antonio legatus delatam sibi summam imperii ab iis quos Cleopatræ pudebat, neque suscipere neque recusare fidenter propter subitam valetudinem ausus, transiit ad Augustum: et in diebus paucis obiit, non nulla et ipse infamia adspersus. Nam Antonius eum desiderio amicæ Serviliæ Naidis transfugisse jactavit.

tère étoit trop dur, et manquoit de constance. Dans un moment de crainte et de désespoir, il voulut se donner la mort, et il en fut ensuite tellement effrayé, que dans son repentir il vomit le poison qu'il avoit pris, et accorda la liberté à son médecin, dont la prudence lui en avoit administré un des moins actifs. Lui seul aussi, lorsque Pompée délibéroit sur la manière de traiter ceux qui restoient neutres entre César et lui, il fut d'avis qu'on les traitât en ennemis.

3. Il laissa un fils préférable sans aucun doute à tous ceux de sa race. Ce fils se trouvant, malgré son innocence, condamné par la loi *Pedia* comme complice du meurtre de César, se refugia auprès de Cassius et de Brutus, qui lui étoient unis par les liens étroits de la parenté. Après leur mort, il retint le commandement de la flotte qu'on lui avoit confiée, l'augmenta même; et ce ne fut qu'après la ruine entière de son parti, qu'il se fit un grand mérite auprès de Marc Antoine, en la lui remettant de son propre gré. Seul aussi de tous ceux qui avoient été condamnés par la loi *Pedia*, il fut rétabli dans sa patrie, et parvint aux plus grands honneurs. Lors du renouvellement de la guerre civile, il étoit lieutenant d'Antoine, et le commandement en chef lui étoit déféré par tous ceux qui rougissoient d'obéir à Cléopâtre; mais une maladie subite lui ôtant la force de l'accepter ou de le refuser, il passa du côté d'Auguste, et mourut quelques

4. Ex hoc Domitius nascitur, quem emptorem familiæ pecuniæque in testamento Augusti fuisse, mox vulgo notatum est: non minus aurigandi arte in adolescentia clarus, quam deinde ornamentis triumphalibus ex Germanico bello. Verum arrogans, profusus, immitis, censorem L. Plancum via sibi decedere Ædilis coegit: præturæ consulatusque honore equites romanos matronasque ad agendum mimum produxit in scenam: venationesque et in circo et in omnibus urbis regionibus dedit. Munus etiam gladiatorium: sed tanta sævitia, ut necesse fuerit Augusto clam frustra monitum edicto coercere.

5. Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit, omni parte vitæ detestabilem. Siquidem comes ad orientem C. Cæsaris juvenis, occiso liberto suo, quod potare quantum jubebatur, recusarat, dimissus e cohorte amicorum nihilo modestius vixit. Sed et in viæ Appiæ vico re-

---

[1] C'étoit une forme judiciaire de tester, nommée *per æs et libram*. Par-là le testateur sembloit aliéner ses biens pour les transmettre à qui il vouloit.

jours après, non sans quelques reproches; puisqu'Antoine lui fit hautement celui de ne l'avoir abandonné que par amour pour Servilia Naïs.

4. De lui naquit Domitius, qu'Auguste qualifia dans son testament du titre d'acquéreur de tous ses biens [1], et qui dans sa jeunesse ne fut pas moins célèbre par son habileté à conduire un char, qu'il le devint ensuite par les ornemens triomphaux obtenus dans la guerre de Germanie. Mais il étoit arrogant, prodigue et inhumain. Simple édile, il força le censeur Lucius Plancus à se ranger sur son passage. Dans sa préture et dans son consulat, il fit paroître, comme acteurs, sur la scène des chevaliers romains et des dames; donna des chasses dans le Cirque et dans tous les quartiers de la ville, et de plus un combat de gladiateurs, où il déploya tant de cruauté, qu'Auguste, après l'en avoir repris en secret vainement, fut obligé de la réprimer par un édit.

5. D'Antonia l'aînée il eut un fils qui fut le père de Néron, et dont toute la vie fut détestable. Ce fils accompagna le jeune Caius César en Orient, où il tua son affranchi pour avoir refusé de boire autant qu'il l'ordonnoit, et renvoyé de la cour du prince à cause de ce meurtre, il n'en mit pas plus de retenue dans sa conduite. Dans un bourg sur la voie Appienne, il écrasa volontairement un enfant sous ses chevaux qu'il poussoit à toute bride. A Rome, au milieu de la place

pente puerum citatis jumentis haud ignarus obtrivit: et Romæ, medio Foro cuidam equiti romano liberius jurganti oculum eruit: perfidiæ vero tantæ, ut non modo argentarios pretiis rerum coëmptarum, sed et in prætura mercede palmarum aurigarios fraudaverit: Notatus ob hæc et sororis joco, querentibus dominis factionum, repræsentanda præmia in posterum sanxit. Majestatis quoque et adulteriorum, incestique cum sorore Lepida sub excessu Tiberii reus, mutatione temporum evasit: decessitque Pyrgis morbo aquæ intercutis, sublato filio Nerone ex Agrippina Germanico genita.

6. Nero natus est Antii post novem menses quam Tiberius excessit, decimo octavo kalendas januarias: tantum quod exoriente Sole, pene ut radiis prius quam terra contingeretur. De genitura ejus statim multa et formidolosa multis conjectantibus, præsagio fuit etiam Domitii patris vox, inter gratulationes amicorum, negantis quidquam ex se et Agrippina nisi dete-

[1] Je crois d'autant plus avoir saisi le vrai sens de ce passage, que Dion cite aussi cette espèce de prodige comme annonçant l'empire à Néron.

[2] C'étoit chez les Romains le huitième jour de la

publique, il arracha un œil à un chevalier romain qui disputoit trop librement contre lui. Sa mauvaise foi étoit telle, que non-seulement il frustra les banquiers du prix des choses qu'il avoit achetées avec eux, mais encore les cochers victorieux des récompenses qu'ils avoient gagnées dans les jeux de sa préture. Les railleries de sa sœur et les plaintes des chefs de bandes l'obligèrent pourtant à statuer, *que désormais les prix seroient délivrés sur-le-champ*. Accusé des crimes de lèze-majesté, d'adultère et d'inceste avec sa sœur Lépida sur la fin du règne de Tibère, il n'échappa à ces poursuites que par le changement de maître, et mourut à Pyrges d'hydropisie, laissant après lui Néron, fruit de son hymen avec Agrippine, fille de Germanicus.

6. Néron naquit à Antio, neuf mois après la mort de Tibère, le treize décembre; et le soleil à peine à son lever le frappa de ses rayons, avant, pour ainsi dire, qu'ils touchassent à la terre [1]. Outre beaucoup de conjectures terribles qu'on tira aussitôt de son horoscope, on regarda comme un présage la réponse que Domitius son père fit aux félicitations de ses amis: *d'Agrippine et de moi il n'a pu naître rien que d'exécrable et de funeste au monde*. Il arriva un autre signe évident des malheurs à venir; le jour qu'on le nomma [2],

---

naissance pour les filles, et le neuvième pour les garçons, et on l'appeloit *lustricus*, jour de purification.

stabile et malo publico nasci potuisse. Ejusdem futuræ infelicitatis signum evidens die lustrico exstitit: nam C. Cæsar, rogante sorore ut infanti quod vellet nomen daret, intuens Claudium patruum suum, a quo mox principe Nero adoptatus est, ejus se dixit dare: neque id ipse serio, sed per jocum, et aspernante Agrippina, quod tum Claudius inter ludibria aulæ erat. Trimulus patrem amisit: cujus ex parte tertia heres, ne hanc quidem integram cepit, correptis per coheredem Caium universis bonis, et subinde matre etiam relegata, pene inops atque egens apud amitam Lepidam nutritus est, sub duobus pædagogis, saltatore atque tonsore. Verum Claudio Imperium adepto, non solum paternas opes recuperavit: sed et Crispi Passieni vitrici sui hereditate ditatus est. Gratia quidem et potentia revocatæ restitutæque matris usque eo floruit, ut emanaret in vulgus, missos a Messallina uxore Claudii, qui eum meridiantem quasi Britannici æmulum strangularent. Additum fabulæ est, eosdem dracone e pulvino se proferente conterritos refugisse. Quæ fabula exorta est, deprehensis in lecto ejus circum cervicalia serpentis exuviis: quas tamen aureæ armillæ ex voluntate matris inclusas dextro brachio gestavit aliquandiu: ac tædio tandem ma-

Caius César, pressé par sa sœur de donner à l'enfant le nom qui lui plairoit, dit en regardant son oncle Claude qui, depuis devenu empereur, adopta Néron : *c'est le sien que je lui donne.* Quoiqu'il ne l'eût pas dit tout de bon, mais plutôt en riant; Agrippine ne cacha pas son dédain, parce qu'alors Claude étoit un des jouets de la cour.

À trois ans il perdit son père, et il ne put pas même recueillir le seul tiers de sa succession qui lui étoit assigné, parce que Caius son cohéritier s'empara de tous les biens. Sa mère ayant été exilée peu après, il fut presque réduit à l'indigence; et nourri chez sa tante Lépida, il n'eut pas d'autres précepteurs qu'un danseur et un barbier. Claude étant parvenu à l'empire, non-seulement il rentra dans les biens de son père, mais s'enrichit encore de l'héritage de son beau-père Crispus Passienus. La faveur et le crédit de sa mère furent si grands après son rappel, que le bruit courut que Messaline, femme de Claude, avoit envoyé des gens pour étrangler pendant son sommeil, Néron, comme un rival de Britannicus. On ajoute qu'ils furent effrayés par un serpent qui sortit de dessous son oreiller, et qu'ils s'enfuirent. Ce qui donna lieu à cette fable, c'est qu'on trouva près du chevet de son lit une peau de serpent que sa mère avoit fait renfermer dans un brasselet d'or, et qu'elle lui fit porter quelque temps à son bras droit. Tourmenté dans la suite par le souvenir d'Agrippine, il renonça à cet or-

ternæ memoriæ abjecit : rursusque extremis suis rebus frustra requisivit.

7. Tener adhuc, nec dum matura pueritia, Circensibus ludis Trojam constantissime favorabiliterque lusit. Undecimo ætatis anno a Claudio adoptatus est, Annæoque Senecæ jam tunc senatori in disciplinam traditus. Ferunt Senecam proxima nocte visum sibi per quietem, C. Cæsari præcipere, et fidem somnio Nero brevi fecit, prodita immanitate naturæ, quibus primum potuit experimentis. Namque Britannicum fratrem, quod se post adoptionem ÆNOBARBUM ex consuetudine salutasset, ut subditivum apud patrem arguere conatus est. Amitam etiam Lepidam, ream testimonio coram afflixit, gratificans matri, a qua rea premebatur. Deductus in forum tiro, populo congiarium, militi donativum proposuit : indictaque decursione prætorianis, scutum sua manu prætulit : exinde patri gratias in senatu egit. Apud eumdem consulem pro Bononiensibus Latine, et pro Rhodiis atque Iliensibus Græce verba fecit. Auspicatus est et jurisdictionem Præfectus urbis sacro Latinarum, celeberrimis patronis, non translatitias, ut assolet, et breves, sed maximas plurimasque postulationes certatim ingerentibus : quamvis interdictum a Claudio esset. Nec

nement, et ce fut en vain qu'il le rechercha de nouveau à ses derniers momens.

7. Dès sa tendre jeunesse, il figura constamment, et fut bien accueilli dans les jeux troyens du cirque. A onze ans, Claude l'adopta, et on lui donna pour précepteur Sénèque, qui dès-lors étoit sénateur. On dit que Sénèque rêva la nuit suivante qu'il avoit Caligula pour élève; et Néron ne tarda pas à confirmer ce songe en faisant éclater la férocité de son caractère par les premiers traits qu'il put en donner. Britannicus son frère, l'ayant salué selon sa coutume sous le nom d'*AEnobarbus* après son adoption, il l'accusa auprès de son père de n'être qu'un enfant supposé. Il témoigna publiquement aussi contre sa tante Lépida, pour complaire à sa mère qui vouloit la perdre.

Lorsqu'on le conduisit au barreau pour ses premiers exercices, il fit des largesses au peuple et aux soldats; on ordonna des évolutions aux prétoriens, et il marcha à leur tête un bouclier à la main. Ensuite il fit dans le sénat des remercîmens à son père adoptif. Claude étant consul, il parla devant lui en latin en faveur des habitans de Boulogne et en grec pour ceux de Rhodes et d'Ilion. Il fut initié dans les fonctions publiques par celle de préfet de la ville pendant les fêtes latines; et les plus célèbres avocats ne se contentèrent pas de porter devant lui des causes ordinaires et faciles suivant l'usage, ils lui en présentèrent beaucoup d'impor-

multo post duxit uxorem Octaviam: ediditque pro Claudii salute circenses, et venationem.

8. Septemdecim natus annos, ut de Claudio palam factum est, inter horam sextam septimamque processit ad excubitores: cum ob totius diei diritatem non aliud auspicandi tempus accommodatius videretur: proque Palatii gradibus IMPERATOR consalutatus, lectica in castra, et inde raptim appellatis militibus in curiam delatus est: discessitque jam vesperi: ex immensis quibus cumulabatur honoribus, tantum PATRIS PATRIÆ nomine recusato, propter ætatem.

9. Orsus hinc a pietatis ostentatione, Claudium apparatissimo funere elatum laudavit, consecravitque. Memoriæ Domitii patris honores maximos habuit. Matri summam omnium rerum publicarum privatarumque permisit. Primo etiam imperii die signum excubanti tribuno dedit, Optimam matrem: ac deinceps ejusdem sæpe lectica per publicum simul vectus est. Antium coloniam deduxit, adscriptis veteranis e prætorio, additisque per domicilii translationem ditissimis primipilarium, ubi et portum operis sumptuosissimi fecit.

10. Atque, ut certiorem adhuc indolem

tantes contre la défense de Claude. Peu après il épousa Octavie, et donna dans le Cirque des jeux et une chasse pour la conservation de l'empereur.

8. Il avoit dix-sept ans quand la mort de Claude fut rendue publique. Il se présenta devant la garde entre midi et une heure, n'ayant pu trouver dans ce jour détestable un moment plus favorable pour prendre les auspices. Salué empereur sur les marches du palais, il fut porté en litière dans le camp. Il y convoqua les soldats à la hâte, et se fit transporter au sénat, d'où il ne sortit que le soir, comblé d'honneurs immenses qu'il reçut tous, à l'exception du titre de père de la patrie qui ne convenoit pas à son âge.

9. Il commença ensuite par étaler sa piété filiale, en faisant les plus pompeuses obsèques à Claude, en prononçant son oraison funèbre, et en le plaçant au rang des Dieux. Il rendit les plus grands honneurs à la mémoire de son père Domitius, et abandonna à sa mère les rênes du gouvernement, ainsi que l'administration de ses affaires domestiques. Le premier jour de son règne, il donna pour mot d'ordre *la meilleure des mères* au tribun qui étoit de garde, et dans la suite souvent on le vit en public avec elle dans la même litière. Il établit à Antio, où il fit un port à grands frais, une colonie composée de prétoriens vétérans et de centurions les plus riches qui y transférèrent leur domicile.

10. Il annonça qu'il prendroit pour modèle le

ostenderet, ex Augusti præscripto imperaturum se professus, neque liberalitatis, neque clementiæ, nec comitatis quidem exhibendæ ullam occasionem omisit. Graviora vectigalia abolevit, aut minuit. Præmia delatorum Papiæ legis ad quartas redegit, divisis populo viritim quadringenis nummis. Senatorum nobilissimo cuique, sed a re familiari destituto, annua salaria, et quibusdam quingena constituit. Item prætorianis cohortibus frumentum menstruum gratuitum. Et cum de supplicio cujusdam capite damnati ut ex more subscriberet, admoneretur: Quam vellem, inquit, nescire literas! Omnes ordines subinde, ac memoriter, salutavit. Agenti senatui gratias, respondit: Cum meruero. Ad campestres exercitationes suas admisit et plebem: declamavit et sæpius publice, recitavit et carmina, non modo domi, sed in theatro, tanta universorum lætitia, ut ob recitationem supplicatio decreta sit eaque pars carminum aureis literis Jovi Capitolino dicata.

[1] Quatre-vingts francs.

gouvernement d'Auguste; et, pour donner des marques plus certaines de son caractère, il n'oublia aucune occasion de témoigner sa libéralité, sa clémence et sa douceur. Il supprima ou diminua les impôts trop pesans, réduisit au quart les récompenses accordées aux délateurs par la loi *Papia*, fit au peuple une distribution de quatre cents [1] sesterces par tête; établit pour les sénateurs dont la fortune ne répondoit pas à la naissance, des traitemens annuels qui s'élevèrent pour quelques-uns jusqu'à cinq cent mille sesterces [2]. Il régla aussi qu'on donneroit gratuitement tous les mois du blé aux cohortes prétoriennes. Un jour qu'on lui présenta, selon l'usage, la sentence de mort d'un criminel à signer, *Oh!* dit-il, *que je voudrois ne savoir pas écrire!* Il salua quelquefois tous les membres des différens ordres par leurs noms. Il répondit au sénat qui lui rendoit des actions de graces: *Je les recevrai quand je les aurai méritées.* Il admettoit le peuple à ses exercices du champ de Mars. Il prononça très-souvent en public des essais oratoires, récita des vers non-seulement dans son palais, mais sur le théâtre; et la joie qu'ils causèrent fut si grande et si universelle, que l'on en remercia publiquement les Dieux, et qu'on en grava une partie en lettres d'or, pour les dédier à Jupiter Capitolin.

---

[2] Cent mille francs.

11. Spectaculorum plurima et varia genera edidit : Juvenales, Circenses, scenicos ludos, gladiatorium munus. Juvenalibus senes quoque consulares, anusque matronas recepit ad lusum. Circensibus loca equiti secreta a cæteris tribuit : commisitque etiam camelorum quadrigas. Ludis, quos pro æternitate Imperii susceptos appellari Maximos voluit, ex utroque ordine et sexu plerique ludicras partes sustinuerunt. Notissimus eques romanus elephanto supersedens per catadromum decucurrit. Inducta est et Afranii togata, quæ incendium inscribitur : concessumque ut scenici ardentis domus supellectilem diriperent, ac sibi haberent. Sparsa et populo missilia omnium rerum per omnes dies singula quotidie millia. Avium cujusque generis multiplex penus, tesseræ frumentariæ, vestis, aurum, argentum, gemmæ, margaritæ, tabulæ pictæ, mancipia, jumenta, atque etiam mansuetæ feræ : novissime naves, insulæ, agri.

12. Hos ludos spectavit e proscenii fastigio. Munere quod in Amphitheatro ligneo, in re-

---

[1] De *juventus*, jeunesse.

[2] Cela se faisoit sans doute par billets, et le hasard

11. Il donna un grand nombre de spectacles de différentes sortes, des jeux nommés *juvénaux* [1], des jeux du Cirque, des jeux scéniques et un combat de gladiateurs. Il admit dans les jeux de la jeunesse jusqu'à des vieillards consulaires et des dames très-âgées. Il donna une place distincte aux chevaliers dans les jeux du Cirque, et y fit courir des chars attelés de quatre chameaux. Dans ceux qu'il fit célébrer pour l'éternité de l'empire romain sous le nom de *très-grands*, la plupart des acteurs furent pris dans les deux premiers ordres et dans les deux sexes; un chevalier romain, très-connu, courut dans la lice sur un éléphant. On joua une comédie d'Afranius, intitulée l'*Incendie*, et on abandonna aux acteurs le pillage de tous les meubles de la maison qui devenoit la proie des flammes. On distribua aussi au peuple toute sorte de présens chaque jour au nombre de mille de chaque sorte: une grande quantité d'oiseaux de toute espèce, des cartes pour avoir du blé, des habits, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des perles, des tableaux, des esclaves, des bêtes de somme, des bêtes apprivoisées, et en dernier lieu des navires, des maisons et des champs [2].

12. Il vit ces jeux du faîte de l'avant-scène. Dans

---

décidoit des différens lots qu'on obtenoit. C'étoit une espèce de loterie toute au profit du peuple.

gione Martii campi intra anni spatium fabricato, dedit, neminem occidit, ne noxiorum quidem. Exhibuit autem ad ferrum etiam quadringentos senatores, sexcentosque equites Romanos, et quosdam fortunæ atque existimationis integræ ex iisdem ordinibus, confectoresque ferarum, et ad varia arenæ ministeria. Exhibuit et naumachiam marina aqua innantibus belluis, item Pyrrhichas quasdam e numero epheborum; quibus post editam operam diplomata civitatis Romanæ singulis obtulit. Inter Pyrrhicharum argumenta, taurus Pasiphaën ligneo juvencæ simulacro abditam iniit, ut multi spectantium crediderunt. Icarus primo statim conatu juxta cubiculum ejus decidit, ipsumque cruore respersit. Nam perraro præsidere, cæterum accubans primum parvis foraminibus, deinde toto podio adaperto spectare consueverat. Instituit et quinquennale certamen primus omnium Romæ, more Græco triplex, musicum, gymnicum, equestre, quod appellavit NERONIA. Dedicatisque thermis atque gymnasio, senatui quoque et equiti oleum præbuit. Magistros toti certamini præposuit consulares

[1] Ce nombre est si grand qu'il paroit invraisemblable malgré l'avilissement des deux premiers ordres de l'état. Cependant une dépravation si générale surprend moins

le spectacle de gladiateurs, qu'il donna près du champ de Mars dans un amphithéâtre de bois qui fut achevé au bout d'un an, il ne fit mourir personne, pas même les criminels condamnés à l'arène: mais il y exposa quatre cents sénateurs et six cents chevaliers [1], dont quelques-uns d'une fortune et d'une réputation sans atteinte; et on les vit combattre contre les bêtes, ou remplir d'autres fonctions semblables. Il fit représenter aussi un combat naval, où l'on vit des monstres marins nager dans l'eau de la mer. De jeunes étrangers exécutèrent des danses pyrrhiques; et, pour récompense, il leur offrit à tous des diplômes de citoyen romain. Un des sujets de ces ballets étoit la fable de Pasiphaé; un taureau la viola dans la vache de bois où elle étoit renfermée; du moins beaucoup de spectateurs le crurent. Icare à son premier essor tomba près de la loge de Néron, et le couvrit de sang; car il présidoit très-rarement aux jeux. Il commença d'abord à les regarder par de petites ouvertures; puis il fit ouvrir toute la balustrade. Il fut le premier à établir à Rome des jeux quinquennaux, à la manière des Grecs; c'étoit un triple concours pour la musique, la gymnastique et les courses de chevaux, et il leur donna son nom. Après avoir fait la dédicace de ses bains et de son gymnase, il

quand on songe qu'elle étoit autorisée par l'exemple même des empereurs.

sorte, sede prætorum: deinde in orchestram senatumque descendit, et orationis quidem carminisque Latini coronam, de qua honestissimus quisque contenderat, ipsorum consensu concessam sibi recepit: Citharæ autem a judicibus ad se delatam adoravit, ferrique ad Augusti statuam jussit: Gymnico, quod in Septis edebat, inter buthysiæ apparatum, barbam primam posuit, conditamque in auream pyxidem, et pretiosissimis margaritis adornatam Jovi Capitolino consecravit. Ad athletarum spectaculum invitavit et virgines Vestales: quia Olympiæ Cereris sacerdotibus spectare conceditur.

15. Non immerito inter spectacula ab eo edita, et Tiridatis in urbem introitum retulerim. Quem Armeniæ regem magnis pollicitationibus sollicitatum, cum destinato per edictum die ostensurus populo propter nubilum distulisset, produxit, quo opportunissime potuit: dispositis

---

[1] Les anciens en faisoient un fréquent usage; ils s'en frottoient le corps avant que de s'exercer dans les gymnases, et en sortant du bain.

fournit aussi de l'huile[1] aux sénateurs et aux chevaliers. Des citoyens consulaires pris au sort, occupèrent la place des préteurs pour présider à ces jeux. Ensuite il descendit dans l'orchestre au milieu des sénateurs, et reçut la couronne d'éloquence et de poésie latine que les hommes de la plus grande distinction lui avoient disputée, et qu'ils s'accordèrent à lui déférer. Quant à celle que les juges lui donnèrent pour prix de la harpe, il se prosterna devant elle, et il la fit suspendre à la statue d'Auguste. Il déposa sa première barbe dans les combats gymniques qu'il donna au champ de Mars et au milieu de l'appareil d'un grand sacrifice; il l'enferma dans une boîte d'or ornée des perles les plus précieuses, et la consacra à Jupiter Capitolin. Il invita les Vestales à assister au spectacle des athlètes, parce que les prêtresses de Cérès ont la permission d'y assister à Olympie.

13. Je puis mettre au rang des spectacles qu'il donna, l'arrivée de Tiridate à Rome. Néron l'avoit sollicité par de grandes promesses; et il avoit fixé par un édit le jour où il devoit montrer au peuple le roi d'Arménie; mais le mauvais temps l'obligea à différer, pour le produire d'une manière plus avantageuse. Les cohortes sous les armes étoient rangées dans le Forum autour des temples. Lui-même assis sur une chaire curule près de la tribune aux harangues, il étoit orné d'habits triomphaux et entouré des enseignes et des

circa fori templa armatis cohortibus, curuli residens apud Rostra triumphantis habitu, inter signa militaria, atque vexilla: et primo per devexum pulpitum subeuntem admisit ad genua, allevatumque dextra exosculatus est: dein precanti, tiara deducta, diadema imposuit, verba supplicis interpretata prætorio viro multitudini pronuntiante. Perductum deinde in theatrum, ac rursus supplicantem, juxta se latere dextro collocavit. Ob quæ imperator consalutatus, laurea in capitolium lata, Janum geminum clausit tam nullo quam residuo bello.

14. Consulatus quatuor gessit: primum bimestrem, secundum et novissimum semestres, tertium quadrimestrem: medios duos continuavit, reliquos inter annua spatia variavit.

15. In jurisdictione postulatoribus nisi sequenti die, ac per libellos, non temere respondit. In cognoscendo morem eum tenuit, ut continuis actionibus, sigillatim quæque per vices ageret. Quoties autem ad consultandum secederet, neque in commune quidquam, neque propalam deliberabat: sed et conscriptas ab unoquoque sententias tacitus ac secreto legens, quid ipsi libuisset, perinde atque pluribus idem videretur, pronuntiabat. In curiam liber-

drapeaux militaires. Tiridate monta vers lui sur une estrade, et se mit à ses genoux. Néron le releva et l'embrassa : puis agréant ses prières qui étoient interprêtées et rendues à la multitude par un ex-préteur, il lui ôta la tiare et lui ceignit le diadême. Le conduisant ensuite au théâtre, il reçut de nouveau ses supplications, et le plaça près de lui à sa droite. C'est pour cela qu'après avoir été salué empereur, Néron porta sa couronne de laurier au Capitole, et ferma le temple de Janus, sans s'embarrasser s'il ne restoit plus aucune guerre.

14. Il fut quatre fois consul, la première fois pendant deux mois, la seconde et la dernière pendant six, et la troisième pendant quatre. Son second et son troisième consulats furent consécutifs, et les deux autres furent séparés par différens intervalles.

15. Ce n'est guère que le lendemain et par écrit qu'il répondoit aux demandes qu'on formoit devant lui. La méthode qu'il suivit en jugeant, fut d'expédier séparément chaque affaire à son tour, sans aucune interruption. Quand il se retiroit pour prendre conseil, il ne délibéroit point en commun, ni publiquement ; mais il prenoit l'avis de chacun par écrit, le lisoit en silence et en particulier ; puis il prononçoit à son gré l'arrêt, comme étant le résultat de l'opinion générale. Pendant long-temps, il n'admit aucun fils d'af-

tinorum filios diu non admisit : admissisque a prioribus principibus honores denegavit. Candidatos qui supra numerum essent, in solatium dilationis ac moræ, legionibus præposuit. Consulatum in senos plerumque menses dedit. Defunctoque circa kalendas Januarias altero e consulibus neminem substituit : improbans exemplum vetus Canini Rebili, uno die consulis. Triumphalia ornamenta, etiam quæstoriæ dignitatis, et nonnullis ex equestri ordine tribuit : nec utique de causa militari. De quibusdam rebus rationes ad senatum missas, præterito quæstoris officio, per consules plerumque recitabat.

16. Formam ædificiorum urbis novam excogitavit, et ut ante insulas ac domos porticus essent, de quarum solariis incendia arcerentur : easque sumptu suo exstruxit. Destinarat etiam Ostia tenus mœnia promovere, atque inde fossa mare veteri urbi inducere. Multa sub eo et animadversa severe, et coërcita, nec minus instituta : adhibitus sumptibus modus : publicæ cœnæ ad sportulas redactæ : interdictum ne quid in popinis cocti præter legumina aut olera veniret, cum antea nullum non opsonii genus poneretur : afflicti suppliciis Christiani, genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ : vetiti quadrigariorum lusus, quibus inveterata licentia

franchis dans le sénat, et ceux que ses prédécesseurs y avoient appelés n'eurent point accès aux dignités. Pour consoler les candidats surnuméraires de l'attente et des délais, il leur donna des légions à commander. Il conféroit ordinairement le consulat pour six mois; un des consuls mourut vers les calendes de janvier, et il ne le remplaça point, désaprouvant l'ancien exemple de Caninius Rébilus, dont le consulat ne dura qu'un jour. Il accorda les ornemens triomphaux à des questeurs, et même à de simples chevaliers qui ne les avoient mérités par aucun service militaire. Sans égard à l'office de questeur, il chargeoit ordinairement les consuls de rendre compte au sénat de certaines affaires qu'il lui adressoit.

16. Il imagina un nouveau plan pour la construction des édifices de Rome : devant les maisons, il fit bâtir des portiques à ses frais, afin que du haut de leurs plates-formes, on pût écarter les incendies. Il avoit aussi projeté d'étendre jusqu'à Ostie les murs de l'ancienne ville, et d'y faire venir la mer par un canal. Plusieurs choses sous son règne furent punies, réprimées ou établies avec sévérité. On mit des bornes aux dépenses de luxe; on restreignit les repas publics aux simples rations qu'on nommoit *sportules*. Il fut défendu de vendre rien de cuit dans les cabarets, excepté des légumes, au lieu qu'on y trouvoit auparavant toute sorte de mets. Il infligea des supplices aux chrétiens, espèce d'hommes livrés à une supersti-

passim vagantibus, fallere ac furari per jocum jus erat: pantomimorum factiones cum ipsis simul relegatae.

17. Adversus falsarios tunc primum repertum ne tabulae nisi pertusae, ac ter lino per foramina trajecto, obsignarentur. Cautum ut in testamentis primae duae cerae, testatorum modo nomine inscripto, vacuae signaturis ostenderentur: ac ne quis alieni testamenti scriptor legatum sibi adscriberet. Item ut litigatores pro patrociniis certam justamque mercedem, pro subselliis nullam omnino darent, praebente aerario gratuita: utque rerum actu ab aerario causae ad forum, ac recuperatores transferrentur: et ut omnes appellationes a judicibus ad senatum fierent.

18. Augendi, propagandique Imperii neque voluntate ulla neque spe motus unquam, etiam ex Britannia deducere exercitum cogitavit: nec nisi verecundia, ne obtrectare parentis gloriae videretur, destitit. Ponti modo regnum concedente Polemone, item Alpium, defuncto Cottio, in provinciae formam redegit.

tion nouvelle et malfaisante. Il mit un frein à la licence invétérée des cochers, qui, en allant courir partout, s'étoient fait un droit de tromper et de voler en jouant : ces jeux furent interdits. Il bannit les différens partis fomentés par les pantomimes, en les exilant avec eux.

17. C'est alors qu'on imagina, pour prévenir le crime de faux, de ne sceller les tablettes qu'après avoir fait passer trois fois un fil dans les trous qu'on y avoit pratiqués. Il fut statué que les deux premières pages des testamens ne contiendroient que le nom et les dispositions du testateur sans aucun cachet étranger, et qu'il suffiroit d'écrire le testament d'un autre pour ne pouvoir y recevoir aucun legs. On régla aussi que les plaideurs donneroient à leurs avocats un salaire fixe et proportionné, sans rien payer pour les bancs, qui seroient fournis gratuitement par le trésor public. Quant aux causes attribuées aux préfets du trésor, elles passèrent au barreau et devant les juges ordinaires ; et tous les appels des jugemens se firent devant le sénat.

18. Loin de se livrer à l'envie et à l'espoir d'augmenter et d'étendre l'empire, il songea même à retirer son armée de la Grande-Bretagne, et il ne s'en abstint que pour ne pas paroître jaloux de la gloire de son père. Il se contenta de réduire en provinces romaines le royaume de Pont, que Polémon lui céda, et celui des Alpes, après la mort de Cottius.

19. Peregrinationes duas omnino suscepit, Alexandrinam et Achaïcam: sed Alexandrina ipso profectionis die destitit, turbatus religione simul ac periculo. Nam circuitis templis cum in æde Vestæ resedisset, consurgenti ei primum lacinia obhæsit: deinde tanta oborta caligo est, ut despicere non posset. In Achaia Isthmum perfodere aggressus, prætorianos pro concione ad inchoandum opus cohortatus est: tubaque signo dato, primus rastello humum effodit, et corbulæ congestam humeris extulit. Parabat et ad Caspias portas expeditionem, conscripta ex Italicis senum pedum tironibus nova legione[1], quam Magni Alexandri phalangem appellabat. Hæc partim nulla reprehensione, partim etiam non mediocri laude digna in unum contuli: ut secernerem a probris ac sceleribus ejus, de quibus dehinc dicam.

20. Inter ceteras disciplinas pueritiæ tempore imbutus et musica, statim ut Imperium adeptus est, Terpnum citharœdum vigentem tunc præter alios, accersiit: diebusque continuis post

[1] Ce qui d'après l'évaluation du pied romain, se réduit à cinq pieds cinq pouces et quelques lignes de France.

19. Il n'entreprit que deux voyages, l'un à Alexandrie et l'autre en Grèce. Mais il abandonna le premier par scrupule et par crainte, le jour même du départ. Après avoir visité les autres temples, s'étant assis dans celui de Vesta, le bord de sa robe s'accrocha au moment où il se levoit, et il fut enveloppé d'une si grande obscurité qu'il ne pouvoit rien voir. Dans la Grèce, il entreprit de percer l'isthme de Corinthe, et convoqua les prétoriens pour les exhorter à commencer ce grand ouvrage. Il en donna le signal au son de la trompette, creusa le premier la terre avec une bêche, et en remplit un panier qu'il porta sur ses épaules. Il faisoit aussi les préparatifs d'une expédition vers les portes Caspiennes, et il avoit levé à cet effet une nouvelle légion d'Italiens hauts de six pieds [1], qu'il appeloit la phalange d'Alexandre-le-Grand. J'ai réuni tous ces faits, dont les uns ne sont point blâmables, et les autres méritent de grands éloges, pour les séparer de ses infamies et de ses crimes, dont il me reste à parler.

20. La musique étant un des arts dont il fut imbu dans son enfance, aussitôt qu'il parvint à l'empire, il appela près de lui Terpnus, le plus fameux joueur de harpe de son temps; et tous les jours après souper, il passoit une grande partie de la nuit à l'entendre. Peu-à-peu il se mit à méditer sur cet art et à s'y exercer, n'oubliant rien de ce que les artistes de ce genre pratiquoient, ou pour

cœnam canenti in multam noctem assidens, paulatim et ipse meditari exercerique cœpit: nec eorum quidquam omittere, quæ generis ejus artifices, vel conservandæ vocis causa vel augendæ factitarent. Sed et plumbeam chartam supinus pectore sustinere: et clystere vomituque purgari: et abstinere pomis cibisque officientibus: donec blandiente profectu (quamquam exiguæ vocis, et fuscæ) prodire in scenam concupivit: subinde inter familiares Græcum proverbium jactans, occultæ musicæ nullum esse respectum. Et prodiit Neapoli primum: ac ne, concusso quidem repente motu terræ theatro, ante cantare destitit quam inchoatum absolveret νόμον. Ibidem sæpius et per complures cantavit dies: sumpto etiam ad reficiendam vocem brevi tempore, impatiens secreti a balneis in theatrum transiit, mediaque in orchestra frequente populo epulatus, si paulum subbibisset, aliquid se sufferti tinniturum Græco sermone promisit. Captus autem modulatis Alexandrinorum laudationibus, qui de novo commeatu Neapolim confluxerant, plures Alexandria evocavit. Neque eo segnius adolescentulos equestris ordinis, et quinque amplius millia e plebe robustissimæ juventutis undique

---

[1] *Bombos imbrices* et *testas*.

conserver, ou pour étendre leur voix. Couché à la renverse, il portoit sur la poitrine une feuille de plomb, prenoit des lavemens et des vomitifs, et s'abstenoit des fruits et des autres nourritures nuisibles à son talent. Flatté enfin de ses progrès, quoiqu'il eût la voix foible et couverte, il voulut se montrer sur la scène, répétant au milieu de ses amis ce proverbe grec, que *la musique n'est rien quand elle ne se fait pas entendre.* Il parut d'abord à Naples; et quoique le théâtre fût ébranlé tout-à-coup par un tremblement de terre, il ne cessa de chanter qu'après avoir achevé son air. Il y chanta très-souvent et durant plusieurs jours, sans prendre que de courts relâches pour se remettre la voix. Impatient de se montrer, il passoit du bain au théâtre, et mangeoit dans l'orchestre au milieu d'un peuple nombreux, à qui il promit en grec *de chanter merveilleusement quand il auroit un peu bu.* Les louanges harmonieuses que lui prodiguèrent des marchands alexandrins qui, débarqués d'un nouveau convoi, s'étoient rendus à Naples en grand nombre, le flattèrent tellement, qu'il fit venir beaucoup d'autres habitans d'Alexandrie. Il n'en mit pas moins d'ardeur à s'attacher les jeunes gens de l'ordre équestre et plus de cinq mille plébéiens choisis dans la plus robuste jeunesse. Divisés en différentes bandes, ils apprenoient tous les genres d'applaudissemens, qu'ils distinguoient par les noms de *bourdonnement*[1], de *gouttières* et du *bruit des tes-*

elegit, qui divisi in factiones, plausuum genera condiscerent (bombos, et imbrices, et testas vocabant) operamque navarent cantanti sibi, insignes pinguissima coma, et excellentissimo cultu pueri, nec sine annulo lævis : quorum duces quadragena millia sestertium merebant.

21. Cum magni æstimaret cantare, etiam Romæ Neroneum agona ante præstitutam diem revocavit. Flagitantibusque cunctis cœlestem vocem, respondit quidem, in hortis se copiam volentibus facturum : sed adjuvante vulgi preces etiam statione militum, quæ tunc excubabat, repræsentaturum se pollicitus est libens : ac sine mora nomen suum in albo profitentium citharœdorum jussit adscribi : sorticulaque in urnam cum cæteris demissa intravit ordine suo, simulque Præfecti prætorii citharam sustinentes, post tribuni militum, juxtaque amicorum intimi. Utque constitit peracto principio, Nioben se cantaturum per Cluvium Rufum consularem pronuntiavit, et in horam fere decimam perseveravit : coronamque eam, et reliquam certaminis partem in annum sequentem distulit, ut sæpius canendi occasio esset. Quod cum tardum videretur, non cessavit identidem se publicare.

---

[1] Huit mille francs.

sons. Ils s'en servoient pour seconder les chants de Néron, et on les remarquoit par leur chevelure parfumée, leur parure élégante et les anneaux qu'ils portoient à la main gauche. Leurs chefs avoient quarante mille sesterces * d'appointement.

21. Il attachoit un si grand prix au talent de chanter, qu'il anticipa le jour marqué pour la célébration des jeux néroniens à Rome. Il répondit d'abord à ceux qui lui demandoient à entendre *sa voix céleste, qu'il satisferoit les curieux dans ses jardins*. Mais ses gardes se joignant aux prières du peuple, il promit volontiers de représenter sur la scène, et fit inscrire sans retard son nom sur la liste des musiciens du concours. Il tira au sort avec les autres, et vint à son tour accompagné des préfets du prétoire qui portoient sa harpe, et suivi des tribuns militaires et de ses amis les plus intimes. Après avoir préludé, il fit annoncer par l'organe de Cluvius Rufus, personnage consulaire, qu'il chanteroit le rôle Niobé; il chanta en effet jusqu'à quatre heures du soir, et il remit à l'année suivante le prix du chant et tout le reste du concours, pour avoir l'occasion de chanter plus souvent. Ce délai lui paroissant bientôt trop long, il ne tarda pas à s'exposer de temps en temps en public; il ne balança pas même à faire le rôle d'acteur dans les spectacles particuliers, et un préteur lui offrit un

Non dubitavit etiam privatis spectaculis operam inter scenicos dare, quodam prætorum sestertium decies offerente. Tragœdias quoque cantavit personatus : heroum Deorumque, item heroidum ac Dearum personis effictis ad similitudinem oris sui, et feminæ, prout quamque diligeret. Inter cætera cantavit Canacem parturientem, Orestem matricidam, Oedipodem excæcatum, Herculem insanum. In qua fabula fama est tirunculum militem positum ad custodiam aditus, cum eum ornari ac vinciri catenis, sicut argumentum postulabat, videret, accurrisse ferendæ opis gratia.

22. Equorum studio vel præcipue ab ineunte ætate flagravit, plurimusque illi sermo, quamquam vetaretur, de circensibus erat : et quondam tractum Prasinum agitatorem inter condiscipulos querens, objurgante magistro, de Hectore se loqui ementitus est. Sed cum inter initia Imperii eburneis quadrigis quotidie in abaco luderet, ad omnes etiam minimos Circenses commeabat e secessu, primo clam, deinde propalam : ut nemini dubium esset eo die utique affuturum. Neque dissimulabat velle se palmarum numerum ampliare : quare spectaculum multiplicatis missibus in serum protrahebatur,

[a] Deux cent mille francs.

million de sesterces [1] pour salaire. Il chanta aussi dans des tragédies ; et les masques des héros, des Dieux, des héroïnes ou des Déesses qu'il représentoit, étoient faits d'après son portrait ou celui de sa maîtresse favorite. Il chanta, entre autres rôles, ceux de *Canacée dans l'enfantement*, d'*Oreste parricide*, d'*Œdipe aveugle* et d'*Hercule furieux*. On dit que, dans cette dernière pièce, un jeune soldat mis en faction à l'entrée du théâtre, accourut au secours de son maître, voyant qu'on le chargeoit de chaînes comme le sujet le demandoit.

22. Il eut une passion décidée pour les chevaux dès son bas âge, et s'entretenoit beaucoup des courses du Cirque, quelque défense qu'on lui en fît. Un jour qu'il plaignoit avec ses camarades le sort d'un cocher de la bande verte traîné par ses chevaux, il dit à son maître qui l'en réprimandoit, *c'est d'Hector que je parle*. Il s'amusoit tous les jours, dans le commencement de son règne, à rouler sur une table des chariots d'ivoire ; et toutes les fois qu'on donnoit les moindres courses dans le Cirque, il ne manquoit pas de s'y rendre, d'abord en secret, et puis si ouvertement, qu'on savoit nommément le jour où il y seroit. Il disoit hautement qu'il vouloit augmenter le nombre des prix ; ce qui fit prolonger ce spectacle jusqu'au soir, et multiplier les courses au point que les chefs de

ne dominis quidem jam factionum dignantibus, nisi ad totius diei cursum, greges ducere. Mox et ipse aurigare, atque etiam spectari sæpius voluit: positoque in hortis inter servitia et sordidam plebem rudimento, universorum se oculis in Circo maximo præbuit, aliquo liberto mittente mappam, unde magistratus solent. Nec contentus harum artium experimenta Romæ dedisse, Achaiam, ut diximus, petit, hinc maxime motus: Instituerant civitates, apud quas musici agones edi solent, omnes citharœdorum coronas ad ipsum mittere. Eas adeo grate recipiebat, ut legatos, qui pertulissent, non modo primos admitteret, sed etiam familiaribus epulis interponeret. A quibusdam ex his rogatus, ut cantaret super cœnam, exceptusque effusius, solos scire audire Græcos, solosque se et studiis suis dignos ait. Nec profectione dilata, ut primum Cassiopen trajecit, statim ad aram Jovis Cassii cantare auspicatus est.

23. Certamina deinceps obiit omnia. Nam et quæ diversissimorum temporum sunt, cogi in unum annum quibusdam etiam iteratis jussit. Olympiæ quoque præter consuetudinem musicum agona commisit. Ac, ne quid circa hæc

bandes ne daignoient plus faire paroître leurs cochers que pour courir tout le jour. Bientôt il voulut être cocher lui-même, et se donner en spectacle. Après avoir fait son apprentissage dans ses jardins, entouré d'esclaves et de la plus vile populace, il s'exposa dans le grand Cirque aux yeux de tout le monde; et ce fut de la place même où les magistrats donnent le signal, qu'un certain affranchi déploya le pavillon.

Non content d'avoir donné à Rome des essais de ses talens divers, il se rendit, comme je l'ai dit, en Grèce. La principale cause de son voyage, fut la résolution prise par toutes les villes où il y avoit des concours pour la musique, de lui envoyer toutes les couronnes qu'elles décernoient aux musiciens. Il les reçut avec tant de joie, qu'il donna audience, avant tous les autres, aux députés qui les lui apportoient, et que même il les admit à ses repas familiers. Quelques-uns d'eux le prièrent de chanter après souper, et lui donnèrent tant d'éloges, qu'il dit, *que les Grecs seuls avoient des oreilles, et que seuls ils étoient dignes de ses talens.* Il ne différa point son départ; et abordé à Cassiope, il débuta par chanter devant l'autel de Jupiter Cassius.

23. Ensuite, il se rendit à tous les différens jeux: car on réunit dans la même année ceux qui se célébroient à diverses époques. Il en fit même recommencer quelques-uns, et ouvrit, contre l'usage, un concours de musique à Olympie. Son

occupatum avocaret detineretve, cum præsentia ejus urbicas res egere a liberto Helio admoneretur, rescripsit his verbis: Quamvis nunc tuum consilium sit et votum, celeriter reverti me: tamen suadere et optare potius debes ut Nerone dignus revertar. Cantante eo, ne necessaria quidem causa excedere theatro licitum erat. Itaque et enixæ quædam in spectaculis dicuntur, et multi tædio audiendi laudandique clausis oppidorum portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulata funere elati. Quam autem trepide anxieque certaverit, quanta adversariorum æmulatione, quo metu judicum, vix credi potest. Adversarios quasi plane conditionis ejusdem, observare, captare, infamare secreto, nonnunquam ex occursu maledictis incessere: ac, si qui arte præcellerent, corrumpere etiam solebat. Judices autem prius quam inciperet, reverentissime alloquebatur, omnia se facienda fecisse, sed eventum in manu esse Fortunæ: illos, ut sapientes et doctos viros fortuita debere excludere: atque ut auderet hortantibus, æquiore animo recedebat: ac ne sic quidem sine sollicitudine taciturnitatem pudoremque quorumdam pro tristitia ac malignitate arguens, suspectosque sibi dicens.

affranchi Helius eut beau l'avertir que les affaires de la ville avoient besoin de sa présence ; pour n'être point détourné de ses occupations, il lui répondit : *l'avis et le désir dont tu me fais part, afin que je revienne promptement, devroient être plutôt que je revienne digne de Néron.*

Lorsqu'il chantoit, on ne pouvoit sortir de l'enceinte pour quelque cause que ce fût : aussi dit-on que des femmes accouchèrent dans les spectacles, et que plusieurs spectateurs, excédés de musique et d'applaudissemens, trouvant les portes des villes fermées, sautèrent à la dérobée par-dessus les murailles, ou se firent emporter comme morts et pour être enterrés.

Sa crainte et son inquiétude en disputant les prix, sa jalousie envers ses rivaux, sa défiance des juges sont à peine concevables. Il épioit ses concurrens, tâchoit de les gagner, et les décrioit en secret, comme s'ils eussent été ses égaux : quelquefois en les rencontrant, il les chargeoit d'injures, et il s'efforçoit de corrompre ceux qui excelloient dans leur art. Il s'adressoit avec respect aux juges avant de commencer, leur disant, *qu'il avoit fait tout ce qui étoit en son pouvoir; mais que l'événement dépendoit de la fortune, et que c'étoit à eux à exclure, en hommes sages et instruits, tout ce qui tenoit au hasard.* Comme ils l'exhortoient à prendre courage, Néron se retiroit plus tranquille, mais non pas cependant sans inquiétude, attribuant à

24. In certando vero ita legi obediebat, ut nunquam excreare ausus, sudorem quoque frontis brachio detergeret: atque etiam in quodam tragico actu, cum elapsum baculum cito resumpsisset, pavidus et metuens, ne ob delictum certamine submoveretur, non aliter confirmatus est quam adjurante hypocrita non animadversum id inter exsultationes succlamationesque populi. Victorem autem se ipse pronuntiabat. Qua de causa et præconio ubique contendit. Ac ne cujus alterius hieronicarum memoria, aut vestigium exstaret usquam, subverti et unco trahi, abjicique in latrinas omnium statuas et imagines imperavit. Aurigavit quoque plurifariam, Olympiis vero etiam decemjugem: quamvis id ipsum in rege Mithridate, carmine quodam suo reprehendisset. Sed excussus curru, ac rursus repositus, cum perdurare non posset, destitit ante decursum: nec eo secius coronatus est. Decedens deinde, provinciam universam libertate donavit: simulque judices civitate Romana, et pecunia grandi. Quæ beneficia e medio stadio Isthmiorum die sua ipse voce pronuntiavit.

25. Reversus e Græcia Neapolim, quod in

envie et à malignité le silence et la honte de quelques-uns, et disant qu'ils lui étoient suspects.

24. Il étoit tellement soumis aux règles établies dans les concours, qu'il n'osoit cracher et qu'il n'essuyoit qu'avec son bras la sueur de son front. Son sceptre lui ayant échappé dans une tragédie, il le ramassa à la hâte et en tremblant d'être exclu pour cela du concours; un flatteur ne parvint à le rassurer qu'en lui protestant, qu'on ne s'en étoit pas aperçu, au milieu des transports et des acclamations du peuple. Lui-même, il se proclamoit vainqueur, et partout, à cette occasion, il disputa le prix aux hérauts. Afin qu'il ne restât ni souvenir, ni trace de ceux qui avoient été couronnés avant lui dans les grands jeux, il ordonna de renverser toutes leurs statues, de les traîner au croc, et de les jeter dans les égoûts.

Il disputa aussi, en plusieurs endroits, le prix de la course des chars, et il en mena un attelé de dix chevaux dans les jeux olympiques, malgré le reproche qu'il en avoit fait dans ses vers au roi Mithridate. Mais renversé de son siége, où on le replaça sans qu'il eût la force d'y rester, il n'acheva pas sa course, et n'en fut pas moins couronné. Il accorda la liberté à toute la province, en la quittant, et donna aux juges les droits de citoyen romain et beaucoup d'argent, bienfaits qu'il proclama lui-même au milieu du stade le jour des jeux isthmiques.

25. A son retour de Grèce à Naples, où il avoit

ea primum artem protulerat, albis equis introiit, disjecta parte muri, ut mos hieronicarum est. Simili modo Antium inde Albanum, inde Romam. Sed et Romam eo curru quo Augustus olim triumphaverat, et in veste purpurea, distinctaque stellis aureis chlamyde, coronamque capite gerens Olympiacam, dextra manu Pythiam, præeunte pompa cæterarum cum titulis, ubi, et quos, quo cantionum, quove fabularum argumento vicisset: sequentibus currum ovantium ritu plausoribus, Augustianos militesque se triumphi ejus clamitantibus. Dehinc diruto Circi maximi arcu, per Velabrum, Forumque, Palatium et Apollinem petiit. Incedenti passim victimæ cæsæ, sparso per vias identidem croco, ingestæque aves, ac lemnisci, et bellaria. Sacras coronas in cubili circum lectos posuit. Item statuas suas citharœdico habitu: qua nota etiam nummum percussit. Ac post hæc tantum abfuit a remittendo laxandoque

---

[1] Place de Rome, sur le mont Aventin.

[2] On appeloit ainsi les couronnes décernées dans les jeux olympiques, pythiens, isthmiens et néméens, qu'on qualifioit aussi de la même épithète. Dion dit que Néron suspendit à un obélisque égyptien, dans le cirque, dix-huit cent huit couronnes qu'il avoit gagnées à la course des chars.

fait ses premiers débuts, il entra dans cette ville par une brèche faite aux murailles, selon l'usage des vainqueurs aux grands jeux ; il étoit traîné par des chevaux blancs. Il fit son entrée de la même manière à Antio, ensuite à Albano, et puis à Rome. Mais il entra à Rome, monté sur le char qui avoit servi aux triomphes d'Auguste, vêtu d'une robe de pourpre et d'un surtout parsemé d'étoiles d'or, ayant sur la tête la couronne olympique, et dans la main droite celle des jeux pythiens. Toutes les autres étoient portées en pompe devant lui avec des inscriptions qui indiquoient *les noms des lieux et des différens sujets de pièces où il les avoit obtenues*, ainsi *que les noms des concurrens qu'il avoit vaincus. Ses applaudisseurs* triomphans le suivoient en troupe et s'écrioient, *qu'ils étoient ses soldats et les compagnons de son triomphe*. On abattit l'arcade du grand cirque pour son passage : de-là il se rendit par le Velabre[1] et le Forum au temple d'Apollon et à son palais. Pendant sa marche, on immoloit partout des victimes, on jetoit sur sa route des parfums, des oiseaux, des rubans, et toute sorte de friandises. Il suspendit les couronnes sacrées[2] dans sa chambre autour des lits, y plaça ses statues en habit de musicien, et fit frapper des médailles où il étoit représenté de la même manière. Loin de se ralentir après cela dans ses goûts, et de négliger le soin de sa voix, jamais, par la suite, il n'adressa la parole aux soldats que par l'organe d'un autre. Dans tout ce

studio: ut conservandæ vocis gratia, neque milites unquam, nisi absens, aut alio verba pronuntiante, appellaret: neque quidquam serio jocove egerit, nisi adstante phonasco, qui moneret, parceret arteriis, ac sudarium ad os applicaret: multisque vel amicitiam suam obtulerit, vel simultatem indixerit, prout quisque se magis parciusque laudasset.

26. Petulantiam, libidinem, luxuriam, avaritiam, crudelitatem sensim quidem primo et occulte, velut juvenili errore, exercuit: sed ut tunc quoque dubium nemini foret, naturæ illa vitia non ætatis esse. Post crepusculum statim arrepto pileo vel galero, popinas inibat: circumque vicos vagabatur ludibundus, nec sine pernicie tamen; siquidem redeuntes a cœna verberare, ac repugnantes vulnerare, cloacisque demergere assueverat: tabernulas etiam effringere et expilare: quintana domi constituta, ubi partæ et ad licitationem dividendæ prædæ pretium assumeretur. Ac sæpe in ejusmodi rixis, oculorum et vitæ periculum adiit, a quodam laticlavio, cujus uxorem attrectaverat, prope ad necem cæsus. Quare nunquam postea se publico illud horæ sine tribunis commisit, procul et occulte subsequentibus. Interdiu quoque clam gestatoria sella delatus in theatrum, seditionibus pantomimorum ex parte proscenii su-

qu'il faisoit d'amusant ou de sérieux, il avoit toujours auprès de lui son maître de chant, pour l'avertir de ménager ses poumons et lui mettre son mouchoir devant la bouche; enfin, le plus ou le moins de louange qu'on donnoit à son talent, fut pour plusieurs la cause de l'amitié ou de la haine qu'il leur déclara.

26. Ce ne fut d'abord que peu-à-peu, qu'en secret et comme par un emportement de l'âge, qu'il se livra au désordre, à la débauche, à la profusion, à l'avarice et à la cruauté; mais on ne douta point dès-lors que c'étoit plutôt par vice de caractère que par égarement de jeunesse. Dès que le jour avoit fait place à la nuit, il se couvroit la tête d'un chapeau ou d'un bonnet de peau, pour courir les cabarets et les rues en folâtrant. Malheur à ceux qui le rencontroient en revenant de souper! s'ils se défendoient contre ses attaques, ils étoient blessés et traînés dans les égoûts. Il s'amusoit aussi à briser et à piller les échopes; le butin étoit porté chez lui pour y être vendu à l'enchère, et le prix distribué entre ses complices. Souvent, dans ces sortes de querelles, il courut des risques pour ses yeux et pour sa vie: il pensa mourir sous les coups d'un sénateur dont il insulta la femme; et depuis, il n'osa plus sortir à cette heure sans tribuns qui de loin le suivoient secrètement. Dans le jour aussi, il se rendoit au théâtre, caché dans

periori, signifer simul ac spectator aderat. Et eum ad manus ventum esset, lapidibusque et subselliorum fragminibus decerneretur, multa et ipse jecit in populum, atque etiam prætoris caput consauciavit.

27. Paulatim vero invalescentibus vitiis, jocularia et latebras omisit, nullaque dissimulandi cura ad majora palam erupit. Epulas a medio die ad mediam noctem protrahebat : refotus sæpius calidis piscinis, ac tempore æstivo nivatis. Cœnitabatque nonnunquam et in publico, Naumachia præclusa, vel Martio campo, vel Circo maximo, inter scortorum totius urbis ambubajarumque ministeria. Quoties Ostiam Tiberi deflueret, aut Baianum sinum prænavigaret, dispositæ per littora et ripas diversoriæ tabernæ parabantur : insignes ganeæ et matronarum institorio copas imitantium, atque hinc inde hortantium ut appelleret. Indicebat et familiaribus cœnas, quorum uni mitellita[1] quadragies

[1] *Huit cent mille francs.* J'ai suivi, en traduisant ce passage très-altéré et très-obscur, l'interprétation que Saumaise donne au mot *mitellita*, dérivé sans doute de *mitella*, qui étoit une sorte de coiffure des femmes de Phrygie. Le luxe qu'on mettoit dans les couronnes pour les festins et dans les parfums, rend cette interprétation plus vraisemblable que les autres. La somme énorme

une chaise à porteur, et du haut de l'avant-scène, il fomentoit et contemploit les émeutes occasionnées par les pantomimes. Quand les partis en venoient aux mains et se battoient avec les pierres et les bancs, il en jetoit aussi sur le peuple, et même il blessa un préteur à la tête.

27. Mais ses vices se fortifiant peu-à-peu, on le vit dédaigner les plaisanteries et le mystère, et se porter ouvertement à de plus grands excès. Il prolongeoit souvent ses repas depuis le milieu du jour jusqu'au milieu de la nuit, et avoit très-souvent recours aux bains chauds, ou rafraîchis avec la neige, suivant la saison. Il soupoit quelquefois dans un lieu public qu'il faisoit fermer, par exemple, dans la Naumachie, dans le champ de Mars, et dans le grand cirque, où il étoit servi par les courtisanes et les joueuses d'instrumens de toute la ville. Toutes les fois qu'il descendoit le Tibre jusqu'à Ostie, ou qu'il naviguoit dans le golfe de Baies, on établissoit sur les bords, ou sur le rivage, des auberges et des lieux de débauches, où des femmes de distinction, jouant le rôle d'hôtesses, l'invitoient à aborder de tout côté. Il se prioit à souper chez ses amis. La dépense, pour les couronnes de soie, monta à quatre millions de sesterces[1] dans un de ces repas, et dans

---

dont il est question ici, fait voir que la soie étoit très rare encore, et que le travail des fleurs artificielles n'étoit pas aussi commun qu'aujourd'hui.

sestertium constitit, alteri pluris aliquanto ab-sortio rosaria.

28. Super ingenuorum pædagogia, et nuptarum concubinatus, Vestali virgini Rubriæ vim intulit. Acten libertam paulum abfuit quin justo matrimonio sibi conjungeret: submissis consularibus viris qui regio genere ortam pejerarent. Puerum Sporum, exsectis testibus, etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus est: cum dote et flammeo per solemne nuptiarum celeberrimo officio, deductum ad se pro uxore habuit. Exstatque cujusdam non inscitus jocus, Bene agi potuisse cum rebus humanis, si Domitius pater talem habuisset uxorem. Hunc Sporum Augustarum ornamentis excultum, lecticaque vectum, et circa conventus mercatusque Græciæ, ac mox Romæ circa Sigillaria, comitatus est, identidem exosculans. Nam matris concubitum appetisse, et ab obtrectatoribus ejus, ne ferox et impotens mulier et hoc genere gratiæ prævaleret, deterritum nemo dubitavit: utique postquam meretricem, quam fama erat Agrippinæ simillimam, inter concubinas recepit. Olim etiam quoties lectica cum matre veheretur, libidinatum inceste, ac maculis vestis proditum affirmant.

---

[1] *Circa Sigillaria*. Ce quartier, un des plus fré-

un autre, celle qui se fit en roses, s'éleva encore un peu plus haut.

28. Outre son commerce infâme avec les jeunes gens bien nés et ses amours adultères, il viola Rubria, l'une des vestales; peu s'en fallut qu'il n'épousât l'affranchie Acté. Il avoit suborné des personnages consulaires, pour jurer qu'elle étoit d'une extraction royale. Il fit châtrer un jeune garçon nommé Sporus, et prétendant le métamorphoser en femme, il lui fit consigner une dot, prendre le voile couleur de flamme, se le fit amener avec toutes les solennités du mariage, et lui donna le rang de son épouse. Il nous reste un bon mot à ce sujet, *le genre humain eût été heureux, si son père Domitius avoit eu une pareille femme*. Il prodiguoit à ce Sporus tous les ornemens des impératrices; le faisoit porter en litière avec lui dans les assemblées et les marchés de la Grèce, et bientôt il l'accompagna à Rome dans le quartier *sigillaire*[1], en le baisant de temps en temps. Depuis qu'il admit au nombre de ses concubines une courtisane qu'on disoit très-ressemblante à Agrippine, personne ne douta que celle-ci ne fût l'objet de ses désirs criminels, et qu'il n'y renonçât que par la crainte que les ennemis de sa mère lui inspiroient sur l'abus que cette

---

quentés, et pour ainsi dire le palais royal de Rome, tiroit son nom des petites statues qu'on y vendoit.

29. Suam quidem pudicitiam usque adeo prostituit, ut contaminatis pene omnibus membris, novissime quasi genus luxus excogitaret: quatenus feræ pelle contectus emitteretur e cavea, virorumque ac feminarum ad stipitem deligatorum inguina invaderet: et cum affatim desevisset, conficeretur a Doryphoro liberto: cui etiam, sicut ipsi Sporus, ita ipse denupsit; voces quoque et ejulatus vim patientium virginum imitatus. Ex nonnullis comperi, persuasissimum habuisse eum, neminem hominem pudicum, aut ulla corporis parte purum esse: verum plerosque dissimulare vitium, et callliditate obtegere: ideoque professis apud se obscœnitatem, cætera quoque concessisse delicta.

30. Divitiarum et pecuniæ fructum non alium putabat quam profusionem: sordidos ac deparcos esse quibus ratio impensarum constaret: prælautos vereque magnificos qui abuterentur ac perderent. Laudabat mirabaturque avunculum Caium, nullo magis nomine quam quod ingentes a Tiberio relictas opes in brevi spatio prodegisset. Quare nec largiendi nec absumendi

femme violente et hautaine feroit de ce nouveau genre de faveur. On assure même qu'il n'alloit point en litière avec elle sans qu'on aperçût sur ses habits des traces incestueuses de pollution.

29. Il se prostitua tellement, qu'ayant souillé presque tous ses membres, il imagina, comme un nouveau genre d'amusement, de se couvrir d'une peau de bête, et d'être enfermé dans une loge, d'où on le lâchoit sur des hommes et des femmes liés à des poteaux : après avoir assouvi sur leurs corps sa passion brutale, il se livroit à son tour à son affranchi Doriphore, qu'il épousa ainsi que Sporus. Mari de l'un, il devint la femme de l'autre, jusqu'à contrefaire avec lui les cris et les gémissemens des filles qui perdent leur virginité. Je tiens de plusieurs personnes, qu'il étoit très-persuadé qu'il n'y avoit point d'homme qui fût chaste dans aucune partie de son corps : mais que la plupart d'eux masquoient leurs vices avec adresse, et que c'est pour cela qu'il pardonnoit tout à ceux qui affichoient devant lui leur corruption.

30. Il ne voyoit pour les richesses et l'argent d'autre usage que de les dissiper ; regardoit comme avares et crasseux ceux qui régloient leurs dépenses, et nommoit générosité et magnificence l'abus et la profusion. Ce qu'il louoit et admiroit le plus dans son oncle Caius, c'étoit d'avoir prodigué en peu de temps les sommes immenses qu'avoit laissées Tibère ; aussi ne mit-il aucune borne à ses

modum tenuit. In Tiridatem, quod vix credibile videatur, octingena nummum millia diurna erogavit, abeuntique super sestertium millies contulit. Menecratem citharœdum et Spicillum mirmillonem triumphalium virorum patrimoniis ædibusque donavit. Cercopithecum Panerotem fœneratorem, et urbanis rusticisque prædiis locupletatum, prope regio extulit funere. Nullam vestem bis induit. Quadringenis in punctum sestertium aleam lusit. Piscatus est rete aurato, purpura, coccoque funibus nexis. Nunquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis, canusinatis mulionibus, armillata et phalerata cum Mazacum turba, atque cursorum.

31. Non in alia re damnosior quam in ædificando, Domum a Palatio Esquilias usque fecit: Quam primo Transitoriam, mox, incendio absumptam, restitutamque, Auream nominavit. De cujus spatio atque cultu suffecerit hoc retulisse. Vestibulum ejus fuit, in quo colossus centum viginti pedum staret ipsius effigie: tanta

---

[1] Cent soixante mille francs.

[2] Vingt millions de francs.

[3] Quatre-vingt mille francs.

de crimes. La confiance qu'il avoit en son pouvoir, n'étoit pas la seule cause de ces folles dépenses, il y fut poussé par l'espoir soudain de richesses immenses et cachées : c'est la découverte des anciens trésors que Didon avoit emportés avec elle en s'enfuyant de Tyr. Un chevalier romain lui assuroit qu'ils étoient renfermés dans de vastes cavernes d'Afrique, d'où on pouvoit les tirer avec très-peu de peine.

32. Mais trompé dans son espérance, épuisé et tellement dépourvu de ressources, que la paye des soldats et les retraites des vétérans restoient forcément en arrière, il eut recours aux accusations calomnieuses et aux rapines. Il statua, avant tout, qu'au lieu de la moitié, il recevroit les trois quarts des successions de tous les affranchis qui, sans une cause probable, [1] portoient les noms de quelques-unes des familles à qui il étoit allié. Il ordonna ensuite la confiscation des biens de ceux qui se rendroient coupables d'ingratitude envers le prince dans leurs testamens, et infligea des peines aux jurisconsultes qui les auroient écrits ou dictés. Il enjoignit l'application de la loi de lèse-majesté à toutes les actions et paroles qui trouveroient des délateurs. Il exigea des villes le prix des couronnes qui lui avoient été

---

de leurs prétentions : Néron, en se dispensant d'en donner aucune, s'emparoit ainsi à-peu-près du droit universel de patronage.

civitates detulissent. Et cum interdixisset usum amethystini ac Tyrii coloris, submisissetque qui nundinarum die pauculas uncias venderet: præclusit cunctos negotiatores. Quinetiam inter canendum animadversam matronam e spectaculis, vetita purpura cultam, demonstrasse procuratoribus suis creditur: detractamque illico, non veste modo sed et bonis exuit. Nulli delegavit officium, ut non adjiceret: scis quid mihi opus sit: et, hoc agamus, ne quis quidquam habeat. Ultimo, templis compluribus dona detraxit, simulacraque ex auro vel argento fabricata conflavit: in his Penatium deorum, quæ mox Galba restituit.

33. Parricidia et cædes a Claudio exorsus est: cujus necis, et si non auctor, at conscius fuit: neque dissimulanter, ut qui boletos, in quo cibi genere venenum is acceperat, quasi deorum cibum, posthac proverbio Græco collaudare sit solitus. Certe omnibus rerum verborumque contumeliis mortuum insectatus est, modo stultitiæ, modo sævitiæ arguens. Nam

---

[1] Cela ne doit s'entendre sans doute que de ceux qui faisoient commerce de ces couleurs. On a lieu de penser que c'est pour leur faire acheter ensuite la permission de rouvrir leurs magasins.

offertes dans quelque jeu que ce fût. Après avoir défendu l'usage des couleurs d'améthiste et de pourpre, lui-même en fit vendre quelques onces un jour de marché, et se servit de ce prétexte pour fermer toutes les boutiques de marchands. On croit même qu'en chantant dans un spectacle, il remarqua une dame ornée de pourpre après sa défense, et qu'il l'indiqua à ses agens : elle fut prise sur-le-champ et dépouillée de ses habits et de ses biens. Jamais il ne conféra aucune fonction sans ajouter : *Vous savez mes besoins, faisons ensorte qu'il ne reste rien à personne.* Il en vint jusqu'à dépouiller plusieurs temples, et il fit fondre les statues d'or et d'argent, entre autres celles des dieux pénates, que Galba ne tarda pas à rétablir.

33. Le premier de ses meurtres et de ses parricides eut Claude pour objet. S'il ne fut pas l'auteur de sa mort, du moins il en fut le complice; et il s'en cachoit si peu, qu'il avoit coutume de donner proverbialement en grec le nom de nourriture divine aux champignons, parce qu'on s'étoit servi d'eux pour empoisonner Claude. Il ne faisoit et ne disoit rien qui ne fût outrageant pour sa mémoire, l'accusant tantôt de folie et tantôt de cruauté. Il allongeoit malignement la première syllabe du mot latin *morari*, [1] en disant que ce

---

[1] Il faisoit ainsi allusion à la signification de *fou* que présente le mot grec *μωρος*.

et morari eum inter homines desiisse, producta prima syllaba jocabatur: multaque decreta et constituta, ut insipientis atque deliri, pro irritis habuit. Denique bustum ejus consepiri, nisi humili levique materia, neglexit. Britannicum, non minus æmulatione vocis, quæ illi jucundior suppetebat, quam metu, ne quandoque apud hominum gratiam paterna memoria prævaleret, veneno aggressus est. Quod acceptum a quadam Locusta, venenariorum indice, cum opinione tardius cederet, ventre modo Britannici moto: accersitam mulierem sua manu verberavit, arguens pro veneno remedium dedisse. Excusantique minus datum ad occultandam facinoris invidiam: Sane, inquit, legem Juliam timeo: coegitque se coram in cubiculo quam posset velocissimum ac præsentaneum coquere. Deinde in hædo expertus, postquam is quinque horas protraxit: iterum ac sæpius recoctum, porcello objecit. Quo statim exanimato, inferri in triclinium, darique cœnanti secum Britannico imperavit et cum ille ad primum gustum concidisset, comitiali morbo ex consuetudine correptum apud convivas ementitus, postero die raptim inter maximos imbres translatitio extulit funere. Locustæ pro navata opera, impunitatem prædiaque ampla, sed et discipulos dedit.

prince avoit cessé de vivre, et il annula plusieurs de ses décrets et de ses statuts, comme des traits d'extravagance et de délire; enfin il n'employa à la construction de son tombeau que des matières viles et peu durables.

Sa jalousie pour la voix de Britannicus qui étoit plus agréable que la sienne, et la crainte que le souvenir de son père ne devînt pour lui un titre puissant à la faveur du peuple, le portèrent également à l'empoisonner. Il eut recours à une certaine Locuste, connue pour avoir dénoncé des empoisonneurs. Mais le poison qu'il en reçut, au lieu de produire un prompt effet, ne fit que donner la diarrhée à Britannicus. Il la fit venir, et la battit de sa propre main, en l'accusant de n'avoir donné qu'un remède au lieu de poison. Comme elle s'excusa sur ce qu'elle avoit diminué la dose, pour cacher ce crime odieux; *certes*, dit-il, *j'ai à craindre la loi Julia*, et il la força de préparer dans sa chambre et devant lui le poison le plus prompt et le plus actif. Il l'essaya d'abord sur un chevreau qui ne mourut qu'au bout de cinq heures; il le fit recuire à plusieurs reprises, et en donna à un marcassin qui expira sur-le-champ. C'est après cela qu'il le fit porter dans la salle à manger, et servir à Britannicus qui soupoit avec lui. Le jeune prince tomba dès qu'il l'eût goûté, et Néron feignit devant ses convives que c'étoit une attaque d'épilepsie qui lui étoit ordinaire. Le lendemain il le fit à la hâte enterrer sans pompe,

34. Matrem, dicta factaque sua exquirentem acerbius et corrigentem, hactenus primo gravabatur, ut invidia identidem oneraret, quasi cessurus imperio, Rhodumque abiturus: mox et honore omni et potestate privavit; abductaque militum et Germanorum statione, contubernio quoque ac palatio expulit. Neque in divexanda quidquam pensi habuit: submissis et qui Romæ morantem, litibus, et in secessu quiescentem, per convicia et jocos, terra marique prætervehentes inquietarent. Verum minis ejus ac violentia territus perdere statuit. Et cum veneno ter tentasset, sentiretque antidotis præmunitam: lacunaria, quæ noctu super dormientem laxata machina deciderent, paravit. Hoc consilio per conscios parum celato, solutilem navem, cujus vel naufragio vel cameræ ruina periret, commentus est. Atque ita reconciliatione simulata, jucundissimis literis Bajas evocavit ad solemnia quinquatrium simul celebranda: datoque negotio trierarchis, qui Liburnicam, qua advecta erat, velut fortuito concursu confringerent, protraxit convivium. Repetentique Baulos, in locum corrupti navigii,

au milieu d'une grande pluie. Pour prix de ses services, Locuste reçut de Néron, outre l'impunité, de grandes possessions et des disciples pour les former dans son art.

34. Sa mère, en contrôlant ses actions et ses paroles avec aigreur, le chagrina d'abord, au point qu'il disoit de temps en temps, pour la rendre odieuse, qu'il lui céderoit l'empire et se retireroit à Rhodes. Mais bientôt il la priva de tout honneur et de toute puissance; il lui ôta sa garde prétorienne et allemande, la bannit de sa société et de son palais; puis il ne ménagea plus rien pour la tourmenter. Restoit-elle à Rome, il lui suscitoit des procès; se retiroit-elle à la campagne, elle étoit en butte aux affronts et aux invectives de ses émissaires qui passoient par terre et par mer près de sa retraite. Mais effrayé de ses menaces et de sa violence, il résolut de la perdre. Trois fois il essaya le poison, et la trouvant munie de préservatifs, il prépara un plafond qui devoit se détendre artificiellement la nuit, et tomber sur elle pendant son sommeil. L'indiscrétion de ses complices éventa ce projet, et il imagina un vaisseau qui en s'ouvrant la noieroit, ou l'écraseroit de ses débris. Il feignit donc de se réconcilier avec elle, et l'invita par des lettres très-flatteuses à venir à Baies, célébrer avec lui les fêtes de Pallas. Il la retint long-temps à table, après avoir chargé les capitaines des galères de fracasser, comme par un choc fortuit, celle qui l'avoit amenée. A sa place,

machinosum illud obtulit, hilare prosecutus: atque in digressu papillas quoque exosculatus, reliquum temporis cum magna trepidatione vigilavit, cœptorum opperiens exitum. Sed ut diversa omnia, nandoque evasisse eam comperit, inops consilii, L. Agerinum, libertum ejus, salvam et incolumem cum gaudio nuntiantem, objecto clam juxta pugione, ut percussorem sibi subornatum arripi constringique jussit, matremque occidi: quasi deprehensum crimen voluntaria morte vitasset. Adduntur his atrociora, nec incertis auctoribus, ad visendum interfectæ cadaver accurrisse, contrectasse membra, alia vituperasse, alia laudasse, sitique interim oborta, bibisse. Neque tamen sceleris conscientiam, quamquam et militum et senatus populique gratulationibus confirmaretur, aut statim aut unquam postea ferre potuit: sæpe confessus exagitari se materna specie, verberibus Furiarum, ac tædis ardentibus. Quin et facto per Magos sacro, evocare Manes, et exorare tentavit. Peregrinatione quidem Græciæ, Eleusiniis sacris, quorum initiatione impii et scelerati voce præconis submoverentur, interesse non ausus est. Junxitque parricidio matris amitæ necem. Quam cum ex duritia alvi cubantem visitaret: et illa tractans lanuginem ejus, ut assolet, jam grandis natu, per blandi-

il lui offrit, pour retourner à Bauli, le vaisseau qu'on avoit construit avec artifice. Il l'y conduisit avec gaieté; et même en se séparant d'elle, il lui baisa le sein. Il veilla le reste du temps, attendant avec une grande anxiété l'issue de son entreprise. Mais informé qu'elle avoit mal réussi, et que sa mère étoit échappée à la nage, ne sachant plus à quoi recourir, il profita de l'arrivée de L. Agerinus, affranchi d'Agrippine, qui lui annonçoit avec joie qu'elle étoit sauvée. Un poignard jeté furtivement à côté de lui, fut le prétexte dont il se servit pour le faire saisir et enchaîner comme un assassin envoyé par sa mère; et il la fit tuer aussitôt, voulant donner à croire qu'elle s'étoit dérobée par une mort volontaire à la découverte de son crime. On ajoute des circonstances encore plus atroces, et qui ne sont pas sans garans; qu'il accourut pour voir le cadavre, qu'il en toucha les différentes parties, fit la critique des unes et l'éloge des autres, et qu'il satisfit dans cet intervalle sa soif en buvant. Cependant, malgré les félicitations des soldats, du sénat et du peuple, jamais depuis il ne put étouffer les remords de son crime. Souvent il avoua que l'image de sa mère, que les fouets vengeurs et les torches ardentes des Furies le poursuivoient. Il essaya, mais en vain, d'évoquer et de fléchir ses mânes par un sacrifice magique, et n'osa, dans son voyage de Grèce, assister aux mystères d'Eleusis, dont la voix du crieur interdit l'initiation aux impies et aux scélérats.

tias forte dixisset. Simul hanc excepero, mori volo: conversus ad proximos, confestim se positurum velut irridens ait: præcepitque medicis ut largius purgarent ægram. Nam nec dum defunctæ bona invasit, suppresso testamento, ne quid abscederet.

35. Uxores præter Octaviam duas postea duxit. Poppæam Sabinam, quæstorio patre natam, et equiti Romano ante nuptam: deinde Statiliam Messalinam Tauri bis consulis ac triumphalis abneptem. Qua ut potiretur, virum ejus Atticum Vestinum consulem in honore ipso trucidavit. Octaviæ consuetudinem cito aspernatus, corripientibus amicis, sufficere illi debere respondit uxoria ornamenta. Eamdem mox sæpe frustra strangulare meditatus, dimisit ut sterilem: sed improbante divortium populo, nec parcente conviciis, etiam relegavit. Denique occidit sub crimine adulteriorum, adeo impudenti falsoque, ut in quæstione pernegantibus cunctis, Anicetum pædagogum suum indicem subjecerit, qui dolo stupratam a se fateretur.

La mort de sa tante se joignit à ce parricide ; lorsqu'il l'alla voir, elle étoit malade d'une irritation d'entrailles, et lui dit flatteusement, en caressant, selon l'usage des personnes âgées, le léger duvet de son menton : *Je mourrai volontiers dès que j'aurai reçu ce présent.* Il se tourna alors vers ses courtisans les plus proches, en leur disant, comme pour se moquer d'elle, qu'il se feroit couper au plutôt la barbe, et il ordonna aux médecins de purger copieusement la malade. Sans attendre sa mort, il s'empara de ses biens ; et pour que rien ne lui en échappât, il supprima son testament.

35. Outre Octavie, il eut pour femmes Poppée, fille d'un questeur et mariée auparavant à un chevalier romain, puis Statilia Messalina, arrière-petite-fille de Taurus, qui joignoit les honneurs du triomphe à deux consulats. Pour épouser la dernière, il égorgea son mari Atticus Vestinus, alors consul. Il se dégoûta bientôt d'Octavie, et répondit à ses amis qui l'en blâmoient, *qu'elle devoit se contenter du rang d'impératrice.* Il la répudia ensuite sous prétexte de stérilité, après avoir en vain projeté souvent de l'étrangler; mais le peuple désapprouvant son divorce et lui en faisant des reproches injurieux, il la bannit et la fit enfin mourir comme adultère : accusation si impudente et si fausse que, sur la dénégation formelle de tous ceux qu'on appliqua à la question, il suborna son précepteur Anicetus, pour con-

Poppæam duodecimo die post divortium Octaviæ in matrimonium acceptam, dilexit unice. Et tamen ipsam quoque ictu calcis occidit: quod se ex aurigatione sero reversum, gravida et ægra conviciis incesserat. Ex hac filiam tulit Claudiam Augustam, amisitque admodum infantem. Nullum adeo necessitudinis genus est quod non scelere perculerit. Antoniam Claudii filiam recusantem post Poppææ mortem nuptias suas, quasi molitricem novarum rerum, interemit. Similiter interemit cæteros, aut affinitate aliqua sibi aut propinquitate conjunctos. In quibus Aulum Plautium juvenem: quem cum ante mortem per vim constuprasset: Eat nunc, inquit, mater mea, et successorem meum osculetur: jactans dilectum ab ea, et ad spem imperii impulsum. Privignum Rufinum Crispinum, Poppæa natum, impuberem adhuc, quia ferebatur ducatus et imperia ludere, mergendum mari, dum piscaretur, servis ipsius demandavit. Tuscum nutricis filium relegavit, quod in procuratione Ægypti, balneis in adventum suum exstructis lavisset. Senecam præceptorem ad necem compulit: quamvis sæpe commeatum petenti, bonisque cedenti, persancte jurasset, suspectum se frustra, periturumque potius quam nociturum ei. Burro præfecto remedium ad fauces pollicitus, toxicum misit,

fesser qu'il avoit joui d'Octavie, par artifice. Le douzième jour après l'avoir répudiée, Néron épousa Poppée et n'aima qu'elle. Cependant il la tua d'un coup de pied, parce qu'étant grosse et malade, elle se permit des reproches amers de ce qu'il revenoit trop tard des courses de chariots. Il en eut une fille nommée Claudia Augusta, qui mourut en bas âge.

Il n'est aucune espèce de lien qu'il ne rompît par le crime. Il fit périr, comme conspiratrice, Antonia, fille de Claudius, pour avoir refusé de s'unir à lui après la mort de Poppée. Il immola également ses autres parens et alliés, entre autres le jeune Aulus Plautius, qu'il viola avant de le mettre à mort, en disant : *Que ma mère aille maintenant embrasser mon successeur.* Par là, il accusoit Agrippine d'aimer ce jeune homme et de lui avoir donné l'espoir de l'Empire. Son beau-fils, Crispinus Rufinus, dont Poppée étoit mère, prenoit dans les jeux de son enfance les rôles de commandant et d'empereur; c'en fut assez pour qu'il ordonnât à ses esclaves de le noyer à la pêche. Tuscus, fils de sa nourrice, et intendant d'Egypte, fut exilé pour s'être baigné dans les bains qu'on avoit construits pour l'arrivée de l'empereur. Son précepteur Sénèque lui avoit souvent demandé la permission de se retirer et de lui céder tous ses biens; et Néron, après avoir solennellement juré *que ses soupçons étoient vains, et qu'il mourroit plutôt que de lui nuire,* ne l'obligea

Libertos divites et senes olim adoptionis, mox dominationis suæ fautores, atque rectores, veneno partim cibis, partim potionibus indito, intercepit.

36. Nec minore sævitia foris et in exteros grassatus est. Stella crinita, quæ summis potestatibus exitium portendere vulgo putatur, per continuas noctes oriri cœperat. Anxius ea re, ut ex Babilo astrologo didicit, solère reges talia ostenta cæde aliqua illustri expiare, atque a semet in capita procerum depellere: nobilissimo cuique exitium destinavit. Enimvero multo magis et quasi per justam causam duabus conjurationibus promulgatis: quarum prior majorque Pisoniana, Romæ, posterior Viniciana, Beneventi conflata atque detecta est. Conjurati e vinculis triplicium catenarum dixere causam: cum quidam crimen ultro faterentur, nonnulli etiam imputarent, tamquam aliter illi non possent nisi morte succurrere, dedecorato flagitiis omnibus. Damnatorum liberi urbe pulsi, enectique veneno aut fame. Constat quosdam cum pædagogis et capsariis uno prandio pariter necatos, alios diurnum victum prohibitos quærere.

pas moins à se donner la mort. Au lieu d'un remède pour le mal de gorge qu'il avoit promis au préfet Burrus, il lui envoya du poison; il en mit dans des mets et des boissons pour se défaire des riches et vieux affranchis, qui ayant contribué à son adoption, étoient les partisans et les soutiens de son gouvernement.

36. Il ne déploya pas moins de cruauté au-dehors et contre ceux qui lui étoient étrangers. Depuis plusieurs nuits consécutives il paraissoit une comète chevelue, qu'on regarde vulgairement comme un présage désastreux pour les potentats. Ce phénomène l'inquiéta, et il apprit de l'astrologue Babilus que les rois détournoient d'eux ces prodiges, en les faisant par des meurtres expiatoires retomber sur des têtes illustres. Cela suffit pour le déterminer à sacrifier les hommes les plus distingués; et il le fit d'autant plus volontiers, qu'il en eut un juste prétexte dans la découverte de deux conjurations, dont la première et la plus considérable fut tramée par Pison à Rome, et l'autre par Vinicius à Bénévent. Les conjurés comparurent chargés de triples chaînes : quelques-uns firent l'aveu volontaire de leur projet et plusieurs même le lui imputèrent, en l'attribuant à l'impossibilité de le dérober autrement que par la mort à l'opprobre de tous ses crimes. Les enfans des condamnés furent bannis de Rome et moururent par le poison ou par la faim. Il est constant que quelques-uns d'eux périrent dans un

37. Nullus posthac adhibitus delectus aut modus interimendi quoscumque libuisset, quacumque de causa. Sed ne de pluribus referam, Salvidieno Orfito objectum est quod tabernas tres de domo sua circa forum civitatibus ad stationem locasset: Cassio Longino jurisconsulto ac luminibus orbato, quod in vetere gentili stemmate C. Cassii percussoris Cæsaris imagines restituisset: Pæto Thraseæ, tristior et pædagogi vultus. Mori jussis non amplius quam horarium spatium dabat. Ac ne quid moræ interveniret, medicos admovebat, qui cunctantes continuo curarent. Ita enim vocabat, venas mortis gratia incidere. Creditur etiam polyphago cuidam Ægyptii generis, crudam carnem et quidquid daretur mandere assueto, concupisse vivos homines laniandos absumendosque objicere. Elatus inflatusque tantis velut successibus, negavit quemquam principum scisse quid sibi liceret. Multasque nec dubias significationes sæpe jecit, ne reliquis quidem se parsurum senatoribus: eumque ordinem sublaturum quandoque e republica ac provincias et exercitus equiti Romano ac libertis permissurum. Certe neque adveniens, neque proficiscens, quemquam

repas avec leurs précepteurs, avec les esclaves qui les servoient, et que d'autres furent privés de la liberté de mendier leur pain.

37. Dès-lors il immola sans choix, sans formalité, et sur les moindres prétextes, tous ceux dont il lui plut de se défaire. Je me borne à en citer quelques-uns. On fit un crime à Salvidienus Orfitus d'avoir loué trois boutiques de sa maison près de la place publique, comme lieu de réunion pour les citoyens de différentes villes; à Cassius Longinus, jurisconsulte et aveugle, d'avoir rétabli parmi les images de ses ancêtres celle de C. Cassius, meurtrier de César; à Pœtus Thrasea, d'avoir le visage austère d'un pédagogue. Il ne donnoit qu'une heure de répit à ceux qu'il condamnoit à mort; et pour prévenir tout délai il leur envoyoit des médecins *pour les traiter sur-le-champ* : c'étoit sa manière de désigner les gens chargés de leur couper les veines. Il y avoit un Egyptien vorace, accoutumé à manger la chair crue et tout ce qu'on lui présentoit : on croit qu'il eut envie de lui donner des hommes vivans à déchirer et à dévorer. Fier et triomphant, pour ainsi dire, de tant de succès, il prétendit, *qu'aucun prince avant lui n'avoit connu toute l'étendue de son pouvoir.* Il laissa échapper plusieurs signes indubitables, qu'il n'épargneroit pas le reste des sénateurs, et que supprimant un jour cet ordre, il donneroit le gouvernement des provinces et le commandement des armées aux chevaliers romains

osculo impertivit, ac ne resalutatione quidem. Et in auspicando opere Isthmi, magna frequentia clare, Ut sibi ac populo romano bene res verteret, optavit : dissimulata senatus mentione.

38. Sed nec populo aut mœnibus patriæ pepercit. Dicente quodam in sermone communi,

Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί :

immo, inquit, ἐμοῦ ζῶντος. Planeque ita fecit : nam quasi offensus deformitate veterum ædificiorum, et angustiis flexurisque vicorum, incendit urbem tam palam, ut plerique consulares, cubicularios ejus, cum stupa tædaque, in prædiis suis deprehensos non attigerint : et quædam horrea circa domum Auream, quorum spatium maxime desiderabat, bellicis machinis labefactata, atque inflammata sint, quod saxeo muro constructa erant. Per sex dies, septemque noctes ea clade sævitum est, ad monumentorum bustorumque diversoria plebè compulsa. Tunc

---

[1] D'Achaie ou de Corinthe, dont il a déjà été question.

et aux affranchis. Ce qu'il y a de certain, c'est que, ni en arrivant, ni en partant, il n'embrassa aucun sénateur; qu'il ne leur rendit pas même le salut, et qu'en ouvrant les travaux de l'isthme [1] il prononça clairement, au milieu d'une foule immense, des vœux, *pour que cette entreprise lui réussît, ainsi qu'au peuple romain*, sans faire aucune mention du sénat.

38. Il n'épargna pas même le peuple ni les murs de Rome. Quelqu'un dans la conversation répétoit ce vers grec,

> Que la terre, à ma mort, des flammes soit la proie,

qu'elle le soit, reprit-il, *plutôt de mon vivant*; et il agit en conséquence. Sous prétexte que le mauvais goût des anciens édifices, que la sinuosité des rues et leur peu de largeur le choquoient; il mit le feu à la ville si ouvertement, que plusieurs personnages consulaires n'osèrent arrêter ses valets-de-chambre, qu'ils surprirent chez eux avec des étoupes et des flambeaux, et qu'on se servit de machines de guerre pour battre et embrâser des greniers bâtis en pierres, qui étoient voisins de la maison d'or, et dont l'emplacement lui faisoit envie. Le feu continua ses ravages pendant six jours et sept nuits; et le peuple fut réduit à chercher un asyle dans les sépulcres et dans les tombeaux. Outre un nombre infini de grandes maisons, cet incendie consuma les demeures

præter immensum numerum insularum, domus priscorum ducum arserunt, hostilibus adhuc spoliis adornatæ, deorumque ædes ab regibus, ac deinde Punicis ac Gallicis bellis votæ dedicatæque: et quidquid visendum atque memorabile ex antiquitate duraverat. Hoc incendium e turri Mæcenatiana prospectans, lætusque flammæ, ut aiebat, pulcritudine, ἅλωσιν Ilii in illo suo scenico habitu decantavit. Ac ne non hinc quoque quantum posset prædæ et manubiarum invaderet, pollicitus cadaverum et ruderum gratuitam egestionem, nemini ad reliquias rerum suarum adire permisit, collationibusque non receptis modo, verum et efflagitatis, provincias privatorumque census prope exhausit.

39. Accesserunt tantis ex principe malis, probrisque, quædam et fortuita: pestilentia unius autumni, qua triginta funerum millia in rationem Libitinæ venerunt: clades Britannica, qua duo præcipua oppida, magna civium sociorumque cæde direpta sunt: ignominia ad Orientem legionibus in Armenia sub jugum missis, ægreque Syria retenta. Mirum, et vel præcipue notabile inter hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta et convicia hominum tulisse: neque in ullos leniorem quam qui se dictis aut carminibus lacessissent, exstitisse.

des anciens généraux encore ornées des dépouilles des ennemis, les temples des dieux consacrés par les rois, ceux qu'on leur avoit promis ensuite et dédiés durant les guerres des Carthaginois et des Gaulois, enfin tout ce qui restoit de monumens remarquables de l'antiquité. Néron, du haut de la tour de Mécène, contemplant cet embrâsement, et réjoui, comme il le disoit, *par la beauté* de la flamme, chanta la prise de Troye en habit de théâtre. Pour ne laisser échapper de ce désastre aucune espèce de proie et de butin, il promit de déblayer à ses frais la ville de cadavres et de décombres, et ne permit à personne d'aller recueillir les débris de sa fortune. Non content de recevoir ensuite, il exigea des contributions ruineuses pour les provinces et les particuliers.

39. A tant de calamités et d'infamies, dont il étoit l'auteur, se joignirent quelques malheurs fortuits. La peste enleva trente mille romains dans un seul automne. Deux des villes principales d'Angleterre furent pillées avec un grand carnage de citoyens et d'alliés. Les légions d'orient essuyèrent une déroute honteuse, passèrent sous le joug en Arménie, et on eut beaucoup de peine à conserver la Syrie. Ce qu'il y a de plus surprenant et de plus remarquable en tout cela, c'est que Néron ne supporta rien plus patiemment que les malédictions et les outrages, et ne se montra jamais plus doux qu'envers ceux qui lancèrent contre lui

Multa Græce Latineque proscripta, aut vulgata sunt, sicut illa.

> Νερων Ορεστης, Αλκμαίων, μητροκτόνοι.
> Νεόνυμφον Νέρων, ἰδίαν μητέρα ἀπέκτεινεν.[1]

> Quis neget Æneæ magna de stirpe Neronem?
> Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.

> Dum tendit citharam noster, dum cornua Parthus,
> Noster erit Pæan, ille ἑκατηβελέτης.

> Roma domus fiet: Veios migrate Quirites,
> Si non et Veios occupat ista domus.

Sed neque auctores requisivit: et quosdam per indicem delatos ad senatum, affici graviore pœna prohibuit. Transeuntem eum Isidorus Cynicus in publico clara voce corripuerat, quod Nauplii mala bene cantitaret, sua bona male disponeret. Et Datus Atellanarum histrio in cantico quodam, ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ita demonstraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum C. Claudii Agrippinæque significans: et in novissima clausula,

> Orcus vobis ducit pedes,

---

[1] Ces quatre vers sont plutôt une paraphrase qu'une traduction des deux vers grecs rapportés par Suétone, dont le premier seul se trouve fidèlement traduit. Quant

des épigrammes. On en afficha et on en publia beaucoup en grec et en latin, telles que celles-ci:

Comme Oreste, Alcméon, Néron tua sa mère,
[1] Sans qu'il eût à venger les mânes de son père.
De ce fils inhumain, de ce barbare époux
La jeune et chaste femme expira sous les coups.

De Néron dans Ænée on voit bien l'origine:
Ænée enlève Anchise, et Néron Agrippine.

Par la lyre et par l'arc on distingue Apollon:
Le Parthe tient son arc; la lyre est pour Néron.

Rome n'est qu'un palais: pour Albe[2] il faut partir,
Romains, si ce palais ne vient pas l'engloutir.

loin d'en poursuivre les auteurs, il empêcha de punir trop rigoureusement ceux qui furent dénoncés au sénat. Le cynique Isidore lui fit à son passage, publiquement et à haute voix, cette réprimande: *Au lieu de chanter si bien les malheurs de Palamède, que ne mets-tu un meilleur ordre dans tes affaires?* Datus, acteur dans les atellanes, en chantant ces paroles, *bon jour, mon père, bon jour, ma mère*, peignit si évidemment la mort de Claude et d'Agrippine, qu'on croyoit voir l'un

aux trois autres épigrammes, il me semble que j'en ai rendu le sens avec assez d'exactitude et de précision.

[2] Il y a dans le latin *veios*, que j'ai été obligé de changer.

senatum gestu notaret: histrionem et philosophum Nero nihil amplius quam urbe Italiaque submovit, vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem, irritaret ingenia.

40. Talem principem paulo minus quatuor decem annos perpessus terrarum orbis, tandem destituit: initium facientibus Gallis, duce Julio Vindice, qui tum eam provinciam pro prætore obtinebat. Prædictum a mathematicis Neroni olim erat, fore ut quandoque destitueretur: unde vox ejus celeberrima, τὸ τέχνιον πᾶσα γαῖα τρέφει: quo majore venia meditaretur citharœdicam artem principi sibi gratam, privato necessariam. Spoponderunt tamen quidam destituto ei dominationem Orientis, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum, plures omnis pristinæ fortunæ restitutionem. Cui spei pronior, Britannia Armeniaque amissa, ac rursus utraque recepta, defunctum se fatalibus malis existimabat. Ut vero consulto Delphis Apolline, septuagesimum ac tertium annum cavendum sibi audivit, quasi eo demum obiturus, ac nihil conjectans de ætate Galbæ, tanta fiducia, non modo senectam, sed etiam perpetuam singularemque concepit felicitatem, ut amissis naufra-

boire et l'autre nager. A la fin de la pièce, qui se terminoit ainsi, *Pluton vous entraîne par les pieds*, il ajouta un geste qui désignoit le sénat. Cependant Néron se contenta de bannir de Rome et d'Italie le philosophe et le comédien, soit par une impudence à toute épreuve, soit par la crainte d'irriter la satire en s'y montrant sensible.

40. Le monde avoit supporté près de quatorze ans un tel prince, lorsqu'il l'abandonna enfin. La défection commença par les Gaules, et eut pour chef Julius Vindex, qui gouvernoit cette province en qualité de propréteur. Les astrologues avoient prédit jadis à Néron qu'il perdroit l'empire. C'est ce qui lui faisoit souvent répéter,

Dans l'univers entier l'artiste trouve à vivre,

voulant justifier par-là son application à la musique, qui lui étoit agréable tandis qu'il régnoit, et lui serviroit de ressource s'il tomboit du trône. Cependant les uns lui avoient promis après sa déposition, la domination en Orient, les autres le royaume de Judée en particulier, et plusieurs même le rétablissement de toute son ancienne puissance. Plus flatté par ce dernier espoir, après avoir perdu et recouvré ensuite l'Angleterre et l'Arménie, il se croyoit affranchi de tous les malheurs attachés à sa destinée. Mais depuis que l'oracle d'Apollon à Delphes, consulté par lui, répondit qu'il eût à se défier de la soixante-treizième année, Néron, persuadé que c'étoit celle de sa

gio pretiosissimis rebus, non dubitaverit inter suos dicere, pisces eas sibi relaturos. Neapoli de motu Galliarum cognovit die ipso quo matrem occiderat : adeoque lente ac secure tulit, ut gaudentis etiam suspicionem præberet, tamquam occasione nata spoliandarum jure belli opulentissimarum provinciarum. Statimque in gymnasium progressus, certantes athletas effusissimo studio spectavit. Cœnæ quoque tempore interpellatus, tumultuosioribus litteris hactenus excanduit, ut malum iis qui descissent minaretur. Denique per octo continuos dies non rescribere cuiquam, non mandare quid aut præcipere conatus, rem silentio obliteravit.

41. Edictis tandem Vindicis contumeliosis, et frequentibus permotus, senatum epistola in ultionem sui reique publicæ adhortatus est : excusato languore faucium, propter quem non adesset. Nihil autem æque doluit quam ut citharœdum malum se increpitum, ac pro Nerone

[1] Par allusion à l'anneau de Polycrate, qu'il retrouva dans un poisson, après l'avoir jeté à la mer.

mort, et sans songer à l'âge de Galba, attendit avec tant de confiance, non-seulement une longue vieillesse, mais encore une félicité perpétuelle et singulière, qu'ayant perdu dans un naufrage des choses très-précieuses, il dit à ses amis, *que des poissons les lui rapporteroient* [1].

Il apprit le soulevement des Gaules à Naples, le jour même où ci-devant il avoit fait périr sa mère. Cette nouvelle l'affecta si peu qu'on eut lieu de soupçonner qu'il s'en réjouissoit comme d'une occasion favorable pour s'emparer hostilement des dépouilles des plus riches provinces. Il se rendit aussitôt au gymnase et regarda avec le plus grand intérêt le combat des athlètes. Pendant son souper, des lettres plus pressantes vinrent l'interrompre; et il se contenta de s'exhaler en menaces contre les révoltés. Enfin, durant huit jours consécutifs, il ne fit aucune réponse, ne donna aucun ordre, aucune instruction, et mit par son silence cette affaire en oubli.

41. Troublé cependant par les manifestes injurieux et multipliés de Vindex, il écrivit au sénat pour l'exhorter à prendre à cœur sa vengeance et celle de la république : un mal de gorge fut l'excuse qu'il donna de son absence. Mais rien ne lui fit autant de peine que d'être traité de mauvais musicien et appelé Ænobarbus au lieu de Néron. Il déclara qu'il quitteroit son nom d'adoption pour reprendre celui de sa famille, dont on lui faisoit reproche, pour l'avilir. Quant aux

Ænobarbum appellatum. Et nomen quidem gentile, quod sibi per contumeliam exprobraretur, resumpturum se professus est, deposito adoptivo. Cætera convicia, ut falsa, non alio argumento refellebat, quam quod etiam inscitia tantopere laboratæ perfectæque a se artis objiceretur: singulos subinde rogitans, nossentne quemquam præstantiorem. Sed urgentibus aliis super alios nuntiis, Romam prætrepidus rediit. Leviterque modo in itinere frivolo auspicio mente recreata, cum annotasset insculptum monumento militem Gallum ab equite Romano oppressum trahi crinibus, ad eam speciem exiluit gaudio, cœlumque adoravit. Ac ne tunc quidem aut senatu, aut populo coram appellato, quosdam e primoribus viris domum evocavit: transactaque raptim consultatione, reliquam diei partem per organa hydraulica novi et ignoti generis circumduxit. Ostendensque singula, de ratione ac difficultate cujusque disserens, jamque se etiam prolaturum omnia in theatrum affirmavit, si per Vindicem liceat.

42. Postquam deinde etiam Galbam et Hispanias descivisse cognovit, collapsus, animoque male fracto, diu et sine voce et prope intermortuus jacuit. Utque resipuit, veste descissa, capite converberato, actum de se pronuntiavit. Consolantique nutriculæ, et aliis quoque jam

autres imputations outrageantes : leur fausseté étoit assez prouvée, selon lui, par celle qu'on lui faisoit d'ignorer un art qu'il avoit cultivé avec tant de soin et porté au plus haut degré de perfection : il ne laissoit pas de demander de temps en temps, *si l'on connoissoit un plus habile homme que lui*. Mais, pressé par les couriers qui arrivoient coup sur coup, il revint tremblant à Rome. Un présage frivole le rassura pourtant un peu sur la route : c'est un tombeau, orné de reliefs, qui offroit la figure d'un chevalier romain, terrassant et traînant par les cheveux un soldat gaulois. Transporté de joie à la vue de cette image, il en rendit graces au ciel. Il ne convoqua pas même le sénat, ou le peuple à son arrivée, et se contenta d'appeler chez lui quelques-uns des principaux citoyens. Après avoir délibéré avec eux à la hâte, il passa le reste du jour à observer des machines hydrauliques d'une espèce nouvelle et inconnue. Il en fit remarquer tous les détails, discourut sur le mécanisme et les difficultés de chaque partie, et promit de montrer tout cela sur le théâtre, *si Vindex vouloit bien le permettre*.

42. Mais bientôt, en apprenant la défection de Galba et de toute l'Espagne, il s'évanouit ; et lâchement abattu, il resta long-temps sans voix et à demi-mort. Revenu à lui, il s'écria, en déchirant ses habits et en se frappant la tête, *c'est fait de moi*. Sa nourrice, pour le consoler, lui rap-

principibus similia accidisse memoranti, Se vero præter cæteros inaudita et incognita pati respondit, qui suum imperium vivus amitteret. Nec eo secius quidquam ex consuetudine luxus atque desidiæ omisit vel imminuit. Quinimmo, cum prosperi quiddam ex provinciis nuntiatum esset, super abundantissimam cœnam jocularia in defectionis duces carmina, lasciveque modulata, quæ vulgo innotuerunt, etiam gesticulatus est: ac spectaculis theatri clam illatus, cuidam scenico placenti nuntium misit, abuti eum occupationibus suis.

43. Initio statim tumultus, multa et immania, verum non abhorrentia a sua natura, creditur destinasse. Successores, percussoresque submittere exercitus et provincias regentibus quasi conspiratis, idemque et unum sentientibus, quidquid ubique exulum, quidquid in urbe hominum Gallicanorum esset, contrucidare: illos, ne desciscentibus aggregarentur: hos, ut conscios popularium suorum, atque fautores. Gallias exercitibus diripiendas permittere: senatum universum veneno per convivia necare, urbem incendere, feris in populum immissis, quo difficilius defenderetur. Sed absterritus, non tam pœnitentia quam perficiendi desperatione, credensque expeditionem necessariam, consules ante tempus privavit honore:

peloit que d'autres princes avoient essuyé des malheurs semblables. *Non*, lui répondit-il, *ce qui m'arrive est inouï et sans exemple; je perds l'empire avant de perdre la vie.* Il ne retrancha pourtant rien de son luxe et de sa mollesse ordinaires. Flatté de recevoir de province une heureuse nouvelle, il donna un repas somptueux; et avec un ton et des gestes moqueurs, il y chanta, contre les auteurs de la révolte, des vers bouffons, qui devinrent publics. Il se fit porter secrètement au spectacle, où il envoya dire à un acteur agréable, *tu me fais perdre un temps précieux.*

43. On prétend qu'au commencement des troubles il conçut aussitôt plusieurs projets atroces, mais conformes à son caractère : tels sont ceux de révoquer et de faire assassiner les commandants des armées et les gouverneurs des provinces, comme des conspirateurs qui étoient tous d'accord entre eux; de massacrer tous les Gaulois qui se trouvoient à Rome, et les exilés, quelque part qu'ils fussent; ceux-ci, de peur qu'ils ne se joignissent aux révoltés, et les autres comme complices et fauteurs de leurs compatriotes; d'abandonner les Gaules au pillage des troupes; de se défaire par le poison, dans un festin, du sénat entier; de mettre le feu à la ville, et de lâcher toutes les bêtes féroces sur le peuple, pour l'empêcher de se défendre contre les flammes.

Mais détourné de ces projets, bien moins par le

atque in utriusque locum solus iniit consulatum, quasi fatale esset, non posse Gallias debellari nisi a consule. Ac susceptis fascibus, cum post epulas triclinio digrederetur, innixus humeris familiarium, affirmavit, simul ac primum provinciam attigisset, inermem se in conspectum exercituum proditurum, nec quidquam aliud quam fleturum. Revocatisque ad pœnitentiam defectoribus, sequenti die lætum inter lætos cantaturum epinicia, quæ jam nunc sibi componi oporteret.

44. In præparanda expeditione primam curam habuit deligendi vehicula, portandis scenicis organis, concubinasque, quas secum educeret, tondendi ad virilem modum, et securibus peltisque Amazonicis instruendi. Mox tribus urbanas ad sacramentum citavit: ac nullo idoneo respondente, certum dominis servorum numerum indixit: nec nisi ex tota cujusque familia probatissimos, ne dispensatoribus quidem, aut amanuensibus exceptis, recepit. Partem etiam census omnes ordines conferre jussit: et insuper inquilinos privatarum ædium atque insularum, pensionem annuam repræsentare fisco. Exegitque ingenti fastidio et acerbitate

repentir, que par le désespoir d'en venir à bout, et persuadé de la nécessité de se mettre en marche, il destitua les consuls, et prit seul la place de tous les deux, comme si c'étoit un arrêt de la destinée que les Gaules ne pussent être domptées que par un consul. Après avoir pris les faisceaux, lorsqu'il sortoit de table, appuyé sur les épaules de ses favoris, il protesta que dès qu'il auroit mis le pied dans les Gaules, il se montreroit sans arme à la vue des troupes, et n'emploieroit que ses larmes pour les fléchir; que par-là les rebelles seroient ramenés au repentir; et que le jour suivant il entonneroit, au milieu de l'allégresse commune, des chants de victoire, qu'il alloit composer tout-à-l'heure.

44. Dans les préparatifs de son expédition, son premier soin fut d'avoir des voitures pour porter des machines de théâtre; de faire couper aux concubines qu'il emmenoit avec lui, les cheveux à la manière des hommes, et de les armer de haches et de boucliers d'amazones. Il appela ensuite les tribus de Rome à prêter le serment militaire; et comme il ne se présentoit personne en état de servir, il exigea des maîtres un certain nombre, et l'élite de leurs esclaves, sans en excepter les intendans et les secrétaires. Tous les citoyens des différens ordres furent aussi obligés de donner en contribution une partie de leur fortune, et les locataires, de payer sur-le-champ leur taxe annuelle au fisc. Il mit la plus grande rigueur dans

nummum asperum, argentum pustulatum, aurum ad obrussàm: ut plerique omnem collationem palam recusarent, consensu flagitantes, a delatoribus potius revocanda præmia quæcumque cepissent.

45. Ex annonæ quoque caritate luctantium accrevit invidia. Nam et forte accidit, ut in publica fame Alexandrina navis nuntiaretur pulverem luctatoribus aulicis advexisse. Quare omnium in se odio concitato, nihil contumeliarum defuit quin subiret. Statuæ ejus a vertice currus appositus est cum inscriptione Græca, Nunc demum agona esse; et, Traheret tandem. Alterius collo et ascopera deligata, simulque titulus, Ego quid potui? sed tu culeum meruisti. Adscriptum et columnis, Etiam Gallos eum cantando excitasse. Jam noctibus jurgia cum servis plerique simulantes, crebro Vindicem poscebant.

46. Terrebatur ad hæc evidentibus portentis somniorum et auspiciorum, et ominum, tum

[1] C'est une double allusion à sa fureur pour les courses de chariots, et à la guerre des Gaules contre lui.

[2] Allusion au supplice des parricides qui étoient enfermés dans un sac et jetés à la mer.

la perception de ces impôts, ne voulant les recevoir qu'en monnoie bien marquée, en argent le plus pur, et en or éprouvé; de sorte que la plupart des contribuables refusèrent hautement de payer, et demandèrent unanimement qu'on fît plutôt rendre aux délateurs toutes les récompenses qu'ils avoient reçues.

45. Le mécontentement que la disette excitoit alors, s'accrut à cause des athlètes : le hasard voulut, qu'au milieu de la famine, on annonçât l'arrivée d'un navire d'Alexandrie, chargé de poussière pour les lutteurs de la cour. Cet événement fit retomber sur Néron la haine universelle, et l'exposa à toute sorte d'affronts. Au-dessus d'une de ses statues on mit un char, avec cette inscription en grec : *voici l'instant du combat, traîne maintenant.*[1] Au cou d'une autre de ses statues, fut attaché un sac, avec cette épigraphe : *quant à moi, je suis innocent; mais toi, tu as mérité le sac.*[2] On écrivit sur des colonnes, *que les coqs*[3] *l'avoient réveillé par leurs chants.* La nuit, sous prétexte de quereller des esclaves, on imploroit fréquemment un *vengeur.*[4]

46. Ses frayeurs étoient redoublées par toute sorte de prodiges, tant anciens que nouveaux, et surtout par les présages évidens qu'il recevoit en

[3] Le mot latin *gallus* signifie coq et gaulois.

[4] Le nom de *Vindex*, dont on a déjà parlé, signifie vengeur en latin.

veteribus tum novis : nunquam antea somniare solitus. Occisa demum matre, vidit per quietem, navem sibi regenti, extortum gubernaculum : trahique se ab Octavia uxore in arctissimas tenebras. Et modo pennatarum formicarum multitudine oppleri : modo a simulacris gentium ad Pompeii theatrum dedicatarum circuiri, arcerique progressu. Asturconem, quo maxime lætabatur, posteriore corporis parte in simiæ speciem transfiguratum, ac tantum capite integro hinnitus edere canoros. De Mausoleo sponte foribus patefactis exaudita vox est, nomine eum cientis. Calendis Januarii exornati Lares in ipso sacrificii apparatu conciderunt. Auspicanti Sporus annulum muneri obtulit : cujus gemmæ sculptura erat, Proserpinæ raptus. Votorum nuncupatione magna jam ordinum frequentia vix repertæ Capitolii claves. Cum ex oratione ejus, qua in Vindicem perorabat, recitaretur in senatu, daturos pœnas sceleratos, ac brevi dignum exitum facturos, conclamatum est ab universis : Tu facies Auguste. Observatum etiam fuerat, novissimam fabulam cantasse eum publice OEdipodem exulem, atque in hoc decidisse versu,

Θανεῖν μ' ἄνωγε σύγγαμος, μήτηρ, πατήρ.

songe, d'autant plus qu'il n'avoit pas coutume de rêver auparavant. Après le meurtre de sa mère, il rêva qu'on lui arrachoit le gouvernail du vaisseau qu'il conduisoit, et que sa femme Octavie l'entraînoit dans les plus épaisses ténèbres. Il se voyoit en songe, tantôt couvert d'une multitude de fourmis aîlées; tantôt entouré par les simulacres des nations, placés au théâtre de Pompée, et qui lui fermoient le passage. Il aimoit beaucoup une haquenée espagnole, et il crut la voir transformée en singe, à l'exception de la tête, qui rendoit des hennissemens harmonieux; les portes du mausolée d'Auguste s'ouvrirent d'elles-mêmes, et il en sortit une voix qui l'appeloit par son nom. Aux calendes de janvier, ses dieux lares tombèrent avec leurs ornemens, dans l'appareil même du sacrifice qu'on leur offroit. Lors qu'il prenoit les auspices, Sporus lui fit présent d'un anneau où étoit gravé l'enlèvement de Proserpine. A l'instant de prononcer les vœux solennels, au milieu du concours de tous les ordres de l'État, à peine put-on trouver les clefs du Capitole. Quand on lisoit, dans le sénat, sa harangue contre Vindex, à l'endroit où il disoit, *que les scélérats seroient punis et feroient bientôt une fin digne de leurs crimes*; tout le monde s'écria: *c'est ce que tu feras, César*. On observa aussi que la dernière pièce où il chanta en public, étoit celle d'OEdipe exilé, et qu'il tomba en prononçant ce vers:

Tout demande ma mort: épouse, mère et père.

47. Nuntiata interim etiam cæterorum exercituum defectione, litteras prandenti sibi redditas concerpsit, mensam subvertit, duos scyphos gratissimi usus, quos Homericos a cælatura carminum Homeri vocabat, solo illisit: ac sumpto a Locusta veneno, et in auream pyxidem condito, transiit in hortos Servilianos. Ubi præmissis libertorum fidissimis Ostiam, ad classem præparandam, tribunos centurionesque prætorii de fugæ societate tentavit. Sed partim tergiversantibus, partim aperte detrectantibus, uno vero etiam proclamante,

Usque adeone mori miserum est?

varia agitavit: Parthosne an Galbam supplex peteret, an atratus prodiret in publicum, proque Rostris quanta maxime posset miseratione veniam præteritorum precaretur: ac ni flexisset animos, vel Ægypti præfecturam concedi sibi oraret. Inventus est postea in scrinio ejus hac de re sermo formatus. Sed deterritum putant, ne prius quam in forum perveniret, discerperetur. Sic cogitatione in posterum diem dilata, ad mediam fere noctem excitatus, ut comperit stationem militum recessisse, prosiluit e

Vers du douzième livre de l'Énéide de Virgile.

47. Sur ces entrefaites, il apprit, en dînant, la défection des autres armées, et déchirant les lettres qu'il recevoit, il renversa la table et brisa contre terre deux coupes dont il aimoit à se servir, et qu'il appeloit *homériques*, parce qu'on y avoit gravé des sujets tirés des poëmes d'Homère; puis il se fit donner du poison par Locuste, le mit dans une boîte d'or, et passa dans les jardins de Servilius. Tandis qu'il envoyoit ses affranchis les plus fidèles à Ostie, pour équiper une flotte, il engagea les tribuns et les centurions des gardes prétoriennes à l'accompagner dans sa fuite : mais sur les réponses évasives d'une partie d'eux, et le refus positif des autres, dont un s'écria même :

Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre ? [a]

il lui passa différens projets dans la tête : iroit-il se réfugier chez les Parthes, ou trouver Galba comme un suppliant ? Paroîtroit-il en habit de deuil dans la place publique, et solliciteroit-il, par les plus touchantes prières, qu'on lui pardonnât le passé, ou du moins, s'il ne pouvoit fléchir tout-à-fait les esprits, qu'on lui laissât la préfecture d'Egypte ? On trouva par la suite, dans ses papiers, un discours à ce sujet, mais on prétend qu'il fut détourné de ce dessein par la crainte d'être mis en pièces avant d'arriver dans le forum. Il remit donc au lendemain à se décider. Réveillé au milieu de la nuit, dès qu'il sait que sa garde mili-

lecto, misitque circum amicos. Et quia nihil a quoquam renuntiabatur, ipse cum paucis hospitia singulorum adiit. Verum clausis omnium foribus, respondente nullo, in cubiculum rediit : unde jam et custodes diffugerant, direptis etiam stragulis, amota et pyxide veneni. Ac statim Spicillum mirmillonem, vel quemlibet alium percussorem, cujus manu periret, requisivit. Et nemine reperto : Ergo ego, inquit, nec amicum habeo, nec inimicum ? procurritque quasi præcipitaturus se in Tiberim.

48. Sed revocato rursus impetu, aliquid secretioris latebræ ad colligendum animum desideravit : et offerente Phaonte liberto suburbanum suum inter Salariam et Nomentanam viam circa quartum milliarium, ut erat nudo pede atque tunicatus, penulam obsoleti coloris superinduit : adopertoque capite, et ante faciem obtento sudario, equum inscendit, quatuor solum comitantibus, inter quos et Sporus erat. Statimque tremore terræ, et fulgure adverso pavefactus, audiit ex proximis castris clamorem militum, et sibi adversa et Galbæ prospera ominantium : etiam ex obviis viatoribus quemdam dicentem, Hi Neronem persequuntur : alium sciscitantem, Ecquid in urbe novi de Nerone? Equo autem odore abjecti in via cadaveris con-

taire l'avoit abandonné, il saute de son lit et envoie chez tous ses amis : mais comme aucun d'eux ne lui faisoit réponse, il se rend lui-même chez eux avec peu de suite. Il trouve leurs portes fermées; et personne ne lui répond. Revenu dans sa chambre, d'où ses officiers s'étoient enfuis, après avoir pillé jusqu'aux couvertures et emporté la boîte de poison, il demanda aussitôt que le gladiateur Spicillus ou tout autre vînt le tuer; et ne trouvant personne, il s'écrie : *Je n'ai donc ni amis ni ennemis*, et il court comme pour se jeter dans le Tibre.

48. Cet emportement se rallentit; et il souhaita de se retirer dans un endroit ignoré pour rentrer en soi-même. Phaon, son affranchi, lui offrit sa maison de campagne, entre la voie Salaria et la voie Nomentana, à quatre milles de Rome. Les pieds nus et en tunique, tel qu'il étoit, il s'enveloppa d'un vieux manteau, se couvrit la tête, et se voilant la figure d'un mouchoir, il monta à cheval, suivi de quatre personnes seulement, dont Sporus faisoit partie. Bientôt, effrayé par un tremblement de terre et par un éclair qui frappa ses yeux, il entendit du camp voisin les cris des soldats qui faisoient des imprécations contre lui et des vœux pour Galba. De quelques voyageurs qui passoient, il entendit l'un dire : *ces gens-ci sont à la poursuite de Néron*; un autre demander, *que dit-on de Néron à Rome?* La peur

sternato, detecta facie, agnitus est a quodam Missicio prætoriano, et salutatus. Ut ad diverticulum ventum est, dimissis equis inter fruticeta ac vepres, per arundineti semitam ægre, nec nisi strata sub pedibus veste, ad adversum villæ parietem evasit. Ibi hortante eodem Phaonte, ut interim in specum egestæ arenæ concederet, negavit se vivum sub terram iturum: ac parumper commoratus, dum clandestinus ad villam introitus pararetur, aquam ex subjecta lacuna potaturus manu hausit: et Hæc est, inquit, Neronis decocta. Deinde divulsa sentibus penula trajectos surculos rasit: atque ita quadrupes per angustias effossæ cavernæ receptus, in proximam cellam decubuit super lectum modicella culcita, vetere pallio strato instructum. Fameque interim et siti interpellante, panem quidem sordidum oblatum aspernatus est, aquæ autem tepidæ aliquantulum bibit.

49. Tunc unoquoque hinc inde instante, ut quam primum se impendentibus contumeliis eriperet, scrobem coram fieri imperavit, dimensus ad corporis sui modulum, componique simul, si qua invenirentur, frustra marmoris, et aquam simul ac ligna conferri, curando mox

que fit à son cheval l'odeur d'un cadavre jeté sur la route, lui découvrit le visage, et le fit reconnoître d'un vétéran prétorien, qui le salua. Arrivé à l'endroit où l'on quitte la route, il laissa les chevaux au milieu des broussailles, et à travers un sentier bordé de roseaux, sur lequel il fit étendre des habits pour garantir ses pieds, il gagna avec peine le derrière de la maison de campagne. Phaon l'engagea à se cacher, en attendant, dans une caverne d'où l'on avoit tiré du sable; mais il refusa de *s'enfoncer tout vivant sous la terre.* Tandis qu'on lui préparoit une entrée secrète dans la maison, il puisa avec sa main de l'eau dans une mare qui étoit à ses pieds, et dit : *Voici donc les rafraîchissemens de Néron.* Ensuite il détacha les ronces qui avoient traversé et déchiré son manteau, et passant, en rampant, par un trou qu'on avoit pratiqué sous le mur, il entra dans une chambre voisine, où il se coucha sur un lit garni d'un simple matelas et d'un vieux manteau. Il se sentit alors pressé par la faim et la soif : on lui offrit un pain grossier, qu'il rebuta, et il but un peu d'eau tiède.

49. Ses compagnons se réunirent tous pour le presser de se dérober sans retard aux affronts qui le menaçoient : il leur ordonna de creuser devant lui une fosse à la grandeur de son corps, de rassembler quelques morceaux de marbre, s'il s'en trouvoit, et d'apporter de l'eau et du bois pour

cadaveri, flens ad singula, atque identidem dictitans : Qualis artifex pereo! inter moras perlatos a cursore Phaontis codicillos præripuit, legitque se hostem a senatu judicatum, et quæri, ut puniatur more majorum. Interrogavitque quale id genus esset pœnæ. Et cum comperisset nudi hominis cervicem inseri furcæ, corpus virgis ad necem cædi, conterritus, duos pugiones, quos secum tulerat, arripuit : tentataque utriusque acie, rursus condidit, causatus nondum adesse fatalem horam. Ac modo Sporum hortabatur, ut lamentari ac plangere inciperet : modo orabat, ut se aliquis ad mortem capessendam exemplo juvaret : interdum segnitiem suam his verbis increpabat : Vivo deformiter ac turpiter : οὐ πρέπει Νέρωνι, οὐ πρέπει, νήφειν δεῖ ἐν τοῖς τοιούτοις, ἄγε ἔγειρε σεαυτόν. Jamque equites appropinquabant, quibus præceptum erat ut vivum eum attraherent. Quod ut sensit, trepidanter effatus,

ἵππων μ' ὠκυπόδων ἀμφὶ κτύπος οὔατα βάλλει

ferrum jugulo adegit, juvante Epaphrodito, a libellis. Semianimisque adhuc irrumpenti cen-

[1] Vers de l'Illiade.

rendre les derniers soins à son cadavre. Il pleuroit à chaque circonstance, en répétant : *Un si grand artiste va donc périr!* Au milieu de tous ces délais, un coureur de Phaon apporta des dépêches : il s'en saisit, et vit que le sénat l'avoit déclaré ennemi de la patrie et le faisoit chercher pour le punir du supplice anciennement en usage. Il demanda quel étoit ce genre de supplice. On lui dit qu'on dépouilloit le criminel, qu'on lui passoit le cou entre les branches d'une fourche, et qu'on le battoit de verges jusqu'à la mort. Dans sa frayeur il prit deux poignards qu'il avoit apportés avec lui, et après en avoir essayé la pointe il les resserra, sous prétexte que son heure fatale n'étoit pas encore arrivée. On l'entendoit tantôt engager Sporus à commencer les lamentations funèbres, tantôt prier quelqu'un de l'encourager à mourir par son exemple, et tantôt se reprocher sa lâcheté en ces mots : *c'est une honte, c'est une opprobre pour moi de vivre. Quelle indignité, Néron, quelle indignité! Il faut du courage dans ce moment. Allons, évertuons-nous.* Déjà s'approchoient les cavaliers qui avoient ordre de l'amener vivant. Aussitôt qu'il les entendit, il dit en tremblant,

Des agiles coursiers j'entends le bruit voisin [1].

et il s'enfonça le fer dans la gorge avec l'aide d'Epaphrodite, son maître des requêtes. Le centu-

turioni, et penula ad vulnus apposita, in auxilium se venisse simulanti, non aliud respondit, quam Sero; et Hæc est fides! Atque in ea voce defecit, exstantibus rigentibusque oculis usque ad horrorem formidinemque visentium. Nihil prius ac magis a comitibus exegerat, quam ne potestas cuiquam capitis sui fieret: sed ut, quoquo modo, totus cremaretur. Permisit hoc Icelus, Galbæ libertus, non multo ante vinculis exsolutus, in quæ primo tumultu conjectus fuerat.

50. Funeratus est impensa ducentorum millium, stragulis albis auro intextis, quibus usus kalendis januarii fuerat. Reliquias Ecloge et Alexandra nutrices cum Acte concubina gentili Domitiorum monumento condiderunt: quod prospicitur e campo Martio impositum colle hortorum. In eo monumento solium Porphyretici marmoris superstanti Lunensi ara circumseptum est lapide Thasio.

51. Statura fuit pene justa: corpore maculoso et fœdo: sufflavo capillo: vultu pulcro magis quam venusto: oculis cæsiis et hebetioribus: cervice obesa, ventre projecto, gracil-

rion, en arrivant, le trouva à demi-mort; et feignant de venir à son secours, il voulut bander sa plaie avec sa casaque; mais Néron ne répondit rien que, *il est trop tard; et voilà donc la fidélité!* Il expira en prononçant ces mots, les yeux tellement fixes et saillans, qu'on ne pouvoit le regarder sans crainte et sans horreur. Ce qu'il avoit recommandé le plus instamment à ses compagnons, c'est qu'on ne livrât sa tête à personne, et qu'on fît en sorte de le brûler tout entier. Ils obtinrent cette permission d'Icelus, affranchi de Galba, sorti depuis peu des fers, où il avoit été mis dès les premiers troubles.

50. Ses funérailles coûtèrent deux cent mille sesterces [1]. Il y étoit couvert des habits blancs brochés d'or, qui lui avoient servi aux calendes de janvier. Ses nourrices Eclogé et Alexandra recueillirent ses derniers restes avec Acté, sa concubine, et les renfermèrent dans le tombeau de la famille Domitia, qu'on voit du Champ-de-Mars, sur la colline des jardins, où il est placé. Ce monument contient un cercueil de porphyre, qui, surmonté d'un autel de pierre de Luna, est entouré de marbre de Thasos.

51. La taille de Néron étoit moyenne, son corps enlaidi par les taches qui le couvroient, ses

---

[1] Quarante mille francs.

limis cruribus, valetudine prospera. Nam qui luxuriæ immoderatissimæ esset, ter omnino per quatuordecim annos languit: atque ita, ut neque vino, neque consuetudine reliqua abstineret. Circa cultum habitumque adeo pudendus, ut comam semper in gradus formatam, peregrinatione Achaica etiam pone verticem summiserit: ac plerumque synthesinam indutus, ligato circum collum sudario prodierit in publicum, sine cinctu, et discalceatus.

52. Liberales disciplinas omnes fere puer attigit. Sed a philosophia eum mater avertit, monens, imperaturo contrariam esse: a cognitione veterum oratorum Seneca præceptor, quo diutius in admiratione sui detineret. Itaque ad poëticam pronus carmina libenter ac sine labore composuit: nec, ut quidam putant, aliena pro suis edidit. Venere in manus meas pugillares libellique cum quibusdam notissimis versibus ipsius chirographo scriptis: ut facile appareret, non translatos, aut dictante aliquo exceptos: sed plane quasi a cogitante atque generante exaratos: ita multa et deleta et inducta et superscripta inerant.

53. Habuit et pingendi fingendique maxime

cheveux blonds, son visage plus beau qu'agréable, ses yeux bleus et sans force, son cou épais, son ventre saillant, ses jambes menues et sa santé des meilleures. Malgré ses débauches effrénées il ne fut incommodé que trois fois dans l'espace de quatorze ans, sans être même obligé de s'abstenir du vin et de son train de vie ordinaire. Il étoit si efféminé dans sa parure, qu'il se faisoit boucler les cheveux à plusieurs étages, et que dans son voyage de Grèce, il les laissa descendre ainsi derrière sa tête. Souvent il paroissoit en public en robe de festin, un mouchoir autour du cou, sans ceinture et sans chaussure.

52. Il prit dans son enfance une teinture de tous les arts libéraux: mais sa mère le détourna de la philosophie, en lui disant qu'elle étoit nuisible aux personnes destinées à commander; et Sénèque l'éloigna de l'étude des anciens orateurs, afin de fixer plus long-temps sur lui seul l'admiration de son disciple. Il se livra donc volontiers à son penchant pour la poésie, et fit facilement des vers, sans avoir besoin d'emprunter ceux d'autrui, comme quelques-uns le prétendent. J'ai eu entre les mains des tablettes où il avoit tracé de sa propre main des vers très-connus, et l'on voit facilement qu'ils n'étoient pas transcrits ou copiés sous la dictée d'un autre; mais évidemment écrits par l'auteur, dans la chaleur de la composition, tant ils sont pleins de ratures et de corrections.

53. Il eut aussi beaucoup de goût pour la

non mediocre studium. Maxima autem popularitate efferebatur, omnium æmulus, qui quoquo modo animum vulgi moverent. Exiit opinio post scenicas coronas proximo lustro descensurum eum ad Olympia inter athletas. Nam luctabatur assidue: nec aliter certamina gymnica Græcia tota spectaverat, quam brabeutarum more in stadio humi assidens: ac si qua paria longius recessissent, in medium manibus suis protrahens. Destinaverat etiam qui Apollinem cantu, Solem aurigando æquiparare existimaretur, imitari et Herculis facta. Præparatumque leonem aïunt, quem vel clava vel brachiorum nexibus in Amphitheatri arena spectante populo nudus elideret.

54. Sub exitu quidem vitæ palam voverat si sibi incolumis status permansisset, proditurum se partæ victoriæ ludis, etiam hydraulam et choraulam, et utricularium, ac novissimo die histrionem, saltarumque Virgilii Turnum. Et sunt qui tradant Paridem histrionem occisum ab eo, quasi gravem adversarium.

55. Erat illi æternitatis perpetuæque famæ cupido, sed inconsulta. Ideoque multis rebus ac

peinture, et surtout pour la sculpture. Jaloux des applaudissemens populaires, il se montroit rival de tous ceux qui attiroient l'attention publique par quelque moyen que ce fût. Le bruit courut que, non content des couronnes qu'il avoit remportées sur la scène, il devoit se ranger au nombre des athlètes dans les jeux olympiques prochains. En effet, il s'exerçoit assidument à la lutte, et jamais en Grèce il n'assista aux combats gymniques qu'assis par terre dans le stade, à la manière des juges de ces jeux : il se servoit même de ses propres mains pour tirer au milieu de la lice les couples qui s'en éloignoient un peu trop. Après avoir, en réputation, égalé Apollon dans le chant, et le Soleil, dans l'art de mener un char, il vouloit imiter les travaux d'Hercule; et l'on dit qu'on avoit préparé un lion qu'il devoit combattre, nu dans l'arène, et assommer de sa massue, ou bien étouffer entre ses bras, à la vue du peuple.

54. Sur la fin de sa vie, il avoit fait le vœu public, si l'empire lui restoit, de jouer dans les jeux qu'il célébreroit pour sa victoire, de l'orgue hydraulique, de la flûte, de la cornemuse, et de faire le dernier jour le rôle de baladin, en dansant le Turnus de Virgile. On prétend même qu'il fit périr l'histrion Paris, comme un rival redoutable.

55. Le désir de l'immortalité n'étoit en lui qu'une aveugle manie; c'est pourquoi il ôta à

locis vetere appellatione detracta, novam induxit ex suo nomine. Mensem quoque Aprilem, Neroneum appellavit: destinaverat et Romam Neropolim nuncupare.

56. Religionum usquequaque contemptor, præter unius deæ Syriæ. Hanc mox ita sprevit, ut urina contaminaret: alia superstitione captus in qua sola pertinacissime hæsit. Siquidem icunculam puellarem, cum quasi remedium insidiarium a plebeio quodam et ignoto muneri accepisset, detecta confestim conjuratione, pro summo numine trinisque in die sacrificiis colere perseveravit: volebatque credi monitione ejus futura prænoscere. Ante paucos quam periret menses, attendit et extispicio, nec unquam litavit.

57. Obiit secundo et trigesimo ætatis anno, die quo quondam Octaviam interemerat. Tantumque gaudium publice præbuit, ut plebs pileata tota urbe discurreret. Et tamen non defuerunt qui per longum tempus vernis æstivisque floribus tumulum ejus ornarent: ac modo imagines prætextatas in Rostris proferrent *, modo edicta, quasi viventis, et brevi magno inimicorum malo reversuri. Quinetiam Vologesus Parthorum rex, missis ad senatum legatis

plusieurs choses et à plusieurs lieux leurs noms anciens pour y substituer le sien. Il le donna au mois d'avril, et vouloit faire prendre à Rome le nom de *Néropolis*.

56. Plein de mépris pour tous les cultes, excepté celui de la déesse de Syrie, bientôt il la méprisa jusqu'au point de la souiller d'urine. Il se livra ensuite opiniâtrement à une autre superstition. C'étoit un petit portrait de jeune fille dont un plébeïen inconnu lui avoit fait présent comme d'un préservatif contre les embuches. Il en fit sa première divinité, et l'honora constamment de trois sacrifices par jour, parce qu'aussitôt il découvrit une conspiration : son intention étoit de persuader que cette idole l'avertissoit de l'avenir. Quelques mois avant sa mort, il s'attacha à observer les entrailles des victimes, et jamais il n'en obtint un heureux présage.

57. Il périt dans le cours de sa trente-deuxième année, le jour même où il avoit fait périr Octavie. La joie publique fut si grande, que le peuple courut par toute la ville en portant sur la tête le bonnet de la liberté. Cependant, il y eut des gens qui continuèrent long-temps après sa mort, à orner son tombeau de fleurs de printemps et d'été, à porter dans la tribune aux harangues, tantôt des figures qui le représentoient en robe prétexte, tantôt des édits en son nom, comme s'il vivoit encore et devoit bientôt reparoître pour se

de instauranda societate, hoc etiam magnopere oravit, ut Neronis memoria coleretur. Denique cum post viginti annos adolescente me exstitisset conditionis incertæ, qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus, et vix redditus sit.

venger de ses ennemis. Vologèse, roi des Parthes, fit plus : par des ambassadeurs qu'il envoyoit au sénat pour renouveler son alliance, il le conjura avec beaucoup d'instances, d'honorer la mémoire de Néron. Enfin, vingt ans après, il parut, dans ma jeunesse, un aventurier, qui, se donnant pour Néron, fut si bien accueilli des Parthes, qu'en faveur de ce nom, il en obtint de grands secours, et ne nous fut rendu qu'avec beaucoup de peine.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE NÉRON.

On peut à peine imaginer plus de déréglemens, d'abominations et de crimes horribles qu'on n'en trouve dans la vie de Néron. Il eut la gloire d'enchérir sur tous les vices de ses prédécesseurs ; il se montra digne d'en couronner la liste, et de voir éteindre en lui une famille de monstres.

C'est donc à donner de pareils maîtres à l'univers, qu'aboutirent l'héroïsme de César et la politique d'Auguste ! la soumission à de pareils chefs est sans doute la preuve la plus évidente de l'avilissement des Romains et de la patience des peuples.

Prodiguer toutes les richesses de l'empire, se souiller des débauches les plus infâmes et des meurtres les plus affreux, se passionner tour-à-tour pour les rôles de chanteur, de cocher, de baladin et de lutteur, voilà tous les talens que

Néron déploya sur le trône : et cependant pour régner pendant quatorze ans, il n'eut besoin que d'étouffer deux conspirations dans le sang des conjurés.

Mais las enfin de le supporter, l'univers entier conspire et se déclare contre lui. Tout le monde l'abandonne. Néron, délaissé, cherche des amis, et n'en trouve point : il fuit, et se cache pour prolonger ses jours. Réduit à se donner la mort pour se soustraire à l'horreur du supplice, il manque de courage, et a besoin d'un bras étranger pour terminer son exécrable vie.

Le tableau de ses longues angoisses, tracé par Suétone, soulage un peu les lecteurs oppressés par le poids de tous ses crimes ; mais ce qu'on aura peine à concevoir, c'est qu'il pût exister des gens assez dégradés et assez corrompus pour regretter un pareil monstre : cependant Suétone rapporte des circonstances qui ne nous laissent aucun doute à cet égard.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
DE GALBA.

1. PRODIGES qui annoncèrent l'extinction de la famille des Césars.

2. Noblesse et ancienneté de la famille de Galba, successeur de Néron.

3. Opinions diverses sur l'origine du surnom de *Galba* : histoire des ancêtres de l'empereur Galba.

4. Sa naissance, ses changemens de noms : les présages qui annoncent sa grandeur future.

5. Il s'applique à la jurisprudence, se marie, perd sa femme Lépida et deux enfans qu'il avoit d'elle, persiste dans le célibat après son veuvage, et s'attache à Livie, qui après l'avoir favorisé vivante, veut l'enrichir par son testament.

6. Sa préture ; remarque singulière sur son

LIBER SEPTIMUS.

SERVIUS SULPICIUS GALBA.

1. PROGENIES Cæsarum in Nerone defecit: quod futurum compluribus quidem signis, sed evidentissimis duobus, apparuit. Liviæ olim post Augusti statim nuptias Veientanum suum revisenti, prætervolans aquila, gallinam albam, ramulum lauri rostro tenentem, ita ut rapuerat demisit in gremium: cumque nutriri alitem, pangique ramulum placuisset, tanta pullorum soboles provenit, ut hodie quoque ea villa ad Gallinas vocetur: tale vero lauretum, ut triumphaturi Cæsares inde laureas decerperent: fuitque mos triumphantibus, alias confestim eodem loco pangere: et observatum est sub cujusque obitum, arborem ab ipso institutam, elanguisse. Ergo novissimo Neronis anno, et silva omnis exaruit radicitus, et quidquid ibi gallinarum erat, interiit: ac subinde tacta de Coelo Cæsarum æde, capita omnibus simul statuis deciderunt: Augustique sceptrum e manibus excussum est.

2. Neroni Galba successit, nullo gradu con-

LIVRE SEPTIÈME.

SERVIUS SULPICIUS GALBA.

1. Dans Néron s'éteignit la famille des Césars : ce qu'avoient annoncé plusieurs présages ; mais deux surtout des plus manifestes. Lorsque Livie alla, aussitôt après son mariage avec Auguste, revoir sa maison de Veïes, un aigle en volant laissa tomber dans son sein une poule blanche, telle qu'il l'avoit enlevée, et qui tenoit en son bec un rameau de laurier. Livie fit nourrir la poule, et planta la branche de laurier. Cette poule donna le jour à tant de poussins, qu'aujourd'hui la maison en porte encore le nom de *maison des Poules*. Quant au plant de laurier, il devint tel que les Césars alloient en prendre des branches pour leurs triomphes : ils avoient coutume d'en planter aussitôt d'autres dans le même lieu ; et on observa qu'à la mort de chacun d'eux, l'arbre qu'ils avoient planté devenoit languissant ; mais la dernière année de la vie de Néron, tout le bosquet se dessécha jusqu'aux racines, toutes les poules moururent, et le palais des Césars ayant été frappé de la foudre, les têtes de leurs statues tombèrent toutes à la fois, et le sceptre d'Auguste fut arraché de leurs mains.

2. Galba succéda à Néron, sans être lié par au-

tingens Cæsarum domum: sed haud dubie nobilissimus, magnaque et vetere prosapia: ut qui statuarum titulis PRONEPOTEM SE Q. CATULI CAPITOLINI semper adscripserit: Imperator vero etiam stemma in atrio proposuerit quo paternam originem ad Jovem, maternam, ad Pasiphaen, Minois uxorem, referret.

3. Imagines et elogia universi generis exsequi longum est: familiæ breviter attingam. Qui primus Sulpiciorum cognomen Galbæ tulit, cur, aut unde traxerit, ambigitur. Quidam putant, quod oppidum Hispaniæ frustra diu oppugnatum illitis demum galbano facibus succenderit: alii quod in diuturna valetudine galbeo, id est remediis lana involutis assidue uteretur: nonnulli quod præpinguis fuerit visus, quem galbam Galli vocent: vel contra, quod tam exilis, quam sunt animalia, quæ in esculis nascuntur, appellanturque galbæ. Familiam illustravit Ser. Galba consularis, temporum suorum eloquentissimus: quem tradunt, Hispaniam ex prætura obtinentem, triginta Lusitanorum millibus perfidia trucidatis, Viriatini belli causam exstitisse. Ejus nepos ob repulsam consulatus infensus Julio Cæsari, cujus legatus in Gallia fuerat, conspiravit cum Cassio et Bruto: propter quod Pedia lege damnatus est. Ab hoc sunt Imperatoris Galbæ avus et pater. Avus

cune parentée à la maison des Césars; mais il étoit incontestablement d'une noblesse illustre et ancienne : ses statues portoient le titre d'arrière-petit-fils de Q. Catulus Capitolinus; et devenu empereur, il exposa dans le vestibule du palais son arbre généalogique, où il faisoit remonter jusqu'à Jupiter l'origine de son père, et celle de sa mère jusqu'à Pasiphaé, femme de Minos.

3. Comme il seroit trop long de tracer le tableau de toute sa race, je me contenterai de dire un mot de sa famille. On n'est pas d'accord d'où prit le surnom de *Galba* le premier des Sulpicius qui s'appela ainsi; selon quelques-uns, c'est pour avoir embrasé enfin avec des torches enduites de *galbanum* une ville d'Espagne qu'il avoit assiégée long-temps en vain; selon d'autres, c'est pour s'être servi constamment dans une maladie chronique de remèdes enveloppés de laine, et qui, pour cela, portent le nom de *galbeum*. Plusieurs pensent que les Gaulois le nommèrent ainsi dans leur idiome, parce qu'il étoit fort gras : il en est au contraire qui prétendent que c'est parce qu'il sembloit aussi maigre que les vers qui naissent dans le hêtre, et qu'on appelle *galbæ*. Cette famille fut illustrée par Ser. Galba, personnage consulaire, et l'homme le plus éloquent de son temps. On dit qu'en Espagne, dont le gouvernement lui échut au sortir de la préture, il massacra avec perfidie trente mille Lusitaniens, et fut cause de la guerre de Viriatus. Son petit-fils, irrité de ce que Jules César, dont il avoit été

clarior studiis quam dignitate: non enim egressus præturæ gradum, multiplicem nec incuriosam historiam edidit. Pater consulatu functus, quam brevi corpore atque etiam gibber modicæque in dicendo facultatis, causas industrie actitavit. Uxores habuit Mummiam Achaïcam, neptem Catuli, proneptem L. Mummii, qui Corinthum excidit, item Liviam Ocellinam, ditem admodum et pulchram: a qua tamen nobilitatis causa appetitus ultro existimatur, et aliquanto enixius, postquam subinde instanti vitium corporis secreto, posita veste, detexit, ne quasi ignaram fallere videretur. Ex Achaica liberos, Caïum et Servium procreavit. Quorum major Caius attritis facultatibus urbe cessit: prohibitusque a Tiberio sortiri anno suo proconsulatum, voluntaria morte obiit.

4. Ser. Galba Imperator, Marco Valerio Messala, Cneio Lentulo consulibus natus est, nono kalendas januarii, in villa, colli supposita, prope Terracinam sinistrorsum Fundos petentibus. Adoptatus a noverca sua, Livii nomen et Ocellæ cognomen assumpsit mutato prænomine. Nam et Lucium mox pro Servio usque ad tempus imperii usurpavit. Constat Augustum puero adhuc salutanti se inter æquales, apprehensa buccula dixisse καὶ σὺ τέκνον τῆς ἀρχῆς ἡμῶν

lieutenant dans les Gaules, lui refusoit le consulat, conspira avec Cassius et Brutus, et fut condamné par la loi *Pedia*. De lui viennent l'aïeul et le père de l'empereur Galba. L'aïeul, plus distingué par ses travaux littéraires, que par ses dignités, ne s'éleva pas au-dessus de la préture; mais il mit au jour une histoire variée et exacte. Le père fut consul: c'étoit un avocat laborieux et d'une éloquence médiocre, très-petit de taille et même bossu. Il eut pour femmes Mummia Achaïca, petite-fille de Catulus et arrière-petite-fille de L. Mummius, qui détruisit Corinthe; puis Livia Ocellina, femme très-riche et très-belle, dont on croit qu'il fut recherché à cause de sa noblesse, et même avec plus d'empressement encore, après qu'en ôtant son habit pour ne pas la tromper, il lui découvrit en secret la difformité de son corps. D'Achaïca il eut deux enfans, Caïus et Servius: l'aîné Caïus quitta Rome après s'être ruiné, et se donna volontairement la mort, après la défense que lui fit Tibère de tirer au sort un proconsulat à son tour.

4. L'empereur Ser. Galba naquit sous le consulat de M. Valérius Messala et de Cn. Lentulus, le 23 décembre, dans une maison de campagne située au pied de la montagne, près de Terracine, à gauche en allant à Fondi. Adopté par sa belle-mère, il prit le nom de Livius, et le surnom d'Ocella; il changea même son prénom *Servius* en celui de Lucius, qu'il porta jusqu'à son avénement à l'Empire. Il est certain qu'Auguste toucha

παρατρώξῃ. Sed et Tiberius, cum comperisset imperaturum eum, verum in senecta: Vivat sane, ait, quando id ad nos nihil pertinet. Avo quoque ejus fulgur procuranti, cum exta de manibus aquila rapuisset, et in frugiferam quercum contulisset, summum sed serum imperium portendi familiæ responsum est. Et ille irridens, Sane, inquit, cum mula pepererit. Nihil æque postea Galbam tentantem res novas confirmavit, quam mulæ partus: cæterisque ut obscœnum ostentum abhorrentibus, solus pro lætissimo accepit, memor sacrificii, dictique avi. Sumpta virili toga, somniavit fortunam dicentem, stare se ante fores defessam: et nisi ocius reciperetur, cuicumque obvio prædæ futuram. Utque evigilavit aperto atrio, simulacrum æneum Deæ cubitali majus juxta limen invenit: idque gremio suo Tusculum, ubi æstivare consueverat, avexit: et in parte ædium consecratum, menstruis deinceps supplicationibus et pervigilio anniversario coluit. Quamquam autem nondum ætate constanti, veterem civitatis, exoletumque morem, ac tantum in domo sua hærentem, obstinatissime retinuit: ut liberti servique bis die frequentes adessent, ac mane salvere, vesperi valere sibi singuli dicerent.

flatteusement la bouche de Galba, encore enfant, qui venoit le saluer avec d'autres enfans de son âge, et lui dit : *et toi aussi, mon fils, tu goûteras de l'Empire.* Tibère sut également que Galba deviendroit empereur ; mais dans un âge fort avancé, et il dit : *eh bien qu'il vive, puisque cela ne me regarde pas.* Lorsque son aïeul faisoit un sacrifice expiatoire dans un endroit, frappé par la foudre, un aigle lui ayant enlevé des mains les entrailles de la victime, et les ayant portées sur un chêne chargé de glands, on lui déclara que c'étoit le présage d'un Empire souverain, mais tardif pour sa famille. Il s'en moqua, en disant, *ce sera sans doute quand les mules enfanteront.* Rien par la suite n'enhardit autant Galba dans son entreprise révolutionnaire, que de voir une mule mettre bas ; et tandis que les autres avoient en horreur ce prodige immonde, seul il le regarda comme d'un très-favorable augure, en se rappelant le sacrifice et les paroles de son père. Lorsqu'il prit la robe virile, il rêva que la fortune lui disoit : *je suis lassée d'attendre à ta porte, si tu ne me reçois au plutôt, je me livrerai au premier venu.* Ouvrant, à son réveil l'entrée de sa maison, il trouva tout auprès, une figure de cette déesse en airain, plus grande qu'une coudée, et la transportant dans son sein à Tusculum, où il avoit coutume de passer l'été, il lui consacra une partie de sa demeure, et l'honora par la suite tous les mois de prières solennelles, et d'une veille tous les ans. Avant d'être parvenu à l'âge mur, il maintint constamment chez lui un

5. Inter liberales disciplinas attendit et juri. Dedit et matrimonio operam : verum amissa uxore Lepida, duobusque ex ea filiis, remansit in cœlibatu, neque sollicitari ulla conditione amplius potuit, ne Agrippinæ quidem viduatæ morte Domitii, quæ maritum quoque adhuc nec dum cœlibem Galbam, adeo omnibus sollicitaverat modis, ut inter conventum matronarum correpta jurgio, atque etiam manu pulsata sit a matre Lepidæ. Observavit ante omnes Liviam Augustam : cujus et vivæ gratia plurimum valuit, et mortuæ testamento pene ditatus est : sestertium namque quingenties cum præcipuum inter legatarios habuisset, quia notata non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne hæc quidem accepit.

6. Honoribus ante legitimum tempus initis, prætor commissione ludorum Floralium, no-

[1] Dix millions de francs.

[2] Dix mille francs.

usage ancien à Rome et aboli partout, excepté dans sa maison ; tous ses affranchis et ses esclaves se présentoient deux fois le jour, en troupe, le matin, pour lui souhaiter le bonjour, et le soir une bonne nuit.

5. La jurisprudence fut une des sciences qui fixa* son attention. Il se maria aussi ; mais après avoir perdu sa femme Lépida, et deux enfans qu'il eut d'elle, il garda le célibat. Aucune offre ne put le déterminer à un second mariage, pas même celles d'Agrippine, devenue veuve par la mort de Domitius ; quoiqu'elle lui eût fait de telles avances du vivant de sa femme, que la mère de Lépida lui en fit querelle dans un cercle de femmes, et en vînt jusqu'à la frapper. Il fit principalement sa cour à Livie, femme d'Auguste, dont la faveur lui donna beaucoup de crédit tandis qu'elle vécut, et qui, à sa mort, voulant l'enrichir par son testament, le nomma son principal légataire pour la somme de cinquante millions de sesterces ; [1] mais comme cette somme étoit simplement désignée en chiffres et non écrite en toutes lettres, Tibère, héritier de Livie, la réduisit à cinquante mille sesterces, [2] que Galba ne toucha pas même.

6. Il parvint avant l'âge aux dignités, et dans les jeux floraux, où il présida en qualité de préteur, il donna le spectacle inconnu d'éléphans qui dansoient sur la corde. Puis il fut près d'un an gouverneur d'Aquitaine, et bientôt après il

rum spectaculi genus, elephantos funambulos edidit : exin provinciæ Aquitaniæ anno fere præfuit : mox consulatum per sex menses ordinarium[1] gessit. Evenitque ut in eo ipse L. Domitio, patri Neronis, ipsi Salvius Otho, pater Othonis, succederet, velut præsagium insequentis casus, quo medius inter utriusque filios extitit Imperator. A. Caio Cæsare, Gætulico substitutus, postridie quam ad legiones venit, solemni forte spectaculo plaudentes inhibuit, data tessera, ut manus penulis continerent. Statim per castra jactatum est,

Disce miles militare, Galba est, non Gætulicus.

Pari severitate interdixit commeatus peti. Veteranum ac tironem militem opere assiduo corroboravit : matureque barbaris, qui jam in Galliam usque proruperant, coercitis, præsenti quoque Caio talem et se et exercitum approbavit, ut inter innumeras contractasque ex omnibus provinciis copias, neque testimonium neque præmia ampliora ulli perciperent. Ipse maxime insignis, quod campestrem decursio-

---

[1] On appeloit ainsi celui qui commençoit, comme sous la république, avec l'année, pour le distinguer du

exerça pendant six mois le consulat ordinaire, où il succéda à L. Domitius, père de Néron, et où Salvius Othon, père de l'empereur Othon, le remplaça. La singularité de cet événement fut comme un présage de l'avenir, qui plaça son règne entre ceux des deux enfans de son prédécesseur et de son successeur au consulat. Caligula l'ayant nommé pour remplacer Gétulicus dans le commandement des légions; le lendemain de son arrivée, jour d'un spectacle solennel, il fit cesser les applaudissemens des soldats, en leur donnant pour consigne de tenir leurs mains sous leurs casaques; aussitôt tout le camp retentit de ces mots :

Apprenez des guerriers la règle et les vertus :
C'est Galba qui commande, et non Gétulicus.

il défendit avec la même sévérité toute demande de congé; s'appliqua à endurcir, par un travail assidu, les soldats vétérans et ceux de nouvelle levée : enfin, réprimant à propos les peuples barbares, dont les irruptions s'étoient déjà étendues jusques dans les Gaules, il se rendit, ainsi que son armée, si digne de l'approbation de Caligula, présent en personne, que des troupes innombrables rassemblées de toute part, les siennes furent celles

consulat par remplacement, beaucoup moins honorable que le premier.

nem scuto moderatus, etiam ad essedum Imperatoris per viginti passuum millia cucurrit.

7. Cæde Caii nuntiata, multis ad occasionem stimulantibus, quietem prætulit. Per hoc gratissimus Claudio, recepetusque in cohortem amicorum, tantæ dignationis est habitus, ut cum subita ei valetudo neque adeo gravis incidisset, dilatus sit expeditionis Britannicæ dies. Africam pro consule biennio obtinuit, extra sortem electus ad ordinandam provinciam, et intestina dissensione et barbarorum tumultu inquietam. Ordinavitque magna severitatis ac justitiæ cura, etiam in parvulis rebus. Militi, qui per expeditionem annona arctissima residuum cibariorum tritici modium centum denariis vendidisse arguebatur, vetuit, simulatque indigere cibo cœpisset, a quoquam opem ferri: et is fame extabuit. At in jure dicendo, cum de proprietate jumenti quæreretur, levibus utrimque argumentis et testibus, ideoque difficili conjectura veritatis, ita decrevit, ut ad lacum, ubi adaquari solebat, duceretur capite involuto: atque ibidem revelato, ejus esset ad quem sponte se a potu recepisset.

qui obtinrent les témoignages les plus honorables et les plus grandes récompenses. Il se distingua personellement lui-même en dirigeant, un bouclier à la main, les évolutions militaires sous les yeux de l'empereur, et en escortant agilement son char l'espace de vingt milles.

7. A la nouvelle du meurtre de Caius, on l'instigua à profiter de l'occasion; mais il préféra la tranquillité. Cette modération lui valut les bonnes graces de Claude, qui le mit au rang de ses meilleurs amis; et il jouit d'une si grande considération à sa cour, qu'on différa l'expédition de la Grande-Bretagne, à cause d'une indisposition subite et peu considérable qui lui étoit survenue. Il fut deux ans proconsul d'Afrique : sans égard pour le sort, on le choisit pour rétablir le calme dans cette province agitée par des troubles intérieurs et par les mouvemens des barbares; et il y réussit en se montrant également sévère et juste jusque dans les plus petites choses. On accusoit un soldat d'avoir profité de la disette dans une expédition, pour vendre cent deniers une mesure de froment qui lui restoit de ses provisions; il défendit qu'on le secourût aussitôt qu'il le vit manquer de vivres, et le réduisit à mourir de faim. Deux personnes se disputoient en justice la propriété d'une bête de somme : les preuves et les témoignages étoient équivoques de part et d'autre, et la vérité trop difficile à pénétrer. Il décida qu'on méneroit l'animal en litige à son abrenvoir ordi-

8. Ob res, et tunc in Africa, et olim in Germania gestas, ornamenta triumphalia accepit, et sacerdotium triplex, inter quindecim viros, sodalesque Titios item Augustales cooptatus; atque ex eo tempore prope ad medium Neronis principatum in secessu plurimum vixit: ne ad gestandum quidem unquam iter ingressus, quam ut secum vehiculo proximo decies sestertium* in auro efferret, donec in oppido Fundis moranti Hispania Tarraconensis oblata est. Acciditque, ut cum provinciam ingressus sacrificaret intra ædem publicam, puero e ministris acerram tenenti, capillus repente toto capite canesceret. Nec defuerunt qui interpretarentur, significari rerum mutationem, successurumque juveni senem: hoc est, ipsum Neroni. Nec multo post in Cantabriæ lacum fulmen decidit: repertæque sunt duodecim secures, haud ambiguum summi Imperii signum.

9. Per octo annos varie et inæquabiliter provinciam rexit. Primo acer, vehemens, et in coercendis quidem delictis vel immodicus. Nam

---

* Deux cent mille francs.

naire, la tête enveloppée ; qu'on lui rendroit ensuite l'usage de la vue, et qu'il appartiendroit à celui chez qui il se retireroit alors.

8. En récompense de ce qu'il avoit fait alors en Afrique et auparavant en Germanie, il fut honoré des ornemens triomphaux et d'un triple sacerdoce, par lequel il se vit agrégé aux *quindecimvirs*, au collége des prêtres Titiens et à celui des prêtres d'Auguste. Depuis ce temps, jusque vers le milieu du règne de Néron, il vécut beaucoup dans la retraite ; et ne voyagea jamais, même pour prendre de l'exercice, sans être suivi d'un chariot qui portoit un million de sesterces [1] en or. Il demeuroit à Fondi, lorsqu'on lui offrit le gouvernement de l'Espagne Tarragonoise. A son arrivée dans cette province, comme il sacrifioit dans un temple, tout-à-coup les cheveux blanchirent sur la tête du jeune enfant qui tenoit l'encensoir. Ce prodige fit augurer une révolution qui donneroit un vieillard pour successeur à un jeune homme ; c'est-à-dire, que Galba le deviendroit de Néron. Peu après la foudre tomba dans un lac de Cantabrie, et on y trouva douze haches, signe non équivoque du souverain pouvoir.

9. Il gouverna sa province pendant huit ans d'une manière inconstante et inégale. D'abord ardent, impétueux, et même sévère jusqu'à l'excès dans la punition des crimes, il fit couper les mains à un changeur infidèle et les fit attacher à son

et nummulario non ex fide versanti pecunias, manus amputavit, mensæque ejus affixit. Et tutorem, quod pupillum, cui substitutus heres erat, veneno necasset, cruce affecit: implorantique leges, et civem Romanum se testificanti, quasi solatio et honore aliquo pœnam levaturus[1], mutari, multoque præter cæteras altiorem et dealbatam statui crucem jussit. Paulatim in desidiam segnitiemque conversus est, ne quid materiæ præberet Neroni: et, ut dicere solebat, quod nemo rationem otii sui reddere cogeretur. Carthagine nova conventum agens, tumultuari Gallias comperit. Legato Aquitaniæ auxilia implorante, supervenerunt Vindicis litteræ hortantis, ut humano generi assertorem ducemque se accommodaret. Nec diu cunctatus conditionem partim metu, partim spe recepit. Nam et mandata Neronis de nece sua ad procuratores clam missa deprehenderat: et confirmabatur cum secundissimis auspiciis, et ominibus, tum virginis honestæ vaticinatione, tanto magis, quod eadem illa carmina sacerdos Jovis Cluniæ ex penetrali, somnio monitus, eruerat, ante ducentos annos similiter a fatidica puella

---

[1] Elles défendoient en effet d'infliger le supplice de la croix à un citoyen romain. C'étoit proprement celui des esclaves.

comptoir. Il fit mettre en croix un tuteur pour avoir empoisonné son pupille, dont il devoit hériter ; et comme le coupable imploroit la faveur des lois [1] en se disant citoyen romain, Galba, sous prétexte d'adoucir sa peine par quelque distinction, fit changer la croix et ordonna d'en élever une d'un bois blanchi et beaucoup plus haute que toutes les autres. Peu-à-peu il se laissa aller à la paresse et à l'indolence pour ne donner aucun sujet d'ombrage à Néron, *et parce que*, disoit-il, *personne n'étoit tenu à rendre compte de son oisiveté*. Il tenoit les plaids à Carthagène lorsqu'il apprit le soulèvement des Gaules. Le gouverneur d'Aquitaine lui demandoit des secours, quand il reçut une lettre de Vindex, qui l'exhortoit *à prendre en main la vengeance et la conduite du genre humain*. Il ne balança pas long-temps ; et la crainte autant que l'espoir le déterminèrent à accepter sa proposition. Car, d'un côté, il avoit surpris des ordres secrets que Néron envoyoit à ses agens pour se défaire de lui ; de l'autre, il étoit encouragé par les auspices et les présages les plus favorables, non moins que par les prédictions d'une vierge distinguée, qui le rassuroient d'autant plus, que le prêtre de Jupiter à Clunia [2] avoit, sur l'avis d'un songe, retiré du sanctuaire le même oracle prononcé également deux cents ans auparavant par une vierge prophétesse. Cet oracle portoit, *qu'il*

[2] Ville d'Espagne.

pronuntiata. Quorum carminum sententia erat, Oriturum quandoque ex Hispania principem, dominumque rerum.

10. Igitur cum quasi manumissioni vacaturus conscendisset tribunal, propositis ante se damnatorum occisorumque a Nerone quam plurimis imaginibus, et adstante nobili puero, quem exulantem ex proxima Baleari insula, ob id ipsum acciverat, deploravit temporum statum, consalutatusque IMPERATOR, legatum se senatus ac populi Romani professus est. Deinde justitio indicto, e plebe quidem provinciæ legiones et auxilia conscripsit, super exercitum veterem legionis unius, duarumque alarum, et cohortium trium. Ac e primoribus prudentia atque ætate præstantibus, velut instar senatus, ad quos de majore re, quoties opus esset, referretur, instituit. Delegit et equestris ordinis juvenes, qui manenti annulorum aureorum usu, Evocati appellarentur, excubiasque circa cubiculum suum vice militum agerent. Etiam per provincias edicta dimisit, auctor singulis universisque conspirandi simul, et ut qua posset

---

[1] L'Espagne fournit en effet par la suite trois empereurs célèbres à Rome : Trajan, Hadrien et Théodose.

[2] Ce titre n'a point de synonyme dans notre langue : il signifie proprement rappelés au service.

sortiroit un jour de l'Espagne un prince et un maître de l'univers. [1]

16. Il monta donc sur son tribunal comme pour recevoir les déclarations d'affranchissement, après avoir fait placer devant lui un grand nombre de portraits des citoyens condamnés et mis à mort par Néron, et en présence d'un jeune et noble exilé, qu'il avoit fait venir exprès de l'île Baléare la plus voisine : il déplora le malheureux état de l'empire, et fut proclamé empereur; *mais il ne prit que le titre de lieutenant du sénat et du peuple romain.* Suspendant ensuite toute fonction juridique, il leva parmi les habitans de sa province des légions et des troupes auxiliaires, dont il renforça son armée, qui ne consistoit qu'en une légion, deux escadrons et trois cohortes. Il se forma, de ceux qui étoient les plus distingués par leur rang, leur prudence et leur âge, une espèce de sénat pour lui servir de conseil dans les affaires les plus importantes, et choisit dans l'ordre équestre des jeunes gens, qui sous le nom d'*evocati* [2], et sans cesser de porter l'anneau d'or, devoient, au lieu de soldats, lui servir de gardes du corps. Enfin il répandit dans toutes les provinces des manifestes pour exhorter chacun en particulier, et tout le monde en général, à se réunir et à seconder de tout leur pouvoir la cause commune. Vers le même temps à-peu-près, en fortifiant une ville, qu'il avoit choisi pour place

quisque opera, communem causam juvarent. Per idem fere tempus in munitione oppidi, quod sedem bello delegerat, repertus est annulus opere antiquo, scalptura gemmæ victoriam cum tropæo exprimente. Ac subinde Alexandrina navis Dertosam appulit armis onusta, sine gubernatore, sine nauta ac vectore ullo, ut nemini dubium esset, justum piumque, et faventibus diis, bellum suscipi. Cum repente ex inopinato prope cuncta turbata sunt: alarum altera castris appropinquantem, pœnitentia mutati sacramenti, destituere conata est, ægreque retenta in officio: et servi, quos a liberto Neronis ad fraudem præparatos muneri acceperat, per angiportum in balneas transeuntem pene interemerunt: nisi cohortantibus invicem, ne occasionem omitterent, interrogatisque de qua occasione loquerentur, expressa cruciatu confessio esset.

11. Accessit ad tanta discrimina mors Vindicis, qua maxime consternatus, destitutoque similis, non multum abfuit, quin vitæ renuntiaret. Sed supervenientibus ab urbe nuntiis, ut occisum Neronem, cunctosque in verba sua jurasse cognovit: deposita, Legati, suscepit Cæsaris appellationem. Iterque ingressus est paludatus, ac dependente a cervicibus pugione ante pectus, nec prius usum togæ recuperavit

d'armes, on trouva un anneau antique, dont la gravure en pierre réprésentoit une victoire avec un trophée. Puis, incontinent, il aborda à Tortose un navire d'Alexandrie, chargé d'armes, sans pilote, sans matelots et sans passagers; événement qui ne permit plus de douter que la guerre entreprise étoit juste, pieuse et favorisée par les dieux. Peu s'en fallut cependant qu'elle n'échouât tout-à-coup. Un des deux corps de cavalerie se repentant d'avoir violé son premier serment, voulut abandonner Galba au moment qu'il s'approchoit du camp, et on eut beaucoup de peine à le retenir dans le devoir. Des esclaves, dont un affranchi de Néron lui avoit fait présent, dans le dessein d'attenter à ses jours, l'auroient assassiné dans un détour par lequel il se rendoit aux bains, s'il ne les eût entendus s'exhorter mutuellement à profiter de l'occasion. Il voulut savoir d'eux de quelle occasion il s'agissoit, et parvint par les tourmens à leur arracher l'aveu de leur crime.

11. A tant de dangers se joignit la mort de Vindex. Il en fut consterné au point, que se croyant perdu il fut près de renoncer à la vie. Mais les courriers qu'il recevoit de Rome lui apprenant la mort de Néron et le serment général qu'on lui avoit prêté à lui-même, il quitta le titre de lieutenant de l'empire, pour prendre celui de César. Il se mit en marche, couvert d'une cotte-d'armes, un poignard suspendu sur la poitrine, et

quam oppressis, qui novas res moliebantur, præfecto prætorii Nymphidio Sabino, Romæ: in Germania, Fonteio Capitone, in Africa, Clodio Macro, legatis.

12 Præcesserat de eo fama sævitiæ simul atque avaritiæ: quod civitates Hispaniarum Galliarumque, quæ cunctantius sibi accesserant, gravioribus tributis, quasdam etiam murorum destructione punisset: et præpositos procuratoresque supplicio capitis affecisset cum conjugibus ac liberis: quodque oblatam a Tarraconensibus e vetere templo Jovis coronam auream librarum quindecim conflasset, ac tres uncias quæ ponderi deerant, jussisset exigi. Ea fama et confirmata et aucta est, ut primum urbem introiit. Nam cum classiarios, quos Nero ex remigibus justos milites fecerat, redire ad pristinum statum cogeret: recusantes, atque insuper aquilam, et signa pertinacius flagitantes, non modo immisso equite disjecit, sed decimavit etiam. Item Germanorum cohortem a Cæsaribus olim ad custodiam corporis institutam, multisque experimentis fidelissimam, dissolvit, ac sine ullo commodo remisit in patriam: quasi Cneio Dolabellæ, juxta cujus hortos tendebat, proniorem. Illa quoque, verene an falso, per ludibrium jactabantur,

ne reprit la toge qu'après la défaite de quelques chefs remuans ; c'est-à-dire, de Nymphidius, préfet du prétoire à Rome, et de Fonteius Capiton et Clodius Macer qui commandoient, l'un en Germanie et l'autre en Afrique.

12. La réputation d'avarice et de cruauté le devançoit. On le taxoit d'avoir chargé de contributions énormes les villes d'Espagne et de la Gaule qui avoient trop tardé à se ranger de son côté et d'avoir même fait raser les murailles de quelques-unes de ces villes ; d'avoir infligé la peine de mort aux préposés et aux agens de Néron, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfans ; d'avoir fait fondre une couronne d'or du poids de quinze livres, que les habitans de Tarragone avoient tiré d'un ancien temple de Jupiter pour lui offrir, et d'avoir exigé d'eux le paiement de trois onces qui manquoient au poids énoncé.

Son entrée à Rome fortifia et accrut l'opinion qu'on avoit de lui. Il vouloit faire reprendre leur premier état aux gens de mer que Néron avoit tirés de la rame pour les organiser en légions ; et sur leur refus d'obéir et leur obstination à redemander leur aigle et leurs enseignes, non-seulement il fit courir la cavalerie sur eux, mais il les décima. Il licencia aussi la cohorte allemande que les Césars avoient établie depuis long-temps pour la garde de leurs personnes, et dont la fidélité étoit éprouvée : il ne lui donna aucune récompense en la renvoyant dans son pays, sous prétexte du pen-

apposita lautiore cœna ingemuisse eum. Et ordinario quidem dispensatori breviarium rationum offerenti, paropsidem leguminis pro sedulitate ac diligentia porrexisse. Cano autem choraulæ, mire placenti, denarios quinque donasse, prolatos manu sua e peculiaribus loculis suis.

13. Quare adventus ejus non perinde gratus fuit idque proximo spectaculo apparuit. Si quidem Atellanis notissimum canticum exorsis, venit io Simus a villa: cuncti simul spectatores consentiente voce reliquam partem retulerunt, ac sæpius versu repetito egerunt.

14. Majore adeo et favore et auctoritate adeptus est, quam gessit, Imperium: quamquam multa documenta egregii principis daret: sed nequaquam tam grata erant quam invisa quæ secus fierent. Regebatur trium arbitrio, quos una et intra Palatium habitantes, nec unquam non adhærentes, pædagogos vulgo vocabant. Hi erant T. Vinius legatus ejus in Hispania, cupidatis immensæ: Cornelius Laco, ex assessore præfectus prætorii, arrogantia socordiaque intolerabilis: libertus Icelus, paulo

chant qu'elle avoit pour Gneius Dolabella, dont les jardins avoisinoient son camp. On publioit de lui différens traits vrais ou faux, pour l'avilir. On disoit qu'il avoit gémi en voyant servir un repas plus splendide qu'à l'ordinaire; qu'en recevant les comptes de son maître-d'hôtel il lui avoit donné un plat de légumes pour récompense de son exactitude et de sa diligence; que pour témoigner son extrême satisfaction à un joueur de flûte, nommé Canus, il lui avoit fait présent de cinq deniers, qu'il tira de sa propre bourse.

13. Tout cela rendit son arrivée moins agréable, et on s'en aperçut au prochain spectacle : lorsque dans les atellanes on entonna la chanson si connue, *Le vilain vient de la campagne*, tous les spectateurs, à l'unisson, l'achevèrent et la recommencèrent plusieurs fois en répétant le même vers.

14. Ainsi il ne conserva pas, en exerçant l'empire, la faveur et la réputation qui l'y avoient porté : ce n'est pas qu'il ne donnât plusieurs exemples dignes d'un grand prince; mais on n'y étoit pas si sensible qu'à ce qu'il faisoit de mal. Il étoit gouverné par trois hommes qui logeoient dans son palais et ne le quittoient pas. On les nommoit vulgairement ses pédagogues : c'étoient T. Vinius, son lieutenant en Espagne, dont la cupidité étoit insatiable; Cornélius Laco, qui d'assesseur devenu préfet du prétoire, joignoit à la plus lâche indolence une arrogance insupportable; enfin Icelus, son

ante annulis aureis et Martiani cognomine ornatus, ac jam summi equestris gradus candidatus. His diverso vitiorum genere grassantibus, adeo se abutendum permisit et tradidit, ut vix sibi ipsi constaret : modo acerbior parciorque, modo remissior ac negligentior quam conveniret principi electo, atque illius ætatis. Quosdam claros ex utroque ordine viros suspicione minima, inauditos condemnavit. Civitatem Romanam raro dedit. Jura trium liberorum vix uni atque alteri : ac ne his quidem, nisi ad certum præfinitumque tempus. Judicibus sextam decuriam adjici precantibus, non modo negavit : sed etiam concessum a Claudio beneficium, ne hieme initioque anni ad judicandum evocarentur, eripuit.

15. Existimabatur etiam senatoria et equestria officia biennii spatio determinaturus, nec daturus nisi invitis ac recusantibus. Liberalitates Neronis non plus decimis concessis, per quinquaginta equites romanos ea conditione revocandas curavit exigendasque : ut et si quid

---

[1] La place de préfet du prétoire, affectée aux chevaliers romains.

affranchi, qui, décoré depuis peu de l'anneau d'or, fut surnommé Martian, et qui déjà aspiroit au premier grade réservé à l'ordre équestre [1]. Il s'abandonna tellement à la conduite de ces trois hommes, dont les différens vices prévaloient sur lui tour-à-tour, qu'à peine étoit-il d'accord avec lui-même; tantôt plus dur et plus ménager; tantôt plus foible et plus négligent qu'il ne convenoit à un prince élu et dans un âge aussi avancé. Il condamna quelques citoyens illustres des deux premiers ordres sur les moindres soupçons et sans les entendre. Il n'accorda que rarement les droits de citoyen romain. Quant aux priviléges dont jouissoient ceux qui avoient trois enfans, à peine les accorda-t-il à une ou deux personnes, et seulement pour un temps limité. Loin d'acquiescer à la prière des juges, qui lui demandoient de leur adjoindre une sixième décurie; il les priva des vacances que Claude leur avoit accordées pour l'hiver et le commencement de l'année.

15. On croyoit aussi qu'il devoit borner à l'espace de deux ans la durée des charges que remplissoient les sénateurs et les chevaliers, et ne les accorder qu'à ceux qui les refuseroient, ou ne les accepteroient que malgré eux. Il révoqua les libéralités de Néron à un dixième près, et il chargea cinquante chevaliers romains de les faire restituer avec tant de rigueur, que si des acteurs ou des athlètes avoient vendu ce qui leur avoit été donné, on en dépouilloit les acheteurs, quand

scenici aut xystici donatum olim vendidissent, auferretur emptoribus, quando illi absumpto pretio solvere nequirent. At contra, nihil non per comites atque libertos pretio adipisci, aut donari gratia passus est, vectigalia, immunitates, pœnas innocentium, impunitates noxiorum. Quinetiam populo romano deposcente supplicium Haloti et Tigellini, solos ex omnibus Neronis emissariis vel maleficentissimos incolumes præstitit: atque insuper Halotum procuratione amplissima ornavit. Pro Tigellino etiam sævitiæ populum increpuit edicto.

16. Per hæc prope universis ordinibus offensus: vel præcipua flagravit invidia apud milites. Nam cum in verba ejus absentis jurantibus donativum grandius solito præpositi pronuntiassent: neque ratam rem habuit, et subinde jactavit, legere se militem non emere consuesse. Atque eo quidem nomine omnes qui ubique erant exacerbavit. Cæterum prætorianos etiam metu et indignitate commovit, removens subinde plerosque ut suspectos, et Nymphidii socios. Sed maxime fremebat superioris Germaniæ exercitus; fraudari se præmiis navatæ adversus Gallos et Vindicem operæ. Ergo primi obsequium rompere ausi, calendis Januarii adigi sacramento nisi in nomen senatus, recusarunt: statimque legationem ad prætorianos

les premiers n'étoient plus en état d'en rembourser le prix. Il laissoit au contraire ses confidens et ses affranchis prostituer tout à l'argent et à la faveur : impôts, immunités, punition des innocens et impunité des coupables. Bien plus, ce fut en vain que le peuple romain lui demanda le supplice de l'eunuque Halotus et de Tigellin, les plus criminels de tous les agens de Néron. Il ne se contenta pas de les sauver tous deux; il donna une commission très-honorable à Halotus ; et quant à Tigellin, il fit au peuple, dans un édit, des reproches de cruauté à son égard.

16. Devenu par-là désagréable à presque tous les ordres de l'état, il s'attira principalement la haine des soldats ; car, lorsqu'ils lui prêtoient le serment de fidélité en son absence, ses agens leur ayant promis une gratification plus considérable qu'à l'ordinaire, il ne la ratifia point, et se vanta incontinent, *qu'il avoit coutume de choisir ses soldats et non de les acheter*. Ces mots les aigrirent tous sans aucune exception : mais la crainte et les affronts animèrent encore les soldats prétoriens, dont il écartoit la plupart comme suspects et complices de Nymphidius. L'armée de la Germanie supérieure frémissoit surtout de se voir frustrée de récompenses pour les services qu'elle avoit rendus contre les Gaulois et contre Vindex. Elle osa donc la première secouer le joug de l'obéissance, en refusant aux calendes de janvier de prêter aucun

cum mandatis destinaverunt, displicere Imperatorem in Hispania factum, eligerent ipsi quem cuncti exercitus comprobarent.

17. Quod ut nuntiatum est, despectui esse non tam senectam suam, quam orbitatem ratus, Pisonem Frugi Licinianum, nobilem egregiumque juvenem, ac sibi olim probatissimum, testamentoque semper in bona et nomen adscitum, repente media salutantium turba apprehendit: filiumque appellans, perduxit ad castra, ac pro concione adoptavit: ne tunc quidem donativi ulla mentione facta: quo faciliorem occasionem M. Salvio Othoni præbuit perficiendi conata, intra sextum adoptionis diem.

18. Magna et assidua monstra jam inde a principio exitum ei, qualis evenit, portenderant. Cum per omne iter dextra sinistraque oppidatim victimæ cæderentur, taurus securis ictu consternatus, rupto vinculo, essedum ejus invasit: elatisque pedibus totum cruore perfudit, ac descendentem spiculator impulsu turbæ lancea prope vulneravit. Urbem quoque, et deinde Palatium ingressum, excepit terra

serment, si ce n'est au sénat. Elle arrêta aussitôt d'envoyer une députation aux prétoriens, chargée de leur dire, *qu'elle étoit mécontente de l'empereur fait en Espagne, et que c'étoit à eux à en choisir un qui fût au gré de toutes les armées.*

17. Il s'imagina à cette nouvelle qu'on le méprisoit, moins à cause de sa vieillesse, que parce qu'il étoit sans enfans. Piso Frugi-Licinianus, jeune homme aussi distingué par sa naissance que par son mérite, avoit captivé depuis long-temps l'estime de Galba, qui l'avoit toujours appelé dans son testament à hériter de ses biens et de son nom. Ce prince le tire tout-à-coup par la main de la foule de ses courtisans; et lui donnant le nom de fils, il le conduit au camp et l'adopte au milieu des soldats assemblés, sans faire, même alors, mention d'aucune gratification. C'est ce qui facilita à M. Salvius Othon les moyens d'exécuter son entreprise avant que le sixième jour de cette adoption fût expiré.

18. De grands et de fréquens prodiges avoient annoncé à Galba, depuis le commencement de son règne, la fin tragique qu'il éprouva. Lorsque sur sa route, à droite et à gauche, chaque ville s'empressoit d'immoler des victimes, un taureau blessé d'un coup de hache rompit ses liens, se jeta sur son char les pieds en l'air et le couvrit de sang. Comme Galba vouloit descendre, un de ses gardes, poussé par la foule, pensa le percer avec sa lance. Son entrée à Rome et dans le palais fut suivie

tremore, et assimilis quidam mugitui sonus. Secuta sunt aliquanto manifestiora. Monile margaritis gemmisque consertum ad ornandum fortunam suam Tusculanam, ex omni gaza secreverat: id repente quasi augustiore dignius loco Capitolinæ Veneri dedicavit: ac proxima nocte somniavit speciem fortunæ querentis fraudatam se dono destinato, minantisque crepturam et ipsam quæ dedisset. Cumque exterritus luce prima ad expiandum somnium, præmissis qui rem divinam appararent, Tusculun excucurriset, nihil invenit præter tepidam in ara favillam, atratumque juxta senem in catino vitreo thus tenentem, et in calice fictili merum. Observatum etiam est calendis Januariis sacrificanti coronam de capite excidisse: auspicanti pullos evolasse: adoptionis die, neque milites allocuturo castrensem sellam de more positam pro tribunali, oblitis ministris, et in senatu curulem perverse collocatam.

19. Prius vero quam occideretur, sacrificantem mane aruspex identidem monuit, caveret periculum: non longe percussores abesse. Haud multo post cognoscit teneri castra ab Othone:

d'un tremblement et d'une espèce de mugissement de la terre. Des présages encore plus manifestes vinrent ensuite. De tous les objets précieux qui étoient venus en son pouvoir, il avoit mis à part un collier garni de perles et de pierres précieuses pour en orner la statue de la Fortune, qu'il gardoit à Tusculum. Ce présent lui semblant digne d'un lieu plus auguste, il le consacra tout-à-coup à Vénus Capitoline. La nuit suivante il vit en songe la Fortune se plaindre d'être frustrée d'une offrande destinée pour elle, et le menacer de lui ravir aussi tous ses dons. Effrayé de ce rêve, pour en détourner l'effet, il envoie, dès le point du jour, préparer un sacrifice et se rend lui-même en hâte à Tusculum; mais il n'y trouva rien que des cendres chaudes sur l'autel, et tout auprès, un vieillard en habit de deuil, qui tenoit de l'encens dans un petit bassin de verre et du vin dans une coupe de terre. On observa aussi qu'aux calendes de janvier sa couronne lui tomba de la tête, lorsqu'il sacrifioit; que les poulets s'envolèrent lorsqu'il prenoit les auspices; que le jour de l'adoption de Pison on avoit oublié de disposer régulièrement devant son tribunal le siége militaire d'où il devoit haranguer les soldats, et que dans le sénat sa chaire curule fut mal placée.

19. Dans le sacrifice qu'il fit le matin du jour où il fut tué, un aruspice l'avertit à plusieurs reprises de *prendre garde à lui, que les assassins n'étoient pas loin.* Peu après il apprit qu'Othon

ac plerisque ut eodem quam primum pergeret suadentibus (posse enim auctoritate et præsentia prævalere) nihil amplius quam continere se statuit: et legionariorum firmare præsidiis, qui multifariam diverseque tendebant. Loricam tamen induit linteam, quamquam haud dissimulans parum adversus tot mucrones profuturam. Sed extractus rumoribus falsis, quos conspirati ut eum in publicum elicerent, de industria dissiparant, paucis temere affirmantibus transactum negotium, oppressos qui tumultuarentur, advenire frequentes cæteros gratulabundos, et in omne obsequium paratos: his ut occurreret, prodiit tanta fiducia, ut militi cuidam occisum a se Othonem glorianti, quo auctore? responderit, atque in forum usque processit. Ibi equites, quibus mandata cædes erat, cum per publicum dimota paganorum turba equos adegissent, viso procul eo, parumper restiterunt: deinde rursum incitati, desertum a suis contrucidarunt.

20. Sunt qui tradant ad primum tumultum proclamasse eum, quid agitis commilitones? Ego vester sum, et vos mei: donativum etiam pollicitum. Plures autem prodiderunt, obtulisse ultro jugulum: et ut hoc agerent ac ferirent, quando ita videretur, hortatum. Illud mi-

étoit maître du camp. On lui conseilloit de s'y rendre au plutôt, tandis qu'il pouvoit encore ramener les esprits par son autorité et sa présence : mais il se détermina à se tenir renfermé dans son palais et à s'y fortifier du secours des soldats légionnaires, logés et campés diversement. Il se couvrit pourtant d'une cuirasse de lin, en avouant qu'elle lui serviroit peu contre tant de glaives; mais les conspirateurs réussirent à le faire sortir par les faux bruits qu'ils répandirent pour l'attirer. Sur le témoignage hasardé de quelques gens qui lui affirmoient que tout étoit fini, que les auteurs du tumulte avoient succombé, et que les autres venoient en grand nombre pour le féliciter et lui témoigner leur soumission, il alla avec tant de confiance à leur rencontre, qu'un soldat se vantant à lui d'avoir tué Othon, il lui demanda *par quel ordre?* et s'avança jusque dans la place publique. Les cavaliers chargés de le tuer, après avoir écarté la foule et poussé leurs chevaux, s'y arrêtèrent un peu en le voyant de loin; et se précipitant de nouveau, ils le massacrèrent abandonné de tous les siens.

20. On rapporte qu'il s'écria au premier bruit, *que faites-vous camarades? je suis à vous et vous êtes à moi*, et qu'il leur promit même une gratification : mais d'autres, en plus grand nombre, prétendent qu'il tendit volontairement le cou, en les exhortant à frapper, *puisque c'étoit leur avis*, il

rum admodum fuerit, neque præsentium quempiam opem Imperatori ferre conatum: et omnes qui accerserentur sprevisse nuntium, excepta Germanicorum vexillatione. Hi ob recens meritum, quod se ægros et invalidos magnopere fovisset, in auxilium advolavere: sed serius, itinere devio per ignorantiam locorum retardati. Jugulatus est ad lacum Curtii, ac relictus, ita uti erat, donec gregarius miles a frumentatione rediens abjecto onere caput ei amputavit. Et quoniam capillo præ calvitie arripere non poterat, in gremium abdidit. Mox inserto per os pollice, ad Othonem detulit. Ille lixis calonibusque donavit, qui hasta suffixum, non sine ludibrio circum castra portarunt, acclamantes identidem, Galba cupide fruaris ætate tua. Maxime irritati ad talem jocorum petulantiam, quod ante paucos dies exierat in vulgus, laudanti cuidam formam suam, ut adhuc floridam et vegetam respondisse eum: ἔτι μοι μένος ἔμπεδόν ἐστι. Ab his Patrobii Neroniani libertus, centum aureis redemptum, eo

---

[1] Il y a dans le latin *a frumentatione*, c'est-à-dire de la distribution de blé qui se faisoit tous les mois aux troupes.

paroîtra bien étonnant qu'aucun de ceux qui étoient présens n'essaya de défendre l'empereur, et que tous ceux qu'il avoit appelés auprès de sa personne, ne firent aucun cas de ses ordres, excepté un détachement de l'armée d'Allemagne. Ces soldats, qui avoient été malades et languissans, reconnoissans des soins qu'il venoit de leur prodiguer, volèrent à son secours; mais ils s'égarèrent en route et arrivèrent trop tard. Il fut égorgé près du lac de Curtius et laissé sur la place. Un soldat, revenant de l'étape [1], jeta son fardeau pour lui couper la tête : ne pouvant la saisir par les cheveux, parce qu'elle étoit chauve, il l'enveloppa dans son habit; puis lui passant le pouce dans la bouche, il la présenta à Othon, qui la livra aux goujats et aux valets de l'armée. Ceux-ci la mirent au bout d'une pique et la portèrent par dérision autour du camp, en criant de temps en temps, *Galba, profite bien de ton bel âge.* Ce qui les porta surtout à ces railleries impudentes, fut le bruit répandu quelques jours auparavant, que quelqu'un lui faisant compliment sur sa fraîcheur et sa santé, il avoit répondu,

Oui, je conserve encore ma force et ma vigueur [*].

Un affranchi de Patrobius, qui lui-même étoit

---

[*] Vers de l'Illiade.

loco ubi jussu Galbæ animadversum in patronum fuerat, abjecit. Sero tandem dispensator Argius, et hoc et cæterum truncum in privatis ejus hortis Aureliæ viæ sepulturæ dedit.

21. Statura fuit justa, capite præcalvo, oculis cæruleis, adunco naso, manibus pedibusque articulari morbo distortissimis: ut neque calceum perpeti neque libellos evolvere aut tenere omnino valeret. Excreverat etiam in dexteriore latere ejus caro, propendebatque adeo, ut ægre fascia substringeretur.

22. Cibi plurimi traditur, quem tempore hiberno etiam ante lucem capere consueverat: inter cœnam vero usque eo abundantem, ut congestas super manus reliquias circumferri juberet, spargique ad pedes stantibus. Libidinis in mares pronior: et eos non nisi præduros, exoletosque. Ferebant in Hispania Icelum e veteribus concubinis, de Neronis exitu nuntiantem, non modo arctissimis osculis palam exceptum ab eo, sed ut sine mora velleretur, oratum, atque seductum.

23. Periit tertio et septuagesimo ætatis anno, Imperii mense septimo. Senatus ut primum

affranchi de Néron, acheta d'eux la tête de Galba cent pièces d'or et l'exposa dans le même lieu où son ancien maître avoit été puni par ordre de cet empereur. Ce ne fut que long-temps après qu'elle fut ensevelie enfin par son intendant Argius, avec le reste de son corps, dans ses jardins, sur la voie Aurélia.

21. Sa taille étoit médiocre, sa tête chauve par devant, ses yeux bleux, son nez aquilin, ses pieds et ses mains tellement noués par la goutte, qu'il ne pouvoit ni souffrir une chaussure, ni feuilleter, ou même tenir un livre. Il lui pendoit au côté droit une excroissance de chair si considérable, qu'un bandage pouvoit à peine la resserrer.

22. On dit qu'il mangeoit beaucoup et même avant le jour en hiver; qu'il étoit si somptueux dans ses soupers, qu'après en avoir fait passer les restes de main en main, tout étoit mis aux pieds des assistans. Il avoit moins de passion pour les femmes que pour les hommes, qu'il n'aimoit que dans leur force et leur maturité. On dit que lorsqu'Icelus, un de ses anciens mignons vint lui annoncer en Espagne la mort de Néron, non seulement il l'embrassa très-étroitement devant tout le monde, mais il le pria de se faire épiler sur-le-champ, pour se retirer ensuite avec lui.

23. Il périt à l'âge de soixante-treize ans et dans le septième mois de son règne. Le sénat lui avoit

licitum fuit, statuam ei decreverat rostratæ[1] columnæ superstantem in parte Fori, qua trucidatus est. Sed decretum Vespasianus abolevit, percussores sibi ex Hispania in Judæam submisisse opinatus.

[1] Ainsi nommée des éperons de navires, qui la distinguoient, et dont le nom latin est *rostra*.

décerné, dès qu'il fut en son pouvoir, une statue qui devoit être élevée sur une colonne rostrale [1], dans l'endroit du forum où on l'égorgea. Mais ce décret fut annulé par Vespasien, qui croyoit que Galba avoit envoyé d'Espagne en Judée des émissaires pour le tuer.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE GALBA.

GALBA est un des exemples les plus frappans des jeux terribles de la fortune. Commandant de l'armée de Germanie, à la mort de Caligula, et en état de disputer avec avantage l'empire à Claude, il s'y étoit refusé par modération : sa propre sûreté, et l'intérêt du genre humain l'obligèrent ensuite à l'accepter dans un âge où l'on ne doit plus songer qu'à finir paisiblement sa carrière ; et presqu'aussitôt il le perdit cruellement avec la vie. Il eut le malheur de ternir, par un règne de sept mois, la gloire qu'il avoit méritée par de longs travaux, et ne laissa après lui que la réputation d'un homme au-dessous du poste où il étoit monté. Tout contribua à le perdre, la foiblesse inséparable de son âge, sa confiance pour d'indignes favoris, ses défauts et même ses vertus. Malgré les reproches qu'on lui a faits, et dont quelques-uns sont contradictoires, on ne peut lui refuser deux qualités essentielles au gouvernement d'un empire, et

dont il fit preuve jusqu'à la mort : c'est un grand amour pour la justice et une fermeté inébranlable à maintenir la discipline militaire ; mais ces vertus dignes de l'ancienne république, avoient besoin, dans ce moment de crise et de dépravation générale, d'être tempérées par la prudence et la politique, dont Galba se montra dépourvu, quoiqu'elles soient l'apanage ordinaire de la vieillesse.

Il aliéna presque tous les esprits par une sévérité qui parut d'autant plus choquante aux citoyens, qu'il laissoit ses favoris faire trafic des graces et de l'impunité. Les soldats également aigris, furent encore revoltés par le refus de la gratification qu'ils avoient reçue à l'avènement de tous les Césars au trône, et qu'ils revendiquoient comme une dette. C'est cette disposition générale qui fit réussir si facilement le complot ténébreux d'une poignée de factieux vendus à Othon. Mais malgré les fautes de Galba, on ne peut s'empêcher de plaindre le sort indigne de cet empereur, lâchement abandonné de tout le monde, et massacré par une soldatesque effrénée.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
D'OTHON.

1. Origine des ancêtres de l'empereur Othon; histoire de son aïeul et de son père.

2. Naissance et jeunesse d'Othon: moyens par lesquels il s'insinue dans les bonnes graces de Néron; son crédit auprès de lui.

3. Confident de tous ses secrets, il reçoit sa maîtresse Poppée en dépôt chez lui sous le voile du mariage, la débauche à son maître, et lui en dispute la possession; ce qui le fait exiler en Espagne comme questeur : modération et désintéressement qu'il y montre.

4. Il est le premier à se joindre à l'entreprise de Galba, et conçoit l'espoir de l'empire, dont il cherche à s'assurer, en s'attachant les troupes par ses largesses.

5. Désespéré de l'adoption de Pison, il recourt à la force, et corrompt quelques soldats.

6. Ses premiers projets d'attaque : comment il se rend dans le camp des prétoriens, et comment il y est reçu : Promesses qu'il leur fait.

7. Son discours dans le sénat après la mort

MARCUS SALVIUS OTHO.

MAJORES Othonis orti sunt oppido Ferentino, familia vetere et honorata, atque ex principibus Etruriæ. Avus M. Salvius Otho, patre equite romano, matre humili, incertum an ingenua, per gratiam Liviæ Augustæ, in cujus domo creverat, senator est factus, nec præturæ gradum excessit. Pater L. Otho materno genere præclaro, multarum et magnarum propinquitatum, tam carus, tamque non absimilis facie Tiberio principi fuit, ut plerique procreatum ex eo crederent. Urbanos honores, proconsulatum Africæ, et extraordinaria imperia, severissime administravit. Ausus etiam est in Illyrico milites quosdam, quod motu Camilli ex pœnitentia præpositos suos, quasi defectionis adversus Claudium auctores, occiderant, capite punire: et quidem ante principia se coram: quamvis ob id ipsum promotos in ampliorem gradum a Claudio sciret. Quo facto, sicut gloriam auxit, ita gratiam minuit: quam tamen mature recuperavit, detecta equitis romani fraude, quem prodentibus servis necem Claudio parare compererat. Namque et senatus honore rarissimo, statua in Palatio posita, prosecutus est eum: et Claudius allectum

MARCUS SALVIUS OTHON.

1. Les ancêtres d'Othon étoient originaires de la ville de Férenti; ils sortoient d'une famille ancienne et honorée, et l'une des premières d'Etrurie. Son aïeul, M. Salvius Othon, fils d'un chevalier romain et d'une mère de condition obscure, et peut-être servile, devint sénateur par la faveur de Livie, femme d'Auguste, chez qui il avoit été élevé, et ne monta pas plus haut que la préture. Son père, L. Othon, étoit, du côté de sa mère, d'une naissance illustre, et se trouvoit par-là allié aux plus grandes maisons de Rome. Il fut si cher à Tibère, et lui ressembloit tant de visage, qu'on croit qu'il lui devoit le jour. Il remplit avec beaucoup de sévérité les magistratures de la ville, le proconsulat d'Afrique et les commandemens extraordinaires qu'on lui confia. Il osa même, dans celui d'Illyrie, punir de mort quelques soldats qui, par repentir d'avoir participé à la révolte de Camille contre Claude, avoient égorgé leurs officiers comme auteurs de la défection; et il les fit exécuter à l'entrée du camp et en sa présence, quoiqu'il sût que Claude les avoit avancés en grade pour cette action. Cette conduite, en relevant sa gloire, lui fit perdre beaucoup de la faveur dont il jouissoit à la cour; mais il la recouvra bientôt en dévoilant la conspiration d'un chevalier romain, dont les esclaves lui dénon-

inter patricios collaudans amplissimis verbis, hoc quoque adjecit: Vir quo meliores liberos habere ne opto quidem. Ex Albia Terentia splendididissima femina duos tulit filios, L. Titianum, et minorem Marcum cognominem sibi. Tulit et filiam, quam nondum nubilem Druso, Germanici filio, despondit.

2. Otho Imperator quarto kalendas Maii natus est, Camillo Aruntio, Domitio Ænobarbo consulibus. A prima adolescentia prodigus, ac procax, adeo ut sæpe flagris objurgaretur a patre. Ferebatur et vagari noctibus solitus: atque invalidum quemque obviorum vel potulentum corripere, ac distento sago impositum in sublime jactare. Post patris deinde mortem, libertinam aulicam gratiosam, quo efficacius coleret, etiam diligere simulavit, quamvis anum, ac pene decrepitam. Per hanc insinuatus Neroni, facile summum inter amicos locum tenuit congruentia morum: ut vero quidam tradunt, et consuetudine mutui stupri: ac tantum potentia valuit, ut damnatum repetundis consularem virum, ingens præmium pactus, prius quam plane restitutionem ei im-

cèrent les desseins contre la vie de Claude. Le sénat lui décerna un honneur des plus rares, en lui élevant une statue sur le mont Palatin; et Claude, en l'aggrégeant aux patriciens, fit de lui le plus grand éloge, et y ajouta, *je ne saurais désirer d'avoir des enfans plus vertueux qu'Othon.* D'Albia Terentia, femme des plus illustres, il eut deux fils, L. Titianus et Marcus, qui portoit le même surnom que lui. Il eut aussi une fille qu'il fiança avant d'être nubile, à Drusus, fils de Germanicus.

2. L'empereur Othon naquit le vingt-sept avril, sous le consulat de Camillus Aruntius et de Domitius AEnobarbus. Il fut, dès sa première jeunesse, si prodigue et si effréné, que son père eut souvent recours au fouet pour le châtier. On dit qu'il couroit les rues pendant la nuit; qu'il s'amusoit à berner dans un manteau les gens infirmes et les ivrognes dont il s'emparoît. Après la mort de son père, pour mieux réussir auprès d'une affranchie qui étoit en faveur à la cour, il fit semblant de l'aimer, quoiqu'elle fût presque décrépite; s'insinuant par elle dans les bonnes graces de Néron, il obtint facilement la première place dans son amitié, par la conformité de leurs mœurs, et même, comme on le dit, par un commerce de prostitution mutuelle. Il eut tant de crédit auprès de lui, que s'étant engagé, moyennant une grosse somme d'argent à faire réhabiliter un personnage

petrasset, non dubitaret in senatum ad agendas gratias introducere.

3. Omnium autem consiliorum secretorumque particeps, die quem Nero necandæ matri destinaverat, ad avertendas suspiciones cœnam utrique exquisitissimæ comitatis dedit. Item Poppæam Sabinam, tunc adhuc amicam ejus, abductam marito, demandatamque interim sibi, nuptiarum specie, recepit. Nec corrupisse contentus, adeo dilexit, ut ne rivalem quidem Neronem æquo tulerit animo. Creditur certe non modo missos ad arcessendam non recepisse, sed ipsum etiam exclusisse quondam pro foribus adstantem, miscentemque frustra minas et preces, ac depositum reposcentem. Quare diducto matrimonio, sepositus est per causam legationis in Lusitaniam. Id satis visum, ne pœna acrior mimum omnem divulgaret: qui tamen sic quoque hoc disticho enotuit:

> Cur Otho mentito sit quæritis exul honore?
> Uxoris mœchus cœperat esse suæ.

Provinciam administravit quæstorius per de-

---

[1] Sous la république, l'exil étoit la punition de ce crime: mais sous les empereurs elle se bornoit à une

consulaire, condamné pour concussion, [1] il osa le mener au sénat pour y faire ses remercîmens avant que sa grace fût tout-à-fait ratifiée.

3. Confident de tous les desseins et de tous les secrets de Néron, il donna, pour écarter les soupçons, un souper des plus délicats à ce prince et à sa mère, le jour destiné à la faire périr. Lorsque Poppée, maîtresse de Néron, fut enlevée à son mari, il la reçut chez lui pour l'y garder quelque temps comme sa femme; et non content de la débaucher, il se passionna pour elle jusqu'à supporter impatiemment la rivalité de Néron même. On prétend que, non-seulement il refusa l'entrée de sa maison aux gens que ce prince envoyoit pour la chercher; mais qu'il le laissa lui-même un jour à sa porte, mêlant en vain les prières aux menaces, et réclamant inutilement le dépôt qu'il avoit confié. C'est ce qui fit casser son prétendu mariage, et le fit confiner lui-même comme gouverneur en Lusitanie; on ne lui infligea que cette punition, de peur qu'une plus sévère ne donnât trop d'éclat à cette farce scandaleuse, qui fut pourtant connue par ce distique,

Othon est exilé sous un titre menteur;
C'est que sa femme on lui trouvoit un séducteur.

En qualité de questeur, il gouverna pendant dix

---

amende proportionnée au délit, et à la perte du rang qu'occupoit le coupable.

cem annos, moderatione atque abstinentia singulari.

4. Ut tandem ultionis occasio data est, conatibus Galbæ primus accessit: eodemque momento et ipse spem Imperii cepit: magnam quidem ex conditione temporum, sed aliquanto majorem ex affirmatione Seleuci mathematici. Qui cum eum olim superstitem Neroni fore spopondisset, tunc ultro inopinatus advenerat, imperaturum quoque brevi repromittens. Nullo igitur officii aut ambitionis in quemquam genere omisso, quoties cœna principem acciperet, aureos excubanti cohorti viritim dividebat: nec eo minus alium alia via militum demerebatur. Cuidam etiam de parte finium cum vicino litiganti, adhibitus arbiter, totum agrum redemit, emancipavitque: ut jam vix ullus esset, qui non et sentiret et prædicaret solum successione Imperii dignum.

5. Speraverat autem fore ut adoptaretur a Galba: idque in dies exspectabat. Sed postquam, Pisone prælato, spe decidit, ad vim conversus est: instigante super animi dolorem etiam magnitudine æris alieni. Neque enim dissimulabat, nisi principem, se stare non posse: nihilque referre, ab hoste in acie, an in foro sub creditoribus, caderet. Ante paucos dies servo Cesaris pro impetrata dispen-

ans sa province avec une modération et un désintéressement remarquables.

4. Prompt à saisir l'occasion de se venger, il fut le premier à se joindre à l'entreprise de Galba; et dès-lors il conçut un grand espoir de régner, fondé sur les conjonctures présentes, et bien plus encore, sur les prédictions de l'astrologue Séleucus. Cet homme, qui lui avoit déjà promis qu'il survivroit à Néron, arriva tout-à-coup pour lui annoncer qu'il seroit bientôt empereur; aussi Othon n'oublia-t-il rien pour se faire des partisans et des amis. Toutes les fois qu'il donnoit à souper à Galba, il distribuoit des pièces d'or aux soldats qui étoient de garde, et il ne négligeoit aucun moyen de s'attacher les autres. Choisi pour arbitre par l'un d'eux, qui étoit en procès avec un voisin pour un terrain limitrophe, il acheta tout le champ et le lui céda; de sorte que tous les soldats étoient persuadés et publioient qu'Othon seul méritoit de succéder à l'Empire.

5. Il s'étoit flatté d'être adopté par Galba, et s'y attendoit de jour en jour; mais la préférence donnée à Pison trompant son espoir, il eut recours à la violence; pressé non moins par son ressentiment que par le poids de ses dettes; car il ne dissimuloit pas *qu'il n'avoit que l'Empire pour ressource, et qu'il lui importoit peu de succomber dans le combat sous le fer de ses ennemis, ou en justice sous les poursuites de ses créanciers*. Peu de jours auparavant, il avoit tiré d'un valet de l'Empereur

satione decies sestertium expresserat. Hoc subsidium tanti cœpti fuit : ac primo quinque spiculatoribus commissa est res, deinde decem aliis, quos singuli binos produxerant : omnibus dena sestertia repræsentata, et quinquagena promissa. Per hos sollicitati reliqui, nec adeo multi, haud dubia fiducia in ipso negotio pluribus affuturis.

6. Erat animus post adoptionem statim Castra occupare, cœnantemque in Palatio Galbam aggredi : sed obstitit respectus cohortis, quæ tunc excubabat, ne oneraretur invidia, quod ejusdem statione et Caius fuerat occisus, et desertus Nero. Medium quoque tempus religio et Seleucus exemit. Ergo destinata die, præmonitis consciis, ut se in foro sub æde Saturni ad Milliarium aureum opperirentur, mane Galbam salutavit : utque consueverat, osculo exceptus, etiam sacrificanti interfuit, audivitque prædicta haruspicis. Deinde liberto adesse architectos nuntiante, quod signum con-

[1] 200,000 francs.

[2] Deux mille francs.

[3] Dix mille francs.

[4] Le *Milliarium aureum* étoit une colonne dorée où

un million de Sesterces [1] pour une intendance qu'il lui avoit obtenue. Ce fut là tout le véhicule d'un projet si hardi; il ne le confia qu'à cinq soldats prétoriens, et puis à dix autres choisis au nombre de deux par chacun des premiers. Il leur donna par tête dix mille sesterces comptant [2] et leur en promit cinquante mille; [3] ceux-ci se contentèrent de gagner un petit nombre de leurs camarades, et ne doutèrent point qu'ils seroient secondés par plusieurs autres au moment de l'exécution.

6. Il vouloit d'abord s'emparer du camp aussitôt après l'adoption de Pison et saisir l'instant du souper de Galba pour l'attaquer dans son palais; mais il s'en abstint, par égard pour la cohorte qui étoit de garde alors, de peur de la rendre trop odieuse; parce que c'étoit la même qui avoit laissé tuer Caligula, et avoit abandonné Néron. Différens scrupules et les avis de Séleucus lui firent perdre aussi quelque temps. Le jour enfin pris et fixé, il prévint ses complices de l'attendre dans la place publique, devant le temple de Saturne, *à la colonne d'or.* [4] Le matin, il alla saluer Galba, qui l'embrassa selon sa coutume: il le vit sacrifier et entendit les pronostics de l'aruspice; un affranchi avec qui il s'étoit concerté vint ensuite lui annoncer que les architectes l'atten-

---

aboutissoient tous les grands chemins d'Italie qui conduisoient à Rome.

venerat, quasi venalem domum inspecturus abscessit: proripuitque se postica parte Palatii ad constitutum. Alii febrem simulasse aiunt, eamque excusationem proximis mandasse, si quæreretur: tunc abditus propere muliebri sella in Castra contendit: ac deficientibus lecticariis, cum descendisset, cursumque cepisset, laxato calceo restitit, donec omissa mora succollatus, et a præsente comitatu IMPERATOR consalutatus, inter faustas acclamationes strictosque gladios ad principia devenit: obvio quoque non aliter ac si conscius et particeps foret, adhærente. Ibi missis qui Galbam et Pisonem trucidarent, ad conciliandos pollicitationibus militum animos nihil magis pro concione testatus est, quam id demum se habiturum quod sibi illi reliquissent.

7. Deinde vergente jam die ingressus senatum, positaque brevi ratione, quasi raptus de publico, et suscipere Imperium vi coactus, gesturusque communi omnium arbitrio, Palatium petit. Ac super cæteras gratulantium adulantiumque blanditias, ab infima plebe appellatus NERO, nullum indicium recusantis dedit: immo, ut quidam tradiderunt, etiam diplomatibus primisque epistolis suis ad quos-

doient, il sortit comme pour aller visiter une maison qu'on mettoit en vente, et gagna par une porte de derrière l'endroit du rendez-vous. D'autres disent qu'il feignit d'avoir la fièvre, et recommanda à ceux qui se trouvoient près de lui, de donner cette excuse si on le demandoit. Caché dans une litière de femme, il s'achemina promptement vers le camp. Les forces manquent à ses porteurs dans la route : il descend et se met à courir ; un de ses souliers se défait et l'oblige à s'arrêter ; les soldats qui l'escortent le chargent aussitôt sur leurs épaules, et le proclament Empereur. Il arrive à l'entrée du camp, entouré d'épées nues, et au milieu des plus favorables acclamations ; tous ceux qu'il rencontroit se joignant à lui, comme s'ils avoient trempé dans le complot. Après avoir chargé des cavaliers d'aller mettre à mort Galba et Pison, il s'attacha à gagner par ses promesses le cœur des soldats, en leur protestant *qu'il se contenteroit de ce qu'ils voudroient bien lui laisser.*

7. Le jour étoit à son déclin lorsqu'il entra au sénat. Il y exposa brièvement qu'il avoit été enlevé dans un lieu public, et contraint d'accepter l'empire ; mais que son intention étoit de l'exercer au gré de tout le monde, puis il se rendit au palais. Parmi les félicitations et les flatteries qu'on lui prodigua, la populace l'appela Néron, et il n'en témoigna aucun mécontentement. On prétend au contraire qu'il prit ce sur-

dam provinciarum Præsides, Neronis cognomen adjecit. Certe et imagines statuasque ejus reponi passus est : et procuratores atque libertos ad eadem officia revocavit. Nec quidquam prius pro potestate subscripsit, quam quingenties sestertium ad peragendam auream domum. Dicitur ea nocte per quietem pavefactus gemitus maximos edisse : repertusque a concursantibus humi ante lectum jacens, per omnia piaculorum genera manes Galbæ, a quo deturbari expellique se dicebat, propitiare tentasse : postridie quoque in augurando, tempestate orta graviter prolapsum, identidem obmurmurasse :

Τὶ γάρ μοι καὶ μακροῖς αὐλοῖς.

8. Sub idem vero tempus, Germaniciani exercitus in Vitellii verba juraverant. Quod ut comperit, auctor senatui fuit mittendæ legationis, quæ doceret, electum jam principem : quietem et concordiam suaderet. Et tamen per

---

[1] Cent millions de francs.

[2] C'est le palais que Néron fit bâtir, et dont il est parlé dans sa vie.

[3] Littéralement *Qu'avois-je besoin du son des longues flûtes ?* On s'en servoit autrefois dans les sacrifices. Othon voyant que les siens n'étoient pas agréés, té-

nom dans les commissions et les premières lettres qu'il expédia à quelques gouverneurs de province. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il souffrit le rétablissement de ses images et de ses statues; qu'il réintégra ses agens et ses affranchis dans leurs emplois, et que le premier usage qu'il fit de sa puissance fut de signer un ordre de cinq cent millions de sesterces[1] pour achever *la maison d'Or*[2]. On dit aussi que la même nuit, il fut épouvanté par un songe, et qu'il poussa de grands gémissemens; que ceux qui coururent à lui le trouvèrent étendu par terre auprès de son lit, et essayant par toute sorte d'expiations d'apaiser les mânes de Galba, par qui il s'étoit vu poursuivi et chassé dans son rêve. On dit que le lendemain, lorsqu'il prenoit les augures, une violente tempête le fit tomber, et qu'il répéta plusieurs fois ces mots : *qu'avois-je besoin de régner?*[3]

8. Ce fut vers le même temps que les armées d'Allemagne prêtèrent serment à Vitellius. Dès qu'Othon en fut instruit, il engagea le sénat à leur envoyer des députés pour leur apprendre que déjà l'empereur étoit élu, et les exhorter à la paix et à la concorde. Il écrivit de son côté à Vitellius, et lui fit proposer de l'associer à l'empire, en devenant son gendre. Mais la guerre n'étant plus douteuse, et les premiers corps de troupes dépêchés

---

moignoit son repentir par ces mots, qui devinrent un proverbe.

internuntios ac litteras, consortem Imperii, generumque se Vitellio obtulit. Verum haud dubio bello jam ducibus et copiis quas Vitellius præmiserat, appropinquantibus, animum fidemque prætorianorum erga se pene internecione amplissimi ordinis expertus est. Placuerat per classiarios arma transferri, remittique navibus. Ea cum in castris sub noctem promerentur, insidias quidam suspicati, tumultum excitaverunt: ac repente omnes, nullo certo duce, in Palatium cucurrerunt, cædem senatus flagitantes: repulsisque tribunorum, qui inhibere tentabant, nonnullis et occisis, sicut erant cruenti, ubinam Imperator esset requirentes, perruperunt in triclinium usque, nec nisi viso destiterunt. Expeditionem autem impigre atque etiam præpropere inchoavit: nulla ne religionum quidem cura, sed et motis nec dum conditis ancilibus, quod antiquitus infaustum haberetur: et die, quo cultores Deum matris lamentari et plangere incipiunt: præterea adversissimis auspiciis. Nam et victima diti patri cæsa litavit: cum tali sacrificio contraria exta potiora sint. Et primo egressu inundationibus Tiberis retardatus, ad vigesimum etiam lapidem ruina ædificiorum præclusam viam offendit.

9. Simili temeritate, quamvis dubium ne-

par Vitellius, s'approchant déjà sous la conduite de leurs généraux, les soldats prétoriens donnèrent à Othon une preuve de leur fidélité et de leur zèle qui pensa causer le massacre du premier ordre de l'Etat. Othon avoit ordonné aux troupes navales de transporter des armes sur les vaisseaux : on les tiroit du camp à l'approche de la nuit. Cela suffit pour provoquer les soupçons et exciter un grand trouble. Sur-le-champ, et sans ordres, tous les soldats accourent au palais en demandant à grands cris la mort des sénateurs. Ils repoussent ou tuent plusieurs de leurs tribuns, qui vouloient les arrêter, et s'informant où est l'empereur, ils se précipitent tout sanglans jusque dans la salle à manger, et ne se calment qu'après l'avoir vu. Il commença la guerre avec activité et même avec trop de précipitation; sans avoir égard aux préjugés religieux; sans attendre qu'on eût remis à leur place les boucliers *anciles* (ce qui, de tout temps, fut d'un mauvais augure); le jour même ou les prêtres de Cibèle renouvellent leurs plaintes et leurs lamentations, et de plus sous les auspices les plus sinistres; car les entrailles annonçoient que Pluton agréoit la victime, tandis que des signes contraires auroient été préférables. Dès qu'il se mit en route, sa marche fut retardée par le débordement du Tibre, et à vingt milles de Rome, il trouva le chemin obstrué par les débris d'un édifice.

9. C'est avec la même témérité, qu'au lieu de

mini esset quin trahi bellum oporteret, quando et fame et angustiis locorum urgeretur hostis, quam primum tamen decertare statuit: sive impatiens longioris sollicitudinis, speransque ante Vitellii adventum profligari plurimum posse: sive impar militum ardori, pugnam deposcentium. Nec illi pugnæ affuit, substititque Brixelli. Et tribus quidem, verum mediocribus præliis, apud Alpes, circaque Placentiam, et ad Castoris, quod loco nomen est, vicit: novissimo maximoque apud Bebriacum fraude superatus est: cum spe colloquii facta, quasi ad conditionem pacis militibus eductis, ex improviso, atque in ipsa consalutatione, dimicandum fuisset: ac statim moriendi impetum cepit: ut multi, nec frustra, opinantur, magis pudore, ne tanto rerum hominumque periculo dominationem sibi asserere perseveraret; quam desperatione ulla, aut diffidentia copiarum: quippe residuis, integrisque etiam nunc, quas secum ad secundos casus detinuerat, et supervenientibus aliis e Dalmatia, Pannoniaque et Mœsia: ne victis quidem adeo afflictis, ut non in ultionem ignominiæ quidvis discriminis ultro, et vel solæ subirent.

traîner la guerre en longueur, comme il le devoit sans aucun doute, puisque l'ennemi se trouvoit resserré dans des défilés, et pressé par la famine, il se détermina à livrer bataille au plutôt, soit qu'il ne pût supporter une plus longue incertitude, soit qu'il espérât défaire les troupes de Vitellius avant son arrivée, ou qu'il ne pût résister à l'ardeur de ses soldats, qui demandoient le combat. Il ne s'y trouva pas, et s'arrêta à Bressello. Il avoit remporté d'abord trois avantages peu considérables, près des Alpes, autour de Plaisance, et dans un lieu nommé *Castor* : mais il fut vaincu par surprise dans le dernier et le plus grand de tous ces combats, qui se livra près de Bebriac. Ses soldats s'attendant à des conditions de paix de la part de leurs adversaires, s'avançoient pour les saluer, et furent attaqués à l'improviste, dans l'instant où ils ne songeoient qu'à parlementer. Othon vaincu prit aussitôt la résolution de mourir. Bien des gens pensent avec raison que ce fut plutôt par la honte qu'il envisageoit à exposer l'empire et ses concitoyens à tant de dangers pour l'intérêt de sa grandeur, que par désespoir, ou parcequ'il se défiât de ses troupes. Celles qu'il gardoit en réserve auprès de lui étoient fraîches ; il lui en arrivoit de la Dalmatie, de la Pannonie et de la Mésie ; et celles même qui avoient été battues, étoient si peu découragées, qu'elles étoient prêtes à affronter seules les plus grands dangers pour se venger de ce revers.

10. Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenis, tertiæ decimæ legionis tribunus angusticlavius. Is mox referre crebro solebat, Othonem etiam privatum usque adeo detestatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu, cohorruerit: nec concursurum cum Galba fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse. Tunc ad despiciendam vitam exemplo manipularis militis concitatum: qui cum cladem exercitus nuntiaret, nec cuiquam fidem faceret, ac nunc mendacii, nunc timoris, quasi fugisset ex acie, argueretur, gladio ante pedes ejus incubuerit; hoc viso proclamasse eum aiebat: non amplius se in periculum tales tamque benemeritos conjecturum. Fratrem igitur, fratrisque filium, et singulos amicorum cohortatus, ut sibi quisque pro facultate consuleret, ab amplexu et osculo suo dimisit omnes, secretoque captato, binos codicillos exaravit ad sororem consolatorios. Sed et ad Messallinam Neronis, quam matrimonio destinaverat, commendans reliquias suas et memoriam. Quidquid deinde epistolarum erat, ne cui periculo aut noxæ apud victorem forent, concremavit. Divisit et pecunias domesticis ex copia præsenti.

11. Atque ita paratus, intentusque jam mor-

10. Mon père, Suétonius Lenis, chevalier romain et tribun de la treizième légion, servoit dans cette guerre : peu après, il racontoit souvent qu'Othon avoit toujours tellement détesté les guerres civiles, qu'il fut saisi d'horreur en entendant quelqu'un parler à table de la fin tragique de Cassius et de Brutus; et qu'il n'eût point attaqué Galba sans la persuasion où il étoit qu'il n'avoit pas besoin de la guerre pour mettre fin à son entreprise. Il fut alors puissament excité à mépriser la vie, par l'exemple d'un simple soldat, qui, annonçant la déroute de l'armée et voyant qu'au lieu de le croire, on le taxoit, tantôt de mensonge et tantôt de lâcheté, comme un fuyard, se précipita sur la pointe de son épée. Mon père disoit qu'Othon s'écria en le voyant, *qu'il ne vouloit plus mettre en danger des gens si braves et qui l'avoient si bien servi.* Après avoir exhorté son frère, son neveu et ses amis à pourvoir à leur sûreté, chacun selon ses moyens, il les congédia tous en les embrassant, et resté seul, il écrivit deux lettres; l'une à sa sœur, pour la consoler; l'autre à Messaline, veuve de Néron, et qu'il se proposoit d'épouser, pour lui recommander ses derniers restes et sa mémoire. Il brûla ensuite toutes les lettres qu'on lui avoit écrites, afin de n'exposer personne au ressentiment du vainqueur, et distribua ce qu'il avoit d'argent à ses domestiques.

11. Ainsi préparé et déterminé à mourir, il s'aper-

ti, tumultu inter moras exorto, ut eos qui discedere, et abire cœptabant, corripi quasi desertores, detinerique sensit: Adjiciamus, inquit, vitæ et hanc noctem, his ipsis, totidemque verbis, vetuitque vim cuiquam fieri: et in serum usque patente cubiculo, si quis adire vellet, potestatem sui præbuit. Post hæc sedata siti gelidæ aquæ potione, arripuit duos pugiones, et explorata utriusque acie, cum alterum pulvino subdidisset, foribus adopertis arctissimo somno quievit. Et circa lucem demum expergefactus, uno se trajecit ictu infra lævam papillam: irrumpentibusque ad primum gemitum, modo celans, modo detegens plagam, exanimatus est: et celeriter (ita præceperat), funeratus, trigesimo octavo ætatis anno, et nonagesimo quinto Imperii die.

12. Tanto Othonis animo nequaquam corpus aut habitus competiit. Fuisse enim traditur et modicæ staturæ, et male pedatus, scambusque. Munditiarum vero pene muliebrum: vulso corpore: galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato et annexo, ut nemo dignosceret. Quin et faciem quotidie rasitare, ac pane madido linere consuetum: idque instituisse a prima lanugine, ne barbatus unquam esset. Sacra etiam Isidis sæpe in lintea religiosaque veste propalam celebrasse. Per quæ factum putem ut mors ejus

çant de quelque tumulte; on saisissoit et on arrêtoit comme déserteurs ceux qui commençoient à le quitter, et il prononça ces propres mots: *ajoutons encore cette nuit à notre vie.* Puis il défendit qu'on fît aucune violence à personne, et laissant sa chambre ouverte jusqu'au soir, il permit à tout le monde de l'approcher. Il but ensuite de l'eau froide pour étancher sa soif, et prenant deux poignards, il en essaya la pointe et en mit un sous son chevet. Dès que sa porte fut fermée, il s'endormit d'un profond sommeil, ne se réveilla qu'au point du jour, et se perça d'un seul coup au-dessous de la mamelle gauche. On accourut à son premier gémissement, et on le vit expirant, tantôt cacher et tantôt découvrir sa plaie. Il fut enterré sur-le-champ, comme il l'avoit ordonné, dans la trente-huitième année de son âge, et le quatre-vingt-quinzième jour de son règne.

12. L'extérieur et le physique d'Othon ne répondoient point à tant de courage. On dit qu'il étoit petit, et qu'il avoit les pieds et les jambes mal conformés; qu'efféminé dans sa parure, il avoit tout le corps épilé, et couvroit la nudité de sa tête de faux cheveux, adaptés avec tant d'art, qu'on les prenoit pour naturels. On prétend qu'il se faisoit raser tous les jours, et qu'il se servoit de pain trempé pour enduire son visage, habitude qu'il avoit prise dès l'âge de puberté, afin de ne point avoir de barbe. On dit même qu'il célébra souvent en public les fêtes d'Isis, revêtu de l'habit

minime congruens vitæ, majori miraculo fuerit. Multi præsentium militum cum plurimo fletu manus ac pedes jacentis exosculati, fortissimum virum, unicum Imperatorem prædicantes, ibidem statim nec procul a rogo vim suæ vitæ attulerunt. Multi et absentium accepto nuntio præ dolore armis inter se ad internecionem concurrerunt. Denique magna pars hominum, incolumem gravissime detestata, mortuum laudibus tulit: ut vulgo jactatum sit etiam, Galbam ab eo non tam dominandi quam reipublicæ ac libertatis restituendæ causa interemptum.

de lin attaché à ce culte superstitieux. Par là sa mort devint d'autant plus frappante, qu'elle contrastoit davantage avec sa vie. Plusieurs des soldats qui y furent présens, baisèrent en pleurant ses pieds et ses mains, lui donnèrent le titre *de brave homme et d'empereur unique*, et s'immolèrent aussitôt auprès de son bucher. Beaucoup de ceux qui étoient éloignés furent tellement transportés de douleur en apprenant sa perte, qu'ils se battirent entr'eux à toute outrance, pour ne pas lui survivre. Enfin, une grande partie de ceux qui l'avoient violemment détesté pendant sa vie, lui donnèrent de grands éloges à sa mort; et l'on en vint jusqu'au point de publier qu'il s'étoit défait de Galba, bien moins pour régner à sa place, que pour rétablir la république et la liberté.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

D'OTHON.

La mort d'Othon est vraiment noble, touchante et digne de couronner une plus belle vie que la sienne. Elle fait voir que le perfide meurtrier de Galba n'aimoit pas le sang, et n'étoit pas étranger à tout sentiment de vertus. Sans en avoir aucune à lui, il sut emprunter habilement l'ombre de toutes celles qui convenoient à la situation où il se trouvoit. Tour-à-tour on voit cet homme voluptueux et prodigue partager les débauches et les crimes de Néron, et vendre sa faveur auprès de lui ; puis gouverner avec équité et désintéressement la Lusitanie pendant dix ans, et de rechef enfin faire trafic de son crédit à la cour de Galba, dont il brigue

inutilement l'adoption, et qu'il fait assassiner pour se mettre à sa place.

Othon, entraîné et corrompu par la dépravation générale de son siècle, étoit né avec un cœur ambitieux et un esprit souple et flexible.

La nature l'avoit doué de l'heureux don de plaire; et tout moyen lui étoit bon pour y parvenir. On voit, par le dévouement des soldats pour sa personne, jusqu'à quel point il portoit l'art de séduire et de captiver les cœurs.

Galba s'étoit fait haïr par des vertus étrangères à ses contemporains; et son successeur se fit aimer par des vices à la mode, qu'il couvrit du vernis de la générosité et de l'éclat de la magnificence.

Sa rivalité avec Néron et sa mort prouvent que malgré sa mollesse, il ne manquoit pas de hardiesse et d'énergie; mais il n'avoit pas cette constance des ames fortes qui fait surmonter tous les obstacles. Dépourvu de talens militaires et réduit à disputer l'empire les armes à la main, il se rebuta au premier revers; et il aima mieux terminer ses jours pour épargner le sang de ses concitoyens, que de s'exposer de nouveau aux horreurs et aux hasards de la guerre civile.

Étrange inconséquence des passions désordonnées ! Othon ne balança pas à se souiller *du meurtre* le plus affreux pour ravir le trône à un empereur respectable ; et il le quitta volontairement avec la vie, pour le laisser au plus vil et au plus indigne de tous les concurrens.

TABLE

ANALYTIQUE ET INDICATIVE

DE LA VIE

D'AULUS VITELLIUS.

1. Diversité d'opinions sur l'origine des Vitellius.

2. L'aïeul de celui qui fut empereur, étoit chevalier romain, et laissa quatre fils qui tinrent tous un rang considérable : détails à leur sujet; particularités remarquables de la vie et de la mort de l'un d'eux.

3. Naissance de son fils Aulus Vitellius; infamie de son enfance et de sa première jeunesse.

4. Moyens qui lui servent à gagner la faveur de Caligula, de Claude et de Néron.

5. Il parvient aux plus grandes dignités, et s'y conduit très-diversement.

6. Il se marie deux fois, et les deux fils qu'il a de ses femmes sont disgraciés de la nature. On croit qu'il fit périr celui que la première lui avoit laissé.

7. Il est nommé au commandement de la Basse-Germanie par Galba, qui le méprise à cause de sa gourmandise : indigence où il étoit réduit : moyens dont il se servit à Rome pour écarter ses créanciers ; ceux qu'il employa en voyage pour capter la bienveillance.

8. Manière dont il est reçu dans le camp, et dont il s'y conduit. Il est proclamé empereur, et l'armée de la Haute-Germanie se déclare en sa faveur. Il reçoit le surnom de *Germanicus*.

9. Après la mort de Galba il prend les armes contre Othon, et partage son armée en deux corps : celui qu'il dépêche en avant, part sous d'heureux auspices ; mais il n'obtient lui-même en partant que des présages sinistres.

10. A la nouvelle de la victoire de Bébriac, et de la mort d'Othon, il licencie tous les prétoriens, et ordonne le supplice de ceux qui avoient participé à la mort de Galba : mais ce début est bientôt démenti par l'indignité de ses actions et de ses paroles dans tout son voyage.

11. Mépris qu'il montre à son entrée à Rome pour toutes les lois humaines et divines : honneurs qu'il rend à la mémoire de Néron.

12. Il gouverne au gré des hommes les plus vils, et surtout de son affranchi Asiaticus : sa conduite envers lui.

AULUS VITELLIUS.

1. VITELLIORUM originem alii aliam, et quidem diversissimam, tradunt: partim veterem et nobilem: partim vero novam et obscuram, atque etiam sordidam. Quod ego per adulatores obtrectatoresque Imperatoris Vitellii evenisse opinarer: nisi aliquanto prius de familiæ conditione variatum esset. Exstat Q. Eulogii ad Q. Vitellium, divi Augusti quæstorem, libellus, quo continetur, Vitellios Fauno, Aborigenum rege, et Vitellia, quæ multis locis pro numine coleretur, ortos, toto Latio imperasse. Horum residuam stirpem ex Sabinis transisse Romam, atque inter patricios allectam: indicia stirpis diu mansisse, viam Vitelliam ab Janiculo ad mare usque: item coloniam ejusdem nominis, quam gentili copia adversus Æquiculos tutandam olim depoposcissent: tempore deinde Samnitici belli præsidio in Apuliam misso, quosdam ex Vitelliis subsedisse Nuceriæ: eorumque progeniem longo post intervallo repetisse urbem, atque ordinem senatorium.

AULUS VITELLIUS.

1. On varie beaucoup sur l'origine de la famille *Vitellia* : les uns prétendent qu'elle est ancienne et noble ; d'autres, au contraire, qu'elle est nouvelle, obscure et même des plus basses : ce que je regarderois comme l'effet de l'adulation et de l'envie dont l'empereur Vitellius fut l'objet, si dès auparavant il n'avoit existé une grande diversité d'opinions sur sa famille. Il nous reste un petit ouvrage de Q. Eulogius, adressé à Q. Vitellius, questeur d'Auguste, et où il fait descendre ses ancêtres de Faune, roi des Aborigènes, et de Vitellia, qui fut, en plusieurs endroits, honorée comme une divinité. Il dit qu'ils regnèrent dans tout le *Latium* ; que le reste de leur lignée passa, du pays des Sabins, à Rome, et fut admis au rang des patriciens ; qu'il en subsista pendant long-temps des monumens, tels que la voie *Vitellia*, qui s'étendoit depuis le Janicule, jusqu'à la mer, ainsi qu'une colonie du même nom, que leur famille se chargea de défendre seule contre les Èques ; qu'ensuite dans le temps de la guerre des Samnites, quelques-uns d'eux, envoyés en garnison dans la Pouille, se fixèrent à Nuceria, et que leur postérité, après un long intervalle de temps, rentra dans Rome et dans l'ordre sénatorial.

2. Contra, plures auctorem generis libertinum prodiderunt. Cassius Severus, nec minus alii, eumdem et sutorem veteramentarium, cujus filius sectionibus et cognituris uberius compendium nactus, ex muliere vulgari, Antiochi cujusdam furnariam exercentis filia, equitem romanum genuerit. Sed quod discrepat, sit in medio. Ceterum P. Vitellius domo Nuceria, sive illo stirpis antiquæ, sive pudendis parentibus atque avis, eques certe Romanus, et rerum Augusti procurator, quatuor filios amplissimæ dignitatis cognomines, ac tantum prænominibus distinctos, reliquit, Aulum, Quintum, Publium et Lucium. Aulus in consulatu obiit, quem cum Domitio Neronis Cæsaris patre inierat: prælautus alioqui, famosusque cœnarum magnificentia. Quintus caruit ordine, cum auctore Tiberio secerni minus idoneos senatores removerique placuisset. Publius, Germanici comes, Cn. Pisonem inimicum, et interfectorem ejus, accusavit condemnavitque: ac post præturæ honorem inter Sejani conscios arreptus, et in custodiam fratri datus, scalpro librario venas sibi incidit: nec tam mortis pœnitentia quam suorum obtestatione obligari, curarique se passus, in eadem custodia morbo periit. Lucius ex consulatu Syriæ præpositus, Arta[illegible]m Parthorum regem sum-

2. Plusieurs, au contraire, les font descendre d'un affranchi. Cassius Severus, ainsi que les autres, disent même qu'il étoit savetier, et que son fils, après s'être enrichi dans les ventes et dans les affaires, épousa une fille publique, dont le père, nommé Antiochus, étoit boulanger, et en eut un fils, qui fut chevalier romain. Je laisse de côté ces diverses opinions : quoi qu'il en soit, P. Vitellius, originaire de Nuceria, soit qu'il dût le jour à une famille ancienne, soit à des parens ignobles, fut certainement chevalier romain et chargé des affaires d'Auguste. Il laissa après lui quatre fils du même nom, et distingués seulement pas leurs prénoms, Aulus, Quintus, Publius et Lucius qui, tous quatre, tinrent un rang considérable. Aulus mourut dans l'exercice du consulat, dont il avoit pris possession avec Domitius, père de l'empereur Néron. Il étoit fort splendide et célèbre par la magnificence de ses soupers. Quintus fut exclu du sénat, lorsqu'il plut à Tibère d'y faire une réforme pour l'épurer. Publius, attaché à Germanicus, accusa et fit condamner Cneius-Pison, ennemi et empoisonneur de ce Prince : après avoir exercé la préture, enveloppé dans la conspiration de Séjan et mis sous la garde de son frère, il s'ouvrit les veines avec un canif ; mais cédant aux prières de ses proches, bien plus qu'aux regrets de la vie, il laissa bander et panser ses plaies, et mourut de maladie, avant d'avoir re-

mis artibus non modo ad colloquium suum, sed etiam ad veneranda legionum signa pellexit. Mox cum Claudio principe, duos insuper ordinarios Consulatus, Censuramque gessit. Curam quoque imperii sustinuit, absente eo, expeditione Britannica; vir innocens, et industrius, sed amore Libertinæ perinfamis, cujus etiam salivis melle commistis nec clam quidem aut raro, sed quotidie ac palam arterias, et fauces pro remedio fovebat. Idem miri in adulando ingenii, primus C. Cæsarem adorari ut Deum instituit: cum reversus ex Syria non aliter adire ausus esset, quam capite velato, circumvertensque se, deinde procumbens. Claudium uxoribus, libertisque addictum, ne qua non arte demereretur, pro maximo munere a Messallina petiit, ut sibi pedes præberet excalceandos: detractumque socculum dextrum, inter togam tunicasque gestavit assidue nonnunquam osculabundus. Narcissi quoque et Pallantis imagines aureas inter Lares coluit.

---

[1] Il y a tout lieu de présumer qu'on voyoit sur ces drapeaux le buste ou le portrait des empereurs, et ce qui le confirme, c'est que Tibère fit un crime à Séjan de ce que beaucoup de légions honoroient les images de ce favori ambitieux.

couvré la liberté. Lucius, après son consulat, passant au gouvernement de Syrie, engagea, par toute sorte d'artifices, Artaban, roi des Parthes, non-seulement à s'aboucher avec lui, mais encore à rendre hommage [1] aux drapeaux des légions. Bientôt après il fut collégue de l'empereur Claude dans deux consulats ordinaires et dans la censure. Il fut aussi chargé de gouverner l'empire, tandis que ce Prince fut absent pour l'expédition d'Angleterre. C'étoit un homme adroit et sans autre reproche que la passion déshonorante qu'il avoit pour une affranchie. Il l'aimoit au point de se servir journellement et en public de sa salive mêlée avec du miel, comme d'un remède pour étuver sa gorge. Il excelloit dans l'art de flatter, et fut le premier qui donna l'exemple d'adorer Caligula comme un Dieu. A son retour de Syrie, il n'osa l'aborder que la tête voilée, en tournant autour de lui, et se proternant ensuite. Comme Claude se laissoit gouverner par sa femme et ses affranchis, Vitellius, pour ne négliger aucun moyen de capter ses bonnes graces, demanda à Messaline, comme une faveur signalée de lui permettre de la déchausser, et il lui ôta son brodequin droit, qu'il porta constamment entre sa tunique et sa toge pour le baiser de temps en temps. Il plaça aussi les images de Narcisse et de Pallas, en or, au rang de ses dieux domestiques. C'est lui qui, en félicitant Claude, qui donnoit les

Hujus et illa vox est, sæpe facias: cum sæculares ludos edenti Claudio gratularetur.

3. Decessit paralysi altero die quam correptus est, duobus filiis superstitibus, quos ex Sextilia probatissima, nec ignobili femina editos Consules vidit, et quidem eodem ambos totoque anno, cum majori minor in sex menses successisset. Defunctum Senatus publico funere honoravit: item statua pro Rostris, cum hac inscriptione, PIETATIS immobilis erga principem. Aulus, Vitellius, Lucii filius, IMPERATOR natus est octavo kalendas octobris, vel, ut quidam, septimo Idus septembris, Druso Cæsare, Norbano Flacco consulibus. Genituram ejus prædictam a mathematicis, ita parentes exhorruerunt, ut pater magnopere semper contenderit, ne qua ei provincia vivo se committeretur: mater et missum ad legiones, et appellatum Imperatorem pro afflicto statim lamentata sit. Pueritiam primamque adolescentiam Capreis egit inter Tiberiana scorta, et ipse perpetuo spintriæ cognomine notatus: existimatusque corporis gratia initium et causa incrementorum patri fuisse.

---

[1] La manière dont Suétone s'exprime sur le compte de Lucius Vitellius, en rapportant tous ces traits de la plus vile adulation, et les honneurs que le sénat lui

jeux séculaires, lui dit: *Puissiez-vous les célébrer souvent* [1].

3. Une attaque de paralysie l'enleva dès le second jour. Il laissa après lui deux fils qu'il avoit eus de Sextilia, femme des plus estimables et d'une naissance distinguée. Il les vit consuls tous les deux pendant une année entière: le cadet ayant succédé à l'aîné pour les six derniers mois. Le sénat lui décerna à sa mort des funérailles publiques et une statue devant la tribune aux harangues, avec cette inscription: *Sa piété envers César fut inébranlable*. Son fils Aulus-Vitellius, empereur, naquit le 24 de septembre, et selon d'autres, le 7 du même mois, sous le consulat de Drusus-César et de Norbanus-Flaccus. Ses parens furent si épouvantés de son horoscope, quand elle fut tirée par les astrologues, que son père fit tous ses efforts pour qu'il n'obtînt aucun gouvernement de son vivant, et que sa mère, dès qu'elle le vit nommé au commandement des légions et salué empereur, pleura aussitôt sa perte. Il passa son enfance et sa première jeunesse dans le serrail impur de Tibère, à Caprée, ce qui lui mérita le surnom honteux de *Spintria*; et on croit que sa beauté fut l'origine et la cause de l'agrandissement de son père.

---

rendit après sa mort, prouvent quel progrès l'esprit de servitude et l'art de flatter avoient fait dès le règne de Caligula.

4. Sequenti quoque ætate omnibus probris contaminatus, præcipuum in aula locum tenuit: Caio per aurigandi, Claudio per aleæ studium familiaris. Sed aliquanto Neroni acceptior, cum propter eadem hæc, tum peculiari merito: quod præsidens certamini Neroneo, cupientem inter citharœdos contendere, nec quamvis flagitantibus cunctis promittere audentem, ideoque egressum Theatro revocaverat, quasi perseverantis populi legatione suscepta, exorandumque præbuerat.

5. Trium itaque principum indulgentia, non solum honoribus, verum et sacerdotiis amplissimis auctus, Proconsulatum Africæ posthæc, curam quoque operum publicorum administravit: et voluntate dispari, et existimatione. In provincia singularem innocentiam præstitit biennio continuato, cum succedenti fratri legatus substitutus esset. At in urbano officio dona atque ornamenta templorum surripuisse, et commutase quædam ferebatur: proque auro et argento, stannum et aurichalcum supposuisse.

6. Uxorem habuit Petroniam consularis viri filiam, et ex ea filium Petronianum captum altero oculo. Hunc heredem a matre sub conditione

4. Couvert également de toute sorte d'opprobres par la suite, il fut en grande faveur à la cour de Caïus, par son habileté à conduire les chars, et à celle de Claude, par son goût pour les jeux de hasard. Mais il fut encore plus agréable à Néron, tant à cause de ces mêmes talens, que pour un service particulier. Il présidoit aux jeux Néroniens; et Néron, malgré son envie de disputer le prix du chant, n'osant se rendre aux prières de tous ceux qui l'en pressoient, quitta le théâtre. Vitellius, se fit aussitôt l'organe des vœux du peuple auprès de lui : il le fléchit en son nom, et le fit revenir.

5. Grace à la faveur de ces trois Princes, il parvint non-seulement aux plus grandes dignités et aux sacerdoces les plus honorables; mais il obtint ensuite le proconsulat d'Afrique et l'administration des ouvrages publics, où sa conduite et sa réputation différèrent beaucoup. Il se comporta avec une intégrité remarquable dans son gouvernement, qui dura deux années, y étant resté la seconde comme lieutenant de son frère, qui lui avoit succédé; mais dans l'autre charge qu'il exerça à Rome, il passoit pour avoir enlevé ou changé les offrandes et les ornemens des temples, et avoir mis du cuivre et de l'étain à la place de l'or et de l'argent.

6. Il épousa Pétronia, fille d'un personnage consulaire, et en eut un fils nommé Pétronianus, qui étoit privé d'un œil, et qu'il éman-

institutum, si de potestate patris exisset, manu emisit: brevique, ut creditum est, interemit, insimulatum insuper parricidii, et quasi paratum ad scelus venenum ex conscientia hausisset. Duxit mox Galeriam Fundanam prætorio patre. Ac de hac quoque liberos utriusque sexus tulit: sed marem titubantia oris, prope mutum, et elinguem.

7. A. Galba in inferiorem Germaniam contra opinionem missus est. Adjutum putant T. Vinii suffragio, tunc potentissimi, et cui jam pridem per communem factionis suæ favorem conciliatus esset: nisi quod Galba præ se tulit, nullos minus metuendos, quam qui de solo victu cogitarent: ac posse provincialibus copiis profundam ejus expleri gulam: ut cuivis evidens sit, contemptu magis, quam gratia electum. Satis constat exituro viaticum defuisse, tanta egestate rei familiaris, ut uxore et liberis, quos Romæ relinquebat meritorio cœnaculo abditis, domum in reliquam partem anni ablocaret: utque ex aure matris detractum unionem pignoraverit ad itineris impensas. Creditorum quidem præstolantium, ac detinentium turbam, et in iis Sinuessanos Formianosque, quorum publica vectigalia interverterat, non nisi terrore calumniæ amovit: cum libertino cuidam acer-

cipa, parce que sa mère ne l'avoit institué son héritier, qu'à condition qu'il seroit affranchi de la puissance paternelle; mais on croit qu'il ne tarda pas à le faire périr, en l'accusant de parricide; et il le taxa d'avoir été poussé par ses remords à avaler le poison préparé pour son père. Il s'unit bientôt après à Galeria Fundana, fille d'un préteur, et en eut aussi des enfans de l'un et de l'autre sexe; mais le garçon bégayoit tellement, qu'il en étoit presque muet.

7. Galba le nomma commandant de la basse Germanie, contre l'attente générale. On croit qu'il dut ce poste au suffrage de Vinius, très-puissant alors, et aux anciennes liaisons qu'il avoit eues avec lui, à cause de leur attachement commun pour la même faction. Mais Galba, en disant à son sujet que les gens les moins à craindre étoient ceux qui ne songeoient qu'à manger, et que les richesses de cette province pourroient assouvir sa gourmandise extrême, fit bien voir que Vitellius étoit redevable de ce choix au mépris, plutôt qu'à la faveur. Son indigence étoit telle, que, manquant d'argent pour son voyage, il logea sa femme et ses enfans, qu'il laissoit à Rome, dans un chétif appartement de louage, et loua sa maison pour le reste de l'année. Il ôta même à sa mère une perle qu'elle portoit à l'oreille, pour la mettre en gage, et pourvoir aux dépenses de sa route. Il étoit obsédé par une foule de créanciers qui le rete-

bius debitum reposcenti injuriarum formulam, quasi calce ab eo percussus, intendisset, nec aliter quam extortis quinquaginta sestertiis remisisset. Advenientem male animatus erga principem exercitus, pronusque ad res novas, libens ac supinis manibus excepit, velut dono Deum oblatum ter consulis filium ætate integra, facili ac prodigo animo. Quam veterem de se persuasionem Vitellius recentibus etiam de se experimentis auxerat, tota via caligatorum quosque militum obvios exosculans: perque stabula ac diversoria, mulionibus ac viatoribus præter modum comis: ut mane singulos jamne jentassent sciscitaretur, seque fecisse ructu quoque ostenderet.

8. Castra vero ingressus nihil cuiquam poscenti negavit atque etiam ultro ignominiosis notas, reis sordes, damnatis supplicia dempsit. Quare vix dum mense transacto, neque diei,

---

* Dix mille francs.

noient, et entr'autres par les habitans de Sinuesse et de Formies, dont il avoit détourné les deniers publics, et il ne parvint à les écarter que par la crainte des impostures qu'il mit en œuvre contre un certain affranchi, qui redemandoit son dû avec plus d'importunité que les autres. Il feignit d'en avoir reçu un coup de pied, pour lui intenter un procès criminel, et ne l'en tint quitte qu'en lui extorquant cinquante mille sesterces [1].

A son arrivée à l'armée, il la trouva indisposée contre l'empereur, et portée à la révolte; elle reçut à bras ouverts et comme un don du ciel le fils d'un homme qui avoit été trois fois consul, et qui joignoit lui-même à la force de l'âge, un caractère facile et prodigue. Vitellius venoit d'augmenter par de nouveaux témoignages, l'opinion qu'on avoit sur son compte. Sur toute la route il embrassoit les soldats qu'il rencontroit; dans les auberges et les écuries il se familiarisoit avec les muletiers et les voyageurs, au point de demander à chacun d'eux s'il avoit déjeûné, et de leur prouver en rotant qu'il n'avoit pas négligé ce soin.

8. Arrivé au camp, il ne refusa rien de tout ce qu'on lui demanda: il fit grace aux coupables et aux accusés des notes d'infamie, des accusations et des châtimens. Aussi, à peine un mois s'étoit-il écoulé, que le soir, sans égard au jour et au temps, ses soldats l'enlevèrent tout-à-coup de chez lui, en robe-de-chambre, et le saluèrent em-

neque temporis habita ratione, ac jam vespere subito a militibus e cubiculo raptus, ita ut erat in veste domestica Imperator est consalutatus: circumlatusque per celeberrimos vicos, strictum divi Julii gladium tenens, detractum delubro Martis, atque in prima gratulatione porrectum sibi a quodam: nec ante in Prætorium rediit, quam flagrante triclinio ex conceptu camini: tum quidem consternatis, et quasi omine adverso anxiis omnibus, inquit: Bono animo estote, nobis alluxit: nullo sermone alio apud milites usus. Consentiente deinde etiam jam superioris provinciæ exercitu, qui prius a Galba ad Senatum defecerat, cognomen Germanici delatum ab universis cupide recepit: Augusti distulit: Cæsaris in perpetuum recusavit.

9. Ac subinde cæde Galbæ annuntiata, compositis Germanicis rebus partitus est copias, quas adversus Othonem præmitteret, quasque ipse perduceret. Præmisso agmini lætum evenit auspicium siquidem a parte dextra repente aquila advolavit: lustratisque signis, ingressos viam sensim antecessit. At contra ipso movente, statuæ equestres cum plurifariam ei ponerentur, fractis repente cruribus pariter corruerunt: et laurea, quam religiosissime circumdederat, in profluentem excidit. Mox Viennæ pro Tribu-

pereur. Il fut porté tout à l'entour dans les villages les plus fréquentés, tenant à la main l'épée de Jules César, que quelqu'un avoit tirée du temple de Mars, et lui avoit présentée au milieu des premières félicitations. Lorsqu'il revint au prétoire, le feu d'une cheminée avoit embrasé la salle à manger, et voyant tous les esprits consternés de ce présage : *courage*, dit-il, *c'est un rayon favorable qui nous luit*; ce fut là toute la harangue qu'il fit aux soldats. L'armée de la haute Germanie, qui déjà avoit abandonné Galba et ne reconnoissoit plus que le sénat, s'étant ensuite déclarée en sa faveur, il reçut avec empressement le surnom de Germanicus, qui lui étoit unanimement déféré; mais il différa à prendre celui d'Auguste, et refusa pour toujours celui de César.

9. A la nouvelle du meurtre de Galba, il mit ordre aux affaires d'Allemagne, et partagea ses troupes en deux corps; l'un pour aller en avant contre Othon, et l'autre pour marcher sous sa conduite. Le premier partit sous d'heureux auspices; un aigle paroissant à sa droite fit le tour des enseignes, et sembla le guider, en volant devant lui à son départ. Au contraire, lorsque Vitellius se mit en campagne, les diverses statues qu'on lui érigeoit, eurent également les jambes brisées et se renversèrent tout-à-coup. La couronne de laurier dont il s'étoit ceint le front avec un soin religieux,

nali jura reddenti, gallinaceus supra humerum ac deinde in capite adstitit. Quibus ostentis par respondit exitus: nam confirmatum per legatos suos imperium, per se retinere non potuit.

10. De Bebriacensi victoria, et Othonis exitu, cum adhuc in Gallia esset, audiit: nihilque cunctatus, quidquid prætorianarum cohortium fuit, ut pessimi exempli, uno exauctoravit edicto, jussas tribunis tradere arma. Centum autem atque viginti, quorum libellos Othoni datos invenerat, exposcentium præmia, ob editam in cæde Galbæ operam, conquiri, et supplicio affici imperavit: egregie prorsus, atque magnifice, et ut summi principis spem ostenderet, nisi cætera magis ex natura, et priore vita sua, quam ex Imperii majestate gessisset. Namque itinere inchoato, per medias civitates ritu triumphantium vectus est: perque flumina delicatissimis navigiis, et variarum coronarum genere redimitis inter profusissimos opsoniorum apparatus, nulla familiæ aut militis disciplina, rapinas ac petulantiam omnium in jocum vertens, qui non contenti epulo ubique publice præbito, quoscumque libuisset, in libertatem asserebant, verbera et plagas; sæpe vulnera, nonnunquam necem repræsentantes adversantibus. Utque campos, in quibus pugnatum est,

tomba dans un fleuve. Bientôt après, à Vienne, lorsqu'il rendoit la justice sur son tribunal, un coq se percha sur son épaule, et ensuite sur sa tête. L'événement fut d'accord avec ces présages, puisqu'il ne put conserver lui-même l'empire que ses lieutenans lui avoient assuré.

10. Il apprit dans la Gaule la victoire de Bebriac et la mort d'Othon, et sans balancer, il licencia par un seul édit toutes les cohortes prétoriennes à cause du mauvais exemple qu'elles avoient donné, et il leur ordonna de rendre leurs armes aux tribuns. Il ordonna aussi la poursuite et le supplice de cent-vingt soldats dont il avoit trouvé des pétitions adressées à Othon pour lui demander la récompense d'avoir participé au meurtre de Galba. Cette action belle et généreuse auroit annoncé un grand prince, s'il ne s'étoit conduit du reste, plutôt d'après son naturel et ses anciennes mœurs, que selon la majesté de l'Empire. Dès le commencement de son voyage, il traversa les villes en triomphe; il naviguoit sur les rivières, dans des barques voluptueuses, ornées de toute sorte de couronnes et au milieu de l'appareil le plus somptueux des festins. Au lieu de maintenir le bon ordre parmi ses domestiques et ses soldats, il se faisoit un jeu de leurs rapines et de leurs violences : ceux-ci, non contens des repas publiques qu'on leur donnoit partout à leur passage, mettoient à leur gré les esclaves en liberté, frappant, battant, blessant et tuant même les gens qui s'y op-

adiit, abhorrentes quosdam cadaverum tabem, detestabili voce confirmare ausus est: Optime olere occisum hostem, et melius civem. Nec eo secius ad leniendam gravitatem odoris plurimum meri propalam hausit, passimque divisit. Pari vanitate, atque insolentia lapidem memoriæ Othonis inscriptum intuens, dignum eo Mausoleo ait: pugionemque, quo se is occiderat, in Agrippinensem coloniam misit, Marti dedicandum. In Apennini quidem jugis etiam pervigilium egit.

11. Urbem denique ad classicum introiit paludatus, ferroque succinctus, inter signa atque vexilla, sagulatis comitibus, ac detectis commilitonum armis. Magis deinde ac magis, omni divino humanoque jure neglecto, Alliensi[1] die pontificatum maximum cepit: comitia in decem annos ordinavit, seque perpetuum consulem. Et ne cui dubium foret, quod exemplar regendæ reipublicæ eligeret, medio Martio campo adhibita publicorum sacerdotum frequentia, inferias Neroni dedit: ac solemni

[1] Où les Gaulois vainquirent les Romains, et d'où suivit la prise de Rome, sous la conduite de Brennus.

posoient. Lors qu'il alla visiter le champ de bataille de Bebriac, quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient montrant de l'horreur pour l'infection des cadavres, il osa les raffermir par ces exécrables paroles, *un ennemi mort sent toujours bon, surtout quand c'est un citoyen.* Néanmoins, pour affoiblir l'impression de la mauvaise odeur, il but beaucoup de vin, et en fit verser à la ronde. Voyant une inscription qu'on avoit gravée sur une pierre, pour conserver la mémoire d'Othon, il dit avec autant de vanité que d'insolence, *ce mausolée est digne de lui.* Pour consacrer à Mars le poignard dont ce prince s'étoit percé, il l'envoya à Cologne, et célébra une veille sur le sommet de l'Appenin.

11. Enfin, il entra dans Rome au son de la trompette, en cotte d'arme, l'épée au côté, au milieu des enseignes et des étendards; sa suite étoit en casaque militaire et ses soldats avoient les armes en main. Plein d'un égal mépris pour les lois divines et humaines, il prit possession du souverain pontificat le jour de la défaite d'Allia. Il nomma tous ceux qui devoient remplir les magistratures jusqu'à l'époque de dix ans, et s'établit consul perpétuel. Pour ne laisser aucun doute sur le modèle qu'il suivroit dans le gouvernement de la république, il fit au milieu du champ de Mars et dans une nombreuse assemblée de pontifes, des offrandes aux mânes de Néron. Dans un repas solennel, il dit publiquement à un chanteur, dont

convivio citharœdum placentem palam admonuit, ut aliquid de Domitio diceret: inchoantique Neroniana cantica, primus exsultans etiam plausit.

12. Talibus principiis magnam Imperii partem, non nisi consilio et arbitrio vilissimi cujusque histrionum et aurigarum administravit: et maxime Asiatici liberti. Hunc adolescentulum mutua libidine constupratum, mox tædio profugum, cum Puteolis poscam vendentem deprehendisset, conjecit in compedes, statimque coluit, et rursus in deliciis habuit: iterum deinde ob nimiam contumaciam et ferocitatem gravatus, circumforaneo lanistæ vendidit, dilatumque ad finem muneris repente surripuit, et provincia demum accepta manumisit, ac primo Imperii die aureis donavit annulis super cœnam, cum mane rogantibus pro eo cunctis, detestatus esset severissime talem equestris ordinis maculam.

13. Sed vel præcipue luxuriæ sævitiæque deditus, epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispertiebat: in jentacula, et prandia, et cœnas, commissationesque: facile omnibus sufficiens, vomitandi consuetudine. Indicebat autem aliud alii eadem die: nec cuiquam minus singuli apparatus quadringenis millibus

il étoit satisfait, de chanter quelque chose de Domitius, et il fut le premier qui l'applaudit avec transport lorsque ce musicien commença les chansons de Néron.

12. D'après un tel prélude, on le vit gouverner le plus souvent au gré des histrions, des cochers les plus vils et surtout de son affranchi Asiaticus. Il s'étoit lié à ce jeune esclave par un commerce de prostitution mutuelle. Asiaticus se dégoûta de cette vie et prit la fuite; son maître le retrouva à Pouzoles, vendant de la piquette, et le mit aux fers, dont il le tira bientôt pour en faire de nouveau l'objet de sa passion; rebuté ensuite par son opiniâtreté et par son arrogance, il le vendit à un maître de gladiateurs ambulans qui différa à le produire dans l'arène, et il profita de ce délai pour l'enlever tout-à-coup. Il l'affranchit lorsqu'il obtint enfin un gouvernement, et le premier jour de son empire, il le décora à souper de l'anneau d'or, après avoir répondu sévèrement le matin à tous ceux qui sollicitoient cette grace pour lui, *qu'il seroit détestable d'imprimer une tache si honteuse à l'ordre équestre.*

13. Ses deux vices dominans étoient l'intempérance et la cruauté. Il faisoit toujours trois repas et quelquefois quatre par jour: le déjeûner, le dîner et le souper; le réveillon formoit le quatrième, et il trouvoit dans l'habitude de vomir le moyen de suffire à tout. Il se faisoit inviter dans la même journée chez plusieurs personnes, et cha-

nummum[1] constiterunt. Famosissima super cæteras fuit cœna ei data adventicia a fratre: in qua duo millia lectissimorum piscium, septem avium apposita traduntur. Hanc quoque exsuperavit ipse dedicatione patinæ, quam ob immensam magnitudinem clypeum Minervæ, αἰγίδα πολιούχου dictitabat. In hac scarorum jecinora, phasianorum et pavonum cerebella, linguas phœnicopterum, muræenarum lactes a Carpathio usque, fretoque Hispaniæ, per navarchos ac triremes petitarum commiscuit. Ut autem homo non profundæ modo, sed intempestivæ quoque ac sordidæ gulæ, ne in sacrificio quidem unquam, aut itinere ullo temperavit, quin inter altaria ibidem statim viscus et farra pene rapta e foco manderet, circaque viarum popinas fumantia opsonia, vel pridiana, atque semesa.

14. Pronus vero ad cujusque et quacumque de causa, necem atque supplicium: nobiles viros, condiscipulos, et æquales suos omnibus blanditiis tantum non ad societatem Imperii allicefactos, vario genere fraudis occidit: etiam unum veneno manu sua porrecto in aquæ frigidæ potione, quam is affectus febre poposcerat. Tum feneratorum et stipulatorum, publi-

---

[1] Quatre-vingt mille francs.

que repas coûtoit au moins quatre cent mille sesterces.[1] Le plus célèbre fut celui que son frère lui donna à son arrivée ; on y servit deux mille poissons d'élite et sept mille oiseaux ; mais lui-même il surpassa cette profusion en faisant l'inauguration d'un plat, qu'à cause de son immense grandeur, il nommoit le bouclier ou l'égide de Minerve. Il y mit ensemble des foies de scares, des cervelles de faisans et de paons, des langues de phénicopteres, des laites de lamproies, que les galères et tous leurs équipages avoient été chercher depuis le détroit de Scarpanto jusqu'à celui de Gibraltar. Sa gourmandise insatiable étoit en même temps désordonnée et basse. Dans les sacrifices, au milieu des autels, il ne pouvoit s'empêcher de manger sur-le-champ les intestins et les gâteaux, à peine sortant du feu ; et s'il trouvoit sur sa route dans quelques cabarets des mets fumans, il les dévoroit, fussent-ils de la veille et à demi-rongés.

14. Prêt à infliger la mort et les supplices sur le moindre prétexte et sans en excepter personne, il invitoit par les caresses les plus flatteuses les gens distingués, qui avoient été ses camarades et ses égaux, à partager sa puissance, et il les faisoit périr par toute sorte d'artifices ; il en empoisonna un de sa propre main, en lui présentant de l'eau froide qu'il avoit demandé dans un accès de fièvre. Il n'épargna presque aucun des prêteurs, des cautions et des fermiers publics qui avoient exigé de lui, soit à Rome le paiement d'une

canorumque, qui unquam se aut Romæ debitum, aut in via portorium flagitassent, vix ulli pepercit. Ex quibus quemdam in ipsa salutatione supplicio traditum, statimque revocatum, cunctis clementiam laudantibus, coram interfici jussit, velle se dicens pascere oculos: alterius pœnæ duos filios adjecit deprecari pro patre conatos. Sed et equitem Romanum proclamantem, cum raperetur ad pœnam, Heres meus es, exhibere testamenti tabulas coegit: utque legit coheredem sibi libertum ejus adscriptum, jugulari cum liberto imperavit. Quosdam et de plebe ob id ipsum quod Venetæ factioni clare maledixerant, interemit: contemptu sui, et nova spe id ausos opinatus. Nullis tamen infensior, quam vernaculis, et mathematicis, ut quisque deferretur, inauditum capite puniebat. Exacerbatus, quod post edictum suum, quo jubebat intra kalendas octobris urbe, Italiaque mathematici excederent, statim libellus est propositus, et Chaldæos dicere, bonum factum, ne Vitellius Germanicus intra eundem kalendarum diem usquam esset. Suspectus et in mortem matris fuit, quasi ægræ præberi cibum prohibuisset: Vaticinante Catta muliere, cui velut oraculo acquiescebat, ita

[1] Nom sous lequel étoient connus les astrologues

dette, soit en voyage celui de quelque impôt. Il envoya un d'eux au supplice dans l'instant même où celui-ci venoit le saluer; mais il le rappela aussitôt, et lorsque chacun exaltoit déjà sa clémence, il ordonna qu'on l'exécutât devant lui, en disant *qu'il vouloit se repaître de son supplice.* Deux fils partagèrent celui de leur père pour avoir imploré sa grace. Un chevalier romain qu'on traînoit à la mort lui cria, *vous êtes mon héritier :* Vitellius l'obligea à montrer son testament, et quand il vit qu'un affranchi du testateur étoit nommé son co-héritier, il les fit égorger l'un et l'autre. Il fit aussi mourir quelques personnes du peuple pour avoir hautement injurié la faction des bleus, prétendant que le mépris pour lui-même, et l'espoir d'un changement étoient la cause de leur audace.

Son animosité avoit surtout pour objet les devins et les astrologues: toute dénonciation étoit pour eux un arrêt de mort. Ce qui l'irrita fut qu'aussitôt qu'il eut publié un édit, qui leur ordonnoit de sortir de Rome et de l'Italie avant les calendes d'octobre, il parut en réponse un placard portant, *qu'il sembloit bon aux Caldéens*[1] *que Vitellius Germanicus ne fût plus au monde à la même époque.* On le soupçonna aussi d'avoir participé à la mort de sa mère par le refus

---

parce que c'est dans la Chaldée qu'on fit les premières observations astronomiques.

demum firmiter ac diutissime imperaturum, si superstes parenti exstitisset. Et alii tradunt: ipsam tædio præsentium et imminentium metu, venenum a filio impetrasse, haud sane difficulter.

15. Octavo Imperii mense desciverunt ab eo exercitus Mœsiarum atque Pannoniæ: item ex transmarinis, Judaicus et Syriacus: ac pars in absentis, pars in præsentis Vespasiani verba jurarunt. Ad retinendum ergo cæterorum hominum studium ac favorem, nihil non publice, privatimque, nullo adhibito modo, largitus est. Delectum quoque ea conditione in urbe egit, ut voluntariis non modo missionem post victoriam, sed etiam veteranorum, justæque militiæ commoda polliceretur. Urgenti deinde terra marique hosti, hinc fratrem cum classe, ac tironibus, et gladiatorum manu opposuit: hinc et Bebriacenses copias, et duces. Atque ubique aut superatus, aut proditus, salutem sibi, et millies sestertium a Flavio Sabino Vespasiani fratre pepigit: statimque pro gradibus Palatii apud frequentes milites cedere se Imperio, quod invitus recepisset, professus, cunctis re-

[1] Vingt millions de francs.

de nourritures dans sa maladie; parce qu'une femme allemande, qu'il croyoit comme un oracle, lui *prédisoit un règne affermi et long, s'il survivoit à sa mère.* D'autres disent que Sextilia, dégoûtée du présent et effrayée de l'avenir, demanda du poison à son fils, et qu'elle l'obtint sans beaucoup de difficulté.

15. Le huitième mois de son règne fut celui de la défection des armées de Mésie et de Pannonie, ainsi que des légions de Judée et de Syrie, dont une partie jura fidélité à Vespasien en personne, et l'autre lui prêta le même serment en son absence. Vitellius n'oublia aucune sorte de largesses publiques ou particulières pour s'assurer du zèle et de la bienveillance des autres citoyens. Pour faire des levées à Rome, il promit à tous ceux qui s'engageroient volontairement, non-seulement leur congé après la victoire, mais la même retraite qu'aux vétérans. Il opposa ensuite à l'ennemi qui le pressoit par terre et par mer; d'un côté son frère avec une flotte, des soldats nouvellement enrôlés, et une troupe de gladiateurs; et de l'autre, les légions et les généraux qui avoient vaincu à Bebriac. Mais battu ou trahi de toute part, il fit avec Flavius Sabinus, frère de Vespasien, un traité qui lui assuroit la vie et cent millions de sesterces. [1] Se montrant aussitôt sur les dégrés du palais, il déclara aux soldats assemblés, *qu'il abdiquoit l'empire qu'on l'avoit forcé d'accepter.* Mais les réclamations de tout le

clamantibus rem distulit : ac nocte interposita, primo diluculo sordidatus descendit ad Rostra : multisque cum lacrymis eadem verba, verum e libello, testatus est. Rursus interpellante milite, ac populo, et ne deficeret hortante, omnemque operam suam certatim pollicente, animum resumpsit. Sabinumque et reliquos Flavianos nihil jam metuentes, vi subita in Capitolium compulit : succensoque templo Jovis optimi maximi oppressit. Cum et prælium, et incendium e Tiberiana prospiceret domo inter epulas. Non multo post pœnitens facti, et in alios culpam conferens, vocata concione juravit, coegitque jurare cæteros, nihil sibi antiquius quiete publica fore. Tunc solutum a latere pugionem, Consuli primum, deinde illo recusante, Magistratibus, ac mox Senatoribus singulis porrigens, nullo recipiente, quasi in æde Concordiæ positurus, abscessit. Sed quibusdam acclamantibus, ipsum esse Concordiam, rediit : nec solum retinere se ferrum affirmavit, verum etiam Concordiæ recipere cognomen.

16. Suasit Senatui, ut legatos cum virginibus Vestalibus mitterent, pacem, aut certe tempus ad consultandum petituros. Postridie responsa

monde retardèrent l'effet de ses paroles. La nuit se passa, et au point du jour, il se rendit en habits de deuil dans la place publique, où il lut en pleurant l'acte de son abdication, conçu dans les mêmes termes. Les soldats et le peuple l'interrompirent de nouveau, l'exhortèrent à ne pas se laisser abattre, et lui promirent à l'envi tous leurs services. Il reprit courage, fit attaquer subitement Sabinus et tous ses partisans, qui étoient sans crainte, et les poussa dans le Capitole, où il les fit périr en mettant le feu au temple de Jupiter : lui-même, il contemploit le combat et l'incendie du haut de la maison de Tibère et du milieu des festins. Cette violence fut bientôt suivie du repentir : il s'en disculpa aux dépens d'autrui, et convoqua une nouvelle assemblée, où il jura *que rien ne lui seroit plus cher que la tranquillité publique*; et il obligea tout le monde à prêter le même serment : tirant ensuite le poignard qu'il portoit à son côté, il le présenta d'abord au consul, et sur son refus, aux autres magistrats, puis à chaque sénateur; et personne ne voulant le recevoir, il se retira comme pour le déposer dans le temple de la Concorde. Quelques-uns s'écrièrent alors, *que lui-même il étoit la concorde*, et il revint en disant qu'il acceptoit ce surnom et qu'il gardoit le poignard.

16. Il engagea le sénat à envoyer des députés accompagnés des vestales, pour demander la paix, ou du moins quelque temps pour délibérer. Le

opperienti, nuntiatum est per exploratorem, hostem appropinquare. Continuo igitur abstrusus gestatoria sella, duobus solis comitibus, pistore et coquo, Aventinum, et paternam domum clam petiit: ut inde in Campaniam fugeret. Mox levi rumore, et incerto, tanquam pax impetrata esset, referri se in Palatium passus est: ubi cum deserta omnia reperisset, dilabentibus etiam qui simul erant, zona se aureorum plena circumdedit: confugitque in cellulam janitoris, religato pro foribus cane, lectoque et culcita objectis.

17. Irruperant autem jam agminis antecessores: ac nemine obvio rimabantur, ut fit, singula. Ab iis extractus e latebra, sciscitantes quisnam esset (nam ignorabatur) et ubi esse Vitellium sciret, mendacio elusit: deinde agnitus rogare non destitit, quasi quædam de salute Vespasiani dicturus, ut custodiretur interim vel in carcere: donec religatis post terga manibus, injecto cervicibus laqueo, veste discissa, seminudus in forum tractus est, inter magna rerum verborumque ludibria, per totum viæ sacræ spatium, reducto coma capite, ceu noxii solent, atque etiam mento mucrone gladii subjecto, ut visendam præberet faciem, neve submitteret, quibusdam stercore et cœno incessen-

lendemain, comme il attendoit la réponse, un de ses coureurs lui annonça l'approche de l'ennemi. Il s'enfonce aussitôt dans sa chaise à porteurs, et sans autre compagnie que son boulanger et son cuisinier, il se rend en secret sur le mont Aventin, dans la maison de ses pères, pour s'enfuir de-là dans la Campanie. Bientôt, sur un bruit de paix léger et incertain, il se laissa reporter dans son palais; mais le trouvant désert et se voyant abandonné de ceux qui l'accompagnoient, il s'entoure d'une ceinture pleine de pièces d'or, et se réfugie dans la loge d'un portier, après avoir attaché le chien devant la porte, qu'il barricada avec un lit et un matelas.

17. Les avant-coureurs ennemis avoient déjà pénétré dans le palais, et n'y rencontrant personne, ils fouilloient partout selon l'usage. Ils le tirèrent de sa retraite sans le connoître, et lui demandèrent qui il étoit et où étoit Vitellius. Il les trompa par un mensonge, et fut reconnu ensuite : c'est alors que sous prétexte d'avoir à révéler des secrets qui intéressoient les jours de Vespasien, il ne cessa de les supplier de le prendre en attendant sous leur sauve-garde, ou de le mettre en prison. Mais sourds à ses prières, ils lui lièrent les mains derrière le dos, lui passèrent une corde au cou, et déchirant ses habits, ils le traînèrent à demi-nu dans la place publique. Le long de la rue Sacrée, on l'accabla de toute sorte d'outrages : pour lui faire redresser la tête et mon-

tibus, aliis incendiarium et patinarium vociferantibus, parte vulgi etiam corporis vitia exprobrante (erat enim in eo enormis proceritas, facies rubida plerumque ex vinolentia, venter obesus, alterum femur subdebile, impulsu olim quadrigæ, cum auriganti Caio ministratorem se exhiberet) tandem apud Gemonias minutissimis ictibus excarnificatus, atque confectus est, et inde unco tractus in Tiberim.

18. Periit cum fratre, et filio, anno vitæ septimo quinquagesimo, nec fefellit conjecturam eorum, qui augurio, quod factum ei Viennæ ostendimus, non aliud portendi prædixerant, quam venturum in alicujus Gallicani hominis potestatem: siquidem ab Antonio Primo adversarum partium duce oppressus est: cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Becco fuerat: id valet, gallinacei rostrum.

trer son visage comme un criminel, on le tiroit par les cheveux; on lui mettoit la pointe d'une épée sous le menton; on lui jetoit de la bone et des ordures; on lui prodiguoit les noms d'*incendiaire* et de *gourmand*. Une partie du peuple lui reprochoit jusqu'à ses défauts corporels : en effet, sa taille étoit d'une hauteur démesurée, son visage enluminé portoit l'empreinte de l'ivrognerie; il avoit le ventre gros et une de ses jambes plus foible que l'autre, depuis qu'elle avoit été froissée par un char, qu'il aidoit Caligula à conduire. Déchiré enfin à petits coups, il expira aux Gémonies, et de-là avec un croc fut traîné dans le Tibre.

18. Il périt avec son frère et son fils, dans la cinquante-septième année de sa vie. Ainsi furent confirmés, et l'Augure dont il fut l'objet à Vienne, et les prédictions unanimes de ceux qui en conclurent qu'il tomberoit au pouvoir d'un Gaulois. En effet, il fut détrôné par Antonius Primus, général du parti ennemi, qui étoit natif de Toulouse, et qui *porta dans son enfance le surnom de* Becco, *ce qui signifie bec de coq*.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

D'AULUS VITELLIUS.

Quoique Tacite s'étende un peu moins sur la cruauté de Vitellius que Suétone; il s'accorde avec lui à nous le représenter comme le plus crapuleux, le plus lâche et le plus indigne des empereurs. Cependant les légions qui l'avoient élevé sur le trône, au lieu de rougir d'un pareil choix, persistèrent à le défendre avec une opiniâtreté sans exemple : elles firent éclater, pour une créature aussi vile, un attachement et un courage qu'elles n'auroient pas montrés pour le meilleur et le plus grand des princes. Par quel moyen Vitellius avoit-il mérité un pareil dévouement, qui ne put le sauver de la mort la plus honteuse, si ce n'est par sa basse complaisance et par sa prodigalité ? C'étoient auprès d'une soldatesque avide et corrompue des titres plus puissans que toutes les vertus.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
DE VESPASIEN.

1. Origine de la famille Flavia ; aïeul, père et mère de Vespasien : ce qu'on rapporte de son bisaïeul.

2. Naissance de Vespasien ; attachement qu'il eut toujours pour sa grand'mère, chez laquelle il fut élevé ; son aversion pour les honneurs que sa mère le force de briguer ; charges et dignités qu'il exerce ; son adulation à l'égard de Caligula.

3. Il épousa Flavia Domitilla, dont il eut trois enfans, et après l'avoir perdue il s'attacha de nouveau à Cénide, avec laquelle, étant empereur, il continua de vivre presque comme avec sa femme.

4. Il est récompensé des exploits qu'il fait dans

la Grande-Bretagne, par les ornemens triomphaux, par un double sacerdoce et par le consulat. La crainte qu'il avoit d'Agrippine l'oblige ensuite à vivre retiré jusqu'à son proconsulat d'Afrique, dont il revient si pauvre, qu'il est obligé d'engager toutes ses terres à son frère, et de recourir, pour soutenir son rang, à des trafics honteux. Exclu de la société de Néron dans son voyage en Grèce, et banni de sa cour, il vivoit dans la retraite et la crainte, lorsqu'on le charge de la guerre importante de Judée, où il fixe sur lui l'attention des provinces voisines par sa fermeté à rétablir la discipline et son courage dans les combats.

5. Présages qui depuis long-temps lui avoient annoncé l'empire, et lui en donnèrent l'espérance avant et durant la guerre civile d'Othon et de Vitellius.

6. Les instances et le zèle de ses soldats ne le déterminèrent pas à attaquer Vitellius avant qu'il fut sûr d'un grand nombre de partisans inconnus et éloignés. Il pouvoit compter sur l'armée de Mésie quand le préfet d'Égypte lui fit le premier prêter serment par ses légions : bientôt l'armée de Judée lui jura fidélité à lui-même en personne. D'autres choses concoururent au succès de son entreprise ; et Mucien lui promit le secours de l'armée de Syrie, ainsi

que Vologèse, celui de quarante mille archers.

7. Il fait marcher des troupes en Italie, et passe en Égypte. Vision qu'il a dans le temple de Sérapis, peu avant d'apprendre la défaite des troupes de Vitellius et sa mort : tentatives merveilleuses qu'il hasarde, et dont le succès lui imprime un caractère de majesté qui manquoit à sa personne ; découverte qui y concourt.

8. Il vient à Rome, où il triomphe des Juifs, et où il exerce ensuite huit consulats et la censure. Le bon ordre étoit entièrement troublé dans l'empire, et il le rétablit par la sagesse et la fermeté de son administration : il répare les ruines de Rome et du Capitole incendié ; il y renouvelle le plus beau et le plus ancien monument de l'empire.

9. Nouveaux ouvrages qu'il élève : il épure le sénat et l'ordre équestre, qu'il ne distingue entre eux que par leur dignité ; et il y fait entrer les citoyens les plus recommandables de l'Italie et des provinces.

10. Moyens dont il se sert pour accélérer le cours interrompu de la justice.

11. Décrets qu'il fait rendre pour réprimer les désordres du luxe et de la débauche.

12. Sa modération et sa simplicité.

13. Sa patience et sa douceur.

14. Sa bonté.

15. Il ne fit périr aucun innocent : et pleura sur la mort des criminels : il voulut sauver Helvidius Priscus, dont il avoit lieu de se plaindre.

16. Quelque blamable que soit son avidité pour l'argent ; elle étoit moins en lui un vice de la nature que celui des circonstances.

17. Sa libéralité se répand sur les sénateurs et les citoyens consulaires pauvres, ainsi que sur toutes les villes ruinées.

18. Il encourage les talens et les arts par les pensions et les bienfaits qu'il leur accorde.

19. Il fait des gratifications considérables à d'anciens acteurs qui jouent pour la dédicace du théâtre de Marcellus ; outre des repas fréquens et somptueux, il donne des étrennes aux hommes et aux femmes, et ne peut effacer les taches de son ancienne cupidité.

20. Son portrait : moyens dont il use pour conserver sa santé.

21. Sa manière de vivre.

22. Son affabilité, et surtout à table ; son humeur plaisante et bouffonne.

23. Il se servoit très-à-propos des vers grecs, et affectoit surtout de plaisanter sur ses gains honteux, pour en effacer l'impression par le sel

LIBER OCTAVUS.

TITUS FLAVIUS VESPASIANUS.

1. REBELLIONE trium Principum et cæde, incertum diu et quasi vagum Imperium suscepit firmavitque tandem gens Flavia : obscura illa quidem, ac sine ullis majorum imaginibus : sed tamen reipublicæ nequaquam pœnitenda : constet licet Domitianum cupiditatis ac sævitiæ merito pœnas luisse. Titus Flavius Petronius municeps Reatinus, bello civili Pompeianarum partium Centurio, incertum sponte an evocatus, profugit ex Pharsalica acie, domumque se contulit. Ubi deinde venia et missione impetrata, coactiones argentarias factitavit. Hujus filius cognomine Sabinus expers militiæ (et si quidam eum primipilarem, nonnulli cum adhuc ordines duceret, sacramento solutum per causam valetudinis, tradunt) publicum quadragesimæ in Asia egit. Manebantque imagines a

---

[1] Le texte latin porte, *Ac sine ullis majorum imaginibus : sans aucunes images d'ancêtres* : ce qui rappelle l'usage constamment pratiquée par les familles romaines, illustres et anciennes, d'étaler les images de leurs ancêtres dans une salle qui leur étoit destinée.

LIVRE HUITIÈME.

TITUS FLAVIUS VESPASIEN.

1. La rébellion de trois princes et leur mort violente avoient rendu l'empire incertain et flottant. Il s'affermit en passant dans la famille Flavia, obscure il est vrai, et nouvellement illustrée [1], mais dont la république eut à se louer; quoique la cupidité et la cruauté de Domitien aient été justement punies. Titus Flavius Pétronius, bourgeois de la ville municipale de Rieti, servit sous Pompée dans la guerre civile, en qualité de centurion, soit de son propre gré, soit par enrôlement; et s'enfuit chez lui de la déroute de Pharsale. Après avoir obtenu sa grace et son congé, il se livra à la perception des impôts. Son fils Sabinus ne porta point les armes, quoique quelques auteurs rapportent qu'il fût premier centurion [1], et d'autres qu'il commandoit encore les compagnies, lorsque sa mauvaise santé le fit exempter du service. Il fut receveur du quarantième en Asie, et il restoit plusieurs statues que des villes lui avoient érigées avec cette inscription, *au pu-*

---

[1] *Primi pilaris*. C'étoit le premier parmi les centurions d'une légion, dont il commandoit la première centurie des lanceurs de javelots.

civitatibus ei positæ sub hoc titulo, καλῶς τελωνήσαντι. Postea fenus apud Helvetios exercuit, ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla, et duobus ex ea liberis: quorum major Sabinus ad Præfecturam urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit. Polla Nursiæ honesto genere orta, patrem habuit Vespasium Pollionem, ter Tribunum militum, Præfectumque castrorum, fratremque Senatorem prætoriæ dignitatis. Locus etiam nunc ad Sextum milliarium a Nursia Spoletum euntibus in monte summo appellatur Vespasiæ: ubi Vespasiorum complura monumenta exstant, magnum indicium splendoris familiæ, et vetustatis. Non negaverim jactatum a quibusdam, Petronii patrem e regione Transpadana fuisse mancipem operarum, quæ ex Umbria in Sabinos ad culturam agrorum quotannis commeare solerent: subsedisse autem in oppido Reatino, uxore ibidem ducta. Ipse ne vestigium quidem de hoc, quamvis satis curiose inquirerem, inveni.

2. Vespasianus natus est in Sabinis ultra Reate, vico modico, cui nomen est Phalacrine, decimoquinto kalendas decembris, vesperi, Q. Sulpicio Camerino, C. Poppæo Sabino consulibus, quinquennio ante quam Augustus excederet: educatus sub paterna avia Tertulla, in prædiis

blicain intègre. Il fit ensuite valoir son argent chez les Suisses, et y mourut, laissant après lui sa femme Vespasia Polla et deux enfans qu'il en avoit eus, dont l'aîné, Sabinus, devint préfet de Rome, et le cadet, Vespasien, parvint à l'empire. Polla étoit née à Nursia, d'une famille considérée; son père, Vespasien Pollion, avoit été trois fois tribun militaire et préfet du camp; son frère, du rang de sénateur, s'éleva jusqu'à la préture. En allant de Nursia à Spolete, on trouve encore près du sixième mille, sur le sommet d'une montagne, un lieu nommé *Vespasiæ*, où il existe plusieurs monumens des Vespasiens; et c'est un indice frappant de la splendeur et de l'ancienneté de cette famille. Quelques-uns ont avancé, et je ne le dissimulerai pas, que le père de Pétronius, né au-delà du Pô, fut un de ces entrepreneurs d'ouvrages qui passoient tous les ans de l'Ombrie chez les Sabins, avec des troupes de laboureurs, pour y cultiver les champs, et qu'il se fixa à Riéti, où il se maria. Je n'en ai pas trouvé la moindre trace, malgré les recherches exactes que j'ai faites.

2. Vespasien naquit dans la Sabine au-delà de Riéti, dans un petit bourg nommé Phalacrine, le dix-sept de novembre au soir, sous le consulat de Q. Sulpicius Camérinus et de C. Poppœus Sabinus, cinq ans avant la mort d'Auguste. Il fut élevé chez son aïeule paternelle Tertulla, dans un

Cosanis. Quare Princeps quoque et locum incunabulorum assidue frequentavit, manente villa, qualis fuerat olim : ne quid scilicet oculorum consuetudini deperiret. Et aviæ memoriam tantopere dilexit, ut solemnibus ac festis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perseveraverit. Sumpta toga virili, latum clavum, quamquam fratre adepto, diu aversatus est : nec ut tandem appeteret, compelli nisi a matre potuit. Ea demum extudit, magis convicio quam precibus vel auctoritate, dum eum identidem per contumeliam anteambulonem fratris appellat. Tribunatu militum in Thracia meruit. Quæstor Cretam et Cyrenas provinciam sorte cepit : Ædilitatis, ac mox Præturæ candidatus, illam non sine repulsa, sextoque loco vix adeptus est. Ac prima statim petitione, et in primis Prætor, infensus Senatui, Caium ne quo non genere demereretur, ludos extraordinarios, pro victoria ejus Germanica depoposcit, pœnæque conjuratorum addendum censuit, ut insepulti projicerentur. Egit et gratias ei apud amplissimum ordinem, quod se honore cœnæ dignatus esset.

3. Inter hæc Flaviam Domitillam duxit uxo-

---

[1] Elle consista, comme on le voit dans la vie de Caligula, à ramasser des coquillages sur le bord de la mer.

domaine de Cosa : c'est pour cela qu'étant empereur, il visita très-souvent ce séjour de sa première enfance, et le laissa tel qu'il étoit autrefois, afin que ses yeux ne fussent privés d'aucun des objets auxquels ils étoient accoutumés. La mémoire de son aïeule lui étoit si chère, que sa coupe d'argent fut celle dont il continua à se servir dans les jours solennels et les jours de fête. Parvenu à l'âge viril, il eut long-temps de l'aversion pour le laticlave, quoique son frère l'eût obtenu, et il ne le brigua que forcé bien plus par les outrages, que par les prières et l'autorité de sa mère, qui le qualifioit injurieusement d'estafier de son frère. Il servit en Thrace comme tribun militaire, et obtint au sort le département de la Crète et de la Cyrénaïque, en qualité de questeur. Lors qu'il se mit au rang des candidats pour l'édilité, et ensuite pour la préture, il essuya des refus, et ne parvint qu'avec peine à la sixième place d'édile. Ennemi du Sénat, dès cette première poursuite, et surtout dans sa préture, il s'attacha à gagner les bonnes graces de Caïus par toute sorte de flatteries : il demanda qu'on célébrât des jeux extraordinaires pour la victoire de ce prince en Germanie, [1] et opina pour aggraver la peine des conjurés par la privation de la sépulture. Il rendit aussi des actions de grace, en plein Sénat, à Caïus, pour avoir daigné l'admettre à sa table.

3. Il épousa, sur ces entrefaites, Flavia Domitilla, qui ne se qualifiant d'abord que de la

rem, Statilii Capellæ equitis romani Sabratensis ex Africa delicatam olim, Latinæque conditionis, sed mox ingenuam et civem romanam recuperatorio judicio pronuntiatam: patre asserente Flavio Liberali Ferenti genito, nec quidquam amplius quam Quæstorio scriba. Ex hac liberos tulit, Titum, et Domitianum, et Domitillam. Uxori ac filiæ superstes fuit: atque utramque adhuc privatus amisit. Post uxoris excessum, Cænidem Antoniæ libertam, et a manu, dilectam quondam sibi revocavit in contubernium: habuitque etiam Imperator pene justæ uxoris loco.

4. Claudio Principe, Narcissi gratia Legatus legionis in Germaniam missus est: inde in Britanniam translatus, tricies cum hoste conflixit. Duas validissimas gentes, superque viginti oppida, et insulam Vectem Britanniæ proximam, in deditionem redegit: partim Auli Plautii consularis Legati, partim Claudii ipsius ductu. Quare triumphalia ornamenta, et in spatio brevi, duplex sacerdotium accepit. Præterea Consulatum, quem gessit per duos novissimos anni menses: medium tempus ad Proconsulatum usque, in otio secessuque egit: Agrippinam timens potentem adhuc apud filium, et defuncti quoque Narcissi amicos perosam.

bourgeoisie latine, avoit été maîtresse de Statilius Capella, chevalier romain de la ville de Sabrata en Afrique; mais qui bientôt, par un jugement, recouvra tous les droits de la naissance et l'état de citoyenne romaine, sur les réclamations de son père Flavius Libéralis, natif de Férenti, et qui n'avoit point d'autre titre que celui de greffier d'un questeur; elle le rendit père de Titus, de Domitien et de Domitilla. Il perdit sa femme et sa fille n'étant encore que simple particulier, et après la mort de sa femme, il rappela auprès de lui Cénide, affranchie et secrétaire d'Antonia: il l'avoit aimée autrefois, et la traita presque comme sa légitime épouse, lors même qu'il fut empereur.

4. Sous l'empire de Claude, nommé par le crédit de Narcisse lieutenant-général des légions en Germanie, d'où on le fit passer en Angleterre, il se battit trente fois avec les ennemis; soumit deux peuples très-puissans; prit plus de vingt villes, et conquit l'île Vecta, voisine de l'Angleterre, servant tantôt sous les ordres d'Aulus Plautius, lieutenant consulaire, et tantôt sous ceux de Claude lui-même. Il reçut pour ces beaux faits les ornemens triomphaux, et fut honoré en peu de temps d'un double sacerdoce et du consulat, qu'il exerça pendant les deux derniers mois de l'année. Il passa dans le loisir et dans la retraite, le temps qui s'écoula jusqu'à son proconsulat, redoutant l'influence qu'Agrippine conser-

Exin sortitus Africam, intègerrime, nec sine magna dignatione administravit: nisi quod Adrumeti seditione quadam, rapa in eum jacta sunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope labefacta jam fide, omnia prædia fratri obligarit: necessarioque ad mangonicos quæstus sustinendæ dignitatis causa descenderit: propter quod vulgo Mulio vocabatur. Convictus quoque dicitur ducenta sestertia expressisse juveni, cui latum clavum adversus patris voluntatem impetrarat, eoque nomine graviter increpitus. Peregrinatione Achaïca inter comites Neronis, cum cantante eo aut discederet sæpius, aut præsens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam: prohibitusque non contubernio modo, sed etiam publica salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata est. Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio: esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur. Id de Imperatore romano quantum eventu postea prædictum patuit, Judæi ad se trahentes, rebellarunt: cæsoque præposito, Legatum insuper Syriæ consularem suppetias ferentem, rapta aquila

[1] Tacite dit au contraire que son gouvernement fut décrié et odieux, *famosum invisumque*.

voit encore sur son fils, et la haine qu'elle gardoit après la mort de Narcisse, pour tous les amis de cet affranchi. Nommé ensuite par le sort au gouvernement de l'Afrique, il l'exerça avec beaucoup d'intégrité ; mais la considération dont il y jouit[1] n'empêcha pas qu'on ne lui jetât des raves dans une sédition qui eut lieu à Adrumete. Il est certain qu'il n'en revint pas plus riche : dénué de crédit jusqu'à engager toutes ses terres à son frère, il fut réduit, pour soutenir son rang, à recourir aux bénéfices du commerce d'esclaves et de bêtes de somme, ce qui lui valut le surnom de *muletier*. On dit aussi qu'il fut convaincu d'avoir extorqué deux cent mille sesterces à un jeune homme, pour qui il obtint le laticlave contre la volonté de son père, et qu'il s'attira de sévères réprimandes à ce sujet.

Il accompagnoit Néron dans son voyage de Grèce, et comme il lui arriva souvent de s'absenter ou de s'endormir lorsque ce prince chantoit, il encourut sa disgrace, et fut non-seulement privé de sa société, mais même eut défense de paroître devant lui. Il se retira dans une petite ville écartée : et tandis qu'il y vivoit caché et craignant les derniers malheurs, on vint lui offrir un gouvernement et une armée. Une ancienne et constante tradition répandue dans tout l'Orient, *promettoit qu'alors de la Judée il sortiroit des maîtres du monde*. Les juifs s'appliquèrent cet oracle, qui, comme l'événement le prouva par la suite, ne regardoit qu'un

fugaverunt. Ad hunc motum comprimendum cum exercitu ampliore et non instrenuo duce, cui tamen tuto tanta res committeretur, opus esset, ipse potissimum delectus est: et ut industriæ expertæ, nec metuendus ullomodo ob humilitatem generis ac nominis. Additis igitur ad copias duabus legionibus, octo alis, cohortibus decem, atque inter Legatos majore filio assumpto, ut primum provinciam attigit, proximas quoque convertit in se: correcta statim castrorum disciplina: uno quoque et altero prælio tam constanter inito, ut in oppugnatione castelli lapidis ictum genu, scuto sagittas aliquot exceperit.

5. Post Neronem Galbamque, Othone atque Vitellio de principatu certantibus, in spem Imperii venit, jam pridem sibi per hæc ostenta conceptam. In suburbano Flaviorum quercus antiqua, quæ erat Marti sacrata, per tres Vespasiæ partus, singulos repente ramos a frutice dedit, haud dubia signa futuri cujusque fati. Primum, exilem, et cito arefactum: ideoque puella nata non perannavit: secundum, prævalidum ac prolixum, et qui magnam felicitatem portenderet: tertium vero, instar arboris,

général romain. Ils se soulevèrent et battirent leur gouverneur; le pro-consul d'Asie venu à son secours, fut même mis en fuite et perdit une aigle. On avoit besoin, pour étouffer cette rébellion, d'une armée nombreuse et d'un chef habile, à qui l'on pût pourtant sans danger confier une commission si importante, et l'on choisit de préférence Vespasien, dont les talens étoient éprouvés, et dont la naissance et le nom étoient trop obscurs pour être redoutables. Il renforça donc son armée de deux légions, de huit escadrons et de dix cohortes, prit son fils aîné au nombre de ses lieutenans; et dès qu'il fut arrivé dans son gouvernement, il fixa sur lui l'attention des provinces voisines en rétablissant la discipline dans son camp, et en montrant dans deux combats une si grande intrépidité, que dans le siége d'une forteresse, il reçut un coup de pierre au genou et plusieurs flèches sur son bouclier.

5. Après la mort de Néron et de Galba, lors qu'Othon et Vitellius se disputoient l'empire, lui-même il en conçut l'espoir qui bien long-temps auparavant lui avoit été donné par les présages suivans. Dans une maison de campagne des Flaviens, se trouvoit un chêne consacré à Mars, qui à chacune des trois couches de Vespasia, poussa tout-à-coup un rejeton, signe indubitable de la destinée de l'enfant mis au monde. Le premier étoit foible, il se dessécha bientôt, et la fille qui naquit alors ne vécut pas un an. Le second, vi-

quare patrem Sabinum ferunt haruspicio insuper confirmatum, renuntiasse matri, nepotem ei Cæsarem genitum: nec illam quidquam aliud, quam cachinnasse, mirantem, quod adhuc se mentis compote deliraret jam filius suus. Mox cum Ædilem eum C. Cæsar succensens, propter curam verrendis viis non adhibitam, luto jussisset oppleri: congesto per milites in prætextæ sinum, non defuerunt, qui interpretarentur, Quandoque proculcatam, desertamque rempublicam civili aliqua perturbatione in tutelam ejus, ac velut in gremium, deventuram. Prandente eo quondam canis extrarius e trivio manum humanam intulit, mensæque subjecit. Cœnante rursus, bos arator decusso jugo, triclinium irrupit, ac fugatis ministris, quasi repente defessus, procidit ad ipsos accumbentis pedes, cervicemque submisit. Arbor quoque cupressus in agro avito sine ulla vi tempestatis evulsa radicitus, atque prostrata, insequenti die viridior ac firmior, resurrexit. At in Achaïa somniavit, initium sibi suisque felicitatis futurum, simul ac dens Neroni exemptus esset: evenitque, ut sequenti die progressus in atrium, medicus dentem ei ostenderet tantum quod exemptum. Apud Judæam Carmeli Dei oraculum consulentem, ita confirmavere sortes, ut quidquid cogitaret, volveretque animo quan-

goureux, élevé, promettoit un grand bonheur. Le troisième ressembloit à un arbre. On prétend que sur ce fondement et d'après les prédictions des aruspices, Sabinus, père de Vespasien, alla annoncer à sa propre mère, *qu'il lui étoit né un César;* et qu'elle ne fit qu'en rire, surprise de l'entendre radoter, tandis qu'elle conservoit encore toute sa raison. Lors qu'ensuite Vespasien étoit édile et que Caligula en colère contre lui à cause de sa négligence à faire balayer les rues, ordonna aux soldats de ramasser de la boue et d'en remplir la robe prétexte de ce magistrat; il y eut des gens qui annoncèrent qu'un jour la république, foulée aux pieds et déchirée par les guerres civiles, le prendroit pour protecteur et se réfugieroit dans son sein. Pendant son dîner, un chien étranger apporta chez lui une main d'homme, et la mit sous la table. Une autre fois qu'il étoit à souper, un bœuf de charue rompant son joug, se jeta dans la salle à manger, mit en fuite tous les domestiques, et comme fatigué tout-à-coup, il tomba à ses pieds en baissant la tête devant lui. Un ciprès se déracina aussi dans le champ de ses pères, sans être battu par aucune tempête, et le jour suivant, il se releva plus vert et plus solide. Étant en Grèce, il rêva qu'il commenceroit à être heureux lui et les siens dès qu'on auroit arraché une dent à Néron; et le lendemain, à l'entrée du palais, un médecin lui montra une dent qu'il venoit de tirer à ce prince. Comme il consultoit en

tumlibet magnum, id esse proventurum, pollicerentur. Et unus ex nobilibus captivis Josephus, cum conjiceretur in vincula : constantissime asseveravit fore, ut ab eodem brevi solveretur, verum jam Imperatore. Nuntiabantur et ex urbe præsagia, Neronem diebus ultimis monitum per quietem, ut thensam Jovis optimi maximi e sacrario in domum Vespasiani, et in Circum deduceret. Ac non multo post, comitia secundi Consulatus ineunte Galba, statua Divi Julii ad Orientem sponte conversa : acieque Bebriacensi, priusquam committeretur, duas aquilas in conspectu omnium cunflixisse : victaque altera, supervenisse tertiam a Solis ortu, ac victricem abegisse.

6. Nec tamen quidquam ante tentavit, promptissimis atque etiam instantibus suis, quam sollicitatus quorumdam et ignotorum et absentium fortuito favore. Mœsiaci exercitus bina e tribus legionibus millia missa auxilio Othoni, postquam iter ingressis nuntiatum est, victum eum, ac vim vitæ suæ attulisse : nihilo

---

[1] Il s'agit ici de Joseph, célèbre historien de la guerre des Juifs, qui le raconte lui-même comme un avis du ciel qu'il avoit reçu en songe.

Judée l'oracle du dieu du mont Carmel; on lui promit le succès de tout ce qu'il pouvoit méditer, quelque grand que fût ce projet. Quand Joseph, un des captifs les plus distingués, fut mis dans les fers, il lui protesta avec la plus grande constance, que bientôt Vespasien, mais Vespasien empereur, lui rendroit la liberté. Il recevoit aussi plusieurs présages de Rome: on lui annonçoit que Néron, sur la fin de sa vie, avoit été averti en songe de tirer du sanctuaire le chariot de Jupiter, pour le conduire dans la maison de Vespasien et puis dans le Cirque; que lorsque Galba prit peu après, possession de son second consulat, la statue de Jules César s'étoit d'elle-même tournée vers l'Orient; qu'avant la bataille de Bebriac, deux aigles s'étoient battus en présence de tout le monde, et que l'un d'eux étant vaincu, il en étoit venu d'orient un troisième qui chassa le vainqueur.

6. Malgré l'empressement et les instances des siens, il n'entreprit pourtant rien qu'assuré de la bienveillance imprévue, et pressé par les sollicitations d'un certain nombre de personnes inconnues et éloignées. Les deux mille hommes des trois légions de l'armée de Mésie, envoyés au secours d'Othon, apprirent en route qu'il étoit vaincu et qu'il s'étoit donné la mort; néanmoins, sous prétexte que cette nouvelle étoit douteuse, ils continuèrent de s'avancer jusqu'à Aquilée, où ils profitèrent de l'occasion pour se livrer à la licence et à toute sorte de rapines. Craignant ensuite qu'il

secius Aquileiam usque perseveraverunt, quasi rumori minus crederent. Ibi per occasionem ac licentiam omni rapinarum genere grassati, cum timerent, ne sibi reversis reddenda ratio, ac subeunda pœna esset, consilium inierunt eligendi creandique Imperatoris. Neque enim deteriores esse, aut Hispaniensi exercitu qui Galbam, aut prætoriano qui Othonem, aut Germaniciano qui Vitellium fecissent. Propositis itaque nominibus Legatorum consularium, quot ubique tunc erant, cum cæteros alii alium alia de causa improbarent, et quidam e legione tertia, quæ sub exitu Neronis translata ex Syria in Mœsiam fuerat, Vespasianum laudibus ferrent: assensere cuncti, nomenque ejus vexillis omnibus sine mora inscripserunt. Et tunc quidem compressa res est, revocatis ad officium numeris parumper. Cæterum divulgato facto, Tiberius Alexander præfectus Ægypti primus in verba Vespasiani legiones adegit kalendis Julii: qui Principatus dies in posterum observatus est. Judaïcus deinde exercitus, quinto Idus Julii apud ipsum juravit. Plurimum cœptis contulerunt, jactatum exemplar epistolæ, veræ sive falsæ, defuncti Othonis ad Vespasianum, extrema obtestatione ultionem mandantis, et ut reipublicæ subveniret, optantis: simul rumor dissipatus, destinasse Vitellium Victorem per-

ne fallût en rendre compte et en subir la peine à leur retour, ils conçurent le projet de faire un empereur : *valons-nous moins*, se disoient-ils entr'eux, *que les soldats d'Espagne qui ont élu Galba ; que ceux du prétoire, qui ont couronné Othon ; et que ceux de Germanie, qui ont nommé Vitellius?* Les noms de tous les pro-consuls de l'empire ayant donc été proposés et rejetés tour-à-tour pour des raisons qui leur étoient particulières, quelques soldats de la troisième légion, qui, à la mort de Néron, avoient été transférés de Syrie en Mésie, donnèrent de grands éloges à Vespasien ; tous se réunirent en sa faveur, et mirent aussitôt son nom sur leurs enseignes. Cependant ce mouvement fut alors étouffé par la rentrée de ces troupes dans le devoir ; mais le fait s'étant répandu, Tibère Alexandre, préfet d'Égypte, fit le premier prêter par ses légions, serment à Vespasien, le jour des calendes de juillet, qui fut considéré par la suite comme celui de son avénement au trône. Le onze du même mois, l'armée de Judée lui jura fidélité à lui-même en personne. Ce qui contribua beaucoup au succès de son entreprise, ce fut la copie d'une lettre vraie ou supposée d'Othon mourant à Vespasien, où il le supplioit instamment de le venger et de secourir la république : ce fut aussi le bruit semé en même temps, que Vitellius, après sa victoire, avoit résolu de changer les quartiers des légions et de transporter celles de Germanie en Orient, pour

mutare hiberna legionum, et Germanicas transferre in Orientem ad securiorem molliorem que militiam, præterea ex præsidibus provinciarium Licinius Mucianus, et e regibus Vologesus Parthus: ille deposita simultate, quam in id tempus ex æmulatione non obscure gerebat, Syriacum promisit exercitum: hic quadraginta millia sagittariorum.

7. Suscepto igitur civili bello, ac ducibus copiisque in Italiam præmissis: interim Alexandriam transiit, ut claustra Ægypti obtineret. Hic cum de firmitate Imperii capturus auspicium, ædem Serapidis, submotis omnibus, solus intrasset: ac propitiato multum Deo, tandem se convertisset, verbenas, coronasque et panificia, ut illic assolet, Basilides libertus obtulisse ei visus est: quem neque admissum a quoquam, et jam pridem propter nervorum valetudinem vix ingredi, longeque abesse constabat. Ac statim advenere litteræ, fusas apud Cremonam Vitellii copias, ipsum in urbe interemptum nuntiantes. Auctoritas et quasi majestas quædam, ut scilicet inopinato, et adhuc novo Principi deerat, hæc quoque accessit. E plebe quidam luminibus orbatus, item alius debili crure, sedentem pro tribunali pariter adierunt, orantes opem valetudinis, demonstratam a Serapide per quietem: restituturum

leur procurer un service plus tranquille et plus doux. De plus, Licinius Mucianus, l'un des gouverneurs de province, oubliant la jalousie et la haîne qu'il avoit montrées jusqu'alors pour Vespasien, lui promit le secours de l'armée de Syrie; et Vologèse, roi de Parthes, celui de quarante mille archers.

7. Déterminé enfin à la guerre civile, il fit marcher des troupes en Italie, sous la conduite de ses lieutenans, et passa lui-même à Alexandrie pour s'assurer des barrières de l'Egypte. Voulant y consulter les dieux sur la solidité de sa puissance, il entra seul dans le temple de Sérapis, d'où l'on fit sortir tout le monde, et après s'être assuré de la faveur de ce dieu, il crut en se retournant voir son affranchi Basilidès, qui selon l'usage des sacrifices, lui offroit de la verveine, des couronnes et des gâteaux; quoiqu'il fût constant que personne n'avoit fait entrer ce Basilidès, qui étoit fort éloigné de là, et à qui des maux de nerfs ôtoient presque l'usage des jambes. Aussitôt il reçut des lettres qui lui annonçoient que les troupes de Vitellius avoient été battues près de Crémone, et que lui-même avoit été tué à Rome. Un événement merveilleux concourut à imprimer à la personne de Vespasien cette autorité et cette espèce de majesté qui lui manquoient, à cause de son avénement subit et inopiné à l'empire. Deux

oculos, si inspuisset: confirmaturum crus, si dignaretur calce contingere. Cum vix fides esset rem ullo modo successuram, ideoque ne experiri quidem auderet: extremo hortantibus amicis, palam pro concione utrumque tentavit, nec eventus defuit. Per idem tempus Tegeæ in Arcadia, instinctu vaticinantium, effossa sunt sacrato loco vasa operis antiqui, atque in iis assimilis Vespasiano imago.

8. Talis, tantaque cum fama in urbem reversus, acto de Judæis triumpho, Consulatus octo veteri addidit. Suscepit et Censuram: ac per totum Imperii tempus nihil habuit antiquius, quam prope afflictam, nutantemque rempublicam stabilire primo, deinde et ornare. Milites, pars victoriæ fiducia, pars ignominiæ dolore, ad omnem licentiam audaciamque processerant. Sed et provinciæ, civitatesque liberæ, nec non et regna quædam tumultuosius inter se agebant. Quare Vitellianorum quidem et exauctoravit plurimos, et coercuit. Participibus autem victoriæ adeo nihil extra ordinem indulsit: ut etiam

hommes du peuple, l'un aveugle et l'autre boiteux, vinrent le trouver sur son tribunal, pour le prier d'appliquer à leurs infirmités le remède que Sérapis leur avoit révélé en songe : le premier se promettoit de recouvrer la vue si Vespasien crachoit sur ses yeux; et le second de ne plus boîter, s'il daignoit lui toucher la jambe avec son pied. Ce prince, pouvant à peine croire qu'il réussiroit dans cette tentative, et n'osant par conséquent s'y exposer, céda pourtant enfin aux exhortations de ses amis, et fit publiquement cette épreuve, qui fut couronnée par le succès. Vers le même temps, des devins engagèrent à fouiller dans un lieu sacré, à Tégée en Arcadie, et on y trouva des vases antiques, où l'on voyoit une figure ressemblante à Vespasien.

8. De retour à Rome avec l'éclat de cette renommée, il triompha des juifs, et à son ancien consulat il en ajouta huit autres. Il exerça aussi la censure, et pendant tout le temps de son règne, il n'eut rien de plus à cœur que d'affermir et d'illustrer la république chancelante et presque ruinée. Les soldats, enhardis les uns par la victoire, et les autres aigris par la honte, s'étoient portés à tous les excès de la licence et de l'audace. La discorde agitoit les provinces, les villes libres, ainsi que plusieurs royaumes. Il licencia un grand nombre de soldats de Vitellius, et réprima les autres. Loin d'accorder aux compagnons de sa victoire aucune faveur extraordinaire, il leur fit

legitima præmia non nisi sero persolverit. Ac ne quam occasionem corrigendi disciplinam prætermitteret, adolescentulum fragrantem unguento, cum sibi pro impetrata Præfectura gratias ageret, nutu aspernatus, voce etiam gravissima increpuit, Maluissem allium oboluisses: litterasque revocavit. Classiarios vero, qui ab Ostia et Puteolis, Romam pedibus per vices commeant, petentes constitui aliquid sibi Calcearii nomine: quasi parum esset, sine responso abegisse, jussit posthæc excalceatos cursitare: et ex eo ita cursitant. Achaïam, Lyciam, Rhodum, Byzantium, Samum libertate adempta, item Thraciam, Ciliciam, et Comagenem ditionis regiæ usque ad id tempus, in provinciarum formam redegit. Cappadociæ propter assiduos Barbarorum incursus legiones addidit: consularemque rectorem imposuit, pro equite romano. Deformis urbs veteribus incendiis ac ruinis erat: vacuas areas occupare, et ædificare, si possessores cessarent, cuicumque permisit. Ipse restitutionem Capitolii aggressus, ruderibus purgandis manus primus admovit, ac suo collo quædam extulit: ærearumque tabularum tria millia, quæ simul conflagraverant, restituenda suscepit: undique investigatis exemplaribus, instrumentum Imperii pulcherrimum ac vetustissimum confecit: quo contine-

attendre long-temps les récompenses dues à leurs services. Prompt à saisir toutes les occasions de réformer les mœurs, il ne se contenta pas d'accueillir avec dédain un jeune homme parfumé d'essences, qui venoit le remercier d'une préfecture qu'il avoit obtenue, il lui dit encore d'un ton sévère : *J'aimerois mieux que vous sentissiez l'ail,* et il révoqua la nomination. Les soldats des flottes d'Ostie et de Pouzoles, qui tour-à-tour se rendent à pied à Rome, lui demandèrent un surcroît de solde pour leur chaussure. Peu content de les renvoyer sans réponse, il leur commanda d'aller désormais nu-pieds, et depuis ils voyagent ainsi. Il priva de la liberté l'Achaïe, la Licie, Rhodes, Samos, Bisance, et les réduisit en provinces romaines, ainsi que la Thrace, la Cilicie et Comagène, jusqu'alors gouvernées par des rois. Au lieu d'un chevalier romain, il donna un proconsul pour gouverneur à la Cappadoce, et la renforça de légions, à cause des fréquentes incursions des Barbares.

Rome étoit défigurée par les incendies et les ruines ; il permit à qui voudroit de s'emparer des terrains vides, et d'y bâtir, quand les propriétaires négligeoient de le faire. Lui-même, il entreprit de rétablir le capitole, mit le premier la main aux décombres et en emporta sur son dos. Il se chargea de renouveler, au moyen des copies qu'il fit chercher de toute part, les trois mille tables d'airain qui avoient été consu-

bantur pene ab exordio urbis Senatusconsulta, plebiscita de societate, et fœdere, ac privilegio cuicumque concessis.

9. Fecit et nova opera, templum Pacis foro proximum: Divique Claudii in Cœlio monte, cœptum quidem ab Agrippina, sed a Nerone prope funditus destructum. Item Amphitheatrum[1] urbe media, ut destinasse compererat Augustum: Amplissimos ordines, et exhaustos cæde varia, et contaminatos veteri negligentia purgavit: supplevitque recensito Senatu, et equite: submotis indignissimis, et honestissimo quoque Italicorum ac provincialium allecto. Atque uti notum esset, utrumque ordinem non tam libertate inter se, quam dignitate differre, de jurgio quodam Senatoris equitisque romani ita pronuntiavit: Non oportere maledici Senatoribus, remaledici civile fasque esse.

10. Litium series ubique majorem in modum excreverant, manentibus antiquis, intercapedine jurisdictionis, accedentibus novis, ex

[1] C'est celui que nous nommons Colisée, et que les Italiens nomment *Colosseo*, dont il subsiste encore

mées à-la-fois par le feu et où étoient gravés, tous les sénatus-consultes et les plébiscites qui, presque depuis la fondation de Rome, accordoient les droits de société et d'alliance, ou des priviléges à qui que ce fût. Ainsi, nous lui devons la restauration du plus beau et du plus ancien monument de l'empire.

9. Il en éleva aussi de nouveaux : le temple de la paix, près du Forum; sur le mont Célien, celui de Claude, commencé par Agrippine et presque entièrement détruit par Néron; au milieu de la ville, un amphithéâtre[1], comme il savoit qu'Auguste l'avoit projeté. Il épura l'ordre des sénateurs, et celui des chevaliers, épuisés tous deux par différens meurtres et souillés par d'anciens abus. Dans le recensement qu'il en fit, il expulsa les membres les plus indignes, et y agrégea les citoyens les plus considérés de l'Italie et des provinces. Pour montrer que ces deux ordres différoient moins entre eux par les droits que par la dignité, il jugea dans la querelle d'un sénateur et d'un chevalier, *qu'il ne falloit pas dire des injures aux sénateurs; mais qu'il étoit juste et permis de leur en répondre.*

10. Le nombre des procès étoit monté au dernier point : l'interruption du ministère des lois avoit laissé subsister les anciens, et les dissen-

des restes imposans : il existe aussi quelques débris du temple de la paix.

conditione tumultuque temporum. Sorte elegit, per quos rapta bello restituerentur: quique judicia centumviralia, quibus peragendis vix suffectura litigatorum ætas videbatur, extra ordinem dijudicarent, redigerentque ad brevissimum numerum.

11. Libido atque luxuria, coercente, nullo, invaluerat. Auctor Senatui fuit decernendi, ut quæ se alieno servo junxisset, ancilla haberetur: Neve filiorum familias feneratoribus exigendi crediti jus unquam esset: hoc est, ne post patrum quidem mortem. Ceteris in rebus statim ab initio Principatus usque ad exitum, civilis et clemens.

12. Mediocritatem pristinam neque dissimulavit unquam, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat via Salaria, referre, irrisit ultro. Adeoque nihil ornamentorum extrinsecus cupide appetivit, ut triumphi die fatigatus tarditate, et tædio pompæ, non reticuerit: merito se plecti, qui triumphum, quasi aut debitum majoribus suis, aut speratum unquam sibi tam inepte senex concupisset. Ac ne Tribuniciam quidem potestatem, et Patris patriæ appellationem nisi sero recepit. Nam

sions publiques en avoient enfanté de nouveaux. Des citoyens furent tirés au sort pour faire restituer les biens enlevés dans les guerres civiles, et pour juger extraordinairement, et diminuer, le plus possible, la quantité des procès qui se portoient devant les *Centumvirs*, et dont les plaideurs pouvoient à peine se flatter de voir la fin.

11. La débauche et le luxe, faute d'être réprimés, avoient fait de grands progrès; il engagea le sénat à statuer que toute femme devenoit servante en s'unissant à l'esclave d'autrui, et que l'usurier qui prêtoit aux enfans de famille ne pourroit jamais en répéter ses créances, pas même après la mort de leurs pères.

12. Sa conduite fut du reste aussi modérée que douce, depuis le commencement de son règne, jusqu'à la fin. Loin de cacher l'ancienne médiocrité de sa fortune, il la rappeloit souvent; et il fut le premier à se moquer de ceux qui s'efforçoient de faire remonter l'origine de la famille Flavia, jusqu'aux fondateurs de Rieti et au compagnon d'Hercule, dont il existe un monument sur la voie Salaria. Il ambitionna si peu tout ornement étranger, que le jour de son triomphe, excédé de la longueur et de l'ennui de cette cérémonie, il ne put s'empêcher de dire: *qu'il étoit justement puni d'avoir si sottement à son âge désiré le triomphe, comme si*

consuetudinem salutantes scrutandi, manente adhuc bello civili, omiserat.

13. Amicorum libertatem, causidicorum figuras, ac philosophorum contumaciam lenissime tulit. Licinium Mucianum notæ impudicitiæ, sed meritorum fiducia, minus sui reverentem, nunquam nisi clam, et hactenus retaxare sustinuit: ut apud communem aliquem amicum querens, adderet clausulæ, Ego tamen vir sum. Salvium Liberalem in defensione divitis rei, ausum dicere, quid ad Cæsarem, si Hipparchus sestertium millies habet? et ipse laudavit. Demetrium Cynicum in itinere obvium sibi post damnationem, ac neque assurgere, neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid, satis habuit, Canem appellare.

14. Offensarum inimicitiarumque minime memor executorve, Vitellii hostis sui filiam splendidissime maritavit, dotavitque etiam et instruxit. Trepidum eum interdicta aula sub Nerone, quærentemque quidnam ageret, aut quo abiret, quidam ex officio Admissionis simul expellens, abire Morboniam jusserat. In

cet honneur eût été réclamé par ses ancêtres, ou que lui-même il se fût jamais flatté de l'obtenir. Il n'accepta aussi que très-tard la puissance tribunitienne et le surnom de père de la patrie. Quant à la coutume de faire fouiller ceux qui venoient faire leur cour à l'Empereur; il l'avoit abolie avant la fin même de la guerre civile.

13. Il supportoit avec la plus grande douceur la franchise de ses amis, les railleries des avocats et l'arrogance des philosophes. Mucien, orgueilleux de ses services, osoit, malgré l'infamie de ses mœurs, manquer au respect qu'il lui devoit. Vespasien se contenta de s'en plaindre en secret à un ami commun, en ajoutant, par récrimination : *quant à moi, du moins je suis homme.* Il loua Salvius-Liberalis d'avoir osé dire, en défendant un riche accusé : *qu'importe à César qu'Hipparque ait des millions?* Ce fut assez pour lui de donner le nom de chien au cynique Démétrius, qui, après sa condamnation, le rencontrant en route, ne daigna ni se lever à son approche, ni le saluer, et vomit même contre lui je ne sais quelles invectives.

14. Prompt à renoncer à la vengeance et à oublier les offenses et les inimitiés, il maria très-splendidement la fille de Vitellius; il la dota même, et lui fit des présens. Lorsqu'il fut banni de la cour de Néron et qu'il demandoit en tremblant : *que ferai-je et où dois-je aller?* Un huissier lui répondit, en le repoussant, d'aller se

hunc postea deprecantem, haud ultra verba excanduit, et quidem totidem fere atque eadem. Nam ut suspicione aliqua vel metu ad perniciem cujusdam compelleretur tantum abfuit, ut monentibus amicis cavendum esse Metium Pomposianum, quod vulgo crederetur genesim habere Imperatoriam, insuper consulem fecerit, spondens quandoque beneficii memorem futurum.

15. Non temere quis punitus insons reperietur: nisi absente eo et ignaro, aut certe invito atque decepto. Helvidio Prisco, qui et reversum se ex Syria solus, privato nomine Vespasianum salutaverat; et in præturà omnibus edictis sine honore ac mentione ulla transmiserat, non ante succensuit, quam altercationibus insolentissimis pene in ordinem redactus. Hunc quoque, quamvis relegatum primo, deinde et interfici jussum, magni æstimavit servare quoquo modo, missis qui percussores revocarent: et servasset, nisi jam periisse falso renuntiatum esset. Ceterum neque cæde cujusque unquam lætatus, justis suppliciis illacrymavit etiam et ingemuit.

---

[1] *Morboniam abiret.* Littéralement d'aller à Morbo-

pendre [1]. Vespasien le voyant venir par la suite implorer sa grace, borna toute sa vengeance à le payer à-peu-près de la même réponse. Loin de sacrifier jamais personne aux soupçons ou à la crainte; quoique ses amis l'avertissent de se défier de Metius-Pomposianus, à qui l'on croyoit que son horoscope promettoit l'empire, il le fit consul, en se rendant caution de sa reconnoissance pour l'avenir.

15. Si quelqu'innocent fut puni sous son règne, c'est en son absence et à son insçu, ou certainement malgré lui, et lorsqu'on le trompa. Helvidius-Priscus étoit le seul qui eût affecté de ne le saluer, à son retour de Syrie, que du simple nom de Vespasien. Préteur, il n'avoit fait aucun éloge, et pas la moindre mention de lui dans tous ses édits; cependant Vespasien ne se fâcha contre lui qu'à cause de l'insolence de ses contestations, où il le traitoit presque comme son égal. Après l'avoir banni d'abord, et avoir ensuite ordonné sa mort, voulant le sauver, à quelque prix que ce fût, il dépêcha pour donner contre-ordre aux meurtriers; et il l'eût sauvé, si on ne lui avoit annoncé faussement qu'il ne vivoit plus. Du reste, loin de se réjouir de la mort de personne, il gémit et pleura même en infligeant les plus justes supplices.

---

nie C'étoit sans doute un mauvais quolibet dérivé de *morbos* maladie: car on ne connoît pas de ville appelée ainsi.

16. Sola est, in qua merito culpetur, pecuniæ cupiditas. Non enim contentus omissa sub Galba vectigalia revocasse: nova et gravia addidisse: auxisse tributa provinciis, nonnullis et duplicasse: negotiationes quoque vel privato pudendas propalam exercuit, coemendo quædam tantum, ut pluris postea distraheret. Nec candidatis quidem honores, reisve tam innoxiis quam nocentibus, absolutiones venditare cunctatus est. Creditur etiam procuratorum rapacissimum quemque ad ampliora officia ex industria solitus promovere; quo locupletiores mox condemnaret: quibus quidem vulgo pro spongiis dicebatur uti, quod quasi et siccos madefaceret, et exprimeret humentes. Quidam natura cupidissimum tradunt, idque exprobratum ei a sene bubulco: qui negata sibi gratuita libertate, quam Imperium adeptum suppliciter orabat, proclamaverit, Vulpem pilum mutare, non mores. Sunt contra qui opinentur, ad manubias et rapinas necessitate compulsum, summa ærarii fiscique inopia: de qua testificatus sit initio statim Principatus: professus quadringenties millies [1] opus esse, ut respublica stare posset. Quod et verisimilius videtur, quando et male partis optime usus est.

---

[1] Huit cent millions de francs.

16. Le seul reproche qu'on ait raison de lui faire, c'est son avidité pour l'argent. Non content d'avoir rétabli les impôts abolis sous Galba, d'en avoir ajouté de nouveaux très-onéreux, d'avoir augmenté et même doublé les tributs de quelques provinces, il exerça publiquement des trafics honteux même pour des particuliers, en achetant certains objets seulement pour les détailler par la suite avec profit. Il ne se fit aucun scrupule de vendre les honneurs aux candidats et l'absolution aux accusés, tant innocens que coupables. On croit même qu'il élevoit tout exprès les plus rapaces de ses agens à des postes plus importans, pour les condamner bientôt, quand ils s'étoient enrichis : on disoit qu'il s'en servoit comme d'éponges, les remplissant pour les presser ensuite. Quelques-uns prétendent qu'il étoit naturellement très-avide, et que ce reproche lui fut fait par un vieux bouvier, à qui, malgré ses instances, il refusa la liberté gratuite après son avénement à l'empire, et qui s'écria : *que le renard changeoit de poil, mais non pas de mœurs.* Selon d'autres, au contraire, la nécessité le força de recourir aux rapines et aux extorsions. Le trésor public et le fisc se trouvoient dans la plus grande pénurie ; et il le témoigna dès le commencement de son règne, en disant : *qu'il falloit quatre milliards de sesterces* [1] *pour que l'état pût se soutenir.* Cette dernière opinion est d'autant plus vraisembla-

17. In omne hominum genus liberalissimus, explevit censum Senatorium : consulares inopes quingenis sestertiis annuis sustentavit : plurimas per totum orbem civitates terræ motu aut incendio afflictas, restituit in melius.

18. Ingenia et artes vel maxime fovit : primus e fisco Latinis Græcisque rhetoribus annua centena constituit. Præstantes poetas, nec non et artifices coemit: item colossi refectorem insigni congiario magnaque mercede donavit : mechanico quoque grandes columnas exigua impensa perducturum in Capitolium pollicenti, præmium pro commento non mediocre obtulit, operam remisit, præfatus Sineret se plebeculam pascere.

19. Ludis per quos scena Marcelliani Theatri restituta dedicabatur, vetera quoque acroamata

---

[1] Cent mille francs.

[2] Vingt mille francs.

[3] Il s'agit ici de la statue colossale que Néron s'étoit fait ériger dans son palais, et qu'on consacra ensuite au soleil, dont on mit la tête à la place de celle de ce mauvais prince.

ble, qu'il fit un très-bon usage de l'argent mal acquis.

17. Très-libéral envers tout le monde, il compléta le revenu des sénateurs, fit une pension de cinq cent mille sesterces par an [1] aux citoyens consulaires qui étoient sans fortune; rétablit et embellit plusieurs villes de l'empire ruinées par des tremblemens de terre ou des incendies.

18. Il protégeoit surtout les talens et les arts. Il fut le premier à établir des traitemens annuels et publics de cent mille sesterces [2] pour les professeurs d'éloquence grecque et latine. Il salaria aussi les poëtes et les artistes célèbres, fit un présent remarquable au restaurateur du colosse [3], donna une récompense considérable à un mécanicien qui s'engageoit à transporter à peu de frais de grandes colonnes au capitole; mais il ne voulut pas profiter de son invention, s'excusant *sur le besoin que le pauvre peuple avoit de gagner sa vie.*

19. Dans les jeux qu'il donna après le rétablissement et pour la dédicace du théâtre de Marcellus, d'anciens acteurs furent rappelés sur la scène: Apollinaris, auteur tragique, reçut de lui quatre cent grands sesterces [4]; les chanteurs Terpnus et Diodore deux cent [5],

---

[4] Quatre-vingt mille francs.

[5] Quarante mille francs.

revocaverat. Apollinari tragœdo quadringena[1]: Terpno Diodoroque citharœdis, ducena: nonnullis[2], centena: quibus minimum, quadragena sestertia super plurimas coronas aureas dedit. Sed et convivabatur assidue: ac sæpius recte ac dapsile, ut macellarios adjuvaret. Sicut Saturnalibus dabat viris apophoreta, ita et kalendis Martii feminis: et tamen ne sic quidem pristinæ cupiditatis infamia caruit. Alexandrini Cibiosactem eum vocare perseveraverunt, cognomine unius e regibus suis turpissimarum sordium. Sed et in funere Favor archimimus personam ejus ferens, imitansque, ut est mos, facta ac dicta vivi, interrogatis palam Procuratoribus quanti funus et pompa constaret? ut audiit sestertium centies, exclamavit, Centum sibi sestertia darent, ac se vel in Tiberim projicerent.

20. Statura fuit quadrata, compactis firmisque membris, vultu veluti nitentis. Unde quidam urbanorum non infacete: siquidem petenti, ut et in se aliquid diceret: dicam, inquit, cum ventrem exonerare desieris. Valetudine prosperrima usus est: quamvis ad tuendam eam

---

[1] Vingt mille francs.
[2] Huit mille francs.

plusieurs en reçurent cent [1], et les autres pas moins de quarante [2], sans y comprendre beaucoup de couronnes d'or. Il donnoit souvent de grands et somptueux repas pour faire gagner les marchands de comestibles. Les hommes recevoient de lui des étrennes aux saturnales, ainsi que les femmes aux calendes de mars; et malgré cela, il ne put effacer les taches honteuses de son ancienne cupidité. Les habitans d'Alexandrie continuèrent à l'appeler *Cybiosacte*, du nom d'un de leurs rois, le plus renommé par son avarice sordide. Lors de ses funérailles, le premier des mimes, nommé *Favor*, qui faisoit le personnage de ce prince et qui, suivant l'usage, représentoit d'après nature ses actions et ses paroles, demanda publiquement aux intendans du convoi, combien coûteroit sa pompe funèbre? et sur la réponse, qu'elle coûteroit dix millions de sesterces [3], il s'écria : *qu'on m'en donne plutôt cent mille* [4], *et qu'on me jette dans le Tibre.*

20. Il avoit la taille carrée, les membres ramassés et forts, l'air d'un homme qui fait quelques efforts, ce qui donna lieu au bon mot d'un plaisant qu'il engageoit à lui lancer quelque brocard : *j'attends*, dit ce bouffon, *que vous ayez débarrassé votre ventre.* Il étoit d'une très-bonne santé, quoiqu'il ne fît pas autre chose

[3] Deux millions de francs.

[4] Vingt mille francs.

nihil amplius quam fauces ceteraque membra sibimet ad numerum in sphæristerio defricaret, inediamque unus diei per singulos menses interponeret.

21. Ordinem vitæ fere hunc tenuit. In Principatu maturius semper, ac de nocte vigilabat: deinde perlectis epistolis, officiorumque omnium breviariis, amicos admittebat: ac dum salutabatur, et calceabat ipse sese et amiciebat. Postque decisa quæcumque obvenissent negotia, gestationi, et inde quieti vacabat: accubante aliqua pallacarum, quas in defunctæ locum Cænidis plurimas constituerat: ac secreto in balneum tricliniumque transibat. Nec ullo tempore facilior, aut indulgentior traditur: eaque momenta domestici ad aliquid petendum magnopere captabant.

22. Et super cœnam autem, et semper alias comissimus, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ: et sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus et hoc: Menstrium Florum consularem, admonitus ab eo plaustra potius, quam plostra dicenda, die postero Flaurum salutavit. Expugnatus autem a quadam, quasi amorem sui

pour l'entrenir, que de se frotter la gorge et le reste du corps, dans une salle d'exercice, avec un mouvement réglé, et de faire diète un jour par mois.

21. Voici à-peu-près sa manière de vivre: Parvenu à l'empire, il se levoit toujours de bonne heure et avant le jour. Après avoir lu ses lettres et tous ses mémoires, il recevoit ses amis, se chaussoit et s'habilloit lui-même, tandis qu'on lui faisoit la cour. Après avoir expédié les autres affaires qui lui survenoient, il se promenoit, et il se reposoit ensuite[1] ayant à ses côtés quelqu'une des nombreuses concubines qui remplacèrent auprès de lui Cénide, quand elle eut cessé de vivre. Il se rendoit après cela au bain, puis il se mettoit à table. C'étoit le moment où il passoit pour être de l'humeur la plus douce et la plus obligeante; et c'étoit celui que ses domestiques s'empressoient de saisir pour lui demander quelque grace.

22. Toujours affable, il l'étoit surtout à table, où il se livroit à la gaîté. Son humeur plaisante passoit même de la bouffonnerie, jusqu'à l'obscénité. Cependant il nous reste de lui quelques bons mots, entre autres ceux-ci: Menstrius-Florus, personnage consulaire, l'avoit averti de dire *plaustra*, au lieu de *plostra*. Le lendemain Vespasien le salua sous le nom de *Flaurus*. Il se rendit aux avances d'une femme qui affectoit de l'aimer éperdûment, et lui fit donner quatre cent mille

deperiret, cum productæ pro concubitu sestertia quadraginta donasset, admonente dispensatore quemadmodum summam rationibus vellet referri, Vespasiano, inquit, adamato.

23. Utebatur et versibus Græcis tempestive satis, et de quodam proceræ staturæ, improbiusque nato:

> Μακρὰ βιβὰς, κραδάων δολιχόσκιον ἔγχος.

Et de Cerylo liberto, qui dives admodum ob subterfugiendum quandoque jus fisci, ingenuum se et Lachetem mutato nomine, cœperat efferre,

> Ὦ Λάχης Λάχης, ἐπὰν, ἀποθάνῃς
> Αὖθις ἐξ ὑπαρχῆς ἐιρήσῃ κήρυλος.

maxime tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat: ut invidiam aliqua cavillatione dilueret, transferretque ad sales. Quemdam e caris ministris dispensationem cuidam, quasi fratri, petentem cum distulisset, ipsum candidatum ad se vocavit: exactaque pecunia, quantam is cum suffragatore suo pepigerat, sine mora ordinavit. Interpellanti mox ministro: Alium tibi, ait, quære fratrem: hic, quem tuum putas, meus est.

---

[1] Quatre-vingt mille francs.

[2] Vers de l'Iliade au sujet d'Ajax qui va combattre Hector.

sesterces i, pour avoir couché avec elle : sous quel titre, lui demanda son intendant, porterai-je cette somme dans vos registres ? Sous celui, répondit-il, *de Vespasien tendrement aimé.*

23. Il se servoit fort à propos des vers grecs, et fit à un grand et méchant homme l'application de celui-ci,

Il s'avance à grands pas branlant sa pique immense.

L'affranchi Cerylus, devenu très-riche, pour soustraire après lui sa fortune aux droits du fisc, se donnoit pour homme de condition libre, et avoit changé son nom, pour prendre celui de Lachès; Vespasien dit à son sujet :

Lachès ne sera pas descendu chez Pluton,
Qu'encor de Cerylus il reprendra le nom.

Il affectoit surtout de plaisanter sur les gains honteux qu'il se permettoit, pour en effacer l'impression par le sel des bons mots : un de ses domestiques les plus chers lui demandoit, comme pour son propre frère, une place d'administrateur. Il le remit pour quelque temps, et faisant venir à lui l'aspirant; il en tira tout l'argent qu'il avoit promis à son protecteur, et lui donna sa commission sur-le-champ. Son domestique, revenant bientôt à la charge, il lui dit : *cherche un autre frère, j'en ai trouvé un dans celui que*

Mulionem in itinere quodam suspicatus ad calceandas mulas desilisse, ut adeunti litigatori spatium moramque præberet: interrogavit, Quanti calceasset? pactusque est lucri partem. Reprehendenti filio Tito, quod etiam urinæ vectigal commentus esset, pecuniam ex prima pensione admovit ad nares, sciscitans num odore offenderetur; et illo negante, Atqui, inquit, e lotio est. Nuntiantibus legatis, decretam ei publice non mediocris summæ statuam colosseam: jussit ut continuo ponerent, cavam manum ostentans, et paratam basim dicens. Ac ne in metu quidem, ac periculo extremo mortis abstinuit jocis. Nam cum inter prodigia cetera Mausoleum Cæsarum derepente patuisset, et stella in cœlo crinita apparuisset: alterum ad Juliam Calvinam e gente Augusti pertinere dicebat: alterum ad Parthorum regem, qui capillatus esset. Prima quoque morbi accessione, Ut, inquit, puto, Deus fio.

24. Consulatu suo nono tentatus in Campa-

---

[1] C'est l'origine du proverbe *ferrer la mule*.

[2] Allusion à l'usage établi de mettre les empereurs au nombre des dieux après leur mort.

tu prends pour le tien. Soupçonnant, dans un voyage, son cocher de n'être descendu pour ferrer ses mules, qu'afin de donner à un plaideur le temps de venir lui parler, il demanda, *combien t'ont valu les fers?* et voulut en partager le profit. Son fils Titus lui reprochoit d'avoir mis un impôt jusque sur les urines. Ce prince lui mit sous le nez l'argent qu'il avoit reçu pour le premier paiement, en lui demandant s'il sentoit mauvais. Titus lui répondit que non; *il vient pourtant de l'urine*, répliqua Vespasien. Des députés vinrent lui annoncer qu'on lui avoit décerné une statue colossale d'un prix considérable; et il leur dit, en montrant le creux de sa main, *voici la base où je veux qu'on la place sur-le-champ.* La crainte même et le danger le plus imminent de la mort ne l'empêchoient pas de plaisanter. Deux prodiges, entr'autres, annoncèrent la sienne. Le mausolée des Césars s'ouvrit tout-à-coup, et il parut au ciel une comète chevelue. Le premier de ces prodiges, selon lui, ne regardoit que Julia-Calvina, qui descendoit d'Auguste; et l'autre, que le roi des Parthes qui portoit une longue chevelure. Il dit aussi, à la première atteinte de sa dernière maladie: *il me semble que je vais devenir Dieu* [a].

24. Dans son neuvième consulat, il sentit, en Campanie, quelques légères agitations, et revint au plutôt à Rome, d'où il se rendit aux eaux de Cutilie et dans ses terres de Rieti, où

nia motiunculis levibus, ac protinus urbe repetita: Cutylias ac Reatina rura, ubi æstivare quotannis solebat, petiit. Heic, cum super urgentem valetudinem creberrimo frigidæ aquæ usu et intestina vitiasset: nec eo minus muneribus Imperatoriis ex consuetudine fungeretur, ut etiam legationes audiret cubans, alvo repente usque ad defectionem soluta, Imperatorem, ait, stantem mori oportere. Dumque consurgit, ac nititur, inter manus sublevantium exstinctus est octo kalendas Julii, annum gerens ætatis sexagesimum ac nonum, superque mensem ac diem septimum.

25. Convenit inter omnes, tam certum eum de sua suorumque genitura semper fuisse: ut post assiduas in se conjurationes ausus sit affirmare Senatui, aut filios sibi successuros, aut neminem. Dicitur etiam vidisse quondam per quietem stateram in media parte vestibuli Palatinæ domus positam examine æquo: cum in altera lance Claudius et Nero starent: in altera ipse ac filii. Nec res fefellit, quando totidem annis, parique temporis spatio utrique imperaverunt.

il avoit coutume de passer l'été. Le fréquent usage qu'il y fit de l'eau froide, joint au redoublement de son mal, lui ayant gâté les intestins, il ne cessa pourtant pas de faire les fonctions d'empereur, et de donner, dans son lit même, audience aux différentes députations. Se sentant tout-à-coup réduit, par un flux de ventre, à une défaillance totale, *il faut*, dit-il, *qu'un empereur meurt debout*; et tandis qu'il se redressoit avec effort, il expira entre les mains de ceux qui le soulevoient, le vingt-quatre de juin, à l'âge de soixante-neuf ans, un mois et sept jours.

25. Tout le monde convient qu'il étoit si sûr de son horoscope et de celle de ses enfans, qu'après de fréquentes conspirations contre lui, il osa affirmer en plein sénat, que ses fils lui succéderoient, ou qu'il n'auroit point de successeur. On dit aussi qu'il vit en songe une balance, placée au milieu du vestibule du palais, dans un parfait équilibre, quoiqu'elle portât d'un côté Claude et Néron, et de l'autre lui et ses enfans. L'événement confirma ce présage, puisque ses enfans et lui regnèrent autant de temps qu'avoient regné Claude et Néron ensemble.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE VESPASIEN.

L'EMPIRE romain, ruiné par les excès et les prodigalités de Néron, déchiré par les guerres civiles de ses trois successeurs éphémères, ébranlé et presque désorganisé par les troubles et par les soulèvemens de l'anarchie, avoit besoin, pour fermer ses plaies, du gouvernement d'un prince sage, ferme, économe et courageux. Il trouva ces qualités réunies dans Vespasien.

Vespasien né avec des goûts simples et modérés, et sans aucun des avantages que donne l'éclat de la naissance, dut son élévation à son mérite, et monta presque malgré lui sur un trône chancelant, qu'il sut affermir et transmettre à ses enfans.

L'avidité est le seul défaut qu'on soit fondé à lui reprocher, et on en cite des traits, qui tout plaisans qu'ils sont, ne semblent pas moins indignes de la majesté de son rang. Le déficit

de huit cens millions qu'il trouva à son avénement à l'empire, l'excuse, il est vrai, d'avoir créé de nouveaux impôts : mais quelque besoin qu'il eût d'argent, et malgré le bon usage qu'il en fit, il s'oublia un peu trop sur les moyens d'en amasser.

Il paroît qu'Auguste fut le modèle qu'il prit dans son gouvernement. Sans avoir à se reprocher tous les crimes de cet ambitieux usurpateur, il lui ressembla par la simplicité des mœurs, la douceur, la modération et la bienfaisance. Comme lui il rétablit la paix et les finances de la république, il encouragea et récompensa les talens; et non content de réparer les ruines de Rome, il l'enrichit de monumens nouveaux et remarquables. Il ne lui fallut qu'un règne de dix ans pour être le restaurateur de l'empire fondé par Auguste.

On aime à le voir dédaignant le faste et l'ostentation de ses prédécesseurs, rejeter tout ornement étranger, se rappeler avec plaisir sa première condition, boire solennellement dans la coupe de son aïeule, visiter et maintenir telle qu'elle étoit la modeste campagne qu'avec elle il avoit habitée dans son enfance : on aime à le voir supporter patiemment les vices de ses amis, traiter en égal et plaisanter familièrement avec eux. Cet oubli volontaire de son

rang et non de ses devoirs, suffiroit seul pour dénoter en lui une grandeur réelle et véritable; quand bien même il n'eut pas prononcé et pratiqué jusqu'à ses derniers momens, ces paroles mémorables : *Il faut qu'un empereur meurt debout.*

TABLE

ANALYTIQUE ET INDICATIVE

DE LA VIE

DE TITUS.

1. Titus devient sur le trône l'amour et les délices du genre humain.

2. Il naquit l'année même où Caligula périt, et fut élevé à la cour avec Britannicus, à qui il érigea par la suite des statues, en mémoire de l'amitié qui les avoit unis dans leur enfance.

3. Description des qualités du corps et de l'esprit qu'on vit briller en lui dès le bas âge, et qui se développèrent par la suite.

4. Après avoir servi avec distinction en Allemagne, comme tribun militaire, il s'adonne au barreau et se marie. Resté veuf, il épousa une femme d'une naissance illustre, dont il eut une fille, et qu'il répudia. Commandant d'une légion au sortir de sa questure, il prit deux places très-fortes en Judée. Son cheval fut tué sous lui dans

un combat; et il sauta sur celui d'un ennemi mort en combattant contre lui.

5. Député pour féliciter Galba, il apprend les nouveaux troubles en route; il revient sur ses pas, et en consultant l'oracle de Paphos, il est confirmé dans l'espoir de l'empire. Il reste en Judée pour en achever la conquête, et la termine par la prise de Jérusalem. Le dévouement des soldats pour lui, et son voyage en Égypte le font soupçonner de révolte. Il s'embarque aussitôt pour l'Italie, et dément tous les faux bruits qu'on répand sur son compte, en se présentant à son père.

6. Il triomphe avec lui, il est son collègue dans la censure, dans la puissance tribunitienne et dans sept consulats, devient son premier ministre, et exerce même la place de préfet du prétoire, où il commet des actes de violence qui le rendent odieux.

7. Sa conduite le fait encore taxer de débauche; et il monte sur le trône avec la réputation d'un Néron: mais toutes ses actions ne tardèrent pas à la démentir, et au lieu de vices, on ne vit plus en lui que des vertus. Le respect inviolable qu'il eut pour le bien d'autrui, ne l'empêcha pas d'étaler la plus grande magnificence dans les spectacles.

8. Sa bienfaisance générale, sa complaisance et sa popularité. Malheurs arrivés sous son règne,

TITUS.

1. Titus cognomine paterno, amor ac deliciæ generis humani, tantum illi ad promerendam omnium voluntatem vel ingenii, vel artis, vel fortunæ superfuit: et quod difficillimum est, in Imperio; quando privatus, atque etiam sub patre Principe, ne odio quidem, nedum vituperatione publica caruit.

2. Natus est tertio kalendas januarii, insigni anno Caiana nece, prope Septizonium, sordidis ædibus: cubiculo vero perparvo, et obscuro: nam manet adhuc, et ostenditur. Educatus in aula cum Britannico simul, ac paribus disciplinis, et apud eosdem magistros institutus. Quo quidem tempore, aiunt, Metoposcopum a Narcisso Claudii liberto adhibitum, ut Britannicum inspiceret, constantissime affirmasse: illum quidem nullo modo, ceterum Titum, qui tunc prope adstabat, utique imperaturum. Erant autem adeo familiares, ut de potione, qua Britannicus hausta periit, Titus quoque juxta cubans gustasse credatur, gravique morbo afflictatus diu. Quorum omnium mox memor, statuam ei auream in Palatio posuit

TITUS.

1. Titus, surnommé Vespasien comme son père, sut tellement gagner la bienveillance de tout le monde par son caractère, par son habileté ou par son bonheur, qu'il fut sur le trône l'amour et les délices du genre hnmain : chose d'autant plus difficile, qu'il eut à surmonter le blâme public et la haine qu'il avoit encourus comme particulier, et même pendant le règne de son père.

2. Le vingt-neuf de décembre de l'année rendue mémorable par la mort de Caligula, il naquit, près du Septizonium, dans une chambre obscure et très-petite d'une chétive maison qui subsiste et qu'on montre encore. Il fut élevé à la cour avec Britannicus, et reçut, ainsi que lui, les leçons des mêmes maîtres. On dit qu'alors Narcisse, affranchi de Claude, fit venir un physionomiste pour juger de la destinée de Britannicus d'après les traits de son visage, et que ce physionomiste lui assura constamment que Britannicus ne régneroit jamais, mais que Titus, qui se trouvoit auprès, parviendroit certainement à l'empire. Il y avoit tant d'intimité entr'eux, qu'on croit que le breuvage dont mourut Britannicus, fut goûté par Titus qui étoit à table près de lui, et qu'il en fut longtemps et dangereusement malade. C'est en mé-

alteram ex ebore equestrem, quæ Circensi pompa hodieque præfertur, dedicavit, prosecutusque est.

3. In puero statim corporis animique dotes explenduerunt, magisque ac magis deinceps per ætatis gradus: forma egregia, et cui non minus auctoritatis inesset, quam gratiæ: præcipuum robur, quamquam neque procera statura, et ventre paulo projectiore: memoria singularis, docilitas ad omnes fere tum belli tum pacis artes. Armorum et equitandi peritissimus, Latinæ Græcæque linguæ, vel in orando, vel in fingendis poematibus promptus, et facilis ad extemporalitatem usque: sed ne musicæ quidem rudis, ut qui cantaret et psalleret, jucunde scienterque. E pluribus comperi, notis quoque excipere velocissime solitum, cum amanuensibus suis per ludum jocumque certantem imitari chirographa quæcumque vidisset, ac profiteri, sæpe se maximum falsarium esse potuisse.

4. Tribunus militum et in Germania et in Britannia meruit summa industria, nec minore modestia, et fama: sicut apparet et statuarum et imaginum ejus multitudine, ac titulis per

moire de cette amitié qu'il lui érigea ensuite dans le palais une statue d'or, et lui en consacra une autre équestre en ivoire, qu'il accompagna et qu'on porte encore aujourd'hui dans la pompe solennelle des jeux du Cirque.

3. Dès son enfance, on vit briller en lui les qualités du corps et de l'esprit, qui se développèrent de plus en plus à mesure qu'il avançoit en âge. La majesté et la grace caractérisoient également la beauté de sa figure; il étoit d'une force singulière, quoiqu'il ne fût pas d'une grande taille, et qu'il eût le ventre un peu trop gros. Il avoit une mémoire admirable et d'heureuses dispositions à tous les talens civils et militaires. Très-habile à manier le cheval et les armes, il n'étoit pas moins versé dans les lettres et composoit si facilement en latin et en grec des discours et des vers, qu'il pouvoit improviser dans les deux langues. Il savoit même assez bien la musique, pour chanter et jouer agréablement et avec méthode. Je tiens de plusieurs personnes qu'il étoit très-habile *tachigraphe*, qu'il s'amusoit quelquefois à lutter avec ses secrétaires dans l'art d'imiter toute sorte de signatures, et qu'il disoit souvent qu'*il n'eût tenu qu'à lui d'être un très-grand faussaire.*

4. Il servit en Allemagne et en Angleterre comme tribun militaire, avec un talent et une modération renommés, dont on peut juger par la multitude de ses statues, de ses images et

utramque provinciam. Post stipendia , foro operam dedit, honestam magis quam assiduam. Eodemque tempore Arricidiam Tertullam patre equite Romano sed Præfecto quondam prætorianorum cohortium, duxit uxorem: et in defunctæ locum Marciam Furnillam splendidi generis: cum qua, sublata filia, divortium fecit. Ex Quæsturæ deinde honore legioni præpositus, Tarichæam et Gamalam urbes validissimas Judææ in potestatem redegit, equo quadam acie sub feminibus amisso, alteroque inscenso, cujus rector contra se dimicans occubuerat.

5. Galba mox tenente rempublicam missus ad gratulandum, quaqua iret, convertit homines, quasi adoptionis gratia arcesseretur. Sed ubi turbari rursus cuncta sensit, rediit ex itinere: aditoque Paphiæ Veneris oraculo, dum de navigatione consulit, etiam de imperii spe confirmatus est. Cujus brevi compos, et ad perdomandam Judæam relictus, novissima Hierosolymorum oppugnatione duodecim propugnatores totidem sagittarum confecit ictibus: cepitque eam natali filiæ suæ, tanto militum gaudio ac favore, ut in gratulatione Imperatorem eum consalutaverint, et subinde decedentem provincia detinuerint, suppliciter nec non et minaciter efflagitantes, ut remaneret, aut secum

des inscriptions répandues dans ces deux provinces. Après avoir porté les armes, il s'adonna au barreau d'une manière plus honorable qu'assidue, et il épousa dans le même temps Arricidia Tertulla, fille d'un chevalier romain qui avoit été préfet du prétoire. A sa mort, il la remplaça par Marcia Furnilla, d'une naissance illustre, qu'il répudia après en avoir eu une fille. Au sortir de la questure, il fut mis à la tête d'une légion, et s'empara de Tarichée et de Gamale, deux places très-fortes de la Judée. Dans un des combats, son cheval fut tué sous lui, et il sauta sur un autre, dont le maître étoit mort en combattant contre lui.

5. Député pour féliciter Galba sur son avénement à l'empire, par-tout où il passoit, il attira tellement tous les regards, qu'on crut que l'empereur le faisoit venir pour l'adopter. Mais quand il vit que tout retomboit dans une nouvelle confusion, il revint sur ses pas, et alla consulter sur sa navigation l'oracle de Vénus à Paphos, qui le confirma en même-temps dans l'espoir de l'empire. Cet espoir ne tarda pas à se réaliser, et il resta en Judée pour achever de la soumettre. Dans le dernier assaut qu'il livra aux murs de Jérusalem, il tua douze de ceux qui les défendoient, en les perçant d'autant de coups de flèches, et il prit cette ville le jour de la naissance de sa fille. La joie de ses soldats et leur dévouement étoient tels qu'ils lui donnèrent dans leurs acclamations le

omnes pariter abduceret. Unde nata suspicio est, quasi descisceret a patre, Orientisque regnum sibi vindicare tentasset. Quam suspicionem auxit, postquam Alexandriam petens, in consecrando apud Memphim bove Api diadema gestavit: de more quidem rituque priscæ religionis: sed non deerant, qui secus interpretarentur. Quare festinans in Italiam, cum Rhegium, dehinc Puteolos oneraria nave appulisset, Romam inde contendit expeditissimus: inopinantique patri, velut arguens rumorum de se temeritatem, Veni, inquit, pater, veni.

6. Neque ex eo destitit participem, atque etiam tutorem Imperii agere. Triumphavit cum patre, Censuramque gessit una. Eidem collega et in Tribunicia potestate, et in septem consulatibus fuit. Receptaque ad se prope omnium officiorum cura, cum patris nomine et epistolas ipse dictaret, et edicta conscriberet, orationesque in Senatu recitaret etiam Quæstoris vice, Præfecturam quoque prætorii suscepit, nunquam ad id tempus, nisi ab equite romano

titre d'empereur, et qu'ensuite, quand il quitta la province, ils voulurent par leurs prières et par leurs menaces, *l'obliger à rester avec eux*, ou *à les emmener tous avec lui*. Ces témoignages d'attachement le firent soupçonner de révolte contre son père, et de vouloir usurper la domination de l'Orient. Il fortifia ces soupçons lors de son voyage d'Egypte, en portant le diadême dans la consécration du bœuf Apis à Memphis; et quoiqu'il ne fît que se conformer par là aux rits anciens de la religion, il donna matière à des interprétations bien différentes. C'est pourquoi il pressa son retour en Italie, gagna sur un navire marchand le port de Reggio et puis celui de Pouzzole, d'où il se rendit en hâte à Rome; et, comme pour démentir les faux bruits qu'on avoit répandus sur son compte, il dit en se montrant à l'imprévu à son père: *Me voici, mon père, me voici.*

6. Il ne cessa pas dès-lors de partager le pouvoir suprême, et de s'en montrer le soutien. Il triompha avec son père, et exerça la censure avec lui. Il fut son collègue dans la puissance tribunitienne et dans sept consulats. Chargé du soin presque général de l'administration, il écrivoit au nom de son père, rédigeoit les édits pour lui, et prononçoit ses discours dans le sénat à la place du questeur. Il occupa aussi la place de préfet du prétoire, qui jusque là n'avoit été remplie que par un chevalier romain, et s'y

administratam, egitque aliquanto incivilius, et violentius. Siquidem suspectissimum quemque sibi, submissis qui per theatra et castra, quasi consensu ad pœnam deposcerent, haud cunctanter oppressit. In his A. Cæcinam consularem virum, vocatum ad cœnam, ac vix dum triclinio egressum, confodi jussit: sane urgente discrimine, cum etiam chirographum ejus præparatæ apud milites conjurationis deprehendisset. Quibus rebus sicut in posterum securitati satis cavit, ita ad præsens plurimum contraxit invidiæ: ut non temere quis, tam adverso rumore magisque invitis omnibus transierit ad Principatum.

7. Præter sævitiam, suspecta in eo etiam luxuria erat: quod ad mediam noctem commissationes cum profusissimo quoque familiarium extenderet. Nec minus libido, propter exoletorum et spadonum greges, propterque insignem reginæ Berenices amorem, cui etiam nuptias pollicitus ferebatur. Suspecta et rapacitas: quod constabat in cognitionibus patris nundinari, præmiarique solitum. Denique propalam alium Neronem et opinabantur, et prædicabant. At illi ea fama pro bono cessit, conversaque est in maximas laudes: neque ullo vitio reperto, et contra virtutibus summis. Convivia instituit jucunda magis, quam profusa. Amicos elegit,

comporta avec violence et tyrannie. Il aposta au théâtre et dans le camp des gens pour demander à l'envi la mort des hommes qui lui étoient le plus suspects, et qu'il fit périr sur-le-champ. De ce nombre fut Aulus Cæcina, personnage consulaire. Il fut percé par ses ordres, sortant à peine de la salle du festin où il étoit invité. Il est vrai que le péril étoit urgent. Titus avoit saisi le plan d'une conjuration tramée dans le camp par Cæcina, et dont sa signature faisoit foi. Cette conduite le mit en sûreté pour l'avenir; mais elle lui attira tant de haine, qu'on ne vît personne monter sur le trône avec une réputation plus fâcheuse et une aversion plus marquée de la part de tout le monde.

7. La cruauté n'étoit pas le seul vice qu'on lui reprochoit. On le soupçonnoit de débauche, parce qu'il passoit la moitié de la nuit à table avec les plus prodigues de ses amis; de libertinage, tant à cause des troupes de jeunes gens infâmes et d'eunuques qui l'environnoient, qu'à cause de la passion déclarée qu'il montroit pour la reine Bérénice, à qui même il avoit, dit-on, promis de l'épouser. On le taxoit aussi d'avidité, parce qu'il prenoit manifestement part aux trafics de son père, et qu'il en profitoit. Enfin, on pensoit et on disoit publiquement que c'étoit un second Néron.

Cette réputation tourna à son avantage et fit place aux plus grands éloges, lorsqu'au lieu de

quibus etiam post eum Principes, ut et sibi et reipublicæ necessariis acquieverunt : præcipueque sunt usi. Berenicem statim ab urbe dimisit invitus invitam. Quosdam e gratissimis delicatorum, quamquam tam artifices saltationis, ut mox scenam tenuerint, non modo fovere prolixius, sed spectare in publico omnino coetu supersedit. Nulli civium quidquam ademit : abstinuit alieno, ut si quis unquam : ac ne concessas quidem ac solitas collationes recepit. Et tamen nemine ante se munificentia minor, Amphitheatro dedicato, thermisque juxta celeriter exstructis, munus edidit apparatissimum, largissimumque. Dedit et navale prælium in veteri naumachia : ibidem et gladiatores : atque uno die quinque millia omne genus ferarum.

8. Natura autem benevolentissimus, cum ex instituto Tiberii omnes dehinc Caesares beneficia a superioribus concessa principibus, aliter rata non haberent, quam si eadem iisdem et ipsi dedissent : primus præterita omnia uno confirmavit edicto : nec e se peti passus est. In

vices, on ne découvrit en lui que les plus éminentes vertus. Ses repas devinrent plus agréables que somptueux. Il se choisit des amis, dont ses successeurs continuèrent à se servir après lui, comme nécessaires à eux-mêmes et à la république. Il renvoya aussitôt de Rome Bérénice, malgré lui et malgré elle. Il cessa non-seulement de protéger, mais même de regarder dans aucune assemblée publique quelques-uns de ses mignons qui lui plaisoient le plus, quoique leurs talens distingués pour la danse les fit bientôt après briller sur le théâtre. Jamais il ne fit de tort à aucun citoyen. Il respecta le bien d'autrui aussi scrupuleusement que personne, et ne voulut pas même recevoir les présens ordinaires et légitimes. Cependant aucun de ses prédécesseurs ne le surpassa en magnificence. Après avoir fait la dédicace de l'amphithéâtre, et élevé auprès des thermes avec célérité, il donna un spectacle des plus magnifiques et des plus complets. Il fit représenter un combat naval dans l'ancienne Naumachie, y donna un combat de gladiateurs, et fit paroître en un seul jour cinq mille bêtes féroces de toute espèce.

Naturellement enclin à la bienfaisance, il dérogea à la coutume de tous les empereurs qui, suivant l'exemple établi par Tibère, soumettoient à leur ratification les bienfaits accordés par leurs prédécesseurs; et le premier il les confirma tous par un seul édit, sans souffrir qu'on les lui de-

ceteris vero desideriis omnium hominum obstinatissime tenuit : ne quem sine spe dimitteret. Quin et admonentibus domesticis, quasi plura polliceretur quam præstare posset : Non oportere, ait, quemquam a sermone Principis tristem discedere. Atque etiam recordatus quondam super cœnam, quod nihil cuiquam toto die præstitisset, memorabilem illam, meritoque laudatam vocem edidit : Amici, diem perdidi. Populum in primis universum tanta per omnes occasiones comitate tractavit, ut proposito gladiatorio munere, non ad suum, sed ad spectantium arbitrium editurum se professus sit. Et plane ita fecit. Nam neque negavit quidquam petentibus : et ut quæ vellent, peterent ultro adhortatus est. Quin et studium armaturæ Thraecum præ se ferens, sæpe cum populo et voce et gestu, ut fautor, cavillatus est : verum majestate salva, nec minus æquitate. Ne quid popularitatis prætermitteret, nonnunquam in thermis suis, admissa plebe, lavit. Quædam sub eo fortuita ac tristia acciderunt : ut conflagratio Vesevi montis, in Campania : et incendium

---

[1] C'est celle dont il est question dans une lettre de Pline le jeune, adressée à Tacite, où il raconte la mort de son oncle, qui périt victime de son zèle et de sa curiosité.

mandât de nouveau. Dans les autres graces qu'on lui demandoit, il eut pour règle constante de ne renvoyer personne sans espoir. Des gens attachés à lui l'avertissant un jour qu'*il promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir: Personne*, dit-il, *ne doit sortir mécontent de l'audience d'un prince.* Se rappelant une autrefois à son souper qu'il n'avoit accordé aucune grace dans tout le cours de la journée, il prononça ces paroles mémorables et bien dignes d'éloges, *Mes amis, j'ai perdu un jour.*

Il traitoit, en toute occasion, le peuple avec tant de douceur, qu'en lui annonçant un spectacle de gladiateurs, il déclara qu'*il le donneroit au gré des spectateurs, et non pas au sien :* en effet loin de leur refuser rien de ce qu'ils demandoient, il les exhorta lui-même à lui demander tout ce qui leur plaisoit. Bien plus, il sembla prendre parti pour les gladiateurs armés à la manière des Thraces, et comme leur partisan, il s'escrima souvent du geste et de la voix avec le peuple, sans pourtant manquer à son rang, et encore moins à la justice. Pour montrer en tout sa popularité, il admit le public dans ses bains, lorsqu'il s'y baignoit.

Il arriva sous son règne quelques accidens fâcheux : tels sont une éruption du mont Vésuve, terrible pour la Campanie;[1] un incendie à Rome, qui dura trois jours et trois nuits; et une peste, comme on n'en a guère vue. Dans tous ces désastres si funestes, il montra non-seulement

Romæ, per triduum, totidemque noctes, item pestilentia, quanta non temere alias. In his tot adversis ac talibus, non modo Principis sollicitudinem, sed et parentis affectum unicum præstitit: nunc consolando, per edicta: nunc opitulando, quatenus suppeteret facultas. Curatores restituendæ Campaniæ e consularium numero sorte duxit. Bona oppressorum in Vesevo, quorum heredes non exstabant, restitutioni afflictarum civitatum attribuit. Urbis incendio nihil, nisi sibi publice periisse testatus, cuncta prætoriorum suorum ornamenta operibus ac templis destinavit: præposuitque complures ex equestri ordine, quo quæque maturius peragerentur. Medendæ valetudini, leniendisque morbis, nullam divinam humanamque opem non adhibuit, inquisito omni *sacrificiorum* remediorumque genere. Inter adversa temporum, et delatores mandatoresque erant, ex licentia veteri. Hos assidue in foro flagellis ac fustibus cæsos, ac novissime traductos per Amphitheatri arenam, partim subjici in servos, ac venire imperavit: partim in asperrima insularum avehi. Utque etiam similia quandoque ausuros perpetuo coërceret, vetuit inter cetera, de eadem re pluribus legibus agi, quœrive de cujusdam defunctorum statu, ultra certos annos.

les soins inquiets d'un bon prince, mais la tendre affection d'un père. Non content de consoler les malheureux par ses édits, il leur donnoit tous les secours qui dépendoient de lui. Le sort désigna ceux qui, parmi les anciens consuls, prendroient soin de soulager la Campanie; et les biens de ceux qui avoient péri par l'embrasement du Vésuve, sans laisser d'héritiers, furent affectés au rétablissement des villes ruinées. Après l'incendie de Rome, il déclara qu'il prenoit à sa charge toutes les pertes publiques, destina tous les ornemens de ses palais à la réparation des temples et des monumens; et pour y mettre plus d'activité, il en chargea plusieurs chevaliers romains. Il ne négligea aucun secours humain, ou divin; et il eut recours à toute sorte de sacrifices et de remèdes pour arrêter, ou pour adoucir les ravages de la peste. Parmi les fléaux de ce temps, on comptoit les délateurs et leurs instigateurs, reste de l'ancienne tyrannie; on les vit constamment battus de fouets et de verges dans la place publique; et après les avoir en dernier lieu exposés dans l'arène à la risée publique; il les fit vendre en partie comme esclaves, ou transporter dans les îles les moins habitables. Pour mettre même à jamais un frein à une semblable licence, il statua, entr'autres réglemens à ce sujet, qu'on ne pourroit se prévaloir de plusieurs lois pour intenter de nouveau la même accusation, et qu'après un cer-

9. Pontificatum maximum ideo se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem præstitit: nec auctor posthac cujusquam necis, nec conscius quamvis interdum ulciscendi causa non deesset, sed periturum se potius, quam perditurum adjurans. Duos patricii generis convictos in affectatione Imperii, nihil amplius, quam ut desisterent monuit, dicens Principatum fato dari: si quid præterea desiderarent, promittens se tributurum[1]: et confestim quidem ad alterius matrem, quæ procul aberat, cursores suos misit, qui anxiæ filium salvum nuntiarent. Ceterum ipsos non solum familiari cœnæ adhibuit, sed et insequenti die gladiatorum spectaculo circa se ex industria collocatis, oblata sibi ornamenta pugnantium inspicienda porrexit. Dicitur etiam cognita utriusque genitura, imminere ambobus periculum affirmasse, venturum quandoque et ab alio: sicut evenit. Fratrem insidiari sibi non desinentem, sed pene ex professo sollicitantem exercitus, meditantem fugam, nec occidere, neque seponere, ac ne in

[1] C'étoit à cause des droits du fisc sur la succession des affranchis.

tain laps de temps, il n'y auroit plus lieu à aucune information sur la condition des personnes mortes.

9. Il déclara qu'il n'acceptoit le souverain pontificat, que dans l'intention d'y garder ses mains pures; et fidèle à sa parole, il ne fut jamais, par la suite, l'auteur, ou le complice de la mort de personne. On avoit beau lui donner parfois de justes sujets de vengeance : *je périrai,* disoit-il, avec serment, *plutôt que de faire périr.* Deux patriciens étoient convaincus d'aspirer à l'empire; il se borna à les avertir de renoncer à leurs prétentions, en leur disant : *que c'étoit le sort qui donnoit le trône*, et en ajoutant, que s'ils désiroient quelqu'autre chose, il étoit prêt à le leur accorder. Aussitôt il dépêcha ses couriers à la mère absente de l'un deux, pour calmer ses inquiétudes, en lui annonçant que son fils étoit sauvé. Du reste, il les admit non-seulement à sa table, mais le jour suivant il les plaça à côté de lui au spectacle de gladiateurs; et lors qu'on lui présenta les armes des combattans, il les leur donna à examiner. On dit aussi que d'après leur horoscope, il assura, *que tous deux étoient menacés pour la suite d'un danger, qui ne viendroit pas de lui* : ce qui arriva, en effet. Quant à son frère, qui ne cessoit de lui tendre des pièges, en cherchant presqu'ouvertement à soulever les armées et à s'enfuir de la cour, il ne put se résoudre à le faire mourir,

minore quidem honore habere sustinuit: sed, ut a primo Imperii die; consortem successoremque testari perseveravit: nonnunquam secreto lacrymis et precibus orans, ut tandem mutuo erga se animo vellet esse.

10. Inter hæc morte præventus est, majore hominum damno, quam suo. Spectaculis absolutis, in quorum fine, populo coram ubertim fleverat, Sabinos petit aliquanto tristior: quod sacrificanti hostia aufugerat, quodque tempestate serena tonuerat. Deinde ad primam statim mansionem febrim nactus, cum inde lectica transferretur, suspexisse dicitur dimotis plagulis cœlum: multumque conquestus, eripi sibi vitam immerenti. Neque enim exstare ullum suum factum pœnitendum; excepto dumtaxat uno. Id quale fuerit, neque ipse tunc prodidit, neque cuiquam facile succurrit. Quidam opinantur consuetudinem recordatum, quam cum fratris uxore habuerit. Sed nullam habuisse persancte Domitia jurabat: haud negatura, si qua omnino fuisset: immo etiam gloriatura, quod illi promptissimum erat in omnibus probris.

11. Excessit in eadem, qua pater, villa, Idibus septembris, post biennium ac menses

ou à l'exiler ; ni même à lui témoigner moins d'égards. De même, que le premier jour de son règne, il persista à le traiter comme son collégue et son successeur à l'empire, et se borna à le supplier quelquefois secrètement et les larmes aux yeux, *de payer enfin son amitié de retour.*

10. La mort le surprit au milieu de ces soins ; et ce coup fut moins malheureux pour lui que pour l'univers. A la fin des spectacles, il avoit versé beaucoup de larmes en présence du peuple, et il se rendoit dans la Sabine un peu trop triste et trop alarmé de ce qu'une victime s'étoit échappée au moment du sacrifice, et de ce que le tonnerre s'étoit fait entendre dans un temps serein. Atteint de la fièvre au premier séjour, il se fit transporter en litière ; et on dit qu'il en écarta les rideaux pour se plaindre, en regardant le ciel, *de perdre la vie sans le mériter, puisqu'il n'avoit fait qu'une seule action dont il eût à se repentir.* Il ne dit point ce que c'étoit, et il n'est pas aisé de le deviner. Quels-uns pensent qu'il songeoit alors à son commerce avec la femme de son frère ; mais Domitia protestoit solennellement qu'elle n'en avoit jamais eu d'illégitime avec lui ; et loin de le nier, s'il eût existé, elle s'en seroit vanté ; puisqu'elle étoit toujours prête à tirer vanité de toutes ses infamies.

11. Il mourut le treize de septembre, dans la même maison que son père, deux ans, deux

duos, diesque viginti, quam successerat patri, altero et quadragesimo ætatis anno. Quod ut palam factum est, non secus atque in domestico luctu mœrentibus publice cunctis, Senatus prius quam edicto convocaretur, ad Curiam cucurrit: obseratisque adhuc foribus, deinde apertis, tantas mortuo gratias egit laudèsque, quantas congessit ne vivo quidem unquam atque præsenti.

mois et vingt jours, après qu'il lui eut succédé. Dès qu'on le sut, tout le monde témoigna publiquement les mêmes regrets que dans un deuil domestique. Le sénat s'assembla au plutôt avant d'être convoqué par un édit, et se renferma d'abord; puis il fit ouvrir les portes et combla Titus d'autant de remercîmens et d'éloges après sa mort, qu'il en eût jamais prodigués à aucun empereur vivant et présent.

OBSERVATIONS
SUR LA VIE
DE TITUS.

Titus nous offre un exemple des plus rares et un modèle presque unique dans l'histoire. Favorisé de tous les dons de la nature, et enclin à tous les plaisirs, il se livra dans la jeunesse aux passions et aux erreurs de son âge. Sa conduite sous le règne de son père, dont il devint le premier ministre, l'exposa encore à des reproches plus graves. Il monte sur le trône à trente-neuf ans; et maître d'y satisfaire tous ses penchans, il les sacrifie à ses devoirs, et ne connoît pas d'autres plaisirs que celui de faire des heureux : et pas d'autre bonheur que la félicité publique. Au lieu des vices odieux dont on l'accusoit, on ne voit éclater en lui qu'une clémence sans borne, qu'une bienfaisance inépuisable; et ce prétendu Néron devient tout-à-coup *l'amour et les délices du genre humain*.

A quoi peut-on attribuer ce contraste et ce changement subit en Titus, si ce n'est à l'idée sublime qu'il avoit des fonctions de la royauté?

On ne peut lui reprocher autre chose, si ce n'est un excès de clémence et de bonté. Aussi ne lui a-t-il fallu qu'un règne de deux ans pour attacher les plus tendres souvenirs à son nom, et pour faire bénir et adorer à jamais sa mémoire.

TABLE
ANALYTIQUE ET INDICATIVE
DE LA VIE
DE DOMITIEN.

1. NAISSANCE de Domitien : pauvreté et infamie dans lesquelles il passa sa première jeunesse. Il se réfugia avec son oncle Sabinus dans le Capitole, d'où il s'évada sous l'habit d'un prêtre d'Isis. Reparoissant après la défaite du parti de Vitellius, il fut salué César, et créé préteur : abus qu'il fit de son pouvoir.

2. Conduite qu'il tint durant la vie de son père et celle de son frère : jalousie et inimitié qu'il montra contre Titus.

3. Anecdote curieuse sur le commencement de son règne. Il répudie sa femme Domitia, qu'il reprend bientôt, et montre d'abord un mélange de vices et de vertus.

4. Spectacles magnifiques, somptueux et variés qu'il donne ; largesses qu'il fait au peuple : repas publics, et présens qu'il y ajoute.

5. Il rétablit plusieurs édifices considérables, et il en élève de nouveaux.

TITUS FLAVIUS DOMITIANUS.

1. Domitianus natus est nono kalendas novembris, patre consule designato, inituroque mense insequenti honorem, regione urbis sexta, ad Malum Punicum, domo, quam postea in templum gentis Flaviæ convertit: Pubertatis ac primæ adolescentiæ tempora, tanta inopia, tantaque infamia gessisse fertur, ut nullum vas argenteum in usu haberet. Satisque constat Clodium Pollionem prætorium virum, in quem est poema Neronis, quod inscribitur Luscio, chirographum ejus conservasse, et nonnunquam protulisse, noctem sibi pollicentis: nec defuerunt, qui affirmarent corruptum Domitianum et a Nerva successore mox suo. Bello Vitelliano confugit in Capitolium, cum patruo Sabino, ac parte præsentium copiarum: sed irrumpentibus adversariis, et ardente templo, apud æditum clam pernoctavit: ac mane Isiaci celatus habitu, interque sacrificulos vanæ superstitionis, cum se trans Tiberim ad condiscipuli sui matrem comite uno contulisset, ita latuit, ut scrutantibus qui vestigia subsecuti erant, deprehendi non potuerit. Post victoriam demum progressus, et Cæsar consalutatus, honorem Præturæ urbanæ cum consulari potestate suscepit titulo tenus:

TITUS FLAVIUS DOMITIEN.

1. Domitien naquit le vingt-quatre octobre. Son père alors étoit désigné consul, et devoit entrer en charge le mois suivant. La maison qu'il convertit par la suite en temple de la famille *Flavia*, et qui se trouve dans le sixième quartier de la ville près de l'endroit nommé *la Grenade*, est le lieu de sa naissance. Il passa, dit-on, l'âge de la puberté et sa première jeunesse dans l'infamie et dans une si grande pauvreté, qu'il n'avoit pas un seul vase d'argent à son usage. Il est assez constant que Clodius Pollion ex-préteur, celui contre qui Néron composa le poëme intitulé *Luscio*, avoit conservé et montré quelquefois la signature de Domitien qui lui promettoit une nuit. Il y a des gens qui prétendent qu'il se prostitua également à Nerva son successeur. Durant la guerre de son père avec Vitellius, il se réfugia dans le Capitole avec son oncle Sabinus et une partie de leurs troupes. Enveloppé par les ennemis et par les flammes, dont ce temple devint la proie, il passa la nuit caché chez le sacristain. Le matin il se couvrit de l'habit d'un prêtre d'Isis pour passer au milieu des ministres de cette vaine superstition, et se rendit au-delà du Tibre, accompagné d'un seul homme, chez la mère d'un de ses camarades d'étude, qui le déroba à toutes les perquisitions de ceux qui avoient suivi ses

quam jurisdictionem ad collegam proximum transtulit. Ceterum omnem vim dominationis tam licenter exercuit, ut jam tum, qualis futurus esset, ostenderet. Ne exsequar singula, contrectatis multorum uxoribus, Domitiam Longinam Ælio Lamiæ nuptam etiam in matrimonium abduxit : atque uno die super viginti urbana officia, aut peregrina distribuit : mirari se Vespasiano dictitante, quod successorem non et sibi mitteret.

2. Expeditionem quoque in Galliam, Germaniasque, neque necessariam, et dissuadentibus paternis amicis inchoavit : tantum ut fratri se et operibus, et dignatione, adæquaret. *Ob* hæc correptus, quo magis ætatis et conditionis admoneretur, habitabat cum patre una, sellamque ejus ac fratris, quoties prodirent, lectica sequebatur : ac triumphum utriusque, Judaïcum, equo albo comitatus est. In sex consulatibus, non nisi unum ordinarium gessit : eumque cedente, et suffragante fratre. Simulavit et ipse

[1] C'est-à-dire qu'il commença avec l'année comme l'ancien consulat républicain qui étoit annuel : cette époque le rendoit plus honorable que les autres, qu'on

traces. Il parut enfin après la victoire, fut salué César, et on le créa préteur de Rome avec la puissance consulaire; mais il ne s'en réserva que le titre et se déchargea des fonctions sur son plus proche collègue. Du reste, il abusa tellement de l'autorité, qu'il montra dès-lors ce qu'il seroit un jour. Je me bornerai seulement à dire qu'après avoir déshonoré plusieurs dames romaines, il enleva Domitia Longina, femme d'AElius Lamia, et qu'il l'épousa; qu'il distribua en un seul jour plus de vingt charges, tant pour Rome que pour les provinces : ce qui fit dire à Vespasien, *qu'il étoit surpris que son fils ne lui envoyât pas un successeur à lui-même*.

2. Il entreprit aussi sans nécessité, et contre l'avis des amis de son père, une expédition dans les Gaules et la Germanie, uniquement pour égaler les exploits et la réputation de son frère. Vespasien l'en réprimanda; et pour mieux lui rappeler son âge et sa condition, il le tint toujours auprès de sa personne. Toutes les fois qu'il paraissoit en public avec Titus, Domitien suivoit leurs chaises en litière; et à leur triomphe de Judée, il les accompagnoit sur un cheval blanc. De six consulats qu'il obtint, un seul fut régulier [1]; et il le dût aux sollicitations de son frère, qui le lui céda. Il affecta merveilleusement alors les dehors

---

ne regardoit que comme des remplacemens, et qui se multiplièrent beaucoup sous les empereurs.

mire modestiam: in primisque poeticæ studium, tam insuetum antea sibi, quam postea spretum et abjectum: recitavitque etiam publice. Nec tamen eo secius, cum Vologesus Parthorum rex auxilia adversus Alanos, ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit, ut ipse potissimum mitteretur. Et quia discussa res est, alios Orientis reges, ut idem postularent, donis ac pollicitationibus sollicitare tentavit. Patre defuncto, diu cunctatus, an duplum donativum militi donaret, nunquam jactare dubitavit, relictum se participem Imperii, sed fraudem testamento adhibitam. Neque cessavit ex eo insidias struere fratri clam, palam: quoad correptum gravi valetudine, prius quam plane efflaret animam, pro mortuo deseri jussit: defunctumque nullo, præterquam consecrationis honore dignatus, sæpe etiam carpsit *obliquis* orationibus, et edictis.

3. Inter initia principatus, quotidie secretum sibi horarium sumere solebat: nec quidquam amplius, quam muscas captare, ac stilo præacuto configere, ut cuidam interroganti, essetne quis intus cum Cæsare, non absurde responsum sit a Vibio Crispo, Ne musca quidem. Deinde uxorem suam Domitiam, ex qua in secundo suo Consulatu filium tulerat, alteroque anno

de la modération, et surtout le goût de la poésie, qui lui étoit aussi peu familière auparavant, qu'elle lui sembla méprisable par la suite. Il lut même des vers en public. Néanmoins, lorsque Vologèse, roi des Parthes, demanda du secours contre les Alains et pour général un des fils de Vespasien, il fit tous ses efforts pour obtenir la préférence; et l'expédition n'ayant pas eu lieu, il essaya d'engager par des présens et des promesses les autres rois d'Orient à faire la même demande. A la mort de son père il balança long-temps s'il n'offriroit pas aux soldats une double gratification pour les séduire, et il n'hésita pas à publier que Vespasien l'avoit associé à l'empire; mais que son testament avoit été altéré. Dès-lors il ne cessa de tendre à son frère des embuches secrètes, ou de l'attaquer ouvertement; et quand il le vit dangereusement malade, il ordonna qu'on le laissât pour mort avant son dernier soupir. Le seul honneur qu'il fit à ses mânes, fut de consacrer sa mémoire, que souvent même il décria obliquement dans ses discours et dans ses édits.

3. Au commencement de son règne il se renfermoit journellement pendant une heure, et ne passoit ce temps qu'à prendre des mouches et à les percer d'un poinçon fort aigu. Cela donna lieu à une réponse spirituelle de Vibius Crispus. Quelqu'un lui demandoit, *s'il n'y avoit personne avec l'empereur : non*, dit-il, *pas même une mouche.* Il avoit eu, dans son second consulat, un fils de

consalutaverat ut Augustam, eamdem Paridis histrionis amore deperditam, repudiavit: intraque breve tempus impatiens dissidii, quasi efflagitante populo, reduxit. Circa administrationem autem Imperii aliquandiu se varium præstitit: mistura quoque æquabili vitiorum atque virtutum, donec virtutes quoque in vitia deflexit: quantum conjectare licet, super ingenii naturam, inopia rapax, metu sævus.

4. Spectacula magnifica assidue, et sumptuosa edidit, non in Amphitheatro modo, verum et in Circo: ubi præter solemnes bigarum quadrigarumque cursus, prælium duplex etiam equestre ac pedestre commisit: at in Amphitheatro navale quoque. Nam venationes gladiatoresque, et noctibus ad lychnuchos: nec virorum modo pugnas, sed et feminarum. Præterea Quæstoriis muneribus, quæ olim omissa revocaverat, ita semper interfuit, ut populo potestatem faceret, bina paria e suo ludo postulandi, quæ novissima aulico apparatu induceret. Ac per omne gladiatorum spectaculum ante pedes ei stabat puerulus coccinatus, portentoso parvoque capite, cum quo plurimum fabulabatur, nonnunquam serio. Auditus est

Domitia, son épouse, à qui l'année suivante il donna le titre d'*Augusta*. Il la répudia ensuite à cause de la folle passion qu'elle avoit pour l'histrion Pâris, et ne pouvant supporter son éloignement, il ne tarda pas à la reprendre, sous prétexte que le peuple demandoit instamment cette réunion. Sa conduite dans le gouvernement de l'empire fut quelque temps inégale : il y montra d'abord un mélange de vices et de vertus : mais ses vertus dégénérèrent elles-mêmes en vices ; et autant qu'on peut le conjecturer, la pauvreté le rendit avide et la crainte le rendit cruel bien au-delà de son penchant naturel.

4. Il donna fréquemment des spectacles magnifiques et somptueux, non-seulement dans l'amphithéâtre, mais même dans le cirque : outre les courses solennelles de chars à deux et à quatre chevaux, il fit représenter dans le cirque un double combat de cavalerie et d'infanterie, ainsi que dans l'amphithéâtre un combat naval. Quant aux chasses et aux spectacles de gladiateurs, il en donnoit la nuit même à la lumière des girandoles, et non-seulement des combats d'hommes, mais de femmes. Spectateur assidu des spectacles dont étoient chargés les questeurs et dont il avoit rétabli l'usage après une longue interruption, il permettoit au peuple de demander deux couples de ses propres gladiateurs, qui paroissoient les derniers avec l'appareil distinctif de la cour. Pendant la durée de ce dernier genre de spectacles, il avoit à

certe, dum ex eo quærit : ecquid sciret, cur sibi visum esset; ordinatione proxima Ægypto præficere Metium Rufum. Edidit navales pugnas pene justarum classium, effosso et circumstructo juxta Tiberim lacu : atque inter maximos imbres prospectavit. Fecit et ludos sæculares : computata ratione temporum ab anno, non quo Claudius proxime : sed quo olim Augustus ediderat. In his Circensium die, quo facilius centum missus peragerentur, singulos a septenis spatiis ad quina corripuit. Instituit et quinquennale certamen, capitolino Jovi triplex, musicum, equestre, gymnicum, et aliquanto plurium, quam nunc est, coronatorum. Certabant etiam et prosa oratione Græce, Latineque : ac præter citharœdos chorocitharistæ quoque, et psilocitharistæ : in stadio[1] vero cursu etiam virgines. Certamini præsedit crepidatus, purpureaque amictus toga Græcanica, capite gestans coronam auream cum effigie Jovis, ac Junonis, Minervæque : assidentibus Diali sacerdote, et collegio Flavialium pari habitu : nisi quod illorum coronis inerat et ipsius imago. Celebrabat et in Albano quotannis Quinquatria Minervæ, cui collegium instituerat : ex quo

[1] Lieu où se faisoient les exercices de la course, et qui embrassoit l'espace de cent vingt pas géométriques.

ses pieds un jeune enfant, vêtu d'écarlate, dont la tête étoit prodigieusement petite, et avec qui il s'entretenoit beaucoup, quelquefois même d'affaires sérieuses. Du moins on l'entendit un jour lui demander, *s'il savoit pourquoi il lui sembloit bon de nommer, à la prochaine promotion, Métius Rufus à la préfecture d'Egypte.*

Il fit creuser et construire auprès du Tibre un lac où il fit représenter des batailles navales: c'étoient des flottes presque complètes, dont il regarda le choc au milieu de la pluie qui tomboit abondamment. Il célébra aussi des jeux séculaires en suivant la date, non des derniers qui ne remontoient qu'au règne de Claude, mais de ceux qui avoient eu lieu autrefois sous Auguste. Pour porter plus facilement dans ces jeux le nombre des courses jusqu'à cent, les chariots n'eurent que cinq tours au lieu de sept à achever. Il institua, en l'honneur de Jupiter Capitolin, un concours *quinquennal* qui embrassoit trois choses, la musique, l'équitation et les exercices gymniques: l'on y distribuoit plus de couronnes qu'à présent. Il y en avoit pour la prose grecque et latine, et non-seulement pour les chanteurs qui s'accompagnoient de la harpe, mais pour ceux qui en jouoient sans chanter, ainsi que pour l'accompagnement dans les chœurs. De jeunes filles se disputoient aussi dans le stade le prix de la course. Il présida à ce concours en pantoufles, couvert d'un manteau de pourpre à la grecque, portant sur la

sorte ducti magisterio fungerentur; redderentque eximias venationes et scenicos ludos, superque oratorum ac poëtarum certamina. Congiarium populo nummorum trecentorum ter dedit: atque inter spectacula muneris, largissimum epulum: Septimontiali sacrorum quidem die, Senatui, equitique panariis, plebei sportellis cum opsonio distributis, initium vescendi primus fecit: dieque proximo omne genus rerum missilia sparsit: et quia pars major intra Popularia deciderat, quinquagenas tesseras in singulos cuneos equestris ac senatorii ordinis pronuntiavit.

5. Plurima et amplissima opera incendio absumpta restituit: in queis et Capitolium, quod rursus arserat: sed omnia sub titulo tantum suo, ac sine ulla pristini auctoris memoria. Novam autem excitavit ædem in Capitolio Custodi Jo-

* Soixante francs.

tête une couronne d'or où étoient représentés Jupiter, Junon et Minerve. Il avoit à côté de lui le flamine de Jupiter et le collége des prêtres attachés à la famille Flavia, tous habillés comme lui, sinon que son portrait étoit sur leurs couronnes. Il célébroit aussi tous les ans sur le mont Albain les fêtes de Minerve. Il avoit, en l'honneur de cette déesse, institué un collége de prêtres, dont la maîtrise étoit déférée par le sort, avec la charge de donner des chasses magnifiques et des représentations théâtrales, outre un concours pour les orateurs et les poëtes. Il fit trois fois au peuple des largesses de trois cents sesterces[1] par tête, et donna un repas splendide au milieu d'un spectacle de gladiateurs. A la fête des sept collines, après avoir distribué aux sénateurs et aux chevaliers des paniers, et au peuple de petites corbeilles avec des provisions, il commença le premier à manger. Le lendemain il répandit toute sorte de présens; et comme la plupart des lots étoient tombés parmi le peuple, il en assigna cinquante pour chacun des gradins de l'ordre équestre et sénatorial.

5. Il rétablit plusieurs édifices considérables que le feu avoit consumés, entre autres le capitole, qui avoit été brûlé de nouveau; mais il ne faisoit mettre que son nom à tous ces ouvrages, sans faire aucune mention de l'ancien fondateur. Il éleva sur le capitole un nouveau temple à Jupiter gardien, bâtit le Forum qui porte aujourd'hui le nom de Nerva, ainsi qu'un temple à la

vi, et forum quod nunc Nervæ vocatur. Item Flaviæ templum gentis, et stadium, et odeum, et naumachiam: e cujus postea lapide maximus Circus, deustis utrimque lateribus, exstructus est.

6. Expeditiones partim sponte suscepit, partim necessario. Sponte in Cattos, necessario unam in Sarmatas, legione cum Legato simul cæsa. In Dacos duas, primam Oppio Sabino consulari oppresso, secundam Cornelio Fusco præfecto cohortium prætorianarum, cui belli summam commiserat. De Cattis Dacisque post varia prælia, duplicem triumphum egit. De Sarmatis lauream modo Capitolino Jovi retulit. Bellum civile motum a L. Antonio superioris Germaniæ Præside, confecit absens, felicitate mira: cum ipsa dimicationis hora resolutus repente Rhenus, transituras ad Antonium copias Barbarorum inhibuisset. De qua victoria prius præsagiis, quam nuntiis comperit. Siquidem ipso, quo dimicatum est, die, statuam ejus Romæ insignis aquila circumplexa pennis, clangores lætissimos edidit: pauloque post occisum Antonium adeo vulgatum est, ut caput quoque ejus apportatum vidisse se plerique contenderent.

[1] Edifice destiné au chant et à la musique.

famille Flavia, un stade, un odéon [1] et une naumachie. Les pierres de ce dernier bâtiment servirent par la suite à reconstruire le grand Cirque dont les deux côtés avoient été brûlés.

6. Il entreprit différentes guerres, les unes nécessaires et les autres de son propre mouvement. Celle contre les Cattes fut volontaire de sa part; mais une légion taillée en pièces avec son commandant, le détermina à la guerre contre les Sarmates. Il eut le même motif dans ses deux expéditions contre les Daces : ce fut dans la première la défaite d'Appius Sabinus, personnage consulaire, et dans la seconde la défaite de Cornélius Fuscus, préfet des cohortes prétoriennes, à qui il avoit confié la conduite de cette guerre. Après différens combats, il célébra un double triomphe sur les Cattes et les Daces, et se borna à offrir une couronne de laurier à Jupiter Capitolin pour ses succès contre les Sarmates. Il termina, sans sortir de Rome et avec un bonheur singulier, la guerre civile que lui suscita Lucius Antonius, commandant de la Haute-Allemagne : au moment même du combat les glaces du Rhin se fondant tout à coup, empêchèrent les troupes des barbares de se joindre à Antonius. Bien avant tous les couriers, des présages instruisirent Domitien de la victoire qu'il remportoit sur son ennemi. Le jour même de la bataille, un aigle remarqua-

7. Multa etiam in communi rerum usu novavit. Sportulas publicas sustulit, revocata cœnarum rectarum consuetudine. Duas Circensibus gregum factiones aurati purpureique panni ad quatuor pristinas addidit. Interdixit histrionibus scenam, intra domum quidem exercendi artem jure concesso. Castrari mares vetuit. Spadonum, qui residui apud mangones erant, pretia moderatus est. Ad summam quondam ubertatem vini, frumenti vero inopiam, existimans nimio vinearum studio negligi arva, edixit, ne quis in Italia novellaret : ut que in provinciis vineta succiderentur, relicta, ubi plurimum, dimidia parte : nec exsequi rem perseveravit. Quædam ex maximis officiis inter libertinos equitesque Romanos communicavit. Geminari legionum castra prohibuit : nec plus, quam mille nummos a quoquam ad signa deponi : quod L. Antonius apud duarum legionum hiberna, res novas moliens, fiduciam cepisse etiam ex depositorum summa videbatur.

[*] Deux cents francs.

ble embrassa de ses ailes la statue de l'empereur à Rome en poussant des cris de joie ; et peu à près le bruit de la mort d'Antonius devint si public, que beaucoup de gens prétendoient qu'on avoit apporté sa tête et qu'ils l'avoient vue.

7. Il fit beaucoup d'innovations dans les usages ordinaires. Il supprima les rations publiques pour rétablir les repas en règle qu'on donnoit au peuple. Aux quatre anciennes bandes des Cochers du Cirque il en ajouta deux autres, la bande dorée et la bande de pourpre. Il défendit le théâtre aux histrions, et ne leur permit d'exercer leur art qu'en particulier. Non content d'interdire la castration des hommes, il modéra le prix des eunuques qui restoient aux marchands d'esclaves. Dans une grande abondance de vin et une extrême disette de blé, croyant que le soin des vignobles faisoit négliger l'agriculture, il ordonna qu'on ne planteroit plus de nouvelles vignes en Italie et qu'on arracheroit au moins la moitié de celles qui étoient dans les provinces ; mais il ne persista pas dans l'exécution de cet édit. Il fit part de quelques-unes des plus grandes charges aux enfans d'affranchis et aux chevaliers romains, défendit de réunir plusieurs légions dans le même camp et qu'aucun militaire déposât plus de mille sesterces auprès des enseignes. Le motif de ces défenses fut la confiance que les sommes ainsi déposées sembloient avoir inspirée à Lucius Antonius qui se trouvoit en quartiers d'hiver avec deux légions, quand il trama sa

Addidit et quartum stipendium militi, aureos ternos.

8. Jus diligenter et industrie dixit. Plerumque et in foro pro Tribunali extra ordinem ambitiosas Centumvirorum sententias rescidit. Recuperatores, ne se semper perfusoriis assertionibus accommodarent, identidem admonuit. Nummarios judices cum suo quemque consilio notavit. Auctor et Tribunis plebis fuit, Ædilem sordidum repetundarum accusandi, judicesque in eum a Senatu petendi. Magistratibus quoque urbicis, provinciarumque Præsidibus coërcendis, tantum curæ adhibuit, ut neque modestiores unquam, neque justiores exstiterint : e quibus plerosque post illum reos omnium criminum vidimus. Suscepta morum correctione, licentiam theatralem promiscue in equite spectandi inhibuit. Scripta famosa, vulgoque edita, quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit non sine auctorum ignominia. Quæstorium virum, quod gesticulandi saltandique studio teneretur, movit Senatu. Probrosis feminis lecticæ usum ademit : jusque capiendi legata, hereditatesque. Equitem Romanum ob reductam[1] in matrimonium

[1] J'ai adopté la correction de Cujas, qui substitue

révolte. Domitien établit pour les soldats une quatrième paye de trois pièces d'or.

8. Il rendit la justice avec soin et habileté. Souvent au barreau et dans son tribunal il cassa, sans suivre les règles ordinaires, les jugemens des centumvirs dictés par la brigue. Il avertissoit de temps en temps les juges délégués de ne pas se prêter aux assertions superficielles [1]. Il nota d'infamie les juges corrompus avec leurs conseillers. Il autorisa les tribuns du peuple à accuser de concussion un édile avare et à demander au sénat qu'il lui nommât des juges. Sa surveillance envers les magistrats de Rome et les gouverneurs des provinces étoit si active, qu'on ne les vit jamais plus modérés et plus justes; au lieu qu'après lui nous les avons vus la plupart accusés de toute sorte de crimes.

Dans sa censure il abolit l'abus introduit au théâtre de s'asseoir confusément dans les places destinées aux chevaliers romains. Il supprima les libelles diffamatoires répandus communément contre les hommes et les femmes de la plus grande distinction, et flétrit leurs auteurs. Il exclut du sénat un ancien questeur à cause de sa passion pour la pantomime et la danse. Il priva les femmes déshonorées de l'usage de la litière et du droit de recueillir des legs et des héritages. Il raya de

---

perfusoriis à *persuasoriis*, pour donner à cette phrase un sens plus vraisemblable.

uxorem, cui dimissæ adulterii crimen intenderat, erasit judicum albo. Quosdam ex utroque ordine lege Scantinia condemnavit. Incesta Vestalium virginum, a patre quoque suo et fratre neglecta, varie ac severe coërcuit : priora capitali supplicio, posteriora more veteri. Nam cum Ocellatis sororibus, item Varonillæ liberum mortis permisisset arbitrium, corruptoresque earum relegasset : mox Corneliam virginem Maximam, absolutam olim, dehinc longo intervallo repetitam atque convictam, defodi imperavit : stupratoresque virgis in comitio ad necem cædi, excepto prætorio viro : cui dubia etiamtum causa, et incertis quæstionibus atque tormentis de semet professo, exilium indulsit. Ac ne qua religio Deûm impune contaminaretur, monumentum, quod libertus ejus e lapidibus templo Capitolini Jovis destinatis filio construxerat, diruit per milites : ossaque et reliquias, quæ inerant, mari mersit.

9. Inter initia usque adeo ab omni cæde ab-

---

[a] Contre les pédérastes. De pécuniaires qu'elles

la liste des juges un chevalier romain pour avoir repris sa femme après qu'il l'eût répudiée pour crime d'adultère. Quelques citoyens des deux premiers ordres subirent les peines portées par la loi Scatinia [1]. Son père et son frère avoient fermé les yeux sur le déréglement des vestales : il le réprima sévèrement par différentes peines. D'abord il ne leur infligea que la peine capitale, et il les soumit ensuite au supplice anciennement usité : après avoir laissé aux sœurs Ocellata ainsi qu'à Varonilla le choix de leur mort et s'être borné à bannir leurs séducteurs, il ordonna bientôt d'enterrer vive la grande vestale Cornélia, qui d'abord échappée à la loi, fut recherchée et convaincue long-temps après. Ses amans furent battus de verges jusqu'à la mort dans la place des Comices, à l'exception d'un ex-prêteur qui avoua volontairement sa faute encore douteuse, malgré toutes les informations et les tortures. Domitien se contenta de l'exiler. Pour ne laisser impunie aucune espèce de profanation, il fit démolir par des soldats le tombeau qu'un de ses affranchis avoit élevé à son fils avec des pierres destinées au temple de Jupiter Capitolin; et il fit jeter dans la mer les cendres et les os renfermés dans ce monument.

9. Il avoit d'abord tant d'horreur pour le sang,

étoient, ces peines devinrent capitales sous les empereurs chrétiens.

horrebat, ut absente adhuc patre, recordatus Virgilii versum,

Impia quam cæsis gens est epulata juvencis:

edicere destinaverit, ne boves immolarentur. Cupiditatis quoque atque avaritiæ vix suspicionem ullam, aut privatus unquam, aut Princeps aliquandiu dedit: immo e diverso magnæ sæpe non abstinentiæ modo, sed etiam liberalitatis experimenta. Omnes circa se largissime prosecutus, nihil prius aut acrius monuit, quam ne quid sordide facerent. Relictas sibi hereditates ab iis, quibus liberi erant, non recepit. Legatum etiam ex testamento Ruscii Cæpionis: qui caverat, ut quotannis ingredientibus Curiam Senatoribus, certam summam viritim præstaret heres suus, irritum fecit. Reos, qui ante quinquennium proximum ærarium apud pependissent, universos discrimine liberavit: nec repeti, nisi intra annum, eaque conditione permisit, ut accusatori, qui causam non teneret, exilium pœna esset. Scribas Quæstorios negotiantes ex consuetudine, sed contra Clodiam legem, venia in præteritum donavit. Subseciva, quæ divisis per veteranos agris carptim superfuerunt, veteribus possessoribus, ut usu capta concessit. Fiscales calumnias, magna

qu'avant l'arrivée de son père, se rappelant ce vers de Virgile [1],

Avant que l'homme ingrat dévorât ses génisses,

il projeta un édit pour défendre d'immoler des bœufs. A peine aussi donna-t-il le moindre soupçon de cupidité et d'avarice tandis qu'il fut particulier et lorsqu'il commença à régner. Bien au contraire il montra souvent beaucoup de désintéressement et de libéralité. Comblant de largesses tous ceux qui l'entouroient, son premier soin étoit de leur recommander d'éviter toute mesquinerie. Il n'accepta point les héritages qui lui étoient laissés par ceux qui avoient des enfans. Il annula même un article du testament de Ruscius Cépion qui obligeoit son héritier, *à payer tous les ans une certaine somme à chaque sénateur à leur entrée dans le sénat*. Il affranchit de toute poursuite les débiteurs qui se seroient acquittés envers le trésor public dans l'espace de cinq ans, et n'accorda qu'un an pour procéder de nouveau contre eux, à la charge de l'exil pour l'accusateur qui ne gagneroit pas son procès. Il fit grace du passé aux greffiers des questeurs qui étoient dans l'usage de faire le commerce en contravention à la loi Claudia. Après les distributions de terrains faites aux vétérans, les portions surabondantes restées çà et là,

---

[1] Du second livre des Géorgiques.

calumniantium pœna repressit : ferebaturque vox ejus, Princeps qui delatores non castigat, irritat.

10. Sed neque in clementiæ, neque in abstinentiæ tenore permansit : et tamen aliquanto celerius ad sævitiam descivit, quam ad cupiditatem. Discipulum Paridis pantomimi puberem adhuc, et cum maxime ægrum, quod arte formaque non absimilis magistro videbatur, occidit. Item Hermogenem Tarsensem, propter quasdam in historia figuras, librariis etiam qui eam descripserant, crucifixis. Patremfamilias, quod Thracem mirmilloni parem, munerario imparem dixerat, detractum e spectaculis in arenam, canibus objecit, cum hoc titulo : Impie locutus parmularius. Complures Senatores, in his aliquot Consulares, interemit : ex quibus Civicam Cerealem in ipso Asiæ Proconsulatu, Salvidienum Orfitum, Acilium Glabrionem in exilio, quasi molitores novarum rerum. Ceteros levissima quemque de causa : Ælium Lamiam, ob suspiciosos qui-

[1] Il est à remarquer, pour l'intelligence de ce passage que Domitien indiqué par l'épithète de *munerarius*, favorisoit l'espèce de gladiateurs nommés *mirmillons*,

furent abandonnées aux anciens possesseurs comme par droit de prescription. Il réprima les chicanes du fisc en punissant sévèrement leurs auteurs. On citoit ce mot de lui : *pour un prince c'est encourager les délateurs que de ne pas les punir.*

10. Mais il ne persista ni dans son désintéressement ni dans sa clémence ; et cependant il se porta un peu plus vîte à la cruauté qu'à l'avarice. Il fit mourir encore enfant et quoique très-malade alors, un élève du pantomime Paris, à cause de la ressemblance de talent et de figure qu'il lui trouvoit avec son maître. Hermogène de Tarse eut le même sort pour avoir hasardé quelques traits hardis dans une histoire, et les copistes qui l'avoient transcrite furent pendus. Un père de famille, pour avoir dit, *qu'un Thrace valoit bien un Mirmillon et ne le cédoit qu'à l'empereur*[1], fut arraché du rang des spectateurs, traîné dans l'arène et exposé aux chiens avec cet écriteau : *Thrace impie dans ses discours.* Plusieurs sénateurs, dont quelques-uns avoient été consuls, entre autres Civica Cerealis dans son proconsulat d'Asie, Salvidienus Orsitus et Acilius Glabrion dans leur exil furent condamnés, comme conspirateurs, à la peine de mort. D'autres la subirent sous les prétextes les plus frivoles. AElius Lamia pour quelques plaisanteries suspectes il est vrai, mais innocentes et ancien-

au préjudice des autres qui étoient distingués par différentes armures et différens noms.

dem, verum et veteres, et innoxios jocos: quod post abductam uxorem laudanti vocem suam, Heu taceo, dixerat: quodque Tito hortanti se ad alterum matrimonium responderat, μήκαισύ γαμῆσαι θέλεις; Salvium Cocceianum, quod Othonis Imperatoris patrui sui diem natalem celebraverat: Metium Pomposianum, quod habere Imperatoriam genesim vulgo ferebatur, et quod depictum orbem terræ in membrana, concionesque regum ac ducum ex Tito Livio circumferret, quodque servis nomina Magonis et Annibalis indidisset: Sallustium Lucullum Britanniæ legatum, quod lanceas novæ formæ appellari Luculleas passus esset: Junium Rusticum, quod Pæti Thraseæ et Helvidii Prisci laudes edidisset, appellassetque eos sanctissimos viros: cujus criminis occasione, philosophos omnes urbe Italiaque submovit. Occidit et Helvidium filium, quod quasi scenico exodio sub persona Paridis et Oenones divortium suum cum uxore tractasset. Flavium Sabinum alterum e patruelibus, quod eum comitiorum consularium die destinatum, perpe-

---

[1] Domitien frère de Titus lui avoit déjà enlevé Domitia Longina sa femme.

[2] Domitia Longina, que Domitien avoit enlevée à Ælius Lamia, et répudiée depuis à cause de la folle

nes. Il avoit dit après l'enlèvement de sa femme à quelqu'un qui le louoit sur la beauté de sa voix, *hélas ! je me tais.* Titus l'exhortant à se remarier; il lui avoit répondu, *avez-vous aussi envie de prendre femme*[1] ? Tout le crime de Salvius Coccéianus étoit d'avoir célébré l'anniversaire de la naissance de l'empereur Othon son oncle; celui de Métius Pomposianus de passer pour avoir une horoscope qui l'assurât de l'empire; de porter çà et là une carte géographique de la terre avec les harangues des rois et des généraux par Tite Live, et d'avoir donné à ses esclaves les noms de Magon et d'Annibal. Sallustius Lucullus commandant en Angleterre périt pour avoir donné son nom à des lances d'une forme nouvelle; Junius Rusticus pour avoir publié l'éloge de Pætus Thraséa et d'Helvidius Priscus et les avoir appelés, *hommes très-vertueux.* Ce fut à cette occasion que Domitien chassa de Rome et d'Italie tous les philosophes. Il fit aussi mourir Helvidius le fils pour avoir sous les noms de Paris et d'Œnone mis en scène son divorce avec sa femme[2]; ainsi que Flavius Sabinus un de ses cousins germains désigné au consulat, à cause du quiproquo échappé le jour des comices consulaires au héraut, qui le proclama devant le peuple, empereur au lieu de consul.

---

passion dont elle se laissa transporter pour l'histrion Pâris.

ram præco non Consulem ad populum, sed Imperatorem pronuntiasset. Verum aliquanto post civilis belli victoriam sævior, plerosque partis adversæ, dudum etiam latentes conscios, investigato novo quæstionis genere distorsit: immisso per obscœna igne. Nonnullis et manus amputavit. Satisque constat duos solos e notioribus venia donatos, Tribunum laticlavium, et Centurionem: qui se, quo facilius expertes culpæ ostenderent, impudicos probaverant: et ob id neque apud ducem, nec apud milites, ullius momenti esse potuisse.

11. Erat autem non solum magnæ, sed et callidæ inopinatæque sævitiæ. Auctorem summarum pridie quam crucifigeret, in cubiculum vocavit: assidere in toro juxta coëgit, securum hilaremque dimisit, partibus etiam de cœna dignatus est. Aretinum Clementem consularem virum, e familiaribus et emissariis suis capitis condemnaturus, in eadem, vel etiam in majore gratia habuit, quoad novissime simul gestanti, conspecto delatore ejus: Vis, inquit, hunc nequissimum servum cras audiamus? Et quo contemptius abuteretur patientia hominum, nunquam tristiorem sententiam, sine præfatione clementiæ, pronuntiavit: ut non aliud jam certius atrocis exitus signum esset, quam principii lenitas. Quosdam majestatis reos in

Plus cruel encore après sa victoire sur Antonius, il fit subir un nouveau genre de torture à la plupart des partisans du rebelle, à ceux même qui étoient restés long-temps cachés : il leur faisoit brûler les parties naturelles, et plusieurs eurent les mains coupées. On sait que deux seuls des plus connus obtinrent leur grace, savoir un tribun de l'ordre sénatorial et un centurion: pour se justifier plus facilement, ils avoient allégué l'infamie de leurs mœurs, qui devoit leur ôter tout crédit auprès du général et des soldats.

11. Sa cruauté atroce étoit encore raffinée et imprévue. La veille qu'il condamna son intendant à la croix, il le fit venir dans sa chambre, le fit asseoir sur son lit à ses côtés, et le renvoya plein de sécurité et de joie, en lui faisant présent de quelques plats de sa table. Sur le point de condamner à moct Arétinus Clémens, personnage consulaire et l'un de ses amis et de ses agens, il lui donna autant de marques de faveur et même plus que jamais, et il attendit l'instant qu'étant en litière avec lui, il aperçut son délateur, pour lui dire : *Voulez-vous que nous entendions demain ce méchant esclave?* Pour abuser d'une manière plus insultante de la patience humaine, jamais il ne prononça l'arrêt le plus sévère sans un préambule de clémence; de sorte que la douceur de son début étoit la marque la

Curiam induxerat: et cum prædixisset experturum se illa die, quam carus Senatui esset, facile perfecerat, ut etiam more majorum puniendi condemnarentur: deinde atrocitate pœnæ conterritus, ad leniendam invidiam intercessit, his verbis: neque enim ab re fuerit ipsa cognoscere. Permittite Patres Conscripti a pietate vestra impetrari, quod scio me difficulter impetraturum, ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis. Nam et parcetis oculis vestris, et intelligent me omnes Senatui interfuisse.

12. Exhaustus operum ac munerum impensis, stipendioque quod adjecerat: tentavit quidem, ad relevandos castrenses sumptus, militum numerum diminuere. Sed cum obnoxium se Barbaris per hoc animadverteret; neque eo secius in explicandis oneribus omnibus hæreret; nihil pensi habuit, quin prædaretur omni modo bona vivorum et mortuorum. Usquequaque, quolibet et accusatore, et crimine corripiebantur. Satis erat objici qualecumque factum dictumque adversum majestatem Principis. Confiscabantur alienissimæ hereditates: vel existente uno, qui diceret, audisse se ex de-

plus certaine d'une conclusion atroce. Un jour qu'il traduisit quelques criminels de lèze-majesté devant le sénat, il commença par dire qu'*il alloit éprouver tout à l'heure combien il étoit cher au sénat*, et parvint facilement à les faire condamner même au supplice anciennement usité [1]. Montrant ensuite de l'effroi pour une telle rigueur, et voulant adoucir ce qu'elle avoit d'odieux, il s'y opposa en ces propres termes qu'il est bon de connoître : *Permettez, pères conscrits, que j'obtienne de votre piété (ce que je sais que vous m'accorderez difficilement) de laisser aux condamnés le libre choix de leur mort ; c'est ainsi que vous vous épargnerez un affreux spectacle, et que tout le monde s'apercevra que j'assistois à vos délibérations.*

12. Epuisé d'argent par ses dépenses en bâtimens et en spectacles, ainsi que par la nouvelle paye qu'il avoit établie, il essaya de diminuer le nombre des soldats pour réduire les frais de l'armée. Mais se voyant exposé par-là aux incursions des Barbares, sans pouvoir néanmoins faire face à toutes les charges, il n'épargna plus rien et eut recours à toute sorte de rapines. Pour ravir les biens des vivans et des morts, c'étoit assez d'un accusateur et d'une accusation quelconque. Paroles et actions, tout devenoit crime de lèze-majesté. Pour confisquer les héritages les plus étrangers au fisc,

---

[1] Il en a déjà été question ci-devant dans les vies de Claude et de Néron, où l'on en trouve l'explication.

functo, cum viveret, heredem sibi Cæsarem esse. Præter ceteros, Judaïcus fiscus acerbissime actus est : ad quem deferebantur, qui velut professi, Judaicam intra urbem viverent vitam, vel dissimulata origine imposita genti tributa non pependissent. Interfuisse me adolescentulum memini, cum a procuratore, frequentissimoque consilio inspiceretur nonagenarius senex, an circumsectus esset. Ab juventa minime civilis animi, confidens etiam, et cum verbis, tum rebus immodicus. Cænidi patris concubinæ ex Istria reversæ, osculumque, ut assueverat, offerenti, manum præbuit. Generum fratris indigne ferens, albatos et ipsum ministros habere, proclamavit :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη.

14. Principatum vero adeptus, neque in Senatu jactare dubitavit, et patri se, et fratri Imperium dedisse, illos sibi reddidisse : Neque in reducenda post divortium uxore, edicere, revocatam eam in pulvinar suum : acclamari etiam in Amphitheatro epulari die libenter audivit : Domino, et Dominæ feliciter. Sed et

---

[1] Le mot de *pulvinar* employé par Suétone, s'appli-

il suffisoit qu'un seul homme attestât qu'il avoit entendu dire au défunt que *César étoit son héritier*. L'imposition sur les Juifs étoit surtout perçue avec la plus grande rigueur. On y comprenoit ceux qui pratiquoient à Rome la loi judaïque, comme s'ils en eussent fait profession publique, et même ceux qui cachant leur origine, ne payoient pas les tributs imposés à leur nation. Je me rappelle d'avoir vu dans ma jeunesse un agent du fisc examiner au milieu d'une nombreuse assemblée si un vieillard de quatre-vingt-dix ans n'étoit pas circoncis.

Domitien fut dès sa jeunesse hautain, présomptueux et sans modération dans ses discours et dans sa conduite. Cénide, concubine de son père, revenant d'Istrie, s'avança pour l'embrasser selon son usage, et il lui présenta sa main à baiser. Très-mécontent de ce qu'on permettoit au gendre de son frère d'avoir ses domestiques vêtus en blanc, il s'écria : *C'est trop de plusieurs maîtres.*

13. A son avènement au trône, il osa se vanter en plein sénat, *que c'étoit lui qui avoit donné l'empire à son père et à son frère, qui n'avoient fait que le lui rendre*. Lorsqu'il reprit sa femme après son divorce, il publia qu'*il l'avoit rappelée sur son coussin sacré*[1]. Le jour qu'il donna dans l'amphithéâtre un festin au peuple, il fut flatté d'entendre

---

quoit spécialement aux coussins sur lesquels on plaçoit les statues des dieux dans les fêtes solennelles.

Capitolino certamine cunctos ingenti consensu precantes, ut Palfurium Suram restitueret, pulsum olim Senatu, ac tunc de oratoribus coronatum : nullo responso dignatus, Tacere tantummodo jussit, voce præconis. Pari arrogantia cum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistolam, sic cœpit : Dominus, et Deus noster sic fieri jubet. Unde institutum post hac, ut ne scripto quidem ac sermone cujusdam appellaretur aliter. Statuas sibi in Capitolio non nisi aureas et argenteas poni permisit, ac ponderis certi. Janos arcusque cum quadrigis et insignibus triumphorum per regiones urbis, tantos ac tot exstruxit : ut cuidam Græce inscriptum arcui sit, Αρεῖ. Consulatus septem-decim cepit, quod ante eum nemo. Ex quibus septem medios continuavit : omnes autem pene titulo tenus gessit : nec quemquam ultra calendas Maii : plures ad Idus usque januarias. Post autem duos triumphos, Germanici cognomine assumpto, septembrem mensem et octobrem ex appellationibus suis, Germanicum, Domitianumque transnominavit : quod altero suscepisset Imperium, altero natus esset.

---

[1] La qualification de *Dominus* étoit odieuse aux Romains, et l'on peut se rappeler qu'Auguste ne voulut

crier au milieu des acclamations : *Bonheur à notre maître et à notre maîtresse*[1] ! Dans les jeux capitolins, tout le monde s'accorda à lui demander pour Palfurius Sura, qui obtenoit le prix d'éloquence, son rétablissement dans le sénat, dont il avoit été ci-devant exclus. Mais il ne daigna pas répondre, et se contenta d'imposer silence par la voix du hérault. C'est avec la même arrogance que dictant une lettre officielle au nom de ses agens, il commença par cette formule : *Notre maître et notre dieu ordonne.* C'est ainsi que s'établit l'usage de ne plus l'appeler autrement, soit qu'on écrivît, soit qu'on parlât. Il ne permit qu'on lui érigeât dans le Capitole que des statues d'or et d'argent d'un poids déterminé. Il éleva dans tous les quartiers de la ville tant d'arcs de triomphes, ornés de chars et de trophées, qu'on mit en grec sur l'un de ces arcs, *c'est assez*. Il fut dix-sept fois consul, chose avant lui sans exemple ; il le fut sept fois de suite à partir de son cinquième jusqu'à son douzième consulat ; mais il n'en prenoit presque jamais que le titre, qu'il ne gardoit pas au-delà des calendes de mai, et qu'il quitta souvent aux ides de janvier. Après ses deux triomphes, il prit le surnom de Germanicus, et donna ses deux noms, Germanicus et Domitien, au mois de septembre et

jamais souffrir que ses petits-enfans même l'appelassent leur maître.

14. Per hæc terribilis cunctis et invisus, tandem oppressus est amicorum libertorumque intimorum conspiratione, simul et uxoris. Annum diemque ultimum vitæ jam pridem suspectum habebat, horam etiam, nec non et genus mortis. Adolescentulo Chaldæi cuncta prædixerant. Pater quoque super cœnam quondam fungis abstinentem palam irriserat, ut ignarum sortis suæ, quod non ferrum potius timeret. Quare pavidus semper atque anxius, minimis etiam suspicionibus præter modum commovebatur: ut edicti de excidendis vineis propositi, gratiam facere non alia magis re compulsus credatur, quam quod sparsi libelli cum his versibus erant.

Κἢν με φάγῃς ἐπὶ ῥίζαν, ὅμως ἔτι καρποφορήσω,
Ὅσσον ἐπισπεῖσαι Καίσαρι θυομένῳ.

Eadem formidine oblatum a Senatu novum et excogitatum honorem, quamquam omnium talium appetentissimus, recusavit: quo decretum erat, ut quoties gereret consulatum, equites romani quibus sors obtigisset, trabeati, et cum hastis militaribus, præcederent eum, inter lictores apparitoresque. Tempore vero suspecti periculi appropinquante, sollicitior in dies, por-

d'octobre, dont l'un étoit l'époque de sa naissance, et l'autre celle de son avènement à l'empire.

14. Devenu par cette conduite un objet de terreur et de haine pour tout le monde, il périt par une conspiration tramée contre lui par sa femme, ses affranchis et ses amis les plus intimes. Il avoit depuis long-temps pressenti l'année, le jour, l'heure même et le genre de sa mort. Tout lui avoit été prédit dans sa jeunesse par des astrologues. Son père aussi, en se moquant de lui à table, parce qu'il ne mangeoit point de champignons, lui dit un jour qu'il ignoroit sa destinée, puisqu'il ne craignoit pas le fer plus que le poison. Toujours donc craintif et inquiet, Domitien se livroit outre mesure aux moindres soupçons; tellement qu'on croit que rien ne le détermina davantage à se relâcher de l'édit qui ordonnoit de détruire les vignes, que ces vers grecs qui coururent alors,

Je produirai du vin, mon tronc fût-il brûlé,
Assez pour en verser sur César immolé.

C'est par le même motif de crainte que, quelque avide qu'il fût de toute sorte d'honneurs, il en refusa un nouvellement imaginé qu'on lui décernoit; c'étoit *d'être précédé toutes les fois qu'il seroit consul par des chevaliers romains tirés au sort, qui, en habit de cérémonie et avec la lance militaire, marcheroient devant lui entre les licteurs et les huissiers.* A l'approche de l'instant du danger qu'il

ticuum, in quibus spatiari consueverat, parietes phengite lapide distinxit: e cujus splendore per imagines quidquid a tergo fieret, provideret. Et nec nisi secreto atque solus plerasque custodias, receptis quidem in manum catenis audiebat. Utque domesticis persuaderet, ne bono quidem exemplo, audendam esse patroni necem. Epaphroditum a libellis, capitali pœna condemnavit: quod post destitutionem, Nero in adipiscenda morte, manu ejus adjutus existimabatur.

15. Denique Flavium Clementem patruelem suum contemptissimæ inertiæ, cujus filios etiamtum parvulos successores palam destinaverat: et abolito priore nomine, alterum Vespasianum appellari jusserat, alterum Domitianum: repente ex tenuissima suspicione tantum non in ipso ejus consulatu interemit. Quo maxime facto maturavit sibi exitum. Continuis octo mensibus tot fulgura facta, nuntiataque sunt: ut exclamaverit, Feriat jam quem volet. Tactum de cœlo Capitolium, templumque Flaviæ gentis: item domus Palatina, et cubiculum ipsius: atque etiam e basi statuæ triumphalis titulus

[1] *Phengites lapis*, espèce de pierre spéculaire, trouvée sous le règne de Néron, dans la Cappadoce, et dont Pline fait mention comme d'une pierre dure, blanche et

craignoit, plus inquiet de jour en jour, il fit garnir les murs des portiques où il avoit coutume de se promener, de pierres transparentes [1], qui lui réfléchissoient l'image de tout ce qui se passoit derrière lui. Il ne parloit à la plupart des prisonniers qu'en secret et seul, et tenant leurs chaînes dans ses mains. Pour presuader à ses domestiques qu'il ne falloit jamais attenter aux jours de leur maître, même par un bon motif, il condamna à la peine capitale le secrétaire Epaphrodite, qu'on croyoit avoir aidé de sa main Néron à se donner la mort.

15. Il avoit désigné publiquement pour ses successeurs les enfans de Flavius Clemens son cousin-germain, quoiqu'encore en bas-âge, et leur avoit fait prendre, au lieu de leurs anciens noms, à l'un le nom de Vespasien et à l'autre celui de Domitien; et néanmoins sur le soupçon le plus frivole, il fit tout-à-coup périr leur père, à peine sorti du consulat, malgré le mépris que lui attiroit sa nonchalance. Cette dernière cruauté hâta principalement sa perte. Pendant huit mois consécutifs le tonnerre fut si fréquent, qu'enfin il s'écria, *que la foudre frappe qui elle voudra*. Elle tomba sur le capitole, sur le temple de la famille Flavia, sur son palais et dans sa propre chambre. L'inscription de la base d'une de ses statues triomphales

---

transparente. Les Grecs la nommèrent *phengites*, du mot φεγγος, *lumière*.

excussus vi procellæ in monumentum proximum decidit. Arbor, quæ privato adhuc Vespasiano eversa surrexerat, tunc rursus repente corruit. Prenestina Fortuna, toto Imperii spatio annum novum commendanti, lætam eamdemque semper sortem dare assueta, extremo tristissimam reddidit: nec sine sanguinis mentione. Minervam, quam superstitiose colebat, somniavit excedere sacrario: negantem ultra se tueri eum posse, quod exarmata esset a Jove. Nulla tamen re perinde commotus est, quam responso, casuque Ascletarionis mathematici. Hunc delatum, nec inficiantem jactasse se, quæ providisset ex arte, sciscitatus est, quis ipsum maneret exitus? et affirmantem fore, ut brevi laceraretur a canibus, interfici quidem sine mora, sed ad coarguendam temeritatem artis, sepeliri quoque accuratissime imperavit. Quod cum *fieret*, evenit, ut repentina tempestate *dejecto* funere semiustum cadaver discerperent canes: idque ei cœnanti a mimo Latino, qui præteriens forte animadverterat, inter ceteras diei fabulas referretur.

16. Pridie quam periret, cum oblatos tuberes servari jussisset in crastinum: adjecit, Si modo

fut détachée par la violence de la tempête et jetée dans un tombeau voisin. L'arbre qui tomba et se releva lorsque Vespasien étoit encore simple particulier, fut renversé tout-à-coup de nouveau. La fortune de Préneste, à qui il adressoit des vœux au renouvellement de l'année, lui avoit toujours par la voie du sort rendu des réponses également favorables ; elle finit par lui en donner une des plus fâcheuses et où il étoit question de sang. Il rendoit un culte supertitieux à Minerve ; et il rêva qu'elle abandonnoit son sanctuaire en lui disant qu'elle ne pouvoit plus le défendre, parce que Jupiter l'avoit dépouillée de ses armes. Rien ne lui fit cependant autant d'impression que la réponse et l'aventure de l'astrologue Ascletarion qui étoit accusé et ne nioit pas d'avoir fait des prédictions d'après les lumières de son art. Il lui demanda : savez-vous quelle doit être votre propre fin, et la réponse d'Ascletarion fut, *que bientôt il seroit mis en pièces par des chiens.* Domitien le fit mourir sur-le-champ ; mais pour prouver la vanité de son art, il ordonna qu'on l'enterrât avec le plus grand soin. Tandis qu'on s'en occupoit, une tempête soudaine renversa le bûcher ; et le cadavre à demi-brûlé fut déchiré par les chiens. Le mime Latinus qui en avoit été témoin en passant, le raconta le soir, entre autres nouvelles du jour, au souper de l'empereur.

16. La veille de sa mort on lui apporta des truffes ; et il ordonna de les garder pour le len-

uti licuerit. Et conversus ad proximos, affirmavit fore, ut sequenti die, Luna se in Aquario cruentaret: factumque aliquod existeret, de quo loquerentur homines per terrarum orbem. At circa mediam noctem ita est exterritus, ut ex strato prosiliret. Dehinc mane haruspicem ex Germania missum, qui consultus de fulgure mutationem rerum praedixerat, audiit condemnavitque. Ac dum exulceratam in fronte verrucam vehementius scalpit, profluente sanguine, Utinam, inquit, hactenus. Tunc horas requirenti, pro quincta, quam metuebat, sexta ex industria nuntiata est. His velut transacto jam periculo laetum, festinantemque ad corporis curam, Parthenius cubiculo praepositus convertit: nuntians esse, qui magnum nescio quid afferret, nec differendum. Itaque summotis omnibus, in cubiculum se recepit, atque ibi occisus est.

17. De insidiarum caedisque genere, haec fere divulgata sunt. Cunctantibus conspiratis, quando et quomodo, id est, lavantemne, an coenantem aggrederentur: Stephanus Domitillae

[1] Qui suivant la méthode des anciens de partir de la naissance du jour, répond dans l'équinoxe, au point de midi.

demain, en ajoutant, *si toute fois on me permet de les manger* : puis se tournant vers ceux qui l'approchoient, il leur assura, *que le jour suivant la lune seroit ensanglantée dans le signe du verseau, et qu'il arriveroit un événement dont on parleroit par toute la terre.* Au milieu de la nuit il fut frappé d'une telle frayeur qu'il sauta de son lit. Le matin il vit et condamna un devin qu'on lui envoyoit d'Allemagne, et qui consulté au sujet du tonnerre, avoit prédit une révolution dans l'état. En grattant fortement une verrue qu'il avoit au front, il fit couler du sang et dit, *plût à Dieu que c'en fût assez !* Alors il demanda l'heure qu'il étoit ; et comme il redoutoit la cinquième, on lui annonca la sixième[1] tout exprès. Content dès lors comme si le danger étoit passé, il alloit s'occuper de sa personne ; lorsque son chambellan Parthenius l'en détourna, en lui annonçant l'arrivée d'un homme qui avoit quelque chose d'important et de pressant à lui communiquer. C'est pour cela qu'il renvoya tout le monde et se retira dans sa chambre où il fut tué.

17. Voici à peu près tout ce qu'on a su sur les préparatifs et le genre de sa mort. Les conjurés restant indécis quand et comment ils l'attaqueroient, si c'étoit au bain ou à son souper ; Stéphanus intendant de Domitilla, alors accusé de malversations, leur offrit ses conseils et ses services. Pour écarter tout soupçon, il feignit d'avoir mal au bras gauche qu'il tint enveloppé de laine et de

procurator, et tunc interceptarum pecuniarum reus, consilium operamque obtulit. Ac sinisteriore brachio velut ægro, lanis fasciisque per aliquot dies ad avertendam suspicionem obvoluto, ad ipsam horam, dolum interjecit: professusque conspirationis indicium: et ob hoc admissus, legenti traditum a se libellum et *attonito*, suffodit inguina. Saucium ac repugnantem adorti Clodianus cornicularius, et Maximus Parthenii libertus, et Saturius decurio cubiculariorum, et quidam e gladiatorio ludo, vulneribus septem contrucidaverunt. Puer, qui curæ Larium cubiculi ex consuetudine assistens, interfuit cædi, hoc amplius narrabat, se jussum a Domitiano ad primum statim vulnus pugionem pulvino subditum porrigere, ac ministros vocare: neque ad caput quidquam excepto capulo, et præterea omnia clausa reperisse: atque *illum* interim correpto deductoque ad *terram* Stephano, colluctatum diu, modo ferrum extorquere, modo quamquam laniatis digitis, oculos effodere conatum. Occisus est decimo quarto calendas octobris, anno ætatis quadragesimo quinto imperii decimo quinto. Cadaver ejus populari sandapila per vespillones exportatum, Phyllis nu-

1 Sorte d'ornement de casque, fait de corne, que les

bandelettes durant quelques jours. A l'instant marqué il y cacha un poignard, et fut admis sous prétexte d'une conjuration qu'il vouloit revêler. Il profita de l'intervalle où Domitien lisoit avec étonnement le mémoire qu'il venoit de lui remettre, pour lui percer les aînes. Quoique blessé, le tyran se défendoit, lorsque Clodianus décoré d'une corne militaire [1], Maximus affranchi de Parthénius, Saturius décurion de la chambre et un gladiateur fondirent sur lui et lui firent sept blessures dont il expira. Un jeune garçon qui, attaché au service des Dieux lares, se tenoit ordinairement dans la chambre et fut témoin du meurtre, racontoit que Domitien, dès qu'il se sentit blessé, lui demanda le poignard qui étoit sous son chevet et lui ordonna d'appeler ses gens; mais il ajoutoit qu'il ne trouva que le manche du poignard et que toutes les portes avoient été fermées; que cependant Domitien saisissant et terrassant Stéphanus s'étoit débattu avec lui, s'efforçant, quoiqu'avec les doigts coupés, tantôt de lui ôter son poignard, tantôt de lui arracher les yeux. Il fut tué le dix-huit septembre, dans la quarante-cinquième année de sa vie et la quinzième de son règne. Son corps fut transporté par des fossoyeurs dans une bière, comme celui d'un homme du peu-

---

généraux accordoient comme marque d'une valeur distinguée.

trix in suburbano suo Latina via funeravit: sed reliquias templo Flaviæ gentis clam intulit, cineribusque Juliæ Titi filiæ quam et ipsam educaverat, commiscuit.

18. Statura fuit procera, vultu modesto, ruborisque pleno, grandibus oculis, verum acie hebetiore: præterea pulcher ac decens, maxime in juventa, et quidem toto corpore, exceptis pedibus, quorum digitos restrictiores habebat: postea calvitio quoque deformis, et obesitate ventris, et crurum gracilitate: quæ tamen ei valetudine longa remacruerant. Commendari se verecundia oris adeo sentiebat, ut apud Senatum sic quondam jactaverit: Usque adhuc certe animum meum probastis, et vultum. Calvitio ita offendebatur, ut in contumeliam suam traheret, si cui alii joco, vel jurgio objectaretur: quamvis libello, quem de cura capillorum ad amicum edidit, hoc etiam illum simul, seque consolans inseruerit:

οὐχ ὁράᾳς οἷος κἀγὼ καλός τε μέγας τε.

eadem me tamen manent capillorum fata, et forti animo fero comam in adolescentia senescentem. Scias nec gratius quidquam decore, nec brevius.

ple. Sa nourrice Phyllis après avoir fait ses funérailles dans une maison de campagne sur la voie latine, porta clandestinement ses derniers restes dans le temple de la famille Flavia et les mêla avec les cendres de Julie, fille de Titus, qu'elle avoit également élevée.

18. Sa taille étoit haute, son visage couvert d'une rougeur modeste, ses yeux grands, mais foibles. Du reste il étoit beau et bien fait de toute sa personne surtout dans sa jeunesse, à l'exception des doigts des pieds qu'il avoit trop petits. Il se gâta par la suite en devenant chauve, en prennant trop de ventre et en maigrissant beaucoup des jambes, à la suite d'une longue maladie. Il sentoit si bien que la modestie de son visage lui servoit de recommandation, qu'un jour il s'exprima ainsi dans le sénat, *jusqu'ici certainement vous avez approuvé mes sentimens et ma figure.* Il étoit si fâché d'être chauve, qu'il se croyoit offensé, quand il entendoit reprocher ce défaut à un autre en disputant, ou en plaisantant. Cependant dans un écrit sur le soin des cheveux, qu'il adressoit à un ami, il se console avec lui en disant,

[1] Vois comme je suis grand, comme j'ai bonne mine.

Je suis cependant sujet au même sort qu'a subi ma

[1] Vers du vingt-unième chant de l'Iliade.

19. Laboris impatiens, per urbem pedibus non temere ambulavit: in expeditione, et agmine, equo rarius, lectica assidue vectus est. Armorum nullo, sagittarum vel præcipuo studio tenebatur. Centenas varii generis feras sæpe in Albano secessu conficientem spectavere plerique: atque etiam ex industria ita quarumdam capita figentem, ut duobus ictibus quasi cornua effingeret. Nonnunquam in pueri procul stantis, præbentisque pro scopulo dispansam dextræ manus palmam, sagittas tanta arte direxit, ut omnes per intervalla digitorum innocue evaderent.

20. Liberalia studia in initio Imperii neglexit, quamquam bibliothecas incendio absumptas impensissime reparare curasset, exemplaribus undique petitis, missisque Alexandriam, qui describerent, emendarentque. Nunquam tamen aut historiæ, carminibusve cognoscendis operam ullam, aut stilo vel necessario dedit. Præter commentarios et acta Tiberii Cæsaris nihil lectitabat: epistolas orationesque et edicta alieno formabat ingenio: sermonis tamen nec inelegan-

chevelure ; et je supporte patiemment la vieillesse prématurée de mes cheveux. Sachez qu'il n'est rien de plus agréable et rien de plus fragile que la beauté.

19. Il ne pouvoit supporter aucune fatigue, n'alloit guère à pied dans la ville, montoit rarement à cheval à l'armée, et se faisoit toujours porter en litière. Il n'avoit aucun goût pour le maniement des armes et se plaisoit beaucoup à tirer de l'arc. Souvent dans sa retraite d'Albano on l'a vu tuer cent bêtes de différentes espèces ; et percer exprès de telle sorte les têtes de quelques-unes, qu'il y formoit comme deux cornes sans tirer plus de deux flèches. Il les dirigeoit avec tant d'art, que prenant quelquefois pour but la main étendue d'un enfant placé à une grande distance, il les faisoit toutes passer entre ses doigts sans y toucher.

20. Il négligea les lettres en montant sur le trône, quoiqu'il mît beaucoup de soin à rétablir les bibliothèques consumées par le feu, soit en cherchant partout des exemplaires, soit en envoyant des gens à Alexandrie pour les corriger ou pour les transcrire. Jamais il ne s'appliqua, ni à l'histoire, ni à la poésie, ni en général à écrire, même par nécessité. Il ne lisoit rien que les mémoires et les actes du règne de Tibère. Ses lettres, ses discours et ses édits étoient l'ouvrage d'autrui. Il s'exprimoit cependant avec élégance

tis; dictorum interdum etiam notabilium: Vellem, inquit, tam formosus esse, quam Metius sibi videtur. Et cujusdam caput varietate capilli subrutilum, et incanum, perfusam nivem mulso dixit.

21. Conditionem Principum miserrimam aiebat: quibus de conjuratione comperta non crederetur, nisi occisis. Quoties otium esset, alea se oblectabat; etiam profestis diebus, matutinisque horis: ac lavabat de die, prandebatque ad satietatem: ut non temere super cœnam præter Matianum malum, et modicam in ampulla potiunculam sumeret. Convivabatur frequenter ac large, sed pene raptim: certe non ultra Solis occasum, nec ut postea commissaretur. Nam ad horam somni nihil aliud, quam secreto solus deambulabat.

22. Libidinis nimiæ, assiduitatem concubitus, velut exercitationis genus, clinopalem[1] vocabat. Eratque fama, quasi concubinas ipse divelleret, nataretque inter vulgatissimas meretrices. Fratris filiam adhuc virginem oblatam in matrimonium sibi, cum devinctus Domitiæ

[1] *Clino-Palen*, mots grecs latinisés.

et proféroit de temps en temps des paroles remarquables ; *je voudrois*, dit-il, *être aussi beau que Métius croit l'être*. Il compara la chevelure moitié rousse et moitié blanche de quelqu'un, à de la neige qu'on mêle au vin emmiellé. Il disoit *que le sort des princes est d'autant plus malheureux, qu'on ne croit aux conspirations formées contre eux, qu'après qu'ils ont été tués*.

21. Dans tous ses momens de loisir, il jouoit aux jeux de hasard, le matin même et les jours ouvrables. Il se baignoit pendant le jour, et dînoit jusqu'à satiété, de sorte qu'à souper il ne prenoit qu'un fruit et ne vidoit qu'une moyenne tasse. Il donnoit des repas fréquens et copieux, mais précipités pour ainsi dire. Jamais il ne tenoit table au-delà du soleil couché et ne faisoit débauche la nuit. Il passoit la soirée à se promener seul en secret jusqu'au moment de dormir.

22. Sa passion pour les femmes étoit excessive. Les plaisirs fréquens de l'amour étoient devenus pour lui un genre d'exercice, qu'il nommoit *la lutte du coucher*[1]. Le bruit couroit qu'il s'amusoit à épiler ses maîtresses et à se baigner au milieu des femmes publiques les plus viles. L'attachement passionné qu'il avoit pour sa femme Domitia, lui fit refuser avec obstination la fille de son

nuptiis pertinacissime recusasset, non multo post alii collocatam, ultro corrupit: et quidem vivo etiam tum Tito, mox patre ac viro orbatam, ardentissime palamque dilexit: ut etiam causa mortis exstiterit, coactæ conceptum a se abigere.

23. Occisum eum, populus indifferenter, miles gravissime tulit, statimque eum Divum appellare conatus est: paratus et ulcisci, nisi duces defuissent: quod quidem paulo post fecit, expostulatis ad pœnam pertinacissime cædis auctoribus. Contra, Senatus adeo lætatus est, ut repleta certatim Curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo acclamationum genere laceraret: scalas etiam inferri, clypeosque[1] et imagines ejus coram detrahi, et ibidem solo affligi juberet: novissime eradendos ubique titulos, abolendamque omnem memoriam decerneret. Ante paucos quam occideretur menses, cornix in Capitolio elocuta est, ἔσται πάντα καλῶς. Nec defuit qui ostentum sic interpretaretur:

Nuper Tarpeio quæ sedit culmine cornix,
Est bene, non potuit dicere: dixit, erit.

---

[1] *Clypeos*, espèce de boucliers érigés aux empereurs,

frère qu'on lui offroit en mariage, et peu après qu'elle fut mariée à un autre, il la séduisit du vivant même de Titus. A peine eut-elle perdu son père et son mari, qu'il l'aima de l'amour le plus éclatant, et fut la cause de sa mort en l'obligeant, enceinte de lui, à se faire avorter.

23. Le peuple vit avec indifférence l'assassinat de Domitien; mais les soldats en furent outrés. Ils voulurent aussitôt faire son apothéose, et l'auroient vengé s'ils avoient trouvé des chefs. Ils y réussirent peu après, en demandant obstinément la mort de ses assassins. Le sénat au contraire en fit éclater tant de joie en se rassemblant au plutôt, qu'il ne put s'empêcher d'insulter à sa mémoire par les acclamations les plus infamantes et les plus cruelles. Il fit apporter des échelles pour abattre et jeter plubliquement par terre les écus[1] et les images de ce prince. Il décréta enfin qu'on effaceroit en tout lieu ses titres d'honneur et toutes les inscriptions qui rappeloient son souvenir. Peu de mois avant qu'il fut tué, une corneille parla sur le Capitole, et dit en grec: *Tout ira bien.* Voici l'interprétation que quelqu'un donna à ce présage.

> La corneille, en parlant sur le mont Tarpéien,
> Ne put dire, tout va, mais dit, tout ira bien.

---

et d'où on peut présumer que les armoiries ont pris la forme.

Ipsum etiam Domitianum ferunt somniasse, gibbam sibi pone cervicem auream enatam: pro certoque habuisse, beatiorem post se, lætioremque portendi reipublicæ statum. Sicut sane brevi evenit abstinentia et moderatione insequentium Principum.

On dit aussi que Domitien rêva qu'il lui étoit poussé derrière le cou une bosse d'or, et qu'il ne douta point que ce ne fût pour la république le pronostic d'un état plus heureux et plus florissant après lui : ce qui se réalisa bientôt par le désintéressement et la modération des princes qui lui succédèrent.

OBSERVATIONS

SUR LA VIE

DE DOMITIEN.

Il est difficile de trouver entre deux frères un contraste plus frappant qu'entre Titus et Domitien. L'un devint sur le trône un prodige de bonté, de douceur et de clémence, et l'autre fut un monstre de rigueur et de cruauté.

Cependant si l'on s'en rapporte à l'opinion de leurs contemporains, la différence de leur conduite dépendit beaucoup plus de l'opposition de leurs principes que de celle de leurs caractères. Ils furent tous deux en butte à bien des reproches, comme particuliers; mais Titus *se dévouant* tout entier au bonheur des hommes, dont le soin lui étoit confié, ne vouloit les gouverner que par la bienfaisance : on l'entendit souvent protester, *qu'il périroit plutôt que de faire périr personne*. Domitien, au contraire, imbu des maximes tyranniques de Tibère, qu'il prit pour modèle, ne voulut régner que par la crainte, et ne balança jamais à tout sacrifier impitoyablement à son intérêt et à sa sûreté.

Avide de jeux et de spectacles, comme la plupart des méchans empereurs, il les prodigua au peuple pour s'en faire aimer : comme eux, il eut recours aux rapines après s'être épuisé en profusions. Tyran aussi féroce que Caligula, mais moins extravagant et plus politique que lui, il sut un peu mieux se respecter, s'attacher les soldats par sa libéralité, et maintenir partout le bon ordre par son inflexible sévérité : mais néanmoins, ainsi que ce monstre, il périt victime de la terreur qu'il inspiroit, et ne laissa après lui qu'un nom abhorré.

La famille Flavia, recommandable pour avoir donné deux bons empereurs, perdit à sa mort le trône qu'elle avoit occupé pendant vingt-sept ans ; et les Romains respirèrent enfin quelque temps sous le gouvernement sage et paternel de Nerva, de Trajan, d'Adrien et des Antonins.

FIN.

ERRATA.

SECOND VOLUME.

P. 2, l. 8, lisez *ce*, au lieu de *le prince*.
P. 15, l. 25, premier mot, lisez *courut*.
P. 20, l. 1 et 2, manquent les deux dernières lettres *s* et *t*.
P. 132, l. 1, ajoutez un *t* à la fin du dernier mot,
P. 144, l. 17, lisez *sestertia*, au lieu de *sestertiæ*.
P. 256, l. dernière, au lieu de *imprius*, lisez *imbrices*.
P. 259, l. 21, ajoutez après le mot rôle celui *de*.
P. 278, l. 10, au lieu de *sestertium*, lisez *sestertiis*.
P. 362, l. 19, lisez *manente*, au lieu de *manenti*.
P. 374, l. 8, au lieu de *crepturam*, lisez *erepturam*.
P. 531, l. 22, lisez *quelques-uns* au lieu de *quels-uns*.
P. 562, l. 5, lisez θὲλεις, au lieu de γὲλεις.
P. 570, l. 15, lisez Αρχεῖ, au lieu de Αρσεῖ.
P. 588, l. 21, lisez ἔσται, au lieu de ἔδαι.





